



CFG BANK

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 05 août 2026 sous la référence n° EN/EM/022/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission des certificats de dépôt

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 17 février 2026 sous la référence n° EN/EM/003/2026 et disponible sur le site internet de CFG Bank via le lien suivant :

https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2026/02/2026-02-17_CFG-Bank_Note-relative-au-programme-demission-de-CD_vAMMC.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AED	Dirham Emirati
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BOA	Bank Of Africa
CA	Conseil d'Administration
CCA	Compte Courant d'Associés
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CFM	Casablanca Finance Markets
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMDR	Coefficient Maximum de Division des Risques
ComCo	Comité Commercial
CP	Communiqué de presse
CS	Conseil de Surveillance
DAT	Dépôt à Terme
DG	Directeur Général
DGD	Directeur Général Délégué
DH / MAD	Dirham du Royaume du Maroc
DPS	Droit Préférentiel de Souscription
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EC	Entité Consolidante
ETF	Exchange Traded Funds
FCP	Fonds Commun de Placement
GGR	Gestion Globale des Risques
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IDA	Impôt Différé Actif
IG	Intégration Globale
IPC	Indice des prix à la consommation
IPO	Initial Public Offering (introduction en bourse ou offre publique initiale)
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IS	Impôt sur les Sociétés
KMAD	Milliers de dirhams marocains

KRI	Indicateurs Clés de Risque (Key Risk Indicators)
LAN	Local Area Network
MMAD	Millions de dirhams marocains
MMMAD	Milliards de dirhams marocains
n°	Numéro
N/A	Non Applicable
n.c	Non communiqué
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPCI	Organisme de Placement Collectif en Immobilier
OSA	Options de Souscription d'Actions
PCA	Président du Conseil d'Administration
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat net
RSF	Resilience and Sustainability Facility
RWA	Actifs Pondérés par le Risque (Risk-Weighted Assets)
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCA	Société en Commandite par Actions
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SPM S.A	Société de Participation de Mogador
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var	Variation
WAN	Wide Area Network
VLAN	Virtual Local Area Network
%	Pourcentage
<	Inférieur
>	Supérieur

Definitions

Certificats de dépôt standards	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Ils peuvent être à taux fixe, révisable ou variable ayant comme référence les taux des Bons du Trésor, le TMP, une moyenne de TMP ou toute autre référence de taux d'intérêt sur le marché marocain.
Certificat de dépôt Structurés ou atypique	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont la valeur dépend de l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents (actions, indices, devises, matières premières, taux, fonds, crédit, inflation, etc.). Les modalités de calcul de leur valeur sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt.
Crédit lombard	Le « Crédit Lombard » est spécifiquement destiné aux épargnants disposant d'un portefeuille d'actifs financiers, et qui souhaitent se constituer une réserve de financement ou disposer immédiatement de liquidités supplémentaires, pour effectuer une dépense exceptionnelle ou saisir toute opportunité d'investissement. Le « Crédit Lombard » permet ainsi de nantir jusqu'à l'intégralité du portefeuille tout en continuant à le gérer de manière dynamique, sans aucune restriction.
Crédit one-shot	Le crédit one-shot de CFG Bank est un prêt court-terme garanti par des actifs financiers ou immobiliers. Sans limite de plafonds, il permet de financer des besoins importants en liquidité, sans toucher au patrimoine investi.
Emetteur / Société	Fait référence à CFG Bank.
Entité apparentée	Signifie (i) relativement à une entité, toute entité qui contrôle ladite entité ou qui est contrôlée par ladite entité ou encore qui est sous le contrôle d'une entité contrôlant ladite entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une entité est réputée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle son associé gérant commandité, sa société de gestion, son <i>general partner</i> ou l'entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit (ii) relativement à une personne physique, toute entité qui est contrôlée par cette personne physique.
Groupe	Fait référence à CFG Bank et ses filiales.

Sommaire

Avertissement.....	2
Abréviations.....	3
Definitions.....	5
Partie I Attestations et coordonnées.....	7
I- Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II- Les commissaires aux comptes.....	9
III- Le conseiller financier.....	11
IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière.....	12
Identité.....	12
Partie II Présentation générale de CFG Bank.....	13
I- Renseignements à caractère général.....	14
II- Renseignements sur le capital de CFG Bank.....	17
III- Endettement.....	31
IV- Gouvernance de CFG Bank.....	39
Partie III Activité de l'Emetteur.....	64
I- Historique.....	65
II- Filiales de l'Emetteur.....	72
III- Activité.....	103
IV- Informations environnementales et sociales.....	150
V- Stratégie d'investissement et moyens techniques.....	159
Partie IV Situation financière consolidée de l'Emetteur.....	163
I- Informations financières consolidées entre 2023 et 2025.....	164
II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	165
III- Présentation des comptes consolidés.....	185
Partie V Perspectives.....	233
Partie VI Faits exceptionnels.....	236
Partie VII Litiges et affaires contentieuses.....	238
Partie VIII Facteurs de risques.....	240
Partie IX Annexes.....	262

Partie I Attestations et coordonnées

I- Le Président du Conseil d'Administration

Identité

Raison sociale	CFG Bank
Représentant légal	Adil Douiri
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 01
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	a.douiri@cfgbank.com

Attestation

Objet : Attestation du Président du Conseil d'Administration sur le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2025

Objet : Le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2025.

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Adil Douiri

CFG Bank

Président du Conseil d'Administration

II- Les commissaires aux comptes

Identité

Raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	BDO S.A	Hdid & Associés
Représentant légal	M. Faiçal Mekouar	M. Mostafa Fraiha	M. Mohamed Hdid
Signataire	M. Faiçal Mekouar	M. Chaouki Moutai	M. El Mustapha Samouh
Adresse	7 Bd. Driss Slaoui - 20160 Casablanca Maroc	AC9, Rue Al Maysse Secteur 15 Hay Ryad – Rabat	4, rue Maati Jazouli (Ex-rue Friol) - 20 000 Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 54 48 00	+ 212 5 22 29 33 04	+212 5 22 39 78 51/52
Adresse électronique	faical.mekouar@ma.gt.co m	m.chaouki@bdo.ma	m.hdid@hdid.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2022	2025	2016
Date de 1 ^{ère} nomination / renouvellement du mandat	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021
Date d'expiration du mandat	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2027	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2027	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024

Attestation

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états de synthèse consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2025.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et par les soins des co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Hdid & Associés au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS/IFRS tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et par les soins des co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Hdid & Associés au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faiçal Mekouar
Associé

BDO S.A

Moutai Chaouki
Associé

III- Le conseiller financier

Identité

Raison sociale	CFG Finance
Représentant légal	Lotfi Lazrek
Fonction	Gérant
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	+212 5 22 23 66 88
Adresse électronique	l.lazrek@cfgbank.com

Attestation

Attestation du conseiller financier sur le document de référence relatif à l'exercice 2025

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2025.

Le document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CFG Bank à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management du Groupe CFG Bank et recueillis lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- L'analyse des comptes annuels sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- L'analyse des comptes annuels sociaux des filiales de CFG Bank relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de gestion de CFG Bank relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs financiers trimestriels de CFG Bank au titre du premier trimestre 2025 et 2026 ;
- Les rapports financiers annuels pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration, assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales et mixtes relatifs aux exercices 2023, 2024, 2025 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les statistiques GPBM et rapport de BAM sur la supervision bancaire au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il convient de noter que CFG Finance est une filiale à 100% de CFG Bank.

Il n'existe aucune autre relation financière et commerciale entre CFG Finance d'une part et CFG Bank d'autre part hormis le mandat de conseil qui les lie.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Lotfi Lazrek

CFG Finance

Gérant

IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière

Identité

Responsable	Youssef Berdai
Fonction	Directeur Executif des Affaires Financières, du Juridique Interne et Retail
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 83 89
Numéro de fax	+212 5 22 98 39 89
Adresse électronique	y.berdai@cfgbank.com

Partie II Présentation générale de CFG Bank

I- Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CFG Bank
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20100 Casablanca Maroc
Téléphone	+212 5 22 98 26 66
Fax	+212 5 22 98 34 60
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Site web	www.cfgbank.com
Date de constitution	15 septembre 1992
Durée de vie	99 ans
N° et lieu d'enregistrement du registre du commerce	67421 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 30/06/2026	700 159 200 dirhams composé de 35 007 960 actions d'une valeur nominale de MAD 20
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi notamment les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège de la Société au 5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – Casablanca 20100 – Maroc
Objet social	Selon l'article 4 des statuts, la Société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, au Maroc et dans tous autres pays : • la réalisation de toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant, de crédit-bail et de toute autre forme de crédit à court, à moyen et/ou à long terme ; • l'entreprise et la réalisation de toutes opérations d'ingénierie financière, d'intermédiation et de représentation ; • l'étude, le conseil, la mise au point et la réalisation de tous placements ou investissements ainsi que tous projets techniques, économiques, financiers, industriels, miniers, commerciaux, touristiques, agricoles et immobiliers ; • la gestion pour le compte de tiers sous quelque forme que ce soit ; • la prise d'intérêts directe ou indirecte tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; • l'activité de conseil en placements financiers et la distribution de produits financiers, notamment tout produit concourant à la gestion d'un compte financier ;

-
- Recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement, productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
 - Consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines et étrangères, sur valeurs émises par l'Etat, les Collectivités Publiques ou Semi-Publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;
 - Recevoir en dépôt, tous titres, valeurs et objets ; accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
 - Contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ;
 - Acheter, vendre ou céder tous les biens mobiliers ou immobiliers ;
 - Pratiquer toutes les opérations connexes à son objet principal, notamment :
 - ✓ l'achat et la vente :
 - de valeurs mobilières, de titres de créances émis par l'Etat ou par des entreprises et organismes du secteur privé ;
 - sur le marché des changes (marché des devises) ;
 - de créances hypothécaires, ainsi que de titres de créances hypothécaires ;
 - de tous produits dérivés (contrats à terme option), dans le cadre de marchés organisés ou par des contrats de « gré à gré ».
 - ✓ la conservation de portefeuilles de valeurs mobilières et tous services afférents à cette activité.
 - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société ;

La Société pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées, soit seule, soit avec l'Etat, les administrations ou les Collectivités Publiques, les sociétés ou associations, groupements ou personnes physiques.

Textes législatifs et réglementaires

La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 (telle que complétée et modifiée) relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts.

La Société et ses filiales sont, de par leurs activités, également régies par :

- La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;
 - La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, tel que complété et modifié par la loi 53-01 ;
 - La loi n° 17-99 relatif au code des assurances ;
-

-
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
 - La Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissements financiers ;
 - La loi n° 35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;
 - Le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
 - La loi n° 35-94 (telle que modifiée et complétée) relative à certains titres de créances négociables ;
 - La loi n° 44/12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigée des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
 - La loi n° 43/12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
 - Les circulaires de l'AMMC ;
 - Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437.
 - La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée.
-

Tribunal compétent en cas de litige Tribunal de Commerce de Casablanca

Régime fiscal

CFG Bank est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (38,5% au titre de l'exercice 2024, 39,25% au titre de l'exercice 2025 et à 40% à horizon 2026) et à la TVA (10%)

Source : CFG Bank

II- Renseignements sur le capital de CFG Bank

2.1-Composition du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de CFG Bank s'élève à 700 159 200 dirhams et est divisé en 35 007 960 actions d'une valeur nominale de 20 dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit¹ :

- 35 005 960 actions de catégorie « A » ;
- 2 000 actions de catégorie « F », qui sont exclusivement détenues paritairement par Monsieur Adil Douiri et Monsieur Aryn Alami ;

Soit au total 35 007 960 actions dématérialisées. Ces actions revêtent la forme nominative ou au porteur.

Quelles soient nominatives ou au porteur, les actions doivent être obligatoirement inscrites en compte par leur titulaire auprès d'un intermédiaire financier habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central, étant précisé que les actions de catégorie « F » sont nominatives et inscrites en compte au nom de leur propriétaire, exclusivement auprès de CFG BANK et ne peuvent en aucun cas être transférées auprès d'un autre intermédiaire financier ou un autre dépositaire.

Les actions de catégorie « A » et les actions de catégorie « F » jouissent de droits identiques et soumettent leurs titulaires aux mêmes obligations, sous réserve des droits et prérogatives spécifiques aux actions de chaque catégorie définis dans les statuts de la Société.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis fin 2019 jusqu'à fin 2022, du nombre d'actions de catégorie A (actuellement dénommés actions de catégorie « F ») au sein de CFG Bank :

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Aryn Alami	443 945	443 945	443 945	443 945
Adil Douiri	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL²	444 945	444 945	444 945	444 945

Source : CFG Bank

Dans le cadre de l'introduction en bourse de CFG Bank, effectuée en décembre 2023, la valeur nominale des actions constituant le capital de la banque a été réduite de 100 dirhams à 20 dirhams. Cette réduction a pris effet à compter du premier jour de cotation des actions de banque à la Bourse de Casablanca, soit le 18 décembre 2023, suite à la décision de l'AGE de la banque tenue le 16 novembre 2023.

De plus, l'AGE a décidé que les actions de catégorie « A », détenues exclusivement par les fondateurs Adil Douiri et Aryn Alami, deviennent des actions de catégorie « F » à compter du premier jour de cotation des actions de la banque.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis l'introduction en bourse de la Société jusqu'à fin 2025, du nombre d'actions de catégorie F (anciennement dénommés actions de catégorie « A ») au sein de CFG Bank :

¹ La division des actions en catégories existe depuis la création de CFG Bank. Il est à noter que l'AGE réuni en date du 16 novembre 2023 a décidé de maintenir les catégories d'actions dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société tout en modifiant l'appellation des dites catégories.

² Il est à noter qu'entre le 31/12/2019 et le 31/12/2022 le nombre d'actions est calculé sur la base d'une valeur nominale de 100 MAD.

Actionnaires	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Amyr Alami	1 000	1 000	1 000
Adil Douiri	1 000	1 000	1 000
TOTAL³	2 000	2 000	2 000

Source : CFG Bank

Conformément aux dispositions statutaires de la banque, les titres de catégorie F ne peuvent être détenues que par Amyr Alami et par Adil Douiri.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre d'actions de catégorie F n'a pas évolué par rapport à fin 2025.

Les dispositions statutaires relatives à la composition du capital de la Société sont décrites à l'article 6 des Statuts.

En cas de décès d'un actionnaire de catégorie « F », l'ensemble des actions de catégorie « F » en circulation seront automatiquement converties en actions de catégorie « A » sans l'observation d'aucune formalité et perdront ainsi l'ensemble des droits spécifiques qui leurs étaient attachés (Article 6.2 des Statuts).

Il convient de noter que les actions de catégories F s'élèvent à 2 000 actions, réparties paritairement par les fondateurs M. Amyr Alami et M. Adil Douiri.

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne un droit de vote lors de la tenue des assemblées générales.

Toutefois, conformément à l'article 257 de la Loi 17-95, toutes les actions entièrement libérées de la Société pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficie d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Les droits de vote double sont attribués aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives satisfaisant aux conditions de l'article 257 de la Loi 17-95 le dernier jour de bourse de chaque mois.

- Le décompte desdits droits de vote double est publié par la Société : sur son site internet, le premier jour de bourse suivant l'Attribution et à l'issue de chaque modification desdits droits de vote ; et
- Au bulletin officiel de la cote de la Bourse de Casablanca, au plus tard le deuxième jour de bourse suivant l'attribution et à l'issue de chaque modification du nombre desdits droits de vote.

Conformément à l'article 258 de la Loi 17-95, toute action bénéficiant du droit de vote double conformément aux stipulations ci-dessus, perd ce droit en cas de transfert de propriété aux tiers ou en cas de conversion en action au porteur. Toutefois, le droit de vote double demeure acquis en cas de conversion d'une action de catégorie « F » en action de catégorie « A », sous réserve qu'une telle conversion ne résulte pas d'un transfert de propriété de ladite action.

Le transfert de propriété des actions par voie de succession n'ôte pas à celles-ci le droit de vote double et ne suspend pas le délai de deux ans prévus à l'article 257 de la Loi 17-95.

En cas de cession par un actionnaire de ses actions nominatives, les actions devant être cédées en priorité seront les actions acquises par l'actionnaire concerné à la date la plus récente.

³ Il est à noter qu'au 31/12/2023, au 31/12/2024 et au 31/12/2025 le nombre d'actions est calculé sur la base d'une valeur nominale de 20 MAD

2.2-Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente les opérations portant sur le capital social de CFG Bank au titre des cinq dernières années :

Date	Nature de l'opération	Bénéficiaires	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (MAD) ⁴	Valeur nominale (MAD)	Capital social initial (MAD)	Montant de l'opération (prime d'émission incluse) (MAD)	Capital social final (MAD)
2020	Augmentation de capital en numéraire réservée	RCAR Hakam El Abass SING SARL MOBILE COM SA MAJDALINE Holding SA ASIA INVEST SARL	1 000 726	399,71	100	442 817 300	400 000 190	542 889 900
2021	Augmentation de capital en numéraire réservée	Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani	162 834	399,71	100	542 889 900	65 086 378	559 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Mugest SARL AU	40 000	100,00	100	559 173 300	4 000 000	563 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	87 031	360,00	100	563 173 300	31 331 160	571 876 400
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	61 919	360,00	100	571 876 400	22 290 840	578 068 300
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai	130 000	399,71	100	578 068 300	51 962 300	591 068 300
2023	Introduction en bourse de CFG Bank par voie d'augmentation du capital en numéraire	Tous les souscripteurs éligibles à l'IPO	5 454 545 ⁵	110,00	20	591 068 300	599 999 950	700 159 200

Source : CFG Bank

En date du 9 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a approuvé une augmentation de capital en numéraire de 400 MMAD, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs, au moyen de la création de 1 000 726 actions nouvelles de catégorie B (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action. Le Conseil d'Administration réuni en date du 20 avril 2020, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital. Cette augmentation de capital a été souscrite par le RCAR ainsi que par de groupes privés nationaux.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 31 août 2021, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant de 65 086 378,14 dirhams prime d'émission comprise, par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de

⁴ Le prix d'émission est arrondi à la décimale supérieure.

⁵ Nombre d'actions émises calculé sur la base de la valeur nominale de 20 MAD.

catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission.

Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani, fondateurs de la société REIM Partners dans laquelle CFG Bank a pris une participation.

En date du 10 juin 2022, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2022, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4 000 000 dirhams, à réaliser en une seule tranche par l'émission de 40 000 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 100 dirhams. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Mugest SARL AU.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 30 juin 2022, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la rétribution des efforts déployés par M. Adil Douiri dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 13 septembre 2022, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022, a décidé de fixer le montant de l'augmentation de capital (réservée aux attributaires des OSA) à 57 000 000 de dirhams, prime d'émission comprise et d'ouvrir la 1^{ère} tranche de l'augmentation de capital pour un montant global de 56 385 720 dirhams dont 15 662 700 dirhams à titre de nominal et 40 723 020 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 06 décembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté la souscription définitive à la première tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 31 331 160⁶ dirhams prime d'émission comprise, par souscription à 87 031 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit une décote de 10% par rapport au prix de souscription des précédentes augmentations de capital, dont 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 janvier 2022, a décidé d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital réservée aux attributaires des OSA pour un montant maximal de 22 716 360 de dirhams, prime d'émission comprise dont 6 310 100 dirhams à titre de nominal et 16 406 260 dirhams à titre de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive à la deuxième tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 22 290 840 dirhams, prime d'émission comprise, par souscription à 61 919 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission. Le Conseil d'Administration a constaté également la clôture définitive du programme de stock-option réservé aux bénéficiaires d'OSA tel que décidé par l'AGE du 26 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté, la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai d'un montant de 51 962 300 dirhams, prime d'émission comprise, par l'émission de 130 000 actions nouvelles de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») au prix de souscription (prime d'émission comprise) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams. Il est à noter que cette opération avait été approuvée par l'AGE du 22 août 2022.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2023, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2023 :

⁶ La différence entre le montant souscrit et le montant global de la première tranche est de 25 054 560 dirhams.

- a décidé la réalisation de l'augmentation du capital social à hauteur d'un montant de 109.090.900 dirhams par l'émission de 1.090.909 actions nouvelles de catégorie « A » (anciennement dénommées actions de catégorie « B »), à un prix de souscription par action de 550 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 450 dirhams à titre de prime d'émission ;
- a constaté que l'apport total de l'augmentation de capital sera d'un montant de 599.999.950 dirhams, dont 109.090.900 dirhams à titre de nominal et 490.909.050 dirhams à titre de prime d'émission ;
- a décidé de réduire la valeur nominale des actions composants le capital social de la société de 100 dirhams à 20 dirhams, avec prise d'effet à compter du premier jour de cotation des actions de la société à la Bourse de Casablanca.

2.3-Evolution de l'actionnariat au cours des cinq derniers exercices

Le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels et de groupes industriels nationaux aux côtés des fondateurs et des salariés actionnaires de la Banque.

Actionnaires	31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
Amyr Alami	503 256	9,00%	603 256	10,55%	3 199 725	9,14%	10,60%	3 089 970	8,83%	11,19%	2 959 725	8,45%	11,33%
Adil Douiri	52 816	0,94%	112 816	1,97%	1 136 501	3,25%	2,60%	887 500	2,54%	2,66%	767 000	2,19%	2,55%
Sous-total fondateurs	556 072	9,94%	716 072	12,52%	4 336 226	12,39%	13,20%	3 977 470	11,36%	13,84%	3 726 725	10,65%	13,88%
Younes Benjelloun & consorts	150 629	2,69%	150 629	2,63%	1 176 782	3,36%	2,47%	1 105 180	3,16%	2,31%	1 075 180	3,07%	3,88%
Souad Benbachir	123 984	2,22%	123 984	2,17%	1 039 831	2,97%	3,08%	959 149	2,74%	2,89%	891 409	2,55%	3,37%
Autres collaborateurs actionnaires ⁷	304 915	5,45%	326 632	5,71%	2 581 798	7,37%	6,00%	2 315 536	6,61%	7,20%	2 210 429	6,31%	8,19%
Sous-total collaborateurs actionnaires	579 528	10,4%	601 245	10,5%	4 798 411	13,7%	11,5%	4 379 865	12,5%	12,4%	4 177 018	11,9%	15,4%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	9,04%	505 385	8,84%	2 526 925	7,22%	9,37%	2 526 925	7,22%	8,43%	2 535 125	7,24%	7,45%
Zouhair Bennani	262 688	4,70%	337 688	5,90%	1 691 221	4,83%	5,57%	1 691 221	4,83%	6,19%	1 691 221	4,83%	6,47%
Majdaline Holding	239 846	4,29%	324 734	5,68%	1 632 093	4,66%	5,25%	1 632 093	4,66%	5,96%	1 632 093	4,66%	6,23%
Bank Of Africa (BOA)	285 065	5,10%	285 065	4,98%	1 425 325	4,07%	5,29%	1 425 325	4,07%	5,22%	1 425 325	4,07%	5,46%
Axa Assurance Maroc	227 741	4,07%	227 741	3,98%	1 138 705	3,25%	4,22%	1 138 705	3,25%	3,86%	1 138 705	3,25%	4,04%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	227 741	4,07%	227 741	3,98%	1 138 705	3,25%	4,22%	1 138 705	3,25%	4,17%	1 138 705	3,25%	3,49%
REIM International Limited	-	0,00%	292 834	5,12%	1 394 170	3,98%	2,59%	1 379 170	3,94%	5,05%	798 730	2,28%	3,06%
Mutandis SCA	306 795	5,49%	306 795	5,36%	1 533 975	4,38%	5,69%	1 743 975	4,98%	3,19%	1 554 975	4,44%	2,98%
Amethis Alpha	537 888	9,62%	-	0,00%	-	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
Maghreb FS	537 888	9,62%	537 888	9,41%	1 400 048	4,00%	5,19%	48	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
Société Prev Invest SA	500 361	8,95%	500 361	8,75%	1 867 805	5,34%	3,46%	1 867 805	5,34%	6,84%	-	0,00%	0,00%
Mutatis	301 489	5,39%	301 489	5,27%	1 507 445	4,31%	5,59%	537 445	1,54%	0,98%	-	0,00%	0,00%
CFG Associés	20 000	0,36%	-	0,00%	-	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)	1	0,00%	1	0,00%	5	0,00%	0,00%	5	0,00%	0,00%	5	0,00%	0,00%
Autres ⁸	503 245	9,00%	553 725	9,68%	1 626 373	4,65%	5,84%	1 575 832	4,50%	5,53%	1 408 138	4,02%	5,13%
Flottant au porteur	-	-	-	-	6 990 528	19,97%	12,96%	9 993 371	28,55%	18,31%	13 781 195	39,37%	26,38%
Sous-total divers	4 456 133	79,69%	4 401 447	76,97%	25 873 323	73,91%	75,25%	26 650 625	76,13%	73,76%	27 104 217	77,42%	70,68%
TOTAL	5 591 733	100,00%	5 718 764	100,00%	35 007 960	100,00%	100,00%	35 007 960	100,00%	100,00%	35 007 960	100,00%	100,00%

Source : CFG Bank

⁷ La rubrique « Autres collaborateurs actionnaires » comprend exclusivement les collaborateurs actionnaires du Groupe CFG Bank détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank.

⁸ La rubrique « Autres » comprend exclusivement les actionnaires personnes morales et personnes physiques détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank.

Au cours du premier semestre 2021, Aryn Alami a cédé 39 700 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à Majdaline Holding, à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,6% du capital de la Banque. Suite à cette cession, Majdaline Holding détient désormais 4,3% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En septembre 2021, Souad Benbachir Hassani et CFG Associés ont cédé respectivement 13 276 et 11 743 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à la CIMR à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,4% du capital de la Banque. Suite à cette cession, la CIMR détient désormais 4,1% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En décembre 2021, le RCAR a cédé 500 361 actions de catégorie « B » (actuellement dénommées actions de catégorie « A ») à Prev Invest S.A (filiale de RCAR), à un prix de cession de 446,79 dirhams par action. Suite à cette cession, Prev Invest S.A a acquis 8,9% du capital de la Banque. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En mars 2022, REIM International Limited a acquis la totalité des actions détenues par Mehdi Tahiri et Nawfal Bendefa dans le capital de CFG Bank au prix d'acquisition de 399,71 MAD. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires. Il est à noter que REIM International Limited a acquis une partie des actions cédées par Amethis Alpha.

En octobre 2022, Amethis Alpha a annoncé sa sortie totale du capital de CFG BANK avec succès portant la durée totale de l'investissement réalisé par le fonds dans l'établissement bancaire national à 5 ans, soit une durée en ligne avec les anticipations des parties prenantes. A ce titre, Amethis Alpha a cédé ses actions exclusivement aux actionnaires de CFG Bank, dont notamment Aryn Alami, Majdaline Holding et REIM International limited, à un prix de cession de 500 MAD par action. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En date du 19/12/2023, Aryn Alami a déclaré avoir acquis sur le marché de bloc 125 000 actions CFG Bank auprès de Maghreb FS, au cours unitaire de 126 dirhams, franchissant ainsi directement à la hausse le seuil de 10% des droits de vote.

Suite à cette transaction, Aryn Alami déclare détenir 3 199 725 actions et 5 716 005 droits de vote, représentant respectivement 9,14% du capital et 10,52% des droits de vote de CFG Bank au 19 décembre 2023.

En date du 29/12/2023, la société Maghreb FS SARL a déclaré avoir cédé sur le marché central 350 700 actions CFG Bank, au cours unitaire de 141,25 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de CFG Bank.

Suite à cette transaction, Maghreb FS déclare détenir, en date du 3 janvier 2024, 48 actions de CFG Bank.

En date du 11/12/2024, la société REIM International Limited a déclaré avoir franchi directement à la hausse le seuil de 5% des droits de vote de CFG Bank. Ce franchissement est intervenu suite à l'acquisition de droits de vote double, associés aux actions pour lesquelles il a été justifié d'une inscription au nominatif pour une durée d'au moins deux ans, et ce conformément aux dispositions de l'article 8.2 des statuts de CFG Bank.

REIM International Limited déclare détenir 2 758 340 droits de vote de CFG Bank, représentant 5,07% des droits de vote de cette dernière.

En date du 07/07/2025, la société REIM International Limited a déclaré avoir franchi directement à la baisse le seuil de 5% des droits de vote de CFG Bank. Ce franchissement est intervenu suite à sa cession sur le marché central d'une quantité de 43 480 actions CFG Bank, représentant 86 960 droits de vote. Suite à cette transaction, la société REIM International Limited déclare détenir 1 335 690 actions CFG Bank représentant 2 671 380 droits de vote, soit 4,96% des droits de vote de CFG Bank.

2.4-Actionnariat actuel

L'actionnariat actuel de CFG Bank se présente comme suit au 30 juin 2026 :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Amyr Alami	2 971 629	8,49%	5 931 354	11,41%
Adil Douiri	767 000	2,19%	1 329 840	2,56%
Sous-total fondateurs	3 738 629	10,68%	7 261 194	13,97%
Younes Benjelloun & consorts	1 075 180	3,07%	2 050 180	3,94%
Autres collaborateurs actionnaires ⁹	2 222 989	6,35%	4 292 960	8,26%
Sous-total collaborateurs actionnaires	3 298 169	9,42%	6 343 140	12,20%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	2 526 925	7,22%	3 874 850	7,45%
Zouhair Bennani	1 691 221	4,83%	3 379 661	6,50%
Majdaline Holding	1 632 093	4,66%	3 255 763	6,26%
Bank Of Africa (BOA)	1 425 325	4,07%	2 850 650	5,48%
Axa Assurance Maroc	1 231 705	3,52%	2 153 410	4,14%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	1 138 705	3,25%	1 823 955	3,51%
Mutandis SCA	1 629 975	4,66%	1 629 975	3,14%
Souad Benbachir	891 409	2,55%	1 761 329	3,39%
REIM International Limited	798 730	2,28%	1 597 460	3,07%
Autres ¹⁰	1 454 228	4,15%	2 506 579	4,82%
Flottant au porteur	13 550 846	38,71%	13 550 846	26,06%
Sous-total divers	27 971 162	79,90%	38 384 478	73,83%
TOTAL	35 007 960	100,00%	51 988 812	100,00%

Source : CFG Bank

2.5-Déclarations de franchissement de seuil

Les actionnaires de CFG Bank sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Depuis l'introduction en bourse de CFG Bank en décembre 2023, 6 franchissements de seuil ont été effectués :

- Le premier concerne un franchissement direct à la hausse du seuil de participation de 10% des droits de vote, effectué en date du 19/12/2023 suite à l'acquisition par M. Amyr Alami, sur le marché de bloc, d'une quantité de 125 000 actions CFG Bank, auprès de Maghreb FS, au cours unitaire de MAD 126. Suite à cette transaction, M. Amyr Alami déclare détenir 3.199.725 actions et 5.716.005 droits de vote, représentant respectivement 9,14% du capital et 10,52% des droits de vote de CFG Bank ;
- La deuxième porte sur un franchissement direct à la baisse du seuil de participation de 5% dans le capital de CFG Bank par Maghreb FS SARL, effectué en date du 29/12/2023, suite à sa

⁹ La rubrique « Autres collaborateurs actionnaires » comprend exclusivement les collaborateurs actionnaires du Groupe CFG Bank détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank.

¹⁰ La rubrique « Autres » comprend exclusivement les actionnaires personnes morales et personnes physiques détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank.

cession sur le marché central d'une quantité de 350 700 actions CFG Bank au cours unitaire de MAD 141,25. Suite à cette transaction, la société Maghreb FS SARL déclare détenir, en date du 3 janvier 2024, 48 actions CFG Bank ;

- Le troisième concerne un franchissement direct à la hausse du seuil de participation de 5% des droits de vote de CFG Bank, effectué en date du 30/12/2023 par PREV INVEST dans le cadre de l'acquisition de droits de vote double, associés aux actions pour lesquelles il a été justifié d'une inscription au nominatif pour une durée d'au moins deux ans, et ce conformément aux dispositions de l'article 8.2 des statuts de CFG Bank. Suite à cette transaction, PREV INVEST déclare détenir 3.735.610 droits de vote, représentant 6,86% des droits de vote de CFG Bank ;
- Le quatrième concerne un franchissement direct à la hausse du seuil de participation de 5% des droits de votes de CFG Bank, effectué en date du 11/12/2024 par REIM International Limited dans le cadre de l'acquisition de droits de vote double, associés aux actions pour lesquelles il a été justifié d'une inscription au nominatif pour une durée d'au moins deux ans, et ce conformément aux dispositions de l'article 8.2 des statuts de CFG Bank. Suite à cette transaction REIM International Limited déclare détenir 2.758.340 droits de vote, représentant 5,07% des droits de vote de CFG Bank ;
- Le cinquième concerne un franchissement direct à la baisse du seuil de participation de 5% des droits de votes de CFG Bank, effectué en date du 26/03/2025 par Prev Invest S. suite à sa cession sur le marché de blocs d'une quantité de 1 486 400 actions CFG Bank au cours unitaire de MAD 220, ainsi que 289 710 actions sur le marché central au prix de 223,15 dirhams l'unité. Suite à cette transaction, la société Prev Invest S.A déclare ne détenir aucune action dans le capital ni dans les droits de vote de CFG Bank.
- Le sixième concerne un franchissement direct à la baisse du seuil de participation de 5% des droits de votes de CFG Bank, effectué en date du 07/07/2025 par REIM International Limited suite à sa cession sur le marché central d'une quantité de 43 480 actions CFG Bank, représentant 86 960 droits de vote. Suite à cette transaction, la société REIM International Limited déclare détenir 1 335 690 actions CFG Bank représentant 2 671 380 droits de vote, soit 4,96% des droits de vote de CFG Bank.

2.6-Présentation des principaux actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital de CFG Bank sont Aryn Alami et RMA.

PRESENTATION D'AMYN ALAMI

Une présentation de l'expérience professionnelle d'Aryn Alami est détaillée dans la partie « 4.3 Organes d'Administration ».

PRESENTATION DE ROYAL MAROCAINE D'ASSURANCE (RMA) AU 31/12/2025

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	9 535
Résultat net social (en MMAD)	801
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	5 909
Actionnariat	
O Capital Group	87,8%
Divers	12,2%
Total	100%

Source : RMA

RMA est une Compagnie d'assurance et de réassurance marocaine filiale du groupe O Capital Group.

2.7-Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 29 septembre 2017 entre Bank Of Africa, RMA, Aymn Alami, Mutandis, Mutatis, Younes Benjelloun, Souad Benbachir et Adil Douiri (le Pacte des Actionnaires Historiques).

Ce pacte a été conclu sur instruction de Bank Al-Maghrib en vue de permettre l'identification d'un noyau dur d'actionnaires à même d'œuvrer et de participer à l'orientation générale de la Société.

Les principales stipulations du Pacte des Actionnaires Historiques sont les suivantes :

- participation effective et active des parties à l'orientation de la Société ;
- concertation régulière entre les parties pour faire en sorte que la gestion et la situation financière de la Société offrent des garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité de la Société, notamment en matière de respect des obligations prudentielles et que le système de contrôle interne de la Société ne présente pas de lacunes graves ;
- définition par les parties de toute mesure appropriée afin de remédier à tout événement significatif défavorable (i.e. une situation qui serait de nature à entraîner un effet significatif défavorable sur l'activité de la Société, sa rentabilité, ses actifs, etc.) ;
- sollicitation le cas échéant, par la Société en cas de demande du régulateur du soutien financier des actionnaires sans engagement ferme de la part desdits actionnaires ;
- concertation des parties préalablement aux réunions des Assemblées et des conseils d'administration ;
- proposition de désignation de deux membres représentant les parties au sein du comité d'audit de la Société et, le cas échéant, au sein du comité des risques ;
- la durée du pacte est de cinq ans à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois ans avant l'échéance ;
- le pacte prendra fin par anticipation avec l'accord écrit de l'ensemble des parties. Il prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des actions de la Société.

2.8-Capital potentiel de l'Emetteur

Aucune opération sur le capital n'est prévue à la date d'enregistrement du présent document de référence.

2.9-Négociabilité des titres de Capital

CFG Bank est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 18 décembre 2023 sous le ticker « CFG ».

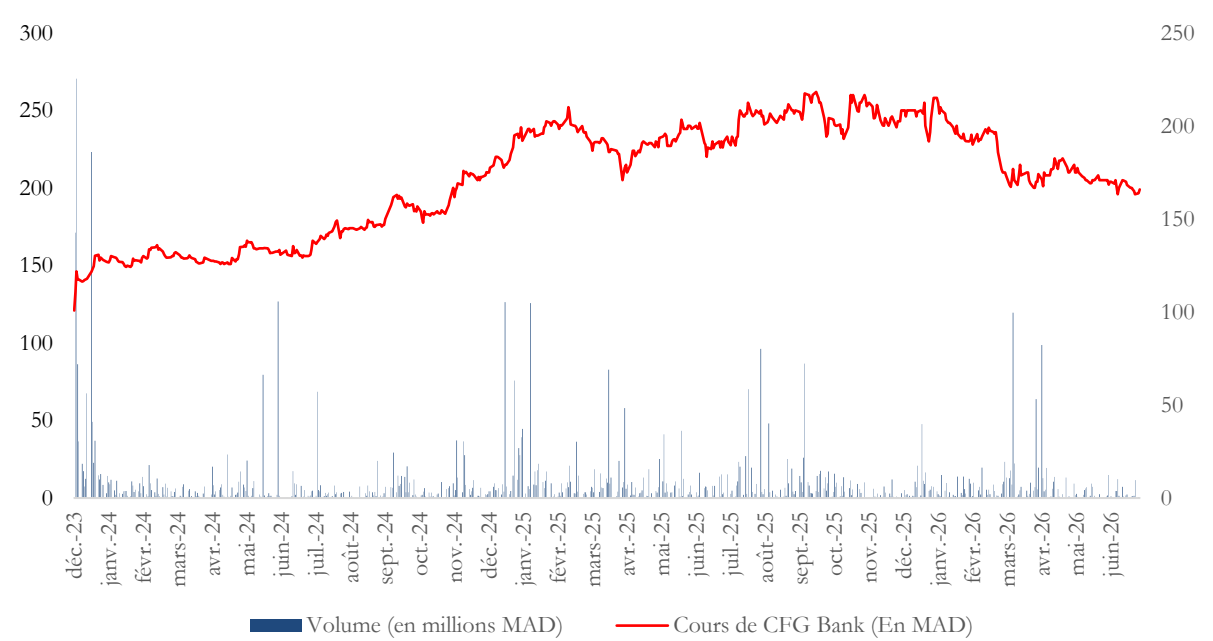
L'opération d'introduction en bourse s'est faite par l'émission de 5.454.545 nouvelles actions de catégorie « A » à un prix de souscription de 110 dirhams par action et un nominal de 20 dirhams.

Le titre de CFG Bank est coté sur le marché principal, compartiment « Principal F » de la Bourse de Casablanca.

Les actions de CFG Bank sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de CFG Bank.

Il est à noter qu’aucune suspension de la cotation de l’action de CFG Bank n’a été observée depuis l’introduction en bourse.

Le graphique ci-dessous illustre l’évolution du cours de CFG Bank depuis son introduction en bourse au 30 juin 2026 :



Source : Bourse des valeurs de Casablanca

Le cours de l'action CFG Bank s’est apprécié de 64,5% depuis sa cotation le 18 décembre 2023, passant de 121 MAD à 199 MAD le 30 juin 2026, avec un point culminant à 262 MAD le 22 septembre 2025. Cette évolution s’explique principalement par :

- Un contexte macroéconomique favorable marqué notamment par la baisse du taux directeur de Bank Al-Maghrib, lors de sa première réunion trimestrielle au titre de l'année 2024, de 25 points de base à 2,5%, suivi par de meilleures performances du marché financier (hausse du MASI de +27,6% entre le 02/01/2024 et le 31/12/2025) stimulée notamment par une hausse des volumes échangés à la bourse de Casablanca ;
- Un résultat 2024 conforme aux prévisions annoncées par CFG Bank lors de l’IPO, avec une croissance notable, atteignant 262 MMAD contre 166 MMAD en 2023 ;
- Un résultat net part du groupe 2025 en net augmentation, atteignant 370 MMAD contre 262 MMAD en 2024 ;
- Un environnement macroéconomique en 2025 marqué, au Maroc, par la poursuite de l’assouplissement monétaire, avec une baisse du taux directeur de 25 points de base à 2,25 % et son maintien à ce niveau jusqu’à la réunion trimestrielle de juin 2026.
- Un PNB au T1 2026 en hausse, avec une croissance de 3% (dont une croissance du PNB récurrent de 22%) atteignant 310 MMAD contre 303 MMAD au T1 2025 ;
- Des perspectives encourageantes pour l’avenir de CFG Bank et poursuite de son développement en 2026.
- Cette dynamique positive est cependant tempérée par un contexte international incertain, caractérisé par des tensions commerciales croissantes et une volatilité accrue sur les marchés globaux.

Evolution du cours CFG sur des périodes de 1, 2, 3 mois et depuis l’introduction en bourse

Période		Cours de début de période	Dernier cours	Performance
De	A			

1 mois	01/06/2026	30/06/2026	205	199	-3,0%
2 mois	04/05/2026	30/06/2026	215	199	-7,5%
3 mois	01/04/2026	30/06/2026	204	199	-2,5%
Introduction en bourse	18/12/2023	30/06/2026	121	199	64,5%

Source : Bourse de Casablanca

Les principaux indicateurs d'évolution du cours de bourse du titre CFG Bank sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Principaux indicateurs d'évolution du cours CFG

	2023 ¹¹	2024	2025	YTD ¹²
Nombre d'actions composant le capital	35 007 960	35 007 960	35 007 960	35 007 960
Plus haut - cours de clôture (MAD)	146,3	222,0	261,9	258,0
Plus bas - cours de clôture (MAD)	121,0	146,0	205,0	196,0
Cours Moyen Pondéré (MAD)	140,8	168,2	238,8	212,9
Capitalisation boursière moyenne (MAD)	4 929 343 836	5 889 748 180	8 359 809 394	7 454 502 076

Source : Bourse de Casablanca

$$(1) \text{ Cours Moyen Pondéré} = \frac{\sum(\text{cours de clôture} \times \text{Quantité échangée})}{\text{Quantité échangée totale}}$$

$$(2) \text{ Capitalisation boursière moyenne} = \text{Cours Moyen Pondéré} \times \text{Nombre d'actions}$$

Plus haut cours et plus bas cours par mois depuis sur les 6 derniers mois du titre CFG :

	Janvier 2026	Fevrier 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026
Plus haut - Cours de clôture (MAD)	258	239	215	219	215	205
Plus bas - Cours de clôture (MAD)	230	223	200	201	203	196

Source : Bourse de Casablanca

Plus haut cours et plus bas cours par trimestre depuis les 12 derniers mois du titre CFG :

En MAD	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Plus haut - Cours de clôture (MAD)	262	260	258	219
Plus bas - Cours de clôture (MAD)	226	230	200	196

Source : Bourse de Casablanca

Volume quotidien moyen et volume global des transactions – En MAD :

En MAD	2023	2024	2025	YTD ¹³
Volume quotidien moyen	57 873 336	6 755 171	8 253 691	6 220 263
Volume Global	578 733 356	1 661 772 173	2 038 661 754	746 431 615

Source : Bourse de Casablanca

Volume mensuel des transactions depuis sur les 6 derniers mois du titre CFG – En MAD :

En MMAD	Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026
Volume mensuel des transactions	80 818 345	82 639 228	236 055 763	239 681 410	48 744 869	58 492 000

¹¹ Période allant du 18/12/2023 au 31/12/2023

¹² Période allant du 02/01/2026 au 30/06/2026

¹³ Période allant du 02/01/2026 au 30/06/2026

Il est à noter qu'aucune suspension de la cotation du titre CFG Bank n'a eu lieu depuis la cotation de la Banque à la Bourse de Casablanca en décembre 2023.

Franchissements de seuils statutaires

L'article 10 des Statuts de la Société, prévoit, outre les obligations de déclaration prévues par la Réglementation Boursière, que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou cesse de posséder, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 3%, 15%, 25% et 40%, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société au plus tard le cinquième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation des stipulations de l'article 10 des Statuts, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration des franchissements de seuils statutaires dans le délai prescrit sera privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de réception par la Société, d'une déclaration de régularisation qui lui aurait été dûment notifiée au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société (Article 10 des Statuts).

2.10- Politique de distribution des dividendes

Dispositions statutaires

Les dispositions relatives à l'affectation des résultats sont décrites au niveau de l'article 28 des Statuts.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

	2023	2024	2025
Résultat net social (en mMAD)	104,7	134,9	314,2
Report à nouveau (en mMAD)	208,5	192,4	205,1
Dividende à distribuer en N+1 au titre de l'exercice N (en mMAD)	115,5	115,5	140,0
Taux de distribution ¹⁴	37%	35%	27%
Nombre d'actions	35 007 960	35 007 960	35 007 960
Valeur nominale (en MAD)	20	20	20
Résultat net par action (en MAD)	3	3,9	9,0
Dividende par action au titre de l'exercice (en MAD)	3,3	3,3	4,0

Source : CFG Bank

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 30 mai 2024 a décidé, après approbation de Bank Al-Maghrib, de distribuer un dividende d'un montant global de 115 526 268,00 dirhams au titre

¹⁴ Taux de distribution = Dividendes distribués / (Résultat net social + report à nouveau)

de l'exercice 2023, soit 3,3 dirhams par action qui sera mis en paiement à partir du 24 juin 2024, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 29 mai 2025 a décidé, après approbation de Bank Al-Maghrib, de distribuer un dividende d'un montant global de 115 526 268,00 dirhams au titre de l'exercice 2024, soit 3,3 dirhams par action qui sera mis en paiement en juin 2025, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en date du 22 mai 2026 a décidé de distribuer un dividende d'un montant global de 140 031 840,00 dirhams au titre de l'exercice clos de 31 décembre 2025, soit 4,0 dirhams par action qui sera mis en paiement en juin 2026, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

III- Endettement

3.1- Dette privée

Emprunts obligataires

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 31 mai 2021 :

- a autorisé l'émission par CFG Bank, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de 5 ans à compter de ladite assemblée générale ordinaire, d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximum global de 400 millions de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ;
- a décidé que ledit emprunt obligataire subordonné pourra se composer de plusieurs tranches, étant entendu qu'en cas de pluralité des tranches, (i) le montant cumulé des obligations émises au titre de cet emprunt obligataire subordonné ne devra en aucun cas dépasser la somme de 400 millions de dirhams, et que (ii) le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription.

Faisant usage des autorisations et délégations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank réuni en date du 18 octobre 2021, a décidé de procéder à :

- l'émission de 1 200 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 120 000 000 de dirhams ;
- l'émission de 800 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 80 000 000 de dirhams.

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration réuni le 10 juin 2022 a notamment décidé de lancer la seconde partie du Programme de l'emprunt obligataire en procédant à :

- l'émission de 1 600 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 160 000 000 de dirhams ;
- et/ou l'émission de 400 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 40 000 000 de dirhams.

Le Conseil d'Administration du 14 mars 2025 autorise la Banque, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, à émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximal global de 500 MMAD qui se décompose en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne, d'une valeur unitaire nominale de 100 000 MAD, à réaliser dans un délai de 5 ans à compter du Conseil d'Administration précité.

Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2025 autorise la Banque, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, à émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximal global de 500 MMAD qui se décompose en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne, d'une valeur unitaire nominale de 100 000 MAD, à réaliser dans un délai de 5 ans à compter du Conseil d'Administration précité.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts obligataires émis par CFG Bank :

Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en MMAD	Tranche en MMAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur au 31/12/2025	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement
Perpétuel subordonné	23/12/2021	80	20	Cotée	100 000	200	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			40	Non cotée	100 000	400	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans		<i>In fine</i>
			20	Non cotée	100 000	200	4,95%	260	Révisable annuellement		<i>In fine</i>
Subordonné	23/12/2021	120	50	Non cotée	100 000	500	3,22%	90	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>
			70	Non cotée	100 000	700	3,20%	85	Révisable annuellement	10 ans	<i>In fine</i>
Perpétuel subordonné	24/10/2022	40	15	Non cotée	100 000	150	5,65%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			25	Non cotée	100 000	250	4,85%	260	Révisable annuellement		<i>In fine</i>
Subordonné	24/10/2022	160	160	Non cotée	100 000	1 600	3,10%	85	Révisable annuellement	10 ans	<i>In fine</i>
Subordonné	24/06/2025	500	500	Non cotée	100 000	5 000	3,42%	70	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>
Subordonné	29/12/2025	500	500	Non cotée	100 000	5 000	3,69%	70	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>

Source : CFG Bank

Au 30 juin 2026, l'encours des emprunts obligataires est de 1 400 MMAD.

Titrisation

Le Conseil d'administration de CFG Bank réuni en date du 20 avril 2021, a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation de créances hypothécaires détenues par CFG Bank sur les clients « *premium*¹⁵ » pour un montant maximum d'un milliard de dirhams. Les objectifs poursuivis par ladite opération de titrisation sont (i) l'amélioration de la liquidité, (ii) une meilleur gestion actif-passif, et (iii) l'amélioration du ratio de solvabilité à travers une baisse du RWA.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, le programme de titrisation n'est pas actuellement à l'ordre du jour.

Certificats de dépôt

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par CFG Bank dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné actuellement à 15 milliards de dirhams.

Le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration de Casablanca Finance Markets (CFM), alors filiale de CFG Group (actuellement CFG Bank), a autorisé la mise en place d'un programme de certificats de dépôt d'un plafond de 300 MMAD.

CFG Group a ensuite été agréé en qualité de banque par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°35 du 25 avril 2012. En date du 1^{er} décembre 2012, CFM a fait l'objet d'une fusion-absorption par sa maison-mère CFG Group. Suite à cette opération, l'intégralité des passifs de CFM, et en particulier l'encours de certificats de dépôt émis, a été transférée à CFG Group.

Le Conseil d'Administration de CFG Group réuni le 11 décembre 2012, a autorisé l'émission de certificats de dépôt pour un plafond de 800 MMAD.

Depuis le second semestre 2015, CFG Group a changé de dénomination sociale, dans le cadre du lancement de son activité bancaire pour s'appeler CFG Bank.

Afin d'accompagner le développement de son activité bancaire, le Conseil d'Administration a autorisé :

- ✓ En date du 13 septembre 2018, une augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 800 millions de dirhams à 2 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 14 mars 2019, une augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 2 milliards de dirhams à 5 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 07 juillet 2023, une augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 5 milliards de dirhams à 8 milliards de dirhams dont un plafond de 2 milliards de dirhams de certificats de dépôts structurés ;
- ✓ En date du 22 juillet 2024, une augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 8 milliards de dirhams à 12 milliards de dirhams dont un plafond de 3 milliards de dirhams de certificats de dépôts structurés ;
- ✓ En date du 19 février 2025, une augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 12 milliards de dirhams à 15 milliards de dirhams dont un plafond de 4 milliards de dirhams de certificats de dépôts structurés.

Les certificats de dépôt, d'une valeur nominale de 100 000 MAD, sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

¹⁵ Les clients *premiums* réfèrent aux emprunteurs opérant dans le public ou dans des secteurs jugés non risqués et dont la créance n'a fait l'objet d'aucun incident de paiement, d'aucune procédure de recouvrement amiable ou judiciaire, ni d'aucune déchéance du terme depuis son octroi

En 2025, CFG Bank a émis des certificats de dépôts pour un montant total de 5 458,8 KMAD contre 5 160,7 MMAD en 2024, et 9 012,9 MMAD en 2023.

L'encours des certificats de dépôt de CFG Bank s'élève à 8 907 400 KMAD au 30 juin 2026, et se répartit comme suit :

- Un encours de 8 297 400 KMAD relatif aux émissions de certificats de dépôts standards ;
- Un encours de 610 000 KMAD relatif aux certificats de dépôt structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de dépôts
Plafond du programme	15 000 000 000 MAD
Plafond des certificats de dépôts structurés	4 000 000 000 MAD
Encours du programme au 30/06/2026	8 907 400 000 MAD
Part des CD structurés en valeur	610 000 000 MAD
Part des CD structurés en pourcentage	6,85%
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titre au 30/06/2026	89 074

Source : CFG Bank

CFG Bank prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de CD par de nouvelles émissions dans la limite du plafond fixé, et/ou par toute autre opération si nécessaire.

L'encours des certificats de dépôt standards, d'un montant de 8 297 400s KMAD au 30 juin 2026, se détaille comme suit :

Date d'émission	Date d'échéance	Date de jouissance	Taux	Fixe ou Révisable	Fréquence de révision	Date de révision	Taux en vigueur	Maturité	Quantité	Montant (KMAD)	Encours (KMAD)
15/04/2022	15/04/2027	15/04/2022	2,85%	Fixe	Annuelle	N/A	-	5 ans	500	50 000	50 000
23/02/2024	23/02/2029	23/02/2024	3,65%	Révisable	Annuelle	23/02/2026	2,82%	5 ans	1750	175 000	175 000
23/02/2024	23/02/2029	23/02/2024	4,00%	Fixe	Annuelle	N/A	-	5 ans	5950	595 000	595 000
30/08/2024	31/08/2026	30/08/2024	3,00%	Fixe	Annuelle	N/A	-	2 ans	80	8 000	8 000
27/09/2024	28/09/2026	27/09/2024	3,10%	Fixe	Annuelle	N/A	-	2 ans	500	50 000	50 000
11/10/2024	11/10/2029	11/10/2024	3,25%	Révisable	Annuelle	11/10/2025	2,71%	5 ans	5400	540 000	540 000
11/10/2024	11/10/2029	11/10/2024	3,50%	Fixe	Annuelle	N/A	-	5 ans	5200	520 000	520 000
24/10/2024	24/10/2026	24/10/2024	2,95%	Fixe	Annuelle	N/A	-	2 ans	27	2 700	2 700
30/10/2024	30/10/2029	30/10/2024	3,25%	Révisable	Annuelle	30/10/2025	2,82%	5 ans	1000	100 000	100 000
29/11/2024	29/11/2026	29/11/2024	2,90%	Fixe	Annuelle	N/A	-	2 ans	10	1 000	1 000
17/12/2024	17/12/2026	17/12/2024	2,85%	Fixe	Annuelle	N/A	-	2 ans	12	1 200	1 200
15/07/2025	14/07/2026	15/07/2025	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	2200	220 000	220 000
13/08/2025	12/08/2026	13/08/2025	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	3500	350 000	350 000
03/09/2025	02/09/2026	03/09/2025	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	1000	100 000	100 000
15/10/2025	14/10/2026	15/10/2025	2,52%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	6000	600 000	600 000
17/11/2025	16/11/2026	17/11/2025	2,55%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	10000	1 000 000	1 000 000
17/12/2025	16/12/2026	17/12/2025	2,64%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	5000	500 000	500 000
26/12/2025	25/12/2026	26/12/2025	2,55%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	120	12 000	12 000
21/01/2026	20/01/2027	21/01/2026	2,68%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	10000	1 000 000	1 000 000
02/02/2026	31/07/2026	02/02/2026	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	26 semaines	4700	470 000	470 000
04/03/2026	03/03/2027	04/03/2026	2,20%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	25	2 500	2 500
15/04/2026	14/04/2027	15/04/2026	2,77%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	10000	1 000 000	1 000 000
13/05/2026	12/05/2027	13/05/2026	2,61%	Fixe	N/A	N/A	-	52 semaines	10000	1 000 000	1 000 000
Total									82 974	8 297 400	8 297 400

Source : CFG Bank

A noter que le mode de remboursement est *in fine* et que la fréquence de paiement des intérêts est annuelle pour toutes les émissions de CDs standards.

L'encours des émissions de certificats de dépôts structurés s'élève à 610 000 KMAD au 30 juin 2026 et se détaille comme suit :

Date d'émission	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (KMAD)	Nature du taux	Fréquence de révision	Date de révision	Taux moyen sur la durée du CD	Taux en vigueur*	Valeur de remboursement**	Sous-jacent
21/05/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
13/07/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
28/09/2021	29/11/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
31/03/2022	27/11/2028	600	60 000	Fixe	N/A	N/A	3,80%	3,80%	60 000	Euro bond
03/10/2022	03/10/2029	1000	100 000	Fixe	N/A	N/A	4,20%	4,20%	100 000	Euro bond
19/10/2022	01/10/2029	1000	100 000	Fixe	N/A	N/A	4,30%	4,30%	100 000	Euro bond
01/07/2024	23/06/2031	500	50 000	Fixe	N/A	N/A	NA	4,50%	50 000	OCP
Total		6 100	610 000							

(*) : pour les CD révisables, le taux présenté est celui en vigueur jusqu'à la prochaine révision.

(**) : Valeur de remboursement au 30/06/2026

Source : CFG Bank

Il est à noter que la méthode de calcul de la valeur de remboursement à échéance pour les émissions de certificats de dépôts structurés est déterminée par voie contractuelle.

Les émissions de certificats de dépôts structurés sont déterminées par voie contractuelle dans la note de chaque émission.

Les montants des émissions de certificats de dépôt sont conformes aux objectifs ci-dessous, établis dans le cadre du programme d'émission desdits certificats de dépôt, reflétant ainsi la croissance soutenue de la banque :

- Diversifier les sources de financements de la banque, et ce afin de réduire sa dépendance vis-à-vis du marché interbancaire et du marché des repo ;
- Diversifier les maturités de financement, notamment sur le moyen terme, afin de mieux gérer l'exposition de CFG Bank à un risque de taux et de liquidité du fait d'un décalage de maturité entre ses emplois et ses ressources ;
- Proposer aux investisseurs des solutions alternatives de placements à travers des certificats de dépôt structurés ou atypiques, dont la valeur est indexée à l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents.

3.2- Dettes interbancaires

Dans le cadre de son activité, CFG Bank a recours au marché interbancaire pour ses prêts et emprunts de trésorerie. Au 31 décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 4 236 149 KMAD. Celles-ci ne sont pas assorties de covenants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés du groupe CFG Bank sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Emprunts	912 207	689 198	-24,4%	884 996	28,4%
Comptes à vue	7 045	-	-100,0%	-	-
Opérations de pension	4 380 334	2 020 188	-53,9%	3 331 342	64,9%
Dettes locatives	12 637	17 482	38,3%	19 811	13,3%
Total dettes envers les établissements de crédit	5 312 223	2 726 868	-48,7%	4 236 149	55,3%
Part de CFG Bank SA (en %)	99,6%	99,4%	-0,2 pts	99,5%	0,2 pts

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2025, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 4 236 149 KMAD enregistrant une hausse de 55,3% par rapport à la fin décembre 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des opérations de pension et des emprunts de respectivement 1 311 154 KMAD (+64,9%) et 195 798 KMAD (+28,4%).

Au 31 décembre 2025, la hausse des opérations de pension de 1 311 154 KMAD traduit les choix stratégiques de CFG Bank en matière de gestion de la liquidité et de la trésorerie.

En 2025, les emprunts d'un montant de 884 996 KMAD correspondent essentiellement aux emprunts interbancaires (au jour le jour). Ils s'élevaient à 689 198 KMAD en 2024, soit une hausse de 28,4% principalement lié à la hausse des emprunts de trésorerie à terme avec la banque centrale.

Au terme de l'exercice 2024, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 2 726 868 KMAD enregistrant une baisse de 48,7% par rapport à la fin décembre 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des opérations de pension et des emprunts de respectivement 2 360 146 KMAD (-53,9%) et 223 009 KMAD (-24,4%).

Au 31 décembre 2024, la baisse des opérations de pension de 2 360 146 KMAD traduit les choix stratégiques de CFG Bank en matière de gestion de la liquidité et de la trésorerie.

En 2024, les emprunts d'un montant de 689 198 KMAD correspondent essentiellement aux emprunts interbancaires (au jour le jour). Ils s'élevaient à 912 207 KMAD en 2023, soit une baisse de 24,4% principalement lié à la baisse des emprunts de trésorerie à terme avec la banque centrale.

3.3- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de CFG Bank sur la période 2023 – 2025 se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23/24	31/12/2025	Var. 24/25
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 916 733	2 864 293	49,4%	4 452 383	55,4%
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	58 792	41 135	-30,0%	373 609	>100%
Engagements donnés	1 975 524	2 905 428	47,1%	4 825 992	66,1%
Engagements de garantie reçus de la clientèle	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%
Engagements reçus	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%

Source : CFG Bank

Il est à noter que les engagements hors bilan sont portés à 100 % par CFG Bank SA.

En 2025 :

- les engagements donnés ont augmenté de 66,1% comparativement à 2024 pour s'établir à 4 825 992 KMAD, portés par l'augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 1 588 090 KMAD (+ 55,4%) en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- les engagements reçus ont enregistré une hausse de 32,9% par rapport à 2024, pour s'établir à 6 383 844 KMAD. Cette hausse s'explique par la hausse des garanties de crédits reçus de la clientèle.

En 2024 :

- les engagements donnés ont augmenté de 47,1% comparativement à 2023 pour s'établir à 2 905 428 KMAD, porté par l'augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 947 560 KMAD (+ 49,4%) en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- les engagements reçus sont restés relativement stable (+ 0,1%) par rapport à l'année 2023, pour s'établir à 4 801 863 KMAD.

3.4- Nantissements d'actions

Au 30 juin 2026, le nombre d'actions CFG Bank nanties s'élève à 3 020 038 actions et se répartit comme suit :

Banque bénéficiaire	Quantité nantie	Montant couvert (KMAD)
CFG Bank	3 001 753	391 827
Bank Of Africa	18 285	768
Total	3 020 038	392 596
En % du nombre total d'actions	8,63%	

Source : CFG Bank

3.5- Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de CFG Bank et de ses filiales ne font pas l'objet de nantissements.

3.6- Notation

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank ne fait l'objet d'aucune notation.

IV- Gouvernance de CFG Bank

4.1- Statuts de CFG Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16 novembre 2023, a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca conformément à la version figurant en annexes (les « Statuts »).

4.2- Assemblées générales

Les Statuts reprennent les dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et ne contiennent pas de règles spécifiques en matière de modalités de convocation, de règles de quorum et de majorité des assemblées générales.

4.2.1- MODALITES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des Statuts.

4.2.2- CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET CONDITIONS DU QUORUM

Les conditions d'exercice du droit de vote et de quorum sont décrites aux articles 8-2, 23-3, 24-2-2 et 24-3-2 des Statuts.

4.2.3- CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLE

Les conditions d'exercice du droit de vote double sont décrites à l'article 8-2 des Statuts.

4.3- Assemblées Spéciales

4.3.1- DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées spéciales sont décrites à l'article 25 des Statuts.

4.4- Conseil d'Administration

4.4.1- DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les dispositions statutaires relatives au conseil d'administration sont décrites aux articles 13, 14 et 15 des Statuts.

4.5- Organes d'administration

Membres des organes d'administration

Au 30 juin 2026, le conseil d'administration de CFG Bank se compose comme suit :

Administrateur/Représentant	Qualité	Date de première nomination	Expiration du mandat d'administrateur
Adil Douiri	Président du CA	jan-08	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Amyr Alami	Vice-Président du CA, DGD	juin-03	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Gilles Fromageot, DG d'AAM	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Bank Of Africa représentée par Myriem Bouazzaoui, DG de BMCE Capital Gestion	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
CIMR représentée par Hassan Boulaknadal, PDG CIMR	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohammed Ibrahim El Jai	Administrateur, actionnaire	mars-25	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Karim Ayouché	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Souad Benbachir Hassani	Administrateur	déc-21	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohamed Younes Benjelloun	Administrateur, DG	nov-23	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Zouhair Bennani	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohamed El Yakhli	Administrateur Indépendant	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Habiba Laklalech	Administrateur Indépendant	janv-24	déc-27 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2027)
Nada Tazi Harakat	Administrateur Indépendant	sept-25	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)

Source : CFG Bank

L'ensemble des administrateurs ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2023¹⁶, avec effet à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, soit le 18 décembre 2023.

- Adil Douiri a été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le Conseil d'Administration tenu le 22 janvier 2008. Cette cooptation a ensuite été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2008. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015. Amyr Alami a lui aussi été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le CA du 30 juin 2003. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015.

¹⁶ A l'exception de Mme. Habiba Laklalech (administratrice indépendante) et Mme. Nada Tazi Harakat (administratrice indépendante).

- Lors du CA du 15 juin 2015, Adil Douiri et Aryn Alami ont été nommés respectivement Président et Vice-Président du CA.
- Zouheir Bensaid représentant de Bank Of Africa, Michel Hascoët ex-représentant Axa Assurances Maroc et Khalid Cheddadi représentant la CIMR, ont été cooptés suite à la fusion-absorption de CFM par CFG Group en 2012.
- Zouhair Bennani et Karim Ayouché ont été nommés le 15 mai 2017 suite à leur prise de participation dans CFG Bank.
- Mohamed El Yakhlifi a également été nommé le 15 mai 2017 en tant qu'administrateur indépendant au sens de la réglementation bancaire.
- Suite à l'augmentation de capital de CFG Bank réalisée fin mars 2020 à laquelle il a pris part, le RCAR, représenté par Ali Bensouda, a été coopté par le CA en tant qu'administrateur en date du 20 avril 2020. Sa nomination a été approuvée le 3 août 2020 par Bank Al-Maghrib.
- Le CA du 7 décembre 2021 a pris acte de la démission de Younes Benjelloun avec prise d'effet à compter de la date dudit CA (soit le 7 décembre 2021), et nomme provisoirement (par cooptation) Souad Benbachir Hassani en tant que nouvel administrateur et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026. Cette nomination a été ratifiée par l'AGO du 30 mai 2022.
- Le CA du 10 juin 2022 a pris acte de la démission du RCAR représenté par Ali Bensouda de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à l'issue dudit CA qui a décidé de nommer, à titre provisoire (par cooptation), la société Prev Invest, représentée par Ali Bensouda, en tant que nouvel administrateur et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le CA du 06 décembre 2022 a constaté de la démission d'Amethis Alpha représentée par Laurent Demey de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à compter du 05 octobre 2022, suite de la cession d'Amethis Alpha de la totalité de sa participation dans CFG Bank.
- Suite au départ de Zouheir Bensaid du Groupe Bank Of Africa, le Conseil d'Administration de CFG Bank du 22 mars 2023 a pris acte du changement, à compter du 1er février 2023, du représentant permanent de Bank Of Africa, administrateur de la Société, en la personne de Azzedine Guessous. Par ailleurs, en date du 23 juin 2023, CFG Bank a pris acte d'un nouveau changement de représentant permanent de Bank Of Africa au sein du CA de CFG Bank, en la personne de Myriem Bouazzaoui.
- Le CA du 16 novembre 2023 a pris acte d'un changement de représentant permanent de la société Prev Invest, qui sera désormais représenté par Yassine Abderrazik Haddaoui.
- Suite à l'introduction en bourse de la Société, Habiba Laklalech a été nommée, par l'Assemblée Générale réunie le 5 janvier 2024 en tant qu'administratrice indépendante au sens de la réglementation bancaire.

- Le CA du 14 mars 2025 a pris acte :
 - du changement de représentant permanent de AXA Assurance Maroc, qui sera désormais représentée par Gilles Fromageot au lieu de Meryem Chami ;
 - de la démission de la société Maghreb FS, représenté par Mohammed Ibrahim EL Jai, de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec prise d'effet à l'issue dudit conseil. Le Conseil d'Administration décide de nommer, à titre provisoire (par cooptation), sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib, de Mohammed Ibrahim El Jai, en tant que nouvel administrateur et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de la société Maghreb FS, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le CA du 21 mai 2025 a pris acte de la démission de la société PREV Invest, représentée par Yassine Abderrazik Haddaoui, de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec prise d'effet à l'issue dudit conseil, suite à la cession de PREV Invest de la totalité de sa participation dans CFG Bank.
- Le CA du 10 septembre 2025 a décidé de nommer par cooptation Nada Tazi Harakat en tant qu'administratrice indépendante au sens de la réglementation bancaire et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2027 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. A noter que cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

L'article 13.1 des Statuts prévoit que la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) à quinze (15) membres dont deux (2) administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F ».

Selon l'article 13.7, les décisions ci-après recueilleront le vote positif d'au moins un des deux administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F » :

- la nomination ou la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués de la Société ;
- la proposition de nomination des administrateurs de la Société ;
- la cooptation des administrateurs de la Société ; et
- toute proposition de points devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, à l'exclusion des propositions d'augmentation du capital devant être réalisées pour les besoins du respect de la réglementation prudentielle applicable.

Tout représentant permanent d'une personne morale administrateur doit justifier d'une nomination à un poste de président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général, directeur général délégué ou administrateur de la personne morale concernée à la date de sa désignation en tant que représentant permanent de ladite personne morale au conseil d'administration de la Société (Article 13.1 des Statuts).

Présentation des administrateurs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les CV et la liste des mandats des administrateurs de CFG Bank sont présentés ci-après :

Adil Douiri est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris, Adil Douiri a cogéré pendant six ans (1986-1992), pour le compte de la banque d'affaires européenne Paribas (aujourd'hui BNP Paribas), les investissements boursiers de la banque et ceux de ses clients aux États-Unis.

Rentré au Maroc en 1992, il est co-fondateur de la première banque d'affaires du Royaume, Casablanca Finance Group (CFG Bank aujourd'hui). Il en a été président du Conseil de Surveillance jusqu'en novembre 2002. Il a ensuite été nommé ministre du tourisme en novembre 2002, puis ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale en juin 2004, et ce jusqu'en octobre 2007. Il a par la suite fondé Mutandis en avril 2008.

Les autres mandats du Président du Conseil d'Administration au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Mutandis SCA	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutandis Automobile	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutris	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Distra	Président du conseil d'administration
LGMC	Président du conseil d'administration
EAE	Président du conseil d'administration
Univers Motors Asie	Président Directeur Général
RISMA	Membre du CS
Mutandis USA INC	Administrateur
Avical	Gérant

Source : CFG Bank

Amyr Alami est actuellement Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I –Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Auparavant, Amyr Alami était co-responsable du département « recherche, arbitrage et produits nouveaux » de 1989 à 1992 auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs du projet CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président Directeur Général du Groupe entre juin 2003 et juin 2015, après avoir été Président du Directoire de 2000 à 2003 et l'un des deux administrateurs délégués (avec Adil Douiri) de 1992 à 2000.

Les autres mandats du Vice-Président du Conseil d'Administration au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Anfa SARL	Gérant
CFG Développement S.C.A	Président du Conseil de Surveillance
T Capital Gestion	Co-gérant
FLVM SARL	Co-gérant
LVM SA	Président du Conseil d'Administration

Source : CFG Bank

Souad Benbachir Hassani est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank depuis décembre 2021, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général Délégué de 2003 à 2018, membre du Conseil d'Administration de juin 2003 à avril 2020, et Directeur Général entre 2018 et 2021.

Diplômée de l'ESSEC Paris en 1992, Souad Benbachir Hassani a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en

1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams.

Souad Benbachir Hassani a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Les autres mandats de Souad Benbachir Hassani au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
AMDIE	Administrateur
CARTIER SAADA	Administrateur
CFG CAPITAL	Cogérant
CFG CROISSANCE	Administrateur
CFG DEVELOPPEMENT	Gérant
CFG GESTION	Administrateur
CFG GESTION PRIVEE	Administrateur
CFG IT	Administrateur Général Délégué
ECOLOGIA	Membre du CS
IMMORENTE INVEST	Président du CA
IMMORENTE INVEST	Administrateur (représentant permanent de CFG Bank)
MUTANDIS SCA	Membre du CS
MUTRIS SCA	Membre du CS
REIM PARTNERS	Président du CA
REIM PARTNERS	Administrateur (représentant de CFG Bank)
T CAPITAL GESTION	Cogérant

Source : CFG Bank

Myriem Bouazzaoui, est actuellement représentant de Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

Les autres mandats de Myriem Bouazzaoui au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
BANK OF AFRICA	Administrateur
CTM	Administrateur
BMCE Capital Gestion	Administrateur
BMCE Capital	Membre du Directoire
BMCE Capital Gestion Privée	Administrateur, directeur général
BMCE Capital Solutions	Administrateur
BMCE Capital Investments	Administrateur
BMCE Capital Holding	Administrateur
BMCE Capital Securities (Tunisie)	Administrateur
BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)	Administrateur
BMCE Capital Research	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion sous Mandat	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Titrisation	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion Privée International	Administrateur et représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
BMCE Capital Asset Management (Tunisie)	Président du Conseil d'Administration

Source : CFG Bank

Gilles Fromageot est actuellement représentant d'AXA Assurances Maroc, en sa qualité de Directeur Générale de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Gilles Fromageot cumule plus de 25 ans d'expérience internationale dans le secteur de l'assurance. Il a débuté sa carrière en 2000 en tant qu'auditeur et consultant chez Mazars, où il a acquis une solide expertise en audit et conseil financier. En 2007, Gilles Fromageot rejoint le groupe AXA, où il occupe successivement plusieurs postes de direction. Il est nommé Directeur Financier d'AXA Global Direct, puis Président-Directeur Général d'AXA Direct en Corée du Sud. En septembre 2021, il est promu Directeur Régional Asie pour AXA XL, supervisant les opérations en Asie, notamment à Singapour, Hong Kong et au Japon. En janvier 2025, Gilles Fromageot est nommé Directeur Général d'AXA Assurance Maroc et des opérations régionales d'AXA CIMA, succédant à Meryem Chami. Il prend officiellement ses fonctions le 24 février 2025.

Gilles Fromageot est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Université Polytechnique de Catalogne à Barcelone et d'un MBA exécutif de l'IE Business School.

Les autres mandats de Gilles Fromageot au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
AXA Assurance Maroc	DIRECTEUR GENERAL
AXA Holding Maroc	Administrateur
SGS	Co-gérant
AXA Crédit SA	Représentant permanent d'AXA ASSURANCE MAROC
BMCi	Représentant permanent d'AXA ASSURANCE MAROC
C.A.T.	Représentant permanent d'AXA ASSURANCE MAROC
Africa Re	Administrateur
Atlantic RE	Représentant permanent d'AXA ASSURANCE MAROC
AXA Cameroun	Président du Conseil d'Administration
AXA Sénégal	Représentant permanent d'AXA SA
AXA Côte d'Ivoire	Président du Conseil d'Administration
AXA Gabon	Représentant permanent d'AXA SA

Source : CFG Bank

Hassan Boulaknadal est actuellement représentant de la CIMR, en sa qualité de Président Directeur Général de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

En 1994, Hassan Boulaknadal a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine de la gestion d'actifs au sein de la BMCE. Après six années, en 2000, il a accédé au poste de directeur général de BMCE Capital Gestion, tout en occupant des responsabilités au sein de la banque d'affaires BMCE CAPITAL, où il a assumé les fonctions de secrétaire général et d'administrateur de diverses filiales du groupe. Parallèlement à ses activités bancaires, Hassan Boulaknadal s'est également impliqué dans les questions de réglementation financière en tant que président de l'ASFIM de 2002 à 2008.

En 2009, il a été nommé par Sa Majesté le Roi au sein du CDVM (aujourd'hui AMMC) en tant que directeur général, poste qu'il a occupé jusqu'en 2016. Pendant son mandat, M. Boulaknadal s'est engagé au niveau international dans les organes de régulation, où il a été élu président de l'Union des régulateurs arabes de 2011 à 2013.

En 2016, Hassan Boulaknadal a été désigné Directeur de l'Office des changes et a également présidé le comité d'allocation d'actifs de la Caisse marocaine des retraites, en parallèle.

Les autres mandats de Hassan Boulaknadal au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
A6 IMMOBILIER	Représentant Permanent
AFMA	Représentant Permanent
AJIAL	PDG
AJIAL	Représentant Permanent
AKILAM	PDG
AL MADA HOLDING	Représentant Permanent
AL MADA VENTURE CAP	Représentant Permanent
ALHIF	Membre Comité de Surveillance
Am Invest Morocco	Représentant Permanent
AUTO HALL	Administrateur
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Représentant Permanent
BRASSERIES DU MAROC	Représentant Permanent
CDV PATRIMOINE	Représentant Permanent
CDV PROMOTION	Représentant Permanent
CENTURIS	Représentant Permanent
CHENE CAPITAL	Représentant Permanent
CIMR	PDG
CIMR ATTADAMOUN	PDG
CIMR ATTADAMOUN	Représentant Permanent
CIMR FONCIA	Gérant
CIMR IDDIKHAR	PDG
CIMR IDDIKHAR	Représentant Permanent
CIMR IMMO PREMIUM	Représentant Permanent
CIMR INVEST IMMO	Représentant Permanent
CIMR PATRIMOINE	Représentant Permanent
CIMR PREVOYANCE	PDG
CIMR PREVOYANCE	Représentant Permanent
CIMR TRESO PLUS	Représentant Permanent
CIMR TRESO PLUS	PDG
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT	PCA
COSUMAR	Administrateur
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER	Administrateur Indépendant
EQDOM	Représentant Permanent
GENERATION PERFORMANCE	PCA
H PARTNERS	Membre Conseil de Surveillance
LAFARGE HOLCIM MAROC	Représentant Permanent
LARBEL	Gérant
LESIEUR CRISTAL	PCA

M'Office	Représentant Permanent
NEJMA	Représentant Permanent
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	Représentant Permanent
OPCI EDUCAPITAL	Représentant Permanent
PASTEUR	Représentant Permanent
RAMICAL	PDG
RANILA	Représentant Permanent
RISMA	Représentant Permanent
SAPINO	Représentant Permanent
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Représentant Permanent
SOMED	Représentant Permanent

Source : CFG Bank

Zouhair Bennani est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Il est actuellement Président Directeur Général de Best Financière, une holding qui contrôle le groupe Label'Ve, titulaire de la licence exclusive de Carrefour Maroc, ainsi que de plusieurs autres sociétés opérant dans le secteur du retail. Il est ingénieur en informatique (1982) et titulaire d'un diplôme de troisième cycle en management et ressources humaines à l'Université de la Sorbonne (1984).

Après une expérience chez IBM et Xerox en France, il fonde en 1985, le Groupe Label'Ve spécialisé dans la grande distribution et, qui est, aujourd'hui, un des leaders du marché au Maroc.

Il préside également d'autres entités intervenant dans différents secteurs d'activité (hors groupe CFG).

Les autres mandats de Zouhair Bennani au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Amethis Finance	Administrateur
ANPME	Administrateur
Apparel logistics	Gérant
Aradei Capital	Administrateur
Atelier Croc Maroc	Administrateur
AZ Développement	Gérant
Be Home	Président Directeur Général
Best Financière	Président Directeur Général
Best Health Africa	Administrateur
CDCI	Président du Conseil d'Administration
Cercl'invest	Président Directeur Général
Croc Shop	Président du Conseil d'Administration
Eco Medias	Administrateur
Eco studies	Administrateur
Ecoprint	Administrateur
FNAC	Administrateur
Général First Food Services	Administrateur

Hypermarché LV SAS	Membre du Comité de Direction
Label'Vie	Administrateur
Lbvex SA	Président Directeur Général
Mabiotech	Administrateur
MAXI LV SAS	Membre du Comité de Direction
Mega V. Stores Morocco	Administrateur
Mobimarket SA	Président Directeur Général
MTS	Administrateur
Mutandis	Président du Conseil de Surveillance
Mutandis Automobile	Président du Conseil de Surveillance
Retail Holding	Administrateur
Retail Holding Africa	Président Directeur Général
Rethis	Président du Conseil d'Administration
RH Investment	Président Directeur Général
RMK	Administrateur
SCRIM	Administrateur
Services LV SA	Président Directeur Général
Silav SA	Président Directeur Général
Trispolis	Administrateur
Unimer	Administrateur
Univers Motors Premium	Membre du Conseil de Surveillance
Valoris Management	Administrateur
Velogate	Gérant
Vicenne (anciennement Best Health)	Administrateur
Virgin North Africa	Gérant
Zakah Capital	Gérant

Source : CFG Bank

Mohamed El Yakhli est actuellement administrateur indépendant au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Centralien et ancien d'HEC, Mohamed El Yakhli est associé-gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France. Sa spécialité est la stratégie de transformation des organisations.

Il a eu des postes de responsabilité dans des banques comme LCL et les Caisses d'épargne en France.

A noter que dans les années 2000, il a dirigé au sein de l'OCP un programme de transformation PMO. Il est également membre du CEPS à Paris et co-fondateur du Club « Confluence » à Casablanca.

Les autres mandats de Mohamed El Yakhli au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
AFSOL (France)	Président

Boosting Strategy & Performance (Maroc)	Associé Gérant
Boosting Strategy & Performance Group (France)	Associé Gérant

Source : CFG Bank

Karim Ayouche est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Karim Ayouche est également membre du Conseil de Surveillance de Mutandis. Il est fondateur de la banque d'affaires Burj Finance dont il est actuellement associé. Il est diplômé de l'université Paris VI en 1987.

Les autres mandats de Karim Ayouche au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Kay Holding SARL	Associé Gérant
Soprima S.A	Administrateur
Concorde Finance SARL	Associé Gérant
2KBE SARL	Associé Gérant
Asukay Real Estate SARL	Associé Gérant
Hamkay SARL	Associé Gérant
Mutandis SCA	Membre du Conseil de Surveillance
Burj Capital SARL	Associé Gérant
Omote SARL	Associé Gérant

Source : CFG Bank

Mohammed Ibrahim El Jai est Directeur Général d'AfricInvest ainsi que Président Directeur Général de MarocInvest Finance Group. Ibrahim El Jai a été élu président de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) de 2012 à 2014. Il est titulaire d'un Executive MBA de l'ESCP Business School ainsi que du diplôme d'Expert-Comptable de l'Ecole de l'Expertise Comptable et de l'Audit (ENOES).

Les autres mandats de Brahim El Jai au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CBI	Administrateur représentant Maghreb Private Equity Fund IV
Edvantis	Administrateur représentant Maghreb Private Equity Fund IV
Planet Sport	Administrateur représentant Maghreb Private Equity Fund IV
Blue Health	Administrateur représentant de PME Croissance
MarocInvest Finance Group	Président Directeur Général
Private Equity Initiatives	Président Directeur Général
AfricInvest Morocco	Président Directeur Général
Next Stage Capital	Président Directeur Général
Olena	Administrateur

Source : CFG Bank

Mohammed Younes Benjelloun, est actuellement Directeur Général de CFG Bank, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général de 2015 à 2018 et Directeur Général Délégué de 2018 à 2021.

Diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992, Younes Benjelloun a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés.

Younes Benjelloun a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits

actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004.

En 2015, Younes Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank, pour une durée de 3 ans. A l'issue de son mandat, Souad Benbachir a été nommée Directeur Général de CFG Bank pour la même durée.

Younes Benjelloun a été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005. Il est également membre du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca.

Les autres mandats du Directeur Général au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Gestion	Président du Conseil d'Administration
CFG Gestion Privée	Président Directeur Général
CFG Marchés	Président du Conseil d'Administration
CFG Croissance	Président du Conseil d'Administration
CFG Croissance	Administrateur, représentant de CFG Bank
CFG IT G.I.E	Administrateur général
Ecologia	Président du Conseil de surveillance
Villa Roosevelt	Gérant
Univers Motors Premium	Président du Conseil de Surveillance
Isham Finances	Administrateur
Bourse de Casablanca	Administrateur

Source : CFG Bank

Habiba Laklalech est actuellement administratrice indépendante au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Habiba Laklalech est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'université Pierre et Marie Curie de Paris. Elle a été décorée en 2014 « Chevalier de l'Ordre du Trône » par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et a reçu en 1988 le Prix Hassan II de mathématiques décerné par feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Habiba Laklalech a débuté sa carrière professionnelle chez Procter & Gamble en 1995, avant de rejoindre Méditel en 2002 pour occuper le poste de Directeur Gestion de Produits puis de Directeur de la Business Unit Clients Particuliers. Par la suite, elle a occupé le poste de Directrice Audit et Organisation chez Royal Air Maroc, qu'elle a intégré en 2006, avant d'être nommée Directrice de la stratégie du groupe. En 2010, Habiba Laklalech a été promue Directrice Générale Adjointe Finances et Support du groupe RAM. Le 11 février 2021, elle a été nommée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la tête de l'Office Nationale des Aéroports (ONDA) en tant que Directrice Générale.

Les autres mandats de Habiba Laklalech au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Chambre Internationale de Commerce Maroc	Administratrice
Lesieur Cristal	Administratrice indépendante
Savemax	Gérante

Source : CFG Bank

Nada Tazi Harakat est actuellement administratrice indépendante au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Nada Tazi Harakat est titulaire d'un Bachelor of Science en Économie Agricole de l'Université du Connecticut obtenu en 1997. Elle a également suivi plusieurs programmes exécutifs de perfectionnement, notamment le Harvard Business School Agribusiness Seminar entre 2022 et 2025, le programme Harvard Women on Boards en 2023, ou encore le Families in Business Program, ainsi que des formations à l'INSEAD axées sur les fondamentaux financiers pour dirigeants.

Nada Tazi Harakat a fondé et dirigé « Mon Club », un club multisport à Casablanca entre 2008 et 2020. Elle a ensuite rejoint le groupe Azura en 2022 où elle occupe le poste de Directrice Exécutive de la Fondation Azura en 2023. À ce poste, elle pilote la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du groupe, en impulsant des initiatives à fort impact dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la formation et du développement communautaire.

Les autres mandats de Nada Tazi Harakat au 30 juin 2026 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Fondation Azura	Présidente
Hata Immo	Directeur Général
Polaciers	Administrateur
Soussflor	Administrateur

Source : CFG Bank

Jetons de présence

Dispositions statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs à titre spécial et temporaire. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation des Assemblées Générales Ordinaires.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la Société. Toute clause contraire est réputée non écrite et toute délibération contraire à ces dispositions est nulle.

Jetons de présence au titre des exercices 2023, 2024 et 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2023 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 250 000 dirhams bruts.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2024 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 1 610 000 dirhams bruts.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2025 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 1 610 000 dirhams bruts.

En MAD	2023	2024	2025
Jetons de présence	250 000	1 610 000	1 610 000

Source : CFG Bank

Prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration

L'encours des prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration de CFG Bank s'établit à 640 647 KMAD en 2025 contre 483 813 KMAD en 2024 et 419 713 KMAD en 2023.

Conventions réglementées entre CFG Bank et l'un de ses administrateurs conclues en 2025

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2025.

Les modalités de désignation de l'administrateur indépendant

La qualité d'administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement par le Conseil d'Administration au vu des critères définis dans la circulaire n°5/W/2016 de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Mohamed El Yakhlifi a été désigné comme administrateur indépendant et approuvé par BAM le 28 novembre 2017.

Habiba Laklalech a été nommée en tant qu'administratrice indépendante par l'Assemblée Générale Ordinaire de CFG Bank, tenue en date du 5 janvier 2024 et approuvée par BAM.

Enfin, Nadia Tazi Harakat a été nommée en tant qu'administratrice indépendante par l'Assemblée Générale Ordinaire de CFG Bank, tenue en date du 10 septembre 2025 et approuvée par BAM.

Politique suivie dans la composition du CA en matière de parité homme/femme

La diversité des genres, l'égalité professionnelle et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de CFG Bank. A ce titre, les femmes représentent 54% du personnel et 25% des membres du ComCo au 31 décembre 2025.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le conseil d'administration est composé de 4 femmes, soit 31% des administrateurs. En vue de respecter le pourcentage cible de 40%, il sera désigné au moment opportun, dans les délais prévus par la loi n°17-95, le nombre requis d'administrateurs de sexe féminin.

Présentation des principaux comités

A- COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a institué en son sein un certain nombre de comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du comité d'audit et des risques ainsi que du comité de nomination et de rémunération.

Comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques mis en place en 2018 est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Composition :

Le comité d'audit et des risques est composé d'un minimum de trois administrateurs ou membres non dirigeants de l'organe d'administration. Le comité est institué conformément aux dispositions légales en la matière, de deux administrateurs indépendants dont l'un est président du comité.

Ce dernier n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement bancaire. Le comité compte des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière, de la comptabilité et de la gestion des risques.

Ce comité est composé à la date d'enregistrement du présent document de référence des personnes suivantes :

- Mohamed El Yakhli, Président ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- Madame Habiba Laklalech ;
- Monsieur Mohammed Ibrahim EL JAI.

Fonctionnement

Le comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président, s'il le juge nécessaire ou à la demande de l'un de ses membres, du commissaire aux comptes ou des auditeurs internes ou du comité de direction. Les membres sont supposés assister à toutes les réunions du comité. Le Président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour de chaque réunion.

Le comité d'audit et des risques associe à ses travaux les responsables des fonctions d'audit interne, de gestion globale des risques, des contrôles permanents et de la conformité, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion et, selon l'ordre du jour, les commissaires aux comptes de l'établissement ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à l'exercice de ses attributions. En cas de besoin, il peut également se faire assister par un expert externe.

Principales missions du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques est régi par une charte régissant son fonctionnement.

Il est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques

Au sein notamment des domaines suivants, le comité a pour principales attributions de :

Audit, contrôle permanent et conformité

- Apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- Apprécier la situation de la Banque au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction ;
- Veiller à l'adéquation et la mise en œuvre du manuel de contrôle interne ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel ;
- Définir les zones de risques minimales que la fonction de contrôle périodique et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Veiller à l'indépendance des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôle précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité de ces contrôles ;
- Prendre connaissance des conclusions ou, le cas échéant, de la synthèse des rapports des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et de s'assurer que les mesures correctrices nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Requérir de ces fonctions, en cas de besoin, des missions et travaux complémentaires ;
- Prendre connaissance des résultats des travaux des commissaires aux comptes en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de l'établissement et examiner leurs rapports ;
- Procéder à une évaluation du dispositif de traitement des réclamations et de la satisfaction de la clientèle à travers des reportings spécifiques ;
- Prendre connaissance des résultats des missions de contrôle de la Banque Centrale et s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées.

Informations financières

- Surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- Valider les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Contrôler et suivre la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Vérifier la clarté et la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers. Dans ce cadre, il veille à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif de publication d'information conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur ;
- Conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes et fournir un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, et en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;
- Examiner et suivre l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.

Gestion des risques

- Examiner les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque encouru notamment de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité, de taux d'intérêt, de concentration, de règlement-livraison, pays, de transfert, de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme et de cybercriminalité, et formuler des recommandations à l'intention de l'organe d'administration à ce sujet ;
- Passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque de la banque ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la définition de l'appétence pour le risque, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la planification des fonds propres et de la liquidité, et des budgets. Ils doivent également être mis en lien avec les plans de redressement ;
- Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence pour le risque actuelle et future, surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence pour le risque et rendre compte de la culture du risque au sein de la Banque.
- Surveiller la mise œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus telles qu'approuvées par l'organe d'administration ;
- Évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par l'organe d'administration ;
- Examiner, au moins une fois par an, les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement et l'évaluation faite par l'organe de direction de l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes aux fins d'établir ces besoins ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Veiller à ce que les coûts internes d'allocation des fonds propres aux lignes de métier reflètent les risques significatifs qui en découlent ;

- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la gestion globale des risques et examiner son indépendance, ses performances et sa rémunération ainsi que le budget qui lui est alloué ;
- Veiller à ce que la fonction de gestion globale des risques soit dotée de moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi que d'accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions et disposer d'un positionnement approprié au niveau de la Banque ;
- Veiller à ce que le personnel de la fonction de gestion globale des risques dispose de suffisamment d'expériences et de bonnes connaissances des marchés et des produits ainsi que d'une maîtrise des techniques de gestion et de contrôle des risques.

Le comité d'audit et des risques se réunit une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil d'Administration.

Tenue du Comité d'audit et des risques

Quatre comités d'audit et des risques se sont tenus en 2025 en date du :

- 19 février 2025 ;
- 15 mai 2025 ;
- 10 septembre 2025 ;
- 11 décembre 2025.

Les membres du comité d'audit ont procédé à :

- L'appréciation de la qualité du système de contrôle interne ;
- La définition des zones de risques minimales qui doivent être couvertes par l'audit interne ;
- La validation du plan d'audit annuel ;
- La vérification de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration.

Fréquence et modalités de communication des conclusions des travaux au Conseil d'Administration

Le Comité d'audit établit un rapport détaillé sur ses travaux, faisant état de ses constats et recommandations. Il rend ainsi compte de son activité au Conseil d'Administration lui permettant d'être pleinement informé en facilitant ses délibérations.

Le rapport du comité d'audit est mis à la disposition des administrateurs lors de la tenue du Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et des risques reçoit régulièrement des rapports et des informations de la part du responsable de la fonction de l'audit interne, du contrôle permanent, de la conformité et de la gestion globale des risques sur les principaux dysfonctionnements relevés, le profil de risque actuel de l'établissement, l'état actuel de la culture du risque, le degré d'utilisation de l'appétence pour le risque autorisée, les limites de risque, les dépassements constatés et des mesures correctives prises.

Le comité d'audit et des risques rend compte régulièrement à l'organe d'administration des résultats de ses travaux et l'informe de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement et au dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques. Le Comité remet à tous les membres du Conseil d'Administration des procès-verbaux relatifs à toute réunion tenue.

Le comité d'audit et des risques travaille en étroite collaboration avec le comité des nominations et rémunérations à l'évaluation des incitations créées par le système de rémunération. Il détermine, sans préjudice des missions confiées au comité des nominations et rémunérations, si les incitations générées par le système de rémunérations tiennent dûment compte des risques, des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la probabilité de gains et du moment de leur obtention.

COMITE DES NOMINATIONS ET REMUNERATION

Le comité des nominations et rémunération a été mis en place en 2016 et s'est réuni pour la première fois en mai 2017. Le comité se réunit au moins une fois par an, en tant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D'examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la Banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle ne soit supérieure à leurs mandats d'administrateurs.

Le conseil peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

A la date d'enregistrement du document de référence, le comité de nominations et des rémunérations est composé des membres ci-dessous :

- Monsieur Mohammed Ibrahim El Jai ; Président ;
- Madame Habiba Laklalech ;
- Monsieur Mohamed El Yakhlifi ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- Monsieur Zouhair Bennani.

B- COMITES SPECIALISES

Comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe de décision bancaire qui statue sur les demandes de crédit collectées par le réseau CFG Bank. Il est composé d'un groupe restreint de responsables spécialisés dans les différents domaines de la banque (analyse financière, engagement, risque, ...), en charge d'étudier le dossier de crédit et d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ce dernier.

Trois comités de crédit distincts se tiennent au niveau de CFG Bank :

- un comité de crédit traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est inférieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est inférieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée allant d'une année à cinq années ;
 - ✓ les découverts dépassant 1 mois du Revenu Disponible Mensuel¹⁷.

¹⁷ Le revenu disponible mensuel correspond au revenu net après déduction des échéances de crédit en cours.

Les dossiers de crédit relatifs à la petite et moyenne entreprise ne sont pas traités dans le cadre de ce comité, mais au niveau du comité de crédit « gros montants » décrit ci-dessous.

- un comité de crédit « gros montants », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ tous les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est supérieur à 3 MMAD ;
 - ✓ tous les crédits dont le montant est supérieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée supérieure à cinq années ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la petite et moyenne entreprise ;
 - ✓ tous les crédits relatifs à la grande entreprise.
- un comité de crédit « grands risques », traitant les dossiers de crédits suivants :
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 20 MMAD et non couverts par des garanties réelles (hypothèques, BDT, valeurs mobilières cotées ou DAT) ;
 - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 60 MMAD ;
 - ✓ les crédits-bails immobiliers dont le montant est supérieur à 120 MMAD ;
 - ✓ les crédits destinés au financement de projets relevant du secteur du tourisme.

Déroulement des comités de crédit :

- Les analystes de la cellule crédit concernée préparent et présentent les dossiers de crédit aux membres du comité crédit et présentent leurs analyses lors du comité.
- Pour tous les crédits, autres que les découverts et crédits immobiliers acquéreurs hypothécaires, le département « analyse crédits » doit transmettre un dossier complet au département des risques au moins 48h avant la tenue du comité.
- La direction des risques présente son analyse au sujet des différents dossiers de crédits présentés.
- Les membres votant du comité de crédit prennent une décision pour chacun des dossiers de crédit présentés au nom du comité.

Type de comité	Membres	Votants	Fréquence de tenue
Comité de crédit	Driss Benchaffai en qualité de DGD Moulhim Aouad en qualité de DGA Cellule crédits Direction des risques	X X	Bihebdomadaire (lundi et vendredi)
Comité crédit "Gros montants"	Younes Benjelloun en qualité de DG Driss Benchaffai en qualité de DGD Cellule crédits Direction des risques Directeur banque d'entreprise	X	Hebdomadaire (mercredi)
Comité crédit "Grands risques"	Adil Douiri en qualité de Président du CA Amin Alami en qualité de Vice-Président administrateur Younes Benjelloun en qualité de DG Driss Benchaffai en qualité de DGD Le cas échéant, un des administrateurs (parmi les administrateurs non-membres permanents) Cellule crédits Direction des risques	X X X X X	A la demande

Source : CFG Bank

Comité de suivi des impayés

Le comité de suivi des impayés a lieu mensuellement et a été mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée. Il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, du directeur général support et éventuellement de la direction juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour

leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.

Comité de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist :

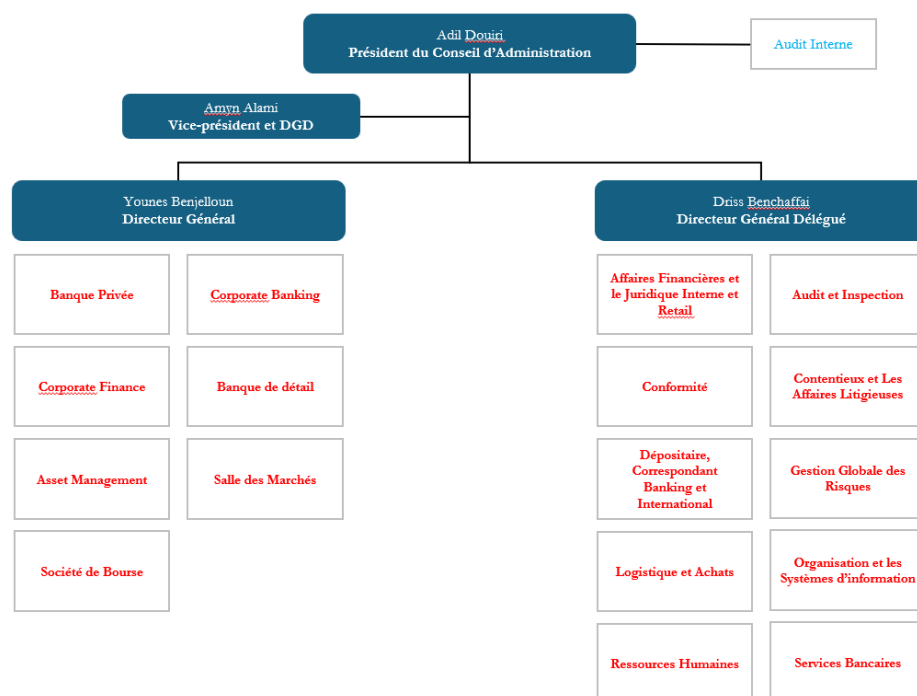
Le comité de provisionnement, des risques sensibles et de la Weaklist a lieu semestriellement et est composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques. Ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

4.6- Organes de direction

Organigramme de CFG Bank

CFG Bank a choisi de structurer son organisation en privilégiant la segmentation par clientèle plutôt que par métier, avec pour objectif d'optimiser les synergies et les services destinées aux clients.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme de CFG Bank se présente comme suit :



Source : CFG Bank

En juin 2015, Adil Douiri a été désigné président du Conseil d'Administration et Amyn Alami Vice-Président en charge du développement. Younes Benjelloun et Souad Benbachir respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué coordonnant l'ensemble des activités du groupe.

En novembre 2016, Driss Benchaffai est nommé Directeur Général Délégué en charge des *business units* transversales ainsi que des *business units* de production bancaire.

En avril 2026, Souad Benbachir a décidé de mettre fin à son mandat de Directeur Général Délégué pour se concentrer sur sa fonction d'administratrice au sein du Conseil d'Administration et des

divers comités issus de ce Conseil. La supervision des Business Units auparavant pilotées par Souad ont été récupérées par Younes Benjelloun et Driss Benchaffai.

Parallèlement, les activités opérationnelles sont organisées autour de 5 métiers (à savoir la gestion d'actifs, l'intermédiation en actions, le marché des taux, la finance d'entreprise et le capital investissement).

Directeur(s) Général (aux)

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux dans les conditions prévues par la Loi. Le Conseil d'Administration fixe leur rémunération.

Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique. Il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Il peut aussi être salarié, ou encore un tiers extérieur.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs délégués au Directeur Général.

Directeur(s) Général (aux) Délégué(s)

Les Directeurs Généraux Délégués ont le rôle d'auxiliaires du Directeur Général auquel ils sont juridiquement subordonnés.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont la nature, l'étendue et la durée sont déterminées par le Conseil d'Administration, et ce sur proposition du Directeur Général. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs et facultés de délégation que le Directeur Général.

La révocation des Directeurs Généraux Délégués se fait sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. Le contrat de travail du Directeur Général Délégué révoqué qui se trouve être en même temps salarié de la Société n'est pas résilié du seul fait de la révocation. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Présentation des principaux dirigeants non-administrateurs¹⁸

Driss Benchaffai, est actuellement Directeur Général Délégué de CFG Bank.

Diplômé de l'ESTP en 2000, Driss Benchaffai a débuté sa carrière en tant que consultant au sein d'Accenture où il a supervisé plusieurs missions dans la banque et les assurances pour le compte d'acteurs marocains de référence. En 2010, il rejoint CNIA Saada Assurances en tant que Directeur Général Adjoint où il a géré pendant 4 ans plus de 90 projets transverses. En 2016, il est nommé Directeur Général de Saham Finances. Driss Benchaffai a rejoint CFG Bank en 2016 en tant que Directeur Général Délégué afin de superviser les business units support, notamment les départements finance, logistique, audit, contrôle interne, organisation, juridique, services bancaires, informatique et contrôle de gestion. Driss Benchaffai n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

¹⁸ Se référer au titre « 4.3 – Organes d'administration » pour la présentation des dirigeants administrateurs

Présentation des dirigeants membres du comité commercial (ComCo¹⁹)

Dirigeant membre du comité commercial	Fonction	Date d'entrée au ComCo du Groupe CFG
Younes Benjelloun	Directeur Général et Administrateur	2016
Driss Benchaffai	Directeur Général Délégué	2016
Moulhim Aouad	Directeur Banque de détail	2016
Youssef Berdai	Directeur Exécutif des Affaires Financières, du Juridique Interne et Retail	2016
Hind Dinia	Directrice Exécutif Banque Privée	2016
Mohamed Essakali	Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises	2016
Salim Rais	Directeur Exécutif Asset Management	2016
Karim Gharbi	Directeur Exécutif Banque de l'Entreprise	2017
Issam Mghabbar	Directeur Exécutif Salle des Marchés	2017
Hynd Chkili	Directrice Banque de détail	2017
Sofia Skiredj	Directrice Exécutif Gestion Globale des Risques	2019
Bachir Tazi	Directeur Exécutif Société de Bourse	2019
Khalil Mengad	Directeur Exécutif CFG Capital	2022
Lotfi Lazrek	Directeur Exécutif Corporate Finance	2023
Maatair Hilmi	Directrice Exécutive Dépositaire, Correspondant Banking et International	2024
Zouhair Boulmane	Directeur Exécutif Organisation et Systèmes d'information	2024

Source : CFG Bank

Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute accordée à l'équipe dirigeante (salariés membres du ComCo) s'est élevée à 33 748 KMAD en 2025 contre 33 612 KMAD en 2024 et 29 346 KMAD en 2023.

A noter que cette rémunération n'inclut pas de programme de stock-options.

Prêts accordés aux principaux dirigeants

L'encours des prêts accordés aux membres du ComCo (hors administrateurs) s'élève à 211 683 MMAD en 2025, contre 178,3 MMAD en 2024 et 179,2 MMAD en 2023.

Il convient de noter que l'octroi de prêts relève de l'activité courante et normale d'un établissement bancaire.

¹⁹ Un nouveau format de comité a été mis en place en 2016, en lieu et place du comité de direction, qui réunissait un nombre de participant plus important. En 2023, ce comité a changé de dénomination (Comex auparavant)

COMITES ISSUS DE LA DIRECTION GENERALE

Comité de direction générale

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

Comité commercial

Un comité de suivi commercial se réunit mensuellement et regroupe le Président du Conseil, les trois directeurs généraux du groupe, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion, le Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques et l'ensemble des responsables métiers commerciaux du Groupe. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours et du budget.

Partie III Activité de l’Emetteur

I- Historique

	En juillet 1992, Casablanca Finance Group a été créée par deux professionnels marocains des marchés financiers, Aryn Alami et Adil Douiri, ainsi qu'un groupe d'investisseurs institutionnels de premier plan : Banque Commerciale du Maroc, Royale Marocaine d'Assurance, Banque Paribas et Compagnie Financière Edmond de Rothschild. Le projet Casablanca Finance Group visait, dès sa création, à bâtir la première banque d'affaires marocaine, construite sur le business modèle des banques d'affaires anglo-saxonnes (« Investment Banks »). Les activités projetées incluaient :
1992	• le conseil financier dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition et de privatisation ; • le conseil financier et le placement dans le cadre d'émissions d'actions ou de titres de créances ; • l'intermédiation et le négoce d'actions et de titres de créances ; • la gestion d'actifs financiers (c'est-à-dire de portefeuilles) pour compte de tiers ; • la gestion de fonds de capital-risque, capital développement et plus généralement de capital investissement.
1994	Le groupe Casablanca Finance Group franchit au terme de cet exercice le niveau de 10 MMAD de produits nets consolidés.
1995	Création de la filiale société de bourse, Casablanca Finance Intermédiation (agrément du 28 octobre 1994). Les lois réglementant les marchés des capitaux ayant été promulguées en 1993, le dossier déposé par Casablanca Finance Group pour sa filiale société de bourse a été l'un des tous premiers agréés sur le marché marocain. Création des deux filiales chargées de la gestion d'actifs pour compte de tiers, Casablanca Finance Asset Management et Casablanca Finance FCP. Création du premier OPCVM, en partenariat avec la Banque Commerciale du Maroc et la Caisse de Dépôt et de Gestion, « Tijari Croissance » (agrément du 16 janvier 1995).
1997	La Banque Commerciale du Maroc réduit son niveau de participation au capital de Casablanca Finance Group et crée ses propres filiales chargées des métiers de banque d'affaires. Filialisation de l'activité de conseil (<i>corporate finance</i>) et création de Casablanca Finance Conseil. A partir de cette date-là, Casablanca Finance Group ne logeait plus d'activités métiers, mais se contentait du rôle de holding de tête du groupe (fonctions transversales et gestion de la trésorerie, notamment). Le groupe franchit la barre des 50 MMAD de produits nets consolidés, correspondant au produit net bancaire consolidé de toutes les filiales.
1998	Création de la filiale banque du groupe, initialement chargée des activités liées aux produits de taux, Casablanca Finance Markets. La banque Casablanca Finance Markets a été créée en partenariat avec un large tour de table institutionnel : Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR (agrément du 9 juin 1998). A compter de cette date, le groupe adopte, pour la consolidation de ses comptes, une présentation comptable conforme à celles des établissements de crédit.

1999	Création du premier fonds de capital investissement, CFG Développement. Le groupe franchit pour la première fois la barre de 100 MMAD de produit net bancaire consolidé. Création de la filiale chargée de la gestion de fonds de capital investissement, Casablanca Finance Capital.
2000	Création de la filiale spécialisée dans l'épargne des particuliers, Dar Tawfir. Changement de nom, de logo, et d'identité visuelle du groupe. Casablanca Finance Group devient CFG Group et les filiales s'appellent CFG Finance, CFG Marchés, CFG Gestion, CFG Capital, etc. Modification de la gouvernance du groupe qui passe de deux administrateurs délégués (les deux fondateurs) ayant les mêmes pouvoirs et la faculté d'agir conjointement ou séparément pour tous les pouvoirs du conseil, à un directoire présidé par Aymn Alami et un conseil de surveillance présidé par Adil Douiri. Ouverture du conseil de surveillance de CFG Group à 3 membres indépendants. Création d'une équipe dédiée au secteur du tourisme au sein de CFG Group.
2001	Ouverture de la première agence Dar Tawfir à Casablanca.
2003	Adil Douiri est nommé Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et démissionne de son poste de Président du conseil de surveillance de CFG Group. Transformation de CFG Group en société anonyme à Conseil d'Administration.
2005	Dar Tawfir lance auprès du grand public le premier site Internet de bourse en ligne au Maroc.
2006	Le groupe franchit pour la première fois la barre des 200 MMAD de produit net bancaire consolidé.
2007	Création de la filiale chargée de la distribution de produits d'assurance, Dar Tawfir Assurance.
2008	Lancement d'une société d'investissement dédiée au tourisme T Capital, promue et gérée par CFG Group.
2009	Refonte du système informatique de la société de bourse et de la société de gestion.
2010	Réorganisation du réseau Dar Tawfir et séparation des activités : distribution retail et banque privée.
2011	Lancement des sociétés d'investissement de capital investissement Idraj (fonds pré-IPO) et Immorente (société d'investissement en immobilier locatif). Lancement de l'implémentation de la refonte du système informatique « Core Banking intégré » Avaloq Banking System.
2012	Mise en œuvre du projet de réorganisation de CFG Group à travers les éléments suivants : • Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al-Maghrib ; • Absorption de Dar Tawfir, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers ; • Intégration au sein de CFG Group de l'activité de dépositaire anciennement exercée par CFG Marchés ; • Mise en exploitation du système d'information « Avaloq ».

2014	Lancement du « One-to-one Equity Conference » avec pour objectif de présenter aux investisseurs les potentialités de la Bourse de Casablanca.
2015	CFG Group devient CFG Bank et lance sa banque de détail, avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca. Démarrage des crédits aux entreprises.
2016	Ouverture de 4 nouvelles agences (dont un siège régional à Rabat). Lancement du 1 ^{er} compte sur carnet à taux progressif. Démarrage des crédits immobiliers. Augmentation de capital de 300 MMAD, souscrite par : • Zouhair Bennani en tant que personne physique ; • Des institutionnels renforçant leur participation dans le capital du Groupe (CIMR, Axa assurance Maroc et Mutatis) ; • Des groupes privés nationaux faisant leur entrée dans le capital de la Banque.
2017	Ouverture de 8 nouvelles agences.
2018	Augmentation de capital de 300 MMAD réservée aux sociétés de capital investissement Maghreb FS et Amethis Alpha
2019	Avec deux nouvelles agences ouvertes, le réseau d'agences de CFG Bank compte, à fin 2019, 17 agences dont une agence <i>corporate</i> et 78 GABs
2020	Augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par le RCAR et de grands groupes privés nationaux. Acquisition par CFG Bank d'une participation de 30% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners. Pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle, le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôts de CFG Bank sont à l'équilibre. Lancement du processus d'ouverture de compte en ligne en 20 minutes et réception à domicile d'une carte bancaire en 24 heures. Dans le contexte sanitaire, CFG Bank s'est mobilisée pour accompagner les clients pendant cette période difficile. S'agissant des impacts sur l'activité de CFG Bank, la crise de la Covid-19 a impacté les activités de banque d'affaires avec la baisse significative des cours de bourse. Concernant l'activité de banque commerciale, la crise a certes ralenti la croissance de certains indicateurs, mais sans endiguer la dynamique de croissance globale de l'activité et du produit net bancaire. A fin 2020, CFG Bank compte 16 agences dont une agence <i>corporate</i> , suite à la fermeture d'une agence <i>retail</i> .
2021	Acquisition par CFG Bank, à travers sa filiale CFG Capital, d'une participation supplémentaire de 30,0% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners, portant la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Augmentation de capital de 65 MMAD réservée à des investisseurs ²⁰ . Emission obligataire subordonnée d'un montant de 200 MMAD, dont une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 80 MMAD, permettant à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires.

²⁰ Augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani

2022	Augmentation du capital social de CFG Bank au 30 juin 2022 d'un montant de 4 MMAD au profit de Mugest au prix de souscription de 100 MAD. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 31 331 160 dirhams.
2023	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 22 290 840 dirhams. Augmentation de capital social (avec suppression du DPS) de CFG Bank réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai, en numéraire, d'un montant, prime d'émission comprise, de 51 962 300 dirhams. Enregistrement de CFG Finance, auprès de l'AMMC, en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF). Introduction en bourse de CFG Bank, en décembre 2023, par voie d'augmentation du capital social réservée au public pour un montant global de 600 MMAD, par émission de 5 454 545 nouvelles actions.
2024	Ouverture de deux nouvelles agences à Casablanca : une agence dédiée à la clientèle PRO & TPME et une nouvelle agence pour particuliers dans le quartier Palmiers.
2025	Ouverture d'une nouvelle agence banque privée à Marrakech. Organisation du 1^{er} « Capital Markets Day » de CFG Bank le 28 mai 2025. Emission d'une dette subordonnée de 500 MMAD en juin 2025 pour accompagner la croissance rapide des crédits. Emission d'une dette subordonnée de 500 MMAD en décembre 2025 pour accompagner la croissance rapide des crédits.
2026	Ouverture d'une nouvelle agence à Casablanca

Source : CFG Bank

CFG Group est fondé en 1992 sur le modèle opérationnel des banques d'affaires anglo-saxonnes. Si le nombre de produits financiers offerts par ces institutions ou encore la sophistication de ces produits sont sans commune mesure avec ce qu'il est possible de pratiquer dans les marchés financiers marocains, il n'en demeure pas moins que ces banques d'affaires (Investment Banks) sont fondamentalement organisées autour des quatre grands métiers suivants : gestion d'actifs / marchés des capitaux / *corporate finance* / capital investissement.

En participant au développement de la réglementation marocaine et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains, mais aussi au fil de la maturation des acteurs économiques marocains (entreprises, institutionnels, épargnants individuels, ...), CFG Group développe successivement chacun des quatre métiers du modèle adopté. Ce modèle se concentre sur la clientèle des grandes entreprises, de l'Etat et des investisseurs institutionnels, marocains ou étrangers.

Dans l'objectif de construire une banque d'affaires indépendante, positionnée comme l'un des leaders du marché marocain, CFG Group met en place une organisation humaine et technologique permettant d'offrir à ses clients un niveau de prestation aux standards internationaux. L'essentiel des premières années (1992-1999) est consacré à la définition de nouveaux services et de nouveaux produits, ainsi qu'au recrutement de cadres de haut potentiel et bien entendu aux systèmes d'information indispensables à toute institution financière.

A la création de CFG Group, la clientèle des particuliers n'était pas au cœur de la clientèle cible du groupe. La commercialisation des premiers OPCVM, à partir de 1995, attire spontanément une clientèle de particuliers initiés aux produits financiers, dont le nombre s'est élargi au fil des performances réalisées par l'équipe de gestion d'OPCVM, puis dont le nombre s'est stabilisé. Ni les ressources humaines, ni les systèmes d'information, ni les locaux ne permettaient alors à CFG Group d'envisager l'élargissement de sa clientèle de particuliers. En effet, l'institution est conçue pour un nombre réduit de clients de grande taille.

C'est en 1999 que le périmètre visé est achevé : cette année-là voit la création de la filiale CFG Capital et du premier fonds de capital investissement géré par le groupe et dans lequel CFG Group investit lui-même, à savoir CFG Développement.

C'est aussi cette année-là que les actionnaires et dirigeants de CFG Group décident de compléter le business model initial, d'une Investment Bank à l'anglo-saxonne tournée vers une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises, en lui adjoignant une entité spécifique tournée vers l'épargnant individuel.

CFG Group s'efforce de concevoir une prestation globale pour ce nouveau segment de clientèle, ainsi qu'une marque nouvelle (Dar Tawfir) et deux canaux de distribution adaptés et complémentaires. En effet, le modèle de distribution retenu est celui de la combinaison d'un réseau d'agences physique et d'un canal électronique à haute performance. Ce modèle, dit « click & mortar », fait référence à la fusion du modèle Internet pur (« click ») et du modèle d'agences physiques (« brick & mortar »). Les investissements du groupe dès 2000 se dirigent essentiellement vers l'ouverture de deux agences, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat, ainsi que vers des systèmes d'information de dernière génération permettant d'automatiser et d'industrialiser les processus de traitement depuis l'instruction donnée par le client à son domicile.

La période 1999-2002 coïncide avec une contraction sévère de l'activité des marchés financiers marocains, la première de son histoire moderne. Cette correction est longue et difficile d'autant que les intervenants, épargnants, institutionnels ou professionnels, vivent une telle phase pour la première fois au Maroc. Malgré la réduction des coûts à laquelle CFG Group doit se résoudre alors, les investissements en technologie et en agences sont maintenus. C'est en 2001 qu'ouvre la première agence à l'enseigne Dar Tawfir (la maison de l'épargne), à boulevard Massira Al Khadra à Casablanca.

C'est durant cette même période, et avec l'objectif d'accompagner le marché des taux au Maroc, que les actionnaires de CFG Group décident de créer Casablanca Finance Markets. Cette société filiale banque du Groupe voit le jour en 1998 en partenariat avec un large tour de table institutionnel, dont Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR.

La période 2002-2007 coïncide avec le retour à une phase haussière de l'activité des marchés financiers nationaux. De surcroît et à partir de 2005, cette période coïncide avec une phase d'accélération significative de la croissance économique marocaine.

Dans ce contexte, l'ensemble des métiers, activités et produits conçus ou mis en place pendant la période 1992-2002 contribue de manière significative au résultat global du Groupe. La phase 2002-2007 contribue ainsi à porter à maturation les investissements et les choix stratégiques arrêtés auparavant.

Sur la période 2008 à 2011 et dans un contexte de marché en ralentissement, CFG Group se concentre sur la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissements structurants pour son développement. A ce titre, CFG Group entreprend :

- L'extension de son réseau d'agences Dar Tawfir à travers (i) l'ouverture d'une nouvelle

agence à Fès en 2010, (ii) la construction d'une nouvelle agence à Rabat, et (iii) l'acquisition de deux villas à Marrakech et Tanger en vue d'y loger deux nouvelles agences. A travers cette décision stratégique, CFG Group ambitionne d'être au plus près de sa clientèle de particuliers épargnants avec des agences de nouvelle génération spécialisées et fonctionnelles ;

- La refonte totale du système d'information grâce à la mise en place du système « Core Banking intégré : Avaloq Banking System » afin d'asseoir et de supporter le développement de CFG Group au cours de la prochaine décennie sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière. Ce chantier mobilise depuis son lancement une équipe de près de 40 personnes à plein temps. Le nouveau système d'information est mis en service le 3 décembre 2012.

Cet ambitieux programme d'investissement intervient concomitamment à un renforcement progressif des fonds propres de CFG Group qui s'établissent à fin 2011 à près de 420 MMAD contre 218 MMAD en 2006 (chiffres calculés selon les standards du plan comptable des établissements de crédit).

L'année 2012 constitue un tournant majeur dans l'histoire du Groupe. En effet, début décembre 2012, le groupe réalise une série d'opérations de réorganisation juridique, qui se présentent comme suit :

- Cession par CFG Marchés à CFG Group de l'activité dépositaire ;
- Cession par CFG Marchés à CFG Group de la société Dar Tawfir SA ;
- Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al-Maghrib ;
- Absorption simultanée par CFG Group de Dar Tawfir SA, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers.

La réorganisation a pour objectif (i) de simplifier et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du Groupe, (ii) de renforcer les fonds propres de l'entité CFG Group, désormais détentrice d'un agrément bancaire, et donc d'accroître sa force de frappe commerciale (iii) d'optimiser le financement du groupe et (iv) de permettre l'élargissement de la gamme de produits et de services offerts à la clientèle.

Depuis 2012 et l'obtention de l'agrément bancaire, CFG Group a travaillé de manière active sur le déploiement d'une nouvelle offre de services bancaires destinés aux clients particuliers. Ainsi, au cours du second semestre 2015, CFG Group a lancé sa banque de détail et a changé de nom et d'identité visuelle pour s'appeler désormais « CFG Bank ».

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. A fin 2020, CFG Bank poursuit sa stratégie de développement et dispose d'un réseau de 16 agences dont une agence *corporate* et de 85 GABs (dont 50 hors agences). L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour du crédit habitat (i), du crédit lombard (ii), du crédit one-shot (iii) et du crédit consommation. L'offre en termes d'épargne est constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre en termes de placement et investissements à court, moyen et long termes est constituée d'une gamme d'une dizaine de fonds destinée aux particuliers, gérés par la filiale de gestion d'actifs. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing.

En 2018, CFG Bank a clôturé avec succès une opération d'augmentation de capital de 300 MMAD, qui a permis l'entrée dans le capital de deux fonds d'investissement : Amethis Alpha et Maghreb FS. Cette opération, qui faisait suite à une première augmentation de capital réalisée en 2016 pour 300 MMAD auprès d'investisseurs nationaux, visait à renforcer les fonds propres du groupe et permettre ainsi à CFG Bank d'accélérer son développement.

Pour accompagner la croissance rapide de son encours de crédit, CFG Bank a procédé au cours du premier semestre 2020 à une augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par RCAR ainsi que par de grands groupes privés nationaux.

Ainsi, le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels, de groupes industriels nationaux et des fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs historiques (Adil Douiri et Aymn Alami) et des salariés actionnaires de la Banque. La participation historique d'Adil Douiri dans CFG Group est aujourd'hui portée par le groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que le véhicule d'investissement Mutatis.

CFG Bank a acquis au deuxième semestre 2020 une participation de 30% dans le capital de REIM Partners, une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. A fin 2020, REIM Partners gère un portefeuille de près de 5 MMAD composé de plus de 29 actifs répartis à travers 15 villes du Royaume et détenu par la foncière Aradei Capital.

En date du 15 juillet 2021, CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 30% dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank assure la gestion, à travers ses filiales CFG Capital et REIM Partners, du portefeuille d'actifs immobiliers de deux foncières cotées, à savoir Immorente Invest et Aradei Capital. Au 30 juin 2023, les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 5,8 milliards de dirhams.

A travers ce partenariat, REIM Partners et CFG Bank entendent développer une structure de gestion de référence d'immobilier locatif au travers notamment d'OPCI, avec des stratégies adaptées aux besoins de leurs investisseurs, partenaires institutionnels, industriels ou particuliers disposant d'un patrimoine immobilier à gérer et/ou à développer.

En date du 25 Novembre 2022 et suite à la réalisation ses objectifs d'investissement, Amethis Alpha annonce sa sortie avec succès du capital de CFG Bank près de 5 ans après son investissement initial. La cession des actions d'Amethis Alpha a été effectuée majoritairement en faveur des autres actionnaires de CFG Bank.

En juin 2023, CFG Bank a constaté la réalisation de la deuxième tranche du programme de stock-options réservée à certains salariés du Groupe CFG Bank pour un montant de 22 716 360 dirhams, par conversion des options de souscription d'action attribuées, ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée de 51 962 300 dirhams décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 août 2022.

En décembre 2023, CFG Bank a clôturé avec succès son introduction en bourse par voie d'augmentation du capital en numéraire par émission de 5 454 545 actions de catégorie « A » pour un montant de 599 999 950 dirhams.

En 2024, CFG Bank a continué sa politique d'investissement et à renforcer son réseau d'agence avec l'ouverture de deux nouvelles agences à Casablanca.

En 2025, CFG Bank a continué sa politique d'investissement et à renforcer son réseau d'agence avec l'ouverture d'une nouvelle agence banque privée à Marrakech. CFG Bank a également procédé, en juin puis en décembre, à l'émission de dettes subordonnées de 500 MMAD chacune pour accompagner la croissance rapide de ses crédits.

En date du 28 mai 2025, CFG Bank a organisé son 1^{er} « Capital Markets Day » afin de présenter ses moteurs de croissance et ses ambitions stratégiques

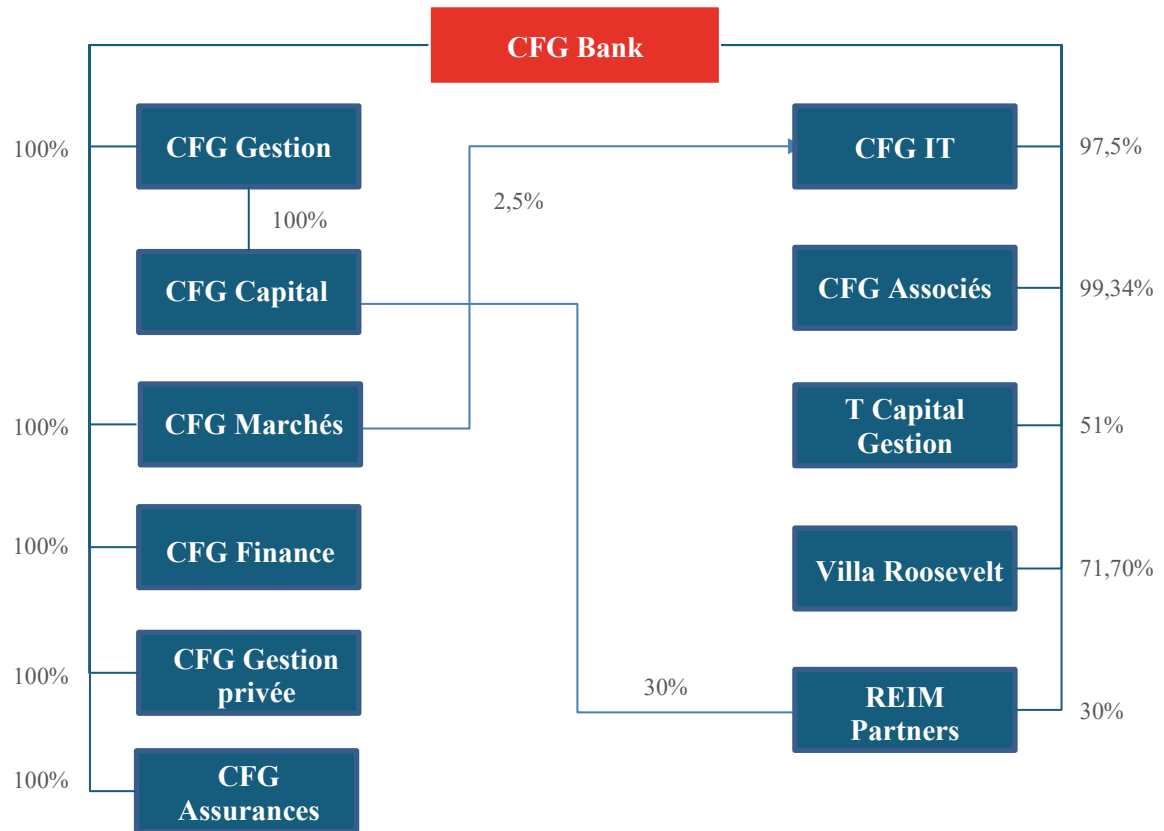
Appartenance de l'Emetteur à un groupe

CFG Bank et ses filiales n'appartiennent à aucun autre groupe, national ou étranger, bancaire ou industriel. Le positionnement même de CFG Bank est d'être une banque indépendante reconnue sur son marché.

II- Filiales de l'Emetteur

2.1- Organigramme juridique du Groupe

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique de CFG Bank se décline comme suit :



Source : CFG Bank – Organigramme intégrant le % d'intérêts et de contrôle de CFG Bank dans ses filiales.

2.2- Présentation des principales filiales de CFG Bank

CFG GESTION

Dénomination sociale	CFG Gestion
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 00 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 26 16
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Société de gestion d'OPCVM
Capital social au 31/12/2025	5 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'actions	50 000
Total bilan au 31/12/2025	129,7 MMAD
Situation nette au 31/12/2025	84,2 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de la gestion d'actifs pour compte de tiers (« *Asset Management* »).

Avec plus de 26 milliards de dirhams sous gestion à fin décembre 2025, CFG Gestion est un des principaux acteurs au Maroc dans la gestion de portefeuille s'adressant aux institutionnels, aux entreprises et aux particuliers.

Sa gamme de produits diversifiés composée de plus de 41 fonds au 31 décembre 2025 (actions, obligataires, monétaires, et diversifiés) est destinée à différents profils d'investisseurs institutionnels, corporates et particuliers. Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	80 826	102 233	26,5%	141 168	38,1%
Résultat Net	12 551	33 357	>100%	55 249	65,6%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	17 300	12 500	-27,7%	19 998	60,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires s'élève à 141 168 KMAD au titre de l'année 2025 contre 102 233 KMAD en 2024, soit une hausse de 38 935 KMAD (+38,1%) sur la période. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des actifs sous gestion (11,7%), portée essentiellement par la hausse des actifs diversifiés (+31,0%) et obligataires (+8,0%), ainsi que par un effet hausse de la valorisation des actifs.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 21 892 KMAD, soit une augmentation de 65,6%. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires de 38 935 KMAD (+38,1%), partiellement compensée par la hausse charges d'exploitation (+10 356

KMAD ; +18,8%), liée principalement à la hausse des frais dépositaires facturés directement aux fonds, et par la hausse des impôts sur le résultat (+5 463 KMAD).

- Les dividendes distribués à CFG Bank en 2025 s'élèvent à 19 998 KMAD, en hausse de 60,0% par rapport à ceux distribués au titre de l'exercice 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires s'élève à 102 233 KMAD au titre de l'année 2024 contre 80 826 KMAD en 2023, soit une hausse de 21 407 KMAD (+26,5%) sur la période. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des actifs sous gestion (17,4%), portée essentiellement par la hausse des actifs diversifiés et monétaires (+32,4%), ainsi que par un effet hausse de la valorisation des actifs.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 20 806 KMAD, soit une augmentation de plus de 100%. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires de 21 407 KMAD (+26,5%), combiné à une baisse des charges d'exploitation de 5 127 KMAD (-8,5%) lié principalement aux frais dépositaires facturés directement aux fonds.
- Les dividendes distribués à CFG Bank en 2024 s'élèvent à 12 500 KMAD, en baisse de 27,7% par rapport à ceux distribués au titre de l'exercice 2023.

Le tableau suivant présente le total des actifs gérés par CFG Gestion :

En MMAD	2023	2024	2025
Total actifs des OPCVM gérés	19 605	23 105	25 879
Actifs des portefeuilles sous mandat	295	261	210
Actifs totaux gérés	19 900	23 366	26 089

Source : CFG Bank

En 2025, les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 26 089 MMAD, contre 23 366 MMAD, soit une augmentation de 11,7%, expliquée principalement par la hausse des actifs diversifiés (+31,0%) et obligataires (+8,0%), ainsi que par un effet hausse de la valorisation des actifs.

En 2024, les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 23 366 MMAD, contre 19 900 MMAD, soit une augmentation de 17,4%, expliquée principalement par la hausse des actifs diversifiés et monétaires (+32,4%), ainsi que par un effet hausse de la valorisation des actifs.

Les actifs gérés par CFG Gestion par catégorie d'actifs sont présentés ci-dessous :

En MMAD	2023	2024	2025
Actifs des OPCVM actions et diversifiés	4 872	6 445	8 442
<i>Variation en %</i>	7,9%	32,3%	31,0%
<i>Nb fonds</i>	19	19	20
Actifs des OPCVM obligataires	10 857	11 496	12 417
<i>Variation en %</i>	-11,3%	5,9%	8,0%
<i>Nb fonds</i>	18	18	17
Actifs des OPCVM monétaires	3 876	5 164	5 020
<i>Variation en %</i>	28,6%	33,2%	-2,8%
<i>Nb fonds</i>	4	4	4
Actifs des OPCVM contractuels	-	-	-
<i>Variation en %</i>	Ns	Ns	Ns
<i>Nb fonds</i>	-	-	-
Total des OPCVM gérés	19 605	23 105	25 879
<i>Nb fonds</i>	41	41	41

Source : CFG Bank

Ces OPCVM sont principalement constitués d'OPCVM obligataires (48,0%) suivis des OPCVM actions et diversifiés (32,6%) et des OPCVM monétaires (19,4%).

Le tableau ci-dessous présente la part de marché²¹ de CFG Gestion pour chaque catégorie de fonds entre 2023 et 2025 :

Part de marché CFG Bank	2023	2024	2025
Part de marché CFG Bank - OPCVM actions et diversifiés	5,0%	5,0%	4,7%
Part de marché CFG Bank - OPCVM obligataires	3,0%	3,0%	2,6%
Part de marché CFG Bank - OPCVM monétaires	5,0%	5,0%	4,6%
Part de marché CFG Bank - OPCVM contractuels	0,0%	0,0%	0,0%
Part de marché globale CFG Bank	4,0%	4,0%	3,3%

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2025, la part de marché globale de CFG Gestion est stable sur la période analysée autour de 3,3%.

Au 31 décembre 2025, l'activité gestion d'actifs de CFG Bank est principalement portée par :

- les OPCVM obligataires, dont la part de marché s'établit à 2,6% ;
- les OPCVM actions et diversifiés, dont la part de marché est de 4,7% ;
- les OPCVM monétaires, dont la part de marché s'élève à 4,6%.

La stratégie commerciale de CFG Gestion est articulée autour de la consolidation de ses relations avec ses principaux clients institutionnels et l'innovation à travers des produits d'appel pour toutes les catégories de clients, avec une attention particulière portée au segment des personnes physiques du réseau bancaire et de la banque privée.

²¹ La part de marché est calculée comme suit : Actif net fonds CFG de la catégorie / Actif net fonds de la place de la catégorie.

CFG MARCHES

Dénomination sociale	CFG Marchés
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 01 01
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 11 12
Date de constitution	1995
Domaine d'activité	Société de bourse agréée (agrément n° 3 du 20 octobre 1994), chargée de l'intermédiation à la bourse des valeurs de Casablanca ainsi que des conseils et analyses financières sur les sociétés cotées.
Capital social au 31/12/2025	35 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'action	200 000
Total bilan au 31/12/2025	653,3 MMAD
Situation nette au 31/12/2025	106,3 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Marchés est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de l'intermédiation sur le marché des actions et des autres titres cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. CFG Marchés loge également l'équipe d'analyse et de recherche, qui produit les études et conseils sur le marché boursier et les sociétés cotées. CFG Marchés intervient autant sur le marché primaire (placement des actions lors des introductions en Bourse) que sur le marché secondaire (intermédiation sur les titres déjà cotés).

CFG Marchés est une société de bourse agréée spécialisée en intermédiation en actions, et filiale à 100% de CFG Bank.

CFG Marchés a construit sa force et sa notoriété autour de sa capacité de placement de premier ordre, ainsi qu'une équipe de recherche dédiée, principal véhicule d'acquisition et de fidélisation des clients étrangers. Par ailleurs, CFG Marchés accompagne les besoins d'évolution des clients en permanence à travers notamment la « One-on-One Equity Conference » organisée chaque année depuis 2014.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Marchés sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	48 801	128 559	>100%	190 141	47,9%
Résultat Net	4 939	28 712	>100%	58 827	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	3 000	4 900	63,3%	23 002	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires de CFG Marchés s'élève à 190 141 KMAD en 2025, comparé à 128 559 KMAD en 2024, ce qui représente une hausse de 47,9% (+61 582 KMAD), portée par plusieurs opérations sur le marché primaire ainsi que par une hausse des volumes alimentée par les résultats positifs des sociétés cotées.
- En 2025, le résultat net s'est établi à 58 827 KMAD, enregistrant une augmentation de 30 115 KMAD, soit une hausse de plus de 100% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation du chiffre d'affaires de 61 582 KMAD, nettement supérieure à la hausse des charges d'exploitation (+24 412 KMAD), tirées essentiellement par les charges externes (+21 308 KMAD).
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2024 est de 23 002 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires de CFG Marchés s'élève à 128 559 KMAD en 2024, comparé à 48 801 KMAD en 2023, ce qui représente une hausse significative de plus de 100% (+79 758 KMAD), portée par plusieurs opérations sur le marché primaire ainsi que par une hausse des volumes alimentée par les résultats positifs des sociétés cotées.
- En 2024, le résultat net s'est établi à 28 712 KMAD, enregistrant une augmentation de 23 773 KMAD, soit une hausse de plus de 100% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation du chiffre d'affaires de 79 760 KMAD, nettement supérieure à la hausse des charges d'exploitation (+46 567 KMAD), tirées essentiellement par les charges externes (+44 090 KMAD).
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2024 est de 4 900 KMAD.

Evolution du marché des actions sur la période 2023- 2025

En MMAD	2023	2024	2025
Marché Central	33 372	60 766	120 898
Marché de Blocs	20 092	29 065	16 328
Volume total	53 464	89 831	137 226

Source : Bourse de Casablanca et CFG Marchés

En 2025, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont atteint un montant de 137 226 MMAD, affichant une augmentation de 52,8% (+47 395 MMAD) par rapport à 2024, expliquée principalement par un contexte de marché plus dynamique porté par plusieurs opérations sur le marché primaire (dont 3 introductions en bourse) ainsi que des volumes alimentés essentiellement par les résultats positifs des sociétés cotées.

En 2024, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont atteint un montant de 89 830 MMAD, affichant une augmentation de 68,0% (+36 366 MMAD) par rapport à 2023, expliquée principalement par un contexte de marché plus dynamique porté par plusieurs opérations sur le marché primaire ainsi que des volumes alimentés essentiellement par les résultats positifs des sociétés cotées.

En MMAD	2023	2024	2025
Marché Central	33 372	60 766	120 898
Marché de Blocs	20 092	29 065	16 329
Volume total	53 464	89 831	137 226
CFG Marchés MC	9 509	18 829	39 390

PDM ²²	14%	15%	16%
Retraitement	15 326	16 984	16 739
PDM Retraitee ²³	18%	18%	18%

Source : Bourse de Casablanca / CFG Bank

La part de marché de CFG Marchés s'est établie en 2025 à 16%. Retraitee des opérations stratégiques et de contrepartie, la part de marché de CFG Marchés ressort à 18% en 2025, stable par rapport à l'exercice précédent. Ceci est expliqué principalement par la hausse du volume de CFG Marchés de plus de 100% sur le marché central favorisée par une dynamique générale positive du marché boursier ;

En 2024, CFG Marchés a maintenu ses parts de marché brute et retraitée, au même niveau que 2023. L'évolution des volumes est principalement influencée par l'évolution du marché global. La part de marché de CFG Marchés s'est établie en 2024 à 15%. Retraitee des opérations stratégiques et de contrepartie, la part de marché de CFG Marchés ressort à 18% en 2024.

Répartition du volume de transaction par catégorie d'investisseurs

En %	2023	2024	2025
Institutionnels	37%	37%	25%
OPCVM	20%	18%	23%
Étrangers	19%	17%	18%
Retail	14%	22%	32%
Contrepartie	9%	6%	2%

Source : CFG Marchés

L'activité d'intermédiation est historiquement orientée vers une clientèle institutionnelle locale et étrangère en plus des OPCVM locaux. Ces trois catégories ont représenté un total de 66% du volume global de CFG Marchés en 2025 et 72% en 2024.

Ces performances sont le fruit d'une stratégie commerciale axée sur la stabilisation, longévité et fidélisation de la clientèle à travers :

- Une équipe de *sales* expérimentée dans le conseil et le *trading* ;
- Une équipe analyse et recherche qui assure une large couverture des valeurs cotées, avec des publications à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation de road shows pour la clientèle au Maroc et à l'étranger ;
- L'organisation d'une conférence annuelle en « One-On-One Meetings » ;
- Un corporate access à forte valeur ajoutée

De plus, les conditions de marché plus dynamique ainsi que les volumes alimentés par les résultats positifs des sociétés cotés et des opérations sur le marché primaire enclenche une forte hausse d'intérêt des investisseurs *retails* qui représente en 2025 32% des volumes traités par CFG Marchés, contre 22% en 2024.

Enfin, depuis quelques années, l'activité intermédiation s'ouvre progressivement aux marchés internationaux en commençant par la Tunisie et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

²² La part de marché brute est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / Volume Marché Central.

²³ La part de marché retraitée est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / (Volume Marché Central – Retraitement Aller / Retour et opérations stratégiques)

REIM PARTNERS

Dénomination sociale	REIM Partners
Siège social	Route de Bouskoura, 20190 Casablanca. (Ancien Showroom Opel – Chevrolet).
Numéro de téléphone	+212 5 22 58 56 50
Date de constitution	2013
Domaine d'activité	La société de gestion a pour activité principale et habituelle la gestion d'OPCI et ou la gestion d'OPCI de droit étranger relevant de pays ayant des accords d'échange d'information et de coopération avec le Royaume du Maroc, ainsi que les opérations se rapprochant à la gestion desdits OPCI. En outre, la société peut exercer des activités connexes conformément à la liste fixée par la réglementation en vigueur.
Capital social au 31/12/2025	1 052 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu actuellement par le groupe CFG Bank	60% (30% via CFG Bank et 30% via CFG Capital)
Autre actionnaire détenant actuellement plus de 5% du capital et des droits de vote	Bellevue Capital Limited ²⁴ (39,98%)
Nombre d'action au 31/12/2025	10 516
Total bilan au 31/12/2025	68 577 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	39 686 KMAD

Source : CFG Bank

REIM Partners, filiale détenue à hauteur de 60% par le groupe CFG Bank depuis juillet 2021, est une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. Au 31 décembre 2025, REIM Partners gère notamment un portefeuille de 12,6 MMMAD composé de 35 actifs et quatre OPCI, « CLEO PIERRE SPI-RFA », qui détient un réseau de 96 agences bancaires exploitées par la BMCI. REIM Partners gère également CMR O STONE SPI-RFA pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites, destiné à détenir des actifs loués à l'Etat. REIM Partners gère aussi l'OPCI SYHATI IMMO SPI qui détient des établissements de santé (8 cliniques opérationnelles) ainsi que l'OPCI SYHATI IMMO II SPI qui vient d'être créé en avril 2025 et qui détient un terrain destiné à la construction d'une clinique. Le portefeuille d'actifs géré par REIM Partners est réparti à travers 23 villes du Royaume et est détenu par la foncière cotée Aradei Capital

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de REIM Partners sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	87 673	114 951	31,1%	111 753	-2,8%
Résultat Net	29 030	41 535	43,1%	38 524	-7,3%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	26 736	29 030	8,6%	24 915	-14,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

²⁴Bellevue Capital Limited est une société de droit anglais, au capital de 10 000 AED détenu à parts égales par Nawfal Bendefat et Mehdi Tahiri Joutei Hassani et dont le siège social se trouve à Dubaï. La société a pour activité principale le conseil en investissement immobilier et la prise de participation dans des sociétés de conseil et investissement

Le chiffre d'affaires de REIM Partners a diminué de 2,8% pour s'établir à 111 753 KMAD en 2025. Cette évolution est expliquée essentiellement par la baisse des commissions variables de gestion, ainsi que la baisse des commissions de structuration ainsi que des levées de fonds ponctuelles liées à des opérations effectuées en 2024

Le résultat net a enregistré une baisse de 7,3% pour atteindre 38 524 KMAD, soit une baisse de 3 011 KMAD. Cette baisse est portée principalement par la baisse du chiffre d'affaires (-3 198 KMAD, soit -2,8%) accompagnée de la hausse des charges d'exploitations (+1 571 KMAD, soit +2,8%)

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Le chiffre d'affaires de REIM Partners a progressé de 31,1% pour atteindre 114 951 KMAD en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des commissions de gestion.

Le résultat net, quant à lui, a enregistré une amélioration de 43,1% pour atteindre 41 535 KMAD, soit une hausse de 12 505 KMAD. Cette progression est portée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires (+31,1%) combinée à une hausse moins importante des charges d'exploitation sur la période (+26,9%).

L'évolution du capital social et de la situation nette de REIM Partners se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/ 24	2025	Var. 24/25
Capital social	1 052	1 052	0,0%	1 052	0,0%
Situation nette	30 193	42 698	41,4%	39 686	-7,1%

Source : CFG Bank

La situation nette s'élève à 39 686 KMAD à fin 2025, contre 42 698 KMAD à fin 2024 en lien avec la baisse du résultat net (38 524 KMAD en 2025 contre 41 535 KMAD en 2024).

Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre REIM Partners et Aradei Capital

Objet :

- REIM Partners a un mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers pour le compte de Aradei capital ;
- Aradei Capital disposant de ses propres organes de décision (direction générale, conseil d'administration, comités techniques, etc.), la société REIM Partners réalise donc une mission de conseil en investissement et de supervision de la gestion locative pour Aradei Capital.

Rémunération :

Le mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers liant Aradei Capital à REIM Partners prévoit une rémunération détaillée comme suit :

- Des frais de gestion calculés sur la base de l'actif net sous gestion de la Société : 1,18% jusqu'à 4,15 milliards de MAD, et 1%, le cas échéant, pour le reliquat au-delà de 4,15 milliards de MAD.

- Une commission de surperformance de 10% du FFO. Cette rémunération n'est due qu'à la condition que le FFO par action de l'année en question dépasse le seuil de rentabilité minimum.

CFG FINANCE

Dénomination sociale	CFG Finance
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1992
Domaine d'activité	Finance d'entreprises
Capital social au 31/12/2025	10 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'actions au 31/12/2025	100 000
Total bilan au 31/12/2025	56 936 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	45 223 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Finance est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de finance d'entreprises et de banque d'affaires.

Les activités de la filiale regroupent le conseil en fusion-acquisition et les opérations de marché dette (émissions obligataires, les émissions de titres de créance négociables etc.) et actions (introductions en bourse, augmentations de capital etc.).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Finance sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	22 530	35 192	56,20%	86 658	>100%
Résultat Net	1 346	16 666	>100%	33 463	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	10 000	n/a

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance s'établit à 86 658 KMAD en 2025 contre 35 192 KMAD en 2024, soit une hausse de 51 466 KMAD, soit plus de 100% sur la période. Cette croissance est principalement liée à une amélioration de l'activité.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 16 797 KMAD (>100%) s'établissant à 33 463 KMAD en 2025 contre 16 666 KMAD en 2024. Cette évolution est principalement due à une hausse du chiffre d'affaires supérieure à la hausse des charges d'exploitations.
- Le montant des dividendes distribués par CFG Finance à CFG Bank en 2025 est de 10 000 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance s'établit à 35 192 KMAD en 2024 contre 22 530 KMAD en 2023, soit une hausse de 12 662 KMAD, soit 56,2% sur la période. Cette croissance est principalement liée à une forte amélioration de l'activité portée par plusieurs opérations sur le marché des capitaux.
- Le résultat net, quant à lui, a augmenté de 15 320 KMAD (>+100%) s'établissant à 16 666 KMAD en 2024 contre 1 346 KMAD en 2023. Cette évolution est principalement tirée par l'amélioration du chiffre d'affaires de 12 662 KMAD (+56,2%) combiné à une baisse des charges d'exploitation de 5 208 KMAD (-26,3%) portée essentiellement par une baisse des autres charges externes de 8 525 KMAD (-69,3%) en raison de la baisse des charges de consultations externes partiellement, compensée par la hausse des charges de personnel de 2 193 KMAD (+35,2%) suite au renforcement des équipes.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance au titre de l'exercice de 2023

CFG CAPITAL

Dénomination sociale	CFG Capital
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1999
Domaine d'activité	Gestion de fonds d'investissement
Capital social au 31/12/2025	41 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'actions	410 000
Total bilan au 31/12/2025	62 274 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	21 507 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Capital a été la première société à créer un fonds de capital-investissement au Maroc en 1999. Aujourd'hui, CFG Capital gère (i) la foncière « Immorente Invest » : première société dédiée à l'immobilier locatif, cotée à la bourse de Casablanca et ce, depuis le 11 mai 2018 et (ii) Idraj, un fonds d'investissement destiné à investir dans des sociétés à fort potentiel de croissance, préalablement à leur introduction en bourse lancé en 2011.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Capital sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	10 656	9 554	-10,3%	10 041	5,1%
Résultat Net	9 751	10 047	3,0%	7 847	-21,9%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- En 2025, le chiffre d'affaires de CFG Capital s'établit à 10 041 KMAD, contre 9 554 KMAD en 2024, en hausse de 487 KMAD (+5,1%), en raison de la hausse des frais de gestion.
- Le résultat net a enregistré une baisse de 2 200 KMAD, soit 21,9%, passant de 10 047 KMAD en 2024 à 7 847 KMAD en 2025. Cette variation est attribuable à :
 - ✓ L'augmentation des dotations d'exploitations de 4 936 KMAD, en lien avec la constatation d'une provision pour dépréciation d'une créance client ;
 - ✓ La hausse du résultat financier de 4 732 KMAD en lien avec l'encaissement des dividendes de REIM Partners.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- En 2024, le chiffre d'affaires de CFG Capital s'établit à 9 554 KMAD, contre 10 656 KMAD en 2023, en baisse de 1 102 KMAD (-10,3%), en raison d'une baisse des commissions de gestion Immorente.
- Le résultat net a enregistré une légère hausse de 296 KMAD, passant de 9 751 KMAD en 2023 à 10 047 KMAD en 2024. Cette progression s'explique principalement par une amélioration du résultat financier de 1 251 KMAD, portée par la hausse des produits liés aux titres de participation (+688 KMAD) et la baisse des charges d'intérêts (+620 KMAD), partiellement compensée par le repli de l'activité (-1 102 KMAD).

Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre CFG Capital et Immorente

Objet :

- Immorente Invest donne mandat global et exclusif, avec faculté de sous-déléguer, à CFG Capital « la Société de Gestion », pour gérer en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de toute société immobilière dans laquelle la Société aura effectué un investissement, les sommes, titres, valeurs, ou participations ainsi que tout actif figurant sur son bilan, et ce conformément à ses statuts, sa stratégie d'investissement, les décisions de ses organes sociaux, les stipulations de ladite convention et dans le respect de la réglementation en vigueur;

Rémunération :

CFG Capital percevra au titre du mandat qui lui est confié aux termes de la convention des honoraires de gestion fixés comme suit :

- Une commission fixe correspondant à 1% (hors taxe) des fonds levés au prorata temporaire ;
- Une Commission variable calculée sur la base de la performance du fonds.

CFG GESTION PRIVEE

Dénomination sociale	CFG Gestion Privé
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 25 50 50
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 98 26 16
Date de constitution	15/02/1995
Domaine d'activité	Gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers.
Capital social au 31/12/2025	1 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'actions	10 000
Total bilan au 31/12/2025	3 851 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	3 306 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion Privée est une société dont l'objet est la gestion des mandats de placements (hors OPCVM) des clients privés. Son résultat est essentiellement composé des commissions de placement.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion Privée sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	1 086	1 352	24,5%	2 370	75,3%
Résultat Net	778	983	26,3%	826	-16,0%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	500	750	50,0%	1 399	86,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires de CFG Gestion Privée atteint 2 370 KMAD en 2025, en hausse de 1 018 KMAD (+75,3%) par rapport à 2024 en raison des bonnes performances des fonds privés.
- Le résultat net s'établit à 826 KMAD en 2025, enregistrant ainsi une baisse de 157 KMAD, soit 16% par rapport à 2024, expliquée essentiellement par la hausse des autres charges externes (+1 117 KMAD) et des charges d'intérêts (+181 KMAD), compensées partiellement par la hausse du chiffre d'affaires (+1 018 KMAD) sur la période.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires de CFG Gestion Privée atteint 1 352 KMAD en hausse de 266 KMAD (+24,5%) par rapport à 2023 en raison des bonnes performances des fonds privés.
- Le résultat net s'établit à 983 KMAD en 2024, enregistrant une hausse de 205 KMAD, soit 26,4% comparativement à l'année 2023, expliquée essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires sur la période.

CFG ASSURANCES

Dénomination sociale	CFG Assurances
Siège social	Résidence Clarisse, rue Abdelhaq Ben Mahyou, 7ème étage, Appartement n° 72 - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2005
Domaine d'activité	Courtage en assurance
Capital social au 31/12/2025	100 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	100%
Nombre d'actions	1 000
Total bilan au 31/12/2025	16 294 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	3 518 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Assurances est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de courtage en assurances.

La filiale propose une gamme de services d'assurances, notamment l'analyse des besoins, la recherche de produits d'assurance, le conseil aux clients, la négociation de polices, la gestion des réclamations, le suivi continu et le service clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les clients et les compagnies d'assurance pour trouver les solutions d'assurance adaptées aux besoins individuels de chaque client.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Assurances sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	4 133	4 125	-0,2%	4 920	19,3%
Résultat Net	1 525	1 428	-6,4%	1 940	35,8%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	290	1 500	>100%	-	-100,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances s'est établi à 4 920 KMAD en 2025, ce qui représente une hausse de 795 KMAD, soit 19,3% par rapport à 2024, expliquée essentiellement par la hausse des commissions de courtage.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 512 KMAD, soit +35,8% sur la même période, atteignant 1 940 KMAD en 2025, contre 1 428 KMAD un an plus tôt. Cette évolution s'explique par une hausse du chiffre d'affaires (+795 KMAD) plus importante que celle des charges d'exploitation (+134 KMAD).
- CFG Assurances n'a pas distribué de dividende en 2025 au titre de l'exercice 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances s'est établi à 4 125 KMAD en 2024 et reste relativement stable par rapport à 2023.
- Le résultat net a enregistré une légère baisse de 97 KMAD, s'établissant à 1 428 KMAD en 2024 contre 1 525 KMAD en 2023. Cette évolution résulte principalement d'un recul du résultat d'exploitation de 91 349 KMAD, lié à une hausse des charges d'exploitation (+83 348 KMAD). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des charges de personnel (+114 593 KMAD), partiellement compensée par la baisse des autres charges externes (-31 641 KMAD).
- En 2024, CFG Assurances a distribué 1 500 KMAD de dividendes.

CFG IT

Dénomination sociale	CFG IT
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2010
Domaine d'activité	Activités d'ingénierie
Capital social au 31/12/2025	5 010 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	CFG Bank : 97,5% CFG Marchés : 2,5%
Nombre d'actions	50 100
Total bilan au 31/12/2025	61 560 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	10 537 KMAD

Source : CFG Bank

CFG IT est, au sein du groupe CFG Bank, le groupement d'intérêt économique (GIE) chargé de l'approvisionnement en matériel informatique et en logiciels ainsi que du support technique et de la sécurité informatique du groupe. Ce GIE contribue également à l'élaboration de la stratégie IT de CFG Bank.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG IT sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	41 491	46 811	12,8%	42 291	-9,7%
Résultat Net	2 714	2 895	6,7%	2 767	-4,4%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Le chiffre d'affaires de CFG IT enregistre une baisse de 4 520 KMAD (-9,7%) et s'élève à 42 291 KMAD en 2025 contre 46 811 KMAD en 2024. Cette baisse est principalement due à la baisse de la refacturation des charges de GIE (Groupement d'Intérêt Economique).
- Le résultat net s'élève à 2 767 KMAD en 2025, en baisse de 4,4% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement :
 - la baisse du chiffre d'affaires de 4 520 KMAD ;
 - la hausse des charges d'exploitations de 5 678 KMAD essentiellement tirée par la hausse des charges de personnel (+ 6 517 KMAD)
 - Partiellement atténuée par (i) la hausse des transferts de charge (+ 6 522 KMAD) en lien avec l'immobilisation des charges liées aux projets et (ii) la diminution des charges non courantes de 2 553 KMAD expliquée par le contrôle fiscal subi en 2024.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Le chiffre d'affaires de CFG IT enregistre une hausse de 5 321 KMAD (+12,8%) et s'élève à 46 811 KMAD contre 41 491 KMAD en 2023. Cette hausse est principalement due à la hausse de la refacturation des charges de GIE.
- Le résultat net s'élève à 2 895 KMAD en 2024, en hausse 181 KMAD par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution est principalement portée par :
 - L'amélioration du résultat d'exploitation de 2 678 KMAD, tirée par (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de 5 321 KMAD, (ii) la baisse des dotations d'exploitation de 3 051 KMAD, partiellement compensée par (iii) la hausse des charges externes de 5 695 KMAD et (iv) des charges de personnel de 955 KMAD.
 - Partiellement atténuée par la constatation de charges non courantes de 2 558 KMAD en lien avec un contrôle fiscal de 2019 à 2022.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

T CAPITAL GESTION

Dénomination sociale	T Capital Gestion
Siège social	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2007
Domaine d'activité	Société de gestion
Capital social au 31/12/2025	300 000 MAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 31/12/2025	51%
Nombre d'actions	3 000
Total bilan au 31/12/2025	1 912 KMAD
Situation nette au 31/12/2025	-22 901 KMAD

Source : CFG Bank

T Capital Gestion est une société de gestion d'un fonds touristique dans laquelle CFG Bank détient une participation de 51% au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de T Capital Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat Net	-6	-5	-16,7%	-9	89,9%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

- Au titre de l'exercice 2025, T Capital Gestion n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -9 KMAD en 2025, contre -5 KMAD en 2024, soit une diminution de 4 KMAD (-89,9%).
- Sur cette période, T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

- Au titre de l'exercice 2024, T Capital Gestion n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -5 KMAD en 2024 et reste relativement stable par rapport à l'exercice 2023.
- Sur cette période, T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

VILLA ROOSEVELT

Dénomination sociale	Villa Roosevelt SARL
Siège social	3 angle boulevard Moulay Rachid (ex. Roosevelt) et avenue de l'hippodrome rue Des Pistachiers et rue de la Libye - Casablanca
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	2011
Domaine d'activité	Promotion Immobilière
Capital social au 30/06/2025	106 000 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2025	71,7%
Nombre d'actions	1 060 000
Total bilan au 30/06/2025	188 801 KMAD
Situation nette au 30/06/2025	35 869 KMAD

Source : CFG Bank

Villa Roosevelt est une société qui détient dans son actif un terrain à Casablanca. A noter que la date de clôture des comptes de Villa Roosevelt est fixée au 30 juin de chaque année²⁵.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de Villa Roosevelt sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	300	-	-100,0%	200	-
Résultat Net	-366	-582	59,0%	- 408	29,9%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	Ns	-	-

Source : CFG Bank

Revue analytique juin 2024 à juin 2025

- En 2025, Villa Roosevelt enregistre un chiffre d'affaires de 200 KMAD. Cette hausse s'explique principalement par la location de la villa pour des événements.
- Le résultat net s'élève à -408 KMAD au titre de l'exercice 2025 contre -582 KMAD au titre de l'exercice 2024, enregistrant ainsi une amélioration de 174 KMAD (+29,9%). Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat d'exploitation (+178 KMAD) liée à la hausse du chiffre d'affaires (+200 KMAD) sur la période analysée.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique juin 2023 à juin 2024

- En 2024, Villa Roosevelt n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -582 KMAD au titre de l'exercice 2024 contre -366 KMAD au titre de l'exercice 2023, enregistrant ainsi une baisse de 216 KMAD (-59,0%). Cette évolution s'explique essentiellement par la dégradation du résultat d'exploitation liée à la baisse du chiffre d'affaires sur la période analysée.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

²⁵ Villa Roosevelt clôture ses comptes au 30 juin de chaque année ; l'exercice comptable couvre donc la période du 1er juillet de l'année n-1 au 30 juin de l'année n.

CFG ASSOCIES

Dénomination sociale	CFG Associés
Siège social	5-7 Rue Ibnou Toufail
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 92 27 53
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 23 66 88
Date de constitution	1997
Domaine d'activité	Société de participation
Capital social au 30/06/2025	1 525 KMAD
Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2025	100%
Nombre d'actions	15 249
Total bilan au 30/06/2025	1 961 KMAD
Situation nette au 30/06/2025	1 895 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Associés est une société qui a pour objet la prise de participation. A noter que la date de clôture des comptes de CFG Associés est fixée au 30 juin de chaque année²⁶.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Associés sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat Net	119	65	-45,4%	-5	<-100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	123	-	-	-100,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique juin 2024 à juin 2025

- En 2025 et en 2024, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -5 KMAD en 2025 contre 65 KMAD en 2024, soit une baisse de 70 KMAD (<-100%) par rapport à l'exercice précédent essentiellement expliquée par la baisse du résultat financier (-76 KMAD) dû à des plus-values réalisées sur le rachat des parts OPCVM en 2024.
- Sur cette période CFG Associés n'a pas distribué de dividendes.

Revue analytique juin 2023 à juin 2024

- En 2024 et en 2023, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 65 KMAD en 2024 contre 119 KMAD en 2023, soit une baisse de 54 KMAD (-45,8%) par rapport à l'exercice précédent essentiellement expliquée par la baisse du résultat financier dû à la diminution des produits des titres de participations et autres titres immobilisés (-205 KMAD).
- Sur cette période CFG Associés a distribué 123 KMAD de dividendes.

²⁶ CFG Associés clôture ses comptes au 30 juin de chaque année ; l'exercice comptable couvre donc la période du 1er juillet de l'année n-1 au 30 juin de l'année n.

Filiales et participations ayant fait l'objet de provisionnement

Société	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	Provisions (en KMAD)			
			2023	2024	2025	Taux de provisionnement au 31/12/2025
T CAPITAL GROUP	Société d'investissement	51,07%	170 311	170 311	170 311	100,00%
CFG FINANCE	Finance d'Entreprise	100%	25 885	0	0	0%
CFG ASSOCIES	Société de participation	99%	5 842	8 829	8 829	82%
Mutandis Automobile	Automobile	4%	20 000	2 189	0	0%
SPM	Promotion immobilière	1%	0	0	9 149	100%
ECOLOGIA	Energie renouvelable	100%	8 000	8 000	10 000	100%

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2025 :

- La provision de CFG Bank relative à sa participation dans T Capital Group s'élève à 170 311 KMAD, correspondant à une provision intégrale constituée en 2021 ;
- La provision sur la société CFG Finance est nulle. Les reprises de provisions antérieures sont justifiées par les bons résultats enregistrés ces dernières années ;
- La provision sur CFG Associés s'élève à 82%, suite à une baisse de la situation nette ;
- La provision sur la société Mutandis Automobile est nulle. Les reprises de provisions antérieurement constituées s'expliquent par la réduction de capital réalisée en 2024 ;
- La provision de CFG Bank relative à sa participation dans SPM s'élève à 9 149 KMAD, correspondant à une provision intégrale constituée en 2025 ;
- Enfin, la provision sur la société ECOLOGIA est de 100%, également expliquée par une dégradation de la situation nette.

2.3- Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe

Les conventions conclues en 2025 relevant des conventions réglementées sont listées ci-dessous. A noter que les flux financiers liant CFG Bank et ses filiales sont principalement de deux ordres :

- Des conventions héritées de Casablanca Finance Markets et de Dar Tawfir lors des opérations de fusion absorption de ces deux entités ;
- Des conventions de prêts et emprunts intragroupes permettant à chacune des sociétés du groupe d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

Conventions réglementées conclues en 2025

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2025.

Conventions réglementées conclues durant les exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

Convention d'avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'associé dans la société Villa Roosevelt ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans CFG Bank S.A et d'Associé dans la société Villa Roosevelt ;
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Gérant dans la société Villa Roosevelt.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signée entre Villa Roosevelt et CFG Bank de 21,5 MMAD moyennant un taux de 6,00% HT l'an en date du 17/02/2015, et non rémunéré à compter du 01/07/2020.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 01 juillet 2020 ;
- Modalités de rémunération : Avances en comptes courants non rémunérées²⁷.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Débiteur de 27 830 KMAD.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL²⁸

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'associé dans la société Villa Roosevelt ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans CFG Bank S.A et d'Associé dans la société Villa Roosevelt ;
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Gérant dans la société Villa Roosevelt.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de 106 MMAD non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 04 juillet 2019 ;
- Modalités de rémunération : Avances en comptes courants non rémunérées.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Débiteur de 106 000 KMAD.

²⁷ CFG Bank a amendé la rémunération de l'avance faisant l'objet de cette convention compte tenu notamment de l'absence d'activité de la filiale

²⁸ Les avances en compte courant consenties à Villa Roosevelt avaient pour objet de lui permettre de rembourser par anticipation un crédit bancaire consenti initialement auprès d'un autre établissement bancaire marocain

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'associé dans la société Villa Roosevelt
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans CFG Bank S.A et d'Associé dans la société Villa Roosevelt
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Gérant dans la société Villa Roosevelt.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de 6 MMAD non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019 ;
- Modalités de rémunération : Avances en comptes courants non rémunérées.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Débiteur de 6 000 KMAD.

Convention d'avance en compte courant avec SPM S.A

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société SPM S.A
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A. et Président Directeur Général dans SPM S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A. non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour 4 667 KMAD ;
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour 150 KMAD.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015 ;
- Durée : 12 mois ;
- Modalités de rémunération : Prêts non rémunérés²⁹.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

Refacturation de la quote-part des charges engagées par le Groupement d'intérêt économique CFG IT

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité de membre de CFG IT

²⁹ Par accord entre les deux parties.

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur
- Directeur Général dans CFG Bank S.A et d'Administrateur Général dans CFG IT
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Administrateur Général Délégué dans CFG IT.

Nature et objet de la convention : Cette convention (non écrite) prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A de la quote-part des charges engagées par le groupement au titre de l'exercice.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 41 234 KMAD HT.

Sommes versées en 2025 : 52 830 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Créiteur de 12 759 KMAD.

Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société CFG Marchés
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Président du Conseil d'Administration dans CFG Marchés
- Monsieur Driss Benchaffai en sa qualité de Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Administrateur dans CFG Marchés
- Monsieur Aryn Alami en sa qualité de Vice-Président, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Actionnaire dans CFG Marchés.

Nature et objet de la convention : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifié par un avenant du 26 décembre 2005 ;
- Modalités de rémunération : Toute somme facturée, par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A, sera rétrocédée à cette dernière.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 19 312 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : 18 220 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Débiteur de 4 273 KMAD.

Convention de prestation de services avec CFG Gestion

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société CFG Gestion
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Président du Conseil d'Administration dans CFG Gestion
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Administrateur dans CFG Gestion
- Monsieur Driss Benchaffai en sa qualité de Directeur Général Délégué dans CFG Bank et d'Administrateur dans CFG Gestion

- Monsieur Aryn Alami en sa qualité de Vice-Président, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Actionnaire dans CFG Gestion.

Nature et objet de la convention : Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations, datée du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir (absorbée par votre Société). CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank ;
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank.

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1er décembre 2012 ;
- Modalités de rémunération : Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 30 141 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : 35 256 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Débiteur de 3 352 KMAD.

Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

Personnes concernées :

- CFG Bank S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société CFG Gestion
- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général dans CFG Bank S.A et de Président du Conseil d'Administration dans CFG Gestion
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Administrateur dans CFG Gestion
- Monsieur Driss Benchaffai en sa qualité de Directeur Général Délégué dans CFG Bank et d'Administrateur dans CFG Gestion
- Monsieur Aryn Alami en sa qualité de Vice-Président, Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et d'Actionnaire dans CFG Gestion.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres de CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5%.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018 ;
- Modalités de rémunération : Prêt rémunéré au taux d'intérêt de 5,5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 353 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : 10 190 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

Contrat de prestation de service avec MUGEST SARL (AU) :

Personnes concernées :

- Monsieur Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans CFG Bank S.A et Gérant Associé Unique de la société MUGEST SARL AU.

Nature et objet de la convention : Contrat de prestation de services au terme duquel MUGEST s'engage à apporter son expérience et à faire bénéficier CFG Bank de ses compétences et son savoir-faire.

Modalités essentielles :

- Date de signature de la convention : 18 avril 2023 ;
- Modalités de rémunération : Rémunération annuelle d'un montant d'un million de dirhams.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 000 KMAD HT.

Sommes versées en 2025 : 1 200 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank conclue avec Immorente Invest

Personnes concernées :

- CFG Bank en sa qualité d'actionnaire direct et indirect dans la société Immorente Invest
- AXA ASSURANCE MAROC et CIMR en leur qualité d'actionnaires et d'administrateurs dans les deux sociétés
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité de Directeur Général Délégué dans CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration dans la société Immorente Invest.

Nature et objet de la convention : Convention de domiciliation gratuite de la société Immorente Invest dans les locaux de CFG Bank.

Modalités essentielles : Convention non rémunérée.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produit.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

Flux financiers entrant dans le cadre des conventions réglementées

Ces conventions sont individuellement détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, 2024 et 2025 annexés au présent document de référence.

Nature de la convention (en KMAD)	Filiales	2023		2024		2025		Solde
		Encaiss/	Produits/	Encaiss/	Produits/	Encaiss/	Produits/	31/12/25
		Décaiss2	Charges	Décaiss	Charges	Décaiss	Charges	

Avances en compte courant	Villa Roosevelt SARL	-	-	-	-	-	-	139 830
Avance en compte courant	SPM SA	-	-	-	-	-	-	-
Refacturation de la quote-part des charges engagées	CFG IT	-38 971	-40 454	-47 953	-45 641	-52 830	-41 234	-12 759
Prestation de services d'intermédiation	CFG Marchés	4 232	4 199	7 375	6 662	18 220	19 312	4 273
Prestation de services	CFG Gestion	20 401	18 509	27 985	22 083	35 256	30 141	3 352
Convention de prêt	CFG Gestion	9 037	1 398	9 596	890	10 190	353	-
Prestation de services	Mugest SARL	-	-	-1200	-1000	-1200	-1000	-
Domiciliation gratuite	Immorente Invest	-	-	-	-	-	-	-
Total		-5 301	-16 348	-4 197	-17 006	9 636	7 572	134 696

Source : CFG Bank

Les conventions règlementées entre CFG Bank et ses filiales ont généré en 2025 des produits de 49 806 KMAD et des charges de 42 234 KMAD

Les produits générés proviennent essentiellement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion le 14 janvier 2013 ayant généré un produit de 30 141 KMAD.

Les charges générées de 42 234 KMAD concernent principalement la refacturation de la quote-part des charges engagées par CFG IT.

Les conventions conclues entre CFG Bank et ses filiales ont conduit à des encaissements bruts de 63 666 KMAD et des décaissements bruts de 54 030 KMAD en 2025. Les encaissements proviennent principalement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion (35 256 KMAD).

Les décaissements ont été réalisés en faveur de CFG IT dans le cadre de la refacturation de la quote-part des charges engagées par celle-ci d'un montant de 52 830 KMAD.

Les conventions règlementées entre CFG Bank et ses filiales ont généré en 2024 des produits de 29 635 KMAD et des charges de 46 641 KMAD.

Les produits générés proviennent essentiellement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion le 14 janvier 2013 ayant généré un produit de 22 083 KMAD.

Les charges générées de 45 641 KMAD concernent la refacturation de la quote-part des charges engagées par CFG IT.

Les conventions conclues entre CFG Bank et ses filiales ont conduit à des encaissements bruts de 44 956 KMAD et des décaissements bruts de 49 153 KMAD en 2024. Les encaissements proviennent principalement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion (27 985 KMAD).

Les décaissements ont été réalisés en faveur de CFG IT dans le cadre de la refacturation de la quote-part des charges engagées par celle-ci d'un montant de 47 953 KMAD.

Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

	2023		2024		2025	
Actif (en MMAD)	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	-	17 896	0	4 419	-	29 057
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	115 441	-	96 214	0	87 108	-
Comptes de régularisation et autres actifs	6 846	-	4 032	0	7 890	-
Total	122 287	17 896	100 246	4 419	94 998	29 057
Passif (en MMAD)	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	115 441	0	96 214	-	87 108
Dettes envers la clientèle	17 896	-	4 419	0	29 057	-
Compte de régularisation et autres passifs	-	6 846	0	4 032	-	7 890
Total	17 896	122 287	4 419	100 246	29 057	94 998
Hors bilan (en MMAD)	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Engagements de financement et de garantie	-	-	0	0	-	-
Engagements donnés	-	-	0	0	-	-
Engagements reçus	-	-	0	0	-	-
Compte de résultat (en MMAD)	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
Intérêts et produits assimilés	6 024	272	5 079	244	6 425	-
Intérêts et charges assimilés	272	6 024	244	5 079	-	6 425
Commissions (produits)	4 806	6 475	0	350	-	700
Commissions (charges)	6 475	4 806	350	0	700	-
Produits non bancaires	717	1 514	768	1 451	719	1 716
Charges générales d'exploitation	1 514	717	1 451	768	1 716	719

Source : CFG Bank

Relations entre CFG Bank et ses filiales

L'organisation et l'organigramme du Groupe ont été bâtis sur la base des synergies entre CFG Bank et ses filiales. Ainsi chaque direction générale regroupe certains métiers bancaires ainsi que certaines filiales, dans un objectif de servir aux mieux les attentes des clients en termes de produits et services offerts par le groupe.

De plus, les activités de toutes les filiales du groupe sont suivies et pilotées mensuellement lors de chaque réunion du Comité Commercial, ce qui permet également plus de synergies dans le développement commercial.

III- Activité

3.1- Secteur³⁰ bancaire³¹

Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politique monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, la Banque Centrale a engagé, au cours de l'année 2012, des travaux pour la mise en œuvre de cette réforme, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, BAM a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

En 2015, la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés publiée au bulletin officiel le 22 janvier, vient renforcer le cadre de la supervision bancaire en permettant de nouvelles prestations et acteurs.

Cette loi a revu le fonctionnement du dispositif de garantie des dépôts au Maroc et a comporté notamment des dispositions visant la création, par Bank Al-Maghrib et les établissements de crédit adhérents, d'une société anonyme chargée, entre autres, de la gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), dont la création remonte à 1996 et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces nouvelles dispositions ont pour objectif de rehausser la gouvernance du système de garantie des dépôts, géré auparavant par la Banque Centrale, et de s'aligner sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, édictés par le Comité de Bâle et International Association of Deposit Insurers (IADI).

³⁰ Les établissements retenus dans l'analyse du secteur bancaire sont les suivantes : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BoA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMB et UMB

³¹ Source : Rapports annuels de Bank Al-Maghrib 2022, 2023 et 2024

En outre, et en vertu de ces dispositions légales, la société est appelée à contribuer au traitement des difficultés des établissements de crédit notamment en agissant en tant qu'administrateur provisoire et en fournissant, à titre exceptionnel et préventif, un soutien financier par le biais de prêts subordonnés ou de prises de participations.

Les apports de la loi 103-12 concernent notamment :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- l'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés des établissements de crédit, l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent, et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de BAM en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE BANCAIRE

LE COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (CEC)

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC) n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Conseil se compose comme suit :

- Un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- Deux rôles de représentants du ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- Le rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

LE CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE (CNCE)

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne (CNCE) institué par la loi 34-03 et régi par le décret n° 2-06-224 du 17 jourmada II 1428 (3 juillet 2007) se compose de plusieurs représentants et cadres de l'administration, des organismes à caractère financier, des chambres professionnelles, des associations professionnelles et autres personnes désignées par le Chef du Gouvernement. Il est constitué afin de débattre et travailler sur toutes les questions liées au développement de l'épargne ainsi que l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule par la suite des propositions au Gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR BANCAIRE

Les établissements bancaires marocains sont regroupés au sein du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) qui a notamment pour mission la représentation des intérêts collectifs des établissements de crédit notamment auprès des autorités de tutelle.

Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment les règles présentées au niveau du tableau ci-dessous :

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 12\%$
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 9\%$
Ratio CET1	Rapport entre les fonds propres de base Tier 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 8\%$
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	$\geq 100\%$
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Réserve monétaire³²	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de ses dépôts à vue. (Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al-Maghrib du 24 septembre 2019, puis à 0% en juin 2020)	=0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque :	
	- créances pré-douteuses ; - créances douteuses ;	$\geq 20\%$
	- créances compromises.	$\geq 50\%$
	Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	$\geq 100\%$
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	$\geq 100\%$
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque ³³ (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	$\geq 3\%$
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé (circulaire BAM n°4/W/2024)	$\geq 100\%$

³² Suite à la décision de BAM, la réserve monétaire obligatoire est passée de 2% des dépôts à 0%.

³³ Correspondant à la somme des expositions suivantes : expositions du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.

Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress.	-
Processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP)	Processus interne d'évaluation des Fonds Propres d'un établissement bancaire permettant de s'assurer que la banque dispose en permanence de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est exposée.	-

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib. Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et ainsi, permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe.

Aussi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à (i) 9% le niveau minimum du Tier I et (ii) 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Activité du secteur bancaire³⁴

Selon le rapport de supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib au 31 décembre 2025, le secteur bancaire marocain comprend 95 établissements de crédit et organismes assimilés, dont 24 banques, 30 sociétés de financement et 20 établissements de paiement

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

A fin décembre 2025, 5 banques et 4 sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers. Par ailleurs, 11 établissements de crédit, dont 7 banques, sont cotés en bourse, représentant près de 30%³⁵ de la capitalisation boursière.

En 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de son dispositif de supervision prudentielle dans un contexte conjoncturel demeurant marqué par des incertitudes persistantes, notamment liées aux tensions géopolitiques et leurs répercussions sur les prix de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les conditions macrofinancières internationales. Au Maroc, l'année 2025 a été marquée par une nette amélioration du PIB, un ralentissement de l'inflation, un léger assouplissement de la politique monétaire avec une baisse des taux en mars 2025 puis leur maintien le reste de l'année et une activité bancaire globalement dynamique. BAM a maintenu une vigilance accrue sur les politiques de distribution de dividendes des banques, des niveaux de provisionnement des créances à risque, ainsi qu'à la solvabilité des banques (risques de crédit, de marché, opérationnels). À cet effet, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements, des missions ponctuelles de contrôle sur place ainsi que des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés des établissements de crédit, les commissaires aux comptes et les autorités des pays de présence pour les banques transfrontalières.

³⁴ Source : rapport de supervision bancaire 2025 publié par Bank Al-Maghrib & données GPBM

³⁵ Source : rapport de supervision bancaire 2025 publié par Bank Al-Maghrib

À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en oeuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2025, les actions de supervision effectuées à distance ont porté, outre l'analyse des activités des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger, sur le suivi des impacts des conditions macroéconomiques dans les divers pays de présence sur les bilans bancaires et les risques encourus, les effets des conditions géopolitiques, économiques, monétaires et climatiques sur le crédit et la solvabilité des emprunteurs, la qualité des actifs, l'adéquation des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la résilience opérationnelle.

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration de ses outils de supervision, Bank Al-Maghrib a poursuivi le déploiement de son dispositif d'évaluation prudentielle SREP qui a été mené sur un panel élargi de banques systémiques et non systémiques, dont les résultats ont été restitués aux banques évaluées dans le cadre de réunions bilatérales. La 2^e évaluation menée en 2025 a permis de mettre en évidence les progrès réalisés par les banques depuis le premier exercice, notamment en matière d'évolution des Business models, de renforcement des dispositifs de gestion des risques et d'amélioration de la résilience financière. Elle a également permis d'apprécier l'état d'avancement des chantiers engagés à la suite des précédentes recommandations et d'identifier les bonnes pratiques progressivement intégrées. Parallèlement, cette nouvelle évaluation fait ressortir des points de vigilance et des insuffisances persistantes, qu'il s'agisse de certaines faiblesses dans les processus, de limites dans les dispositifs de pilotage des risques ou de défis liés à la mise en œuvre effective des actions correctrices.

S'agissant de la finance climatique, Bank Al-Maghrib a poursuivi la consolidation du cadre réglementaire, notamment avec l'édiction de deux directives relatives à la communication extra-financière des risques climatiques et au reporting des grandes expositions dans le cadre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (RSF) du FMI. Bank Al-Maghrib poursuivra l'accompagnement du secteur pour la mise en œuvre de ces directives, avec l'appui technique de la Banque mondiale.

Dans le domaine de l'intégrité financière, des vérifications ont été menées pour évaluer les dispositifs de mise en œuvre des sanctions financières ciblées, la surveillance des opérations, ainsi que le respect des mesures de vigilance appliquées dans le cadre du programme de régularisation volontaire de la situation fiscale au titre de 2024.

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghrib a introduit des mesures d'allègement des conditions nécessaires pour la réalisation des opérations de financement via Moucharaka et Moudaraba à travers l'amendement de la circulaire n° 1/W/2017 relative aux caractéristiques techniques des produits participatifs (Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam et Istisnaa), ainsi qu'aux modalités de leur présentation à la clientèle.

Les banques ont pu préserver leur résilience, avec des ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 s'établissant respectivement à 16,1% (pour un minimum réglementaire fixé à 12%) et 13,5% (pour un minimum réglementaire fixé à 9%) sur base sociale, et à 14% et 12,2% sur base consolidée. Afin de conforter cette résilience, Bank Al-Maghrib a maintenu sa vigilance en matière de distribution de dividendes et a invité les établissements à fonder leurs décisions sur des projections de leur solvabilité intégrant différents scénarios de stress.

La situation de liquidité des banques est demeurée globalement confortable en 2025. Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) observé par les banques conventionnelles est resté largement supérieur au minimum réglementaire de 100%, s'établissant en moyenne à 172% et traduisant la capacité du secteur bancaire à faire face à d'éventuelles tensions de trésorerie à court terme.

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au niveau de la fonction de collecte de l'épargne, l'ensemble des ressources clientèles drainées par les banques commerciales s'est établi à 1 279 MMMAD à fin 2024 et à 1 377 MMMAD à fin 2025 en progression de 7,6%. Les comptes chèques et les comptes d'épargne, qui représentent conjointement un encours de 817 MMMAD à fin décembre 2024 et de 874 MMMAD à fin décembre 2025, continuent de fournir la

plus importante contribution aux ressources bancaires, représentant 64,6% des ressources collectées auprès de la clientèle au titre de l'exercice 2025.

Du côté des emplois, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1 164 MMMAD en 2025, avec une part qui s'est établie à 93,7% de la totalité des crédits à l'économie à fin 2025. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont eux établis à 78 MMMAD en 2025, en progression de 10,2% par rapport aux 70 MMMAD enregistrés en 2024.

Principaux faits marquants du secteur bancaire depuis 2016

Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de ces dernières années sont présentés ci-dessous :

- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorables pour autoriser trois banques existantes à ouvrir des fenêtres participatives le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- L'octroi en 2018 d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement par le Comité des Etablissements de Crédit ;
- L'adoption par BAM, afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, d'un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment :
 - ✓ Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ;
 - ✓ La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020, puis de 50 points de base supplémentaire en juin 2020 de 2% à 1,50% ;
 - ✓ Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant le seuil réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ;
 - ✓ La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ;
 - ✓ L'utilisation de l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devises ;
 - ✓ L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
 - ✓ L'allongement de la durée de ces refinancements.
- Entrée en vigueur, début mars 2021, des directives et circulaires de BAM suivantes :
 - ✓ Directive n°4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré, visant à protéger les bilans des banques et prévenir d'une prise de risque démesurée sur le secteur immobilier ;
 - ✓ Directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, fixant l'ensemble des bonnes pratiques pour l'adoption, par les établissements de crédit et assimilés, d'un dispositif efficace d'identification, de gestion, de mesure, de suivi et de contrôle des risques financiers liés à l'environnement ;
 - ✓ Circulaire n°6/W/2021 relative au ratio de levier des banques comme présenté plus haut ;
 - ✓ Circulaire n°7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les exigences à respecter par les banques en la matière ;
 - ✓ Directive n°2/W/2021 relative à la gestion du risque du taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les règles minimales, sur base individuelle et consolidée, au titre de ladite gestion dite « IRRBB » ;
 - ✓ Directive n°3/W/2021 relative à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes au sein des établissements de crédit ;

- ✓ Directive n°6/W/2021 relative à la fixation de règles minimales pour l'adoption à l'échelle du groupe, par les établissements de crédit et assimilés, d'un ensemble de mesures de vigilance leur incombant ;
- Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2023 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ Relèvement du taux directeur de 50 points de base à 3 % lors de la première réunion trimestrielle de BAM en mars 2023, suivi d'un maintien du taux inchangé lors des réunions trimestrielles de juin, septembre et décembre 2023 ;
 - ✓ Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
 - ✓ Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023 ;
 - ✓ Adhésion de BAM au système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers « BUNA ».
- Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2024 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2024, passant de 3,00% à 2,75%.
 - ✓ Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en décembre 2024, passant de 2,75% à 2,50%.
- Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2025 sont présentés ci-dessous :
 - ✓ Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2025, passant de 2,50% à 2,25%.
 - ✓ Maintien du taux à 2,25% lors des réunions trimestrielles tenues en septembre, juin et décembre 2025 afin de consolider la stabilité des prix.
 - ✓ Poursuite du renforcement du cadre prudentiel en 2025, avec l'application de deux nouvelles normes bâloises : le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), et le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP).
 - ✓ Réalisation d'une première opération de titrisation de créances en souffrances, d'un montant de 400 MMAD, par une banque marocaine, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'un marché secondaire des créances en souffrance.

Présentation des principaux agrégats

Évolution des ressources sur la période analysée

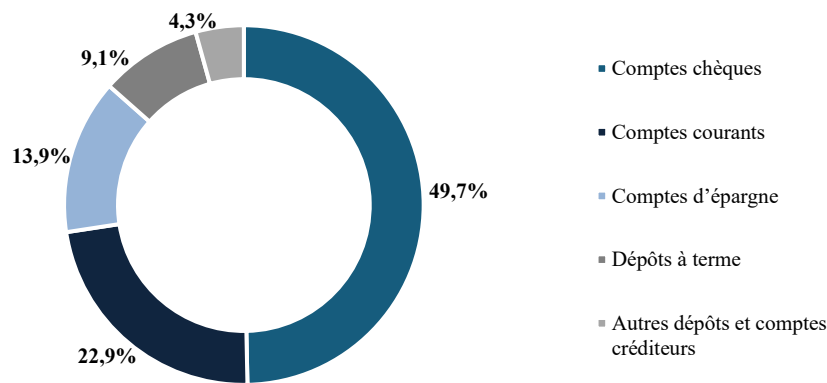
En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Dettes envers les sociétés de financement	3 329	2 473	-25,7%	3 049	23,3%
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,6%	1 373 812	7,6%
<i>Comptes chèques</i>	<i>574 550</i>	<i>630 687</i>	<i>9,8%</i>	<i>682 514</i>	<i>8,2%</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>234 524</i>	<i>270 179</i>	<i>15,2%</i>	<i>314 701</i>	<i>16,5%</i>
<i>Comptes d'épargne</i>	<i>181 914</i>	<i>186 762</i>	<i>2,7%</i>	<i>191 523</i>	<i>2,5%</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>123 507</i>	<i>130 917</i>	<i>6,0%</i>	<i>125 569</i>	<i>-4,1%</i>
<i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i>	<i>50 278</i>	<i>58 038</i>	<i>15,4%</i>	<i>59 506</i>	<i>2,5%</i>
Emprunts financiers extérieurs	12 802	12 433	-2,9%	14 289	14,9%
Titres de créances émis	63 896	66 582	4,2%	58 533	-12,1%
Total Ressources	1 244 799	1 358 072	9,1%	1 449 683	6,7%

Source : GPBM

À la clôture de l'année 2025, les ressources du secteur bancaire se sont élevées à 1 449 683 MMAD, enregistrant une augmentation de 6,7 % par rapport au 31 décembre 2024. Cette croissance s'explique principalement par une hausse de 7,6 % des dépôts de la clientèle, atteignant ainsi 1 373 812 MMAD, portée notamment par une augmentation de 16,5 % des comptes courants et une augmentation de 8,2 % des comptes chèques, plus marquée que la baisse de 4,1 % des dépôts à terme. Les emprunts financiers extérieurs ont fortement augmenté de 14,9 % pour atteindre 14 289 MMAD au 31 décembre 2025.

À l’issue de l’année 2024, les ressources du secteur bancaire s’élèvent à 1 358 072 MMAD, en augmentation de 9,1% par rapport au 31 décembre 2023. Cette augmentation s’explique principalement par la hausse de 9,6% des dépôts de la clientèle atteignant 1 276 584 MMAD, portée notamment par une hausse de 15,2% des comptes courants et une progression de 9,8% des comptes chèques. Les emprunts financiers extérieurs quant à eux reculent de 2,9% pour atteindre 12 433 MMAD en 2024.

Structure des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2025



Source : GPBM

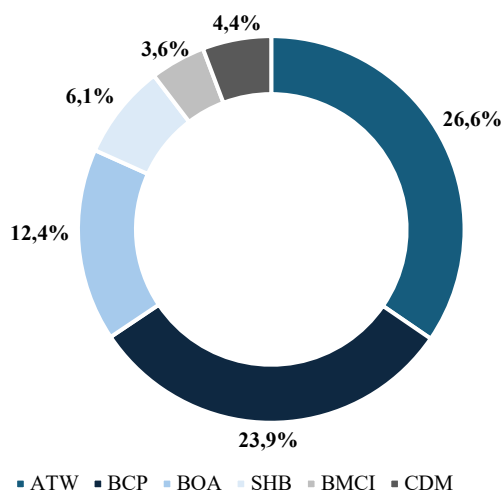
Ressources des principales banques commerciales

Au terme de l’année 2025, six banques commerciales concentrent 75,0% des ressources totales collectées par le secteur bancaire (comprenant les dettes envers les établissements de crédit, les dépôts de la clientèle, les emprunts financiers extérieurs et les titres de créances émis). La ventilation de ces ressources par banque se présente comme suit :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SHB	BMCI	CDM
Dettes envers les sociétés de financement	1 156	871	34	380	106	41
Dépôts de la clientèle	364 825	327 778	170 062	83 462	48 802	60 703
Emprunts financiers extérieurs	5 117	971	256	158	0	395
Titres de créances émis	5 795	0	5 473	4 095	4 973	2 100
Total Ressources	376 892	329 620	175 824	88 095	53 881	63 239

Source : GPBM

Parts de marché des principales banques en termes de dépôts de la clientèle au 31 décembre 2025 :



Source : GPBM

Au terme de l'année 2025, Attijariwafa Bank détient une part de marché de 26,6% des dépôts de la clientèle, suivie par BCP avec 23,9% et par Bank Of Africa avec 12,4%.

Évolution des emplois sur la période analysée

L'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire entre 2023 et 2025 est présentée dans le tableau suivant :

En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Créances sur les sociétés de financement	68 651	70 463	2,6%	77 669	10,2%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	2 826	4 999	76,9%	5 507	10,2%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	530	6,0%	552	4,3%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 107	8 549	5,4%	9 596	12,2%
Prêts financiers	57 218	56 385	-1,5%	62 013	10,0%
Créances en souffrance Brutes sur SF	-	-	Ns	0	0,0%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions /SF	-	-	Ns	0	Ns
Provisions et agios réserves des SF	-	-	Ns	0	-1,2%
Créances sur la clientèle	1 131 648	1 099 977	-2,8%	1 164 274	5,8%
Crédits à l'équipement	308 862	272 058	-11,9%	344 620	26,7%
Crédits immobiliers	280 936	282 390	0,5%	287 042	1,6%
Crédits de trésorerie	172 230	179 965	4,5%	165 254	-8,2%
Créances en souffrance brutes	93 460	97 318	4,1%	100 441	3,2%
Créances en souffrances sur la clientèle nettes de provisions	64 170	66 643	3,9%	68 301	2,5%
Provisions et agios réservés	318	282	-11,2%	313	11,0%
Comptes Courants débiteurs	82 496	80 684	-2,2%	81 667	1,2%
Crédits à la consommation	55 660	56 142	0,9%	58 447	4,1%
Comptes Chèques débiteurs	8 438	8 608	2,0%	9 841	14,3%
Autres crédits	129 566	122 812	-5,2%	116 962	-4,8%

Total crédits	1 200 299	1 170 440	-2,5%	1 241 943	6,1%
----------------------	------------------	------------------	--------------	------------------	-------------

Source : GPBM

Au titre de l'année 2025, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 6,1% pour atteindre 1 241 943 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+5,8%) représentant 93,7% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des évolutions suivantes :

- Crédits à l'équipement (+26,7%) pour atteindre 344 620 MMAD (29,6% de l'encours) ;
- Crédits immobiliers (+1,6%) pour s'établir à 287 042 MMAD (24,7% de l'encours) ;
- Crédits à la consommation (+4,1%) pour atteindre 58 447 MMAD (5,0% de l'encours) ;
- Crédits de trésorerie (-8,2%) s'établissant à 165 254 MMAD (14,2% de l'encours).

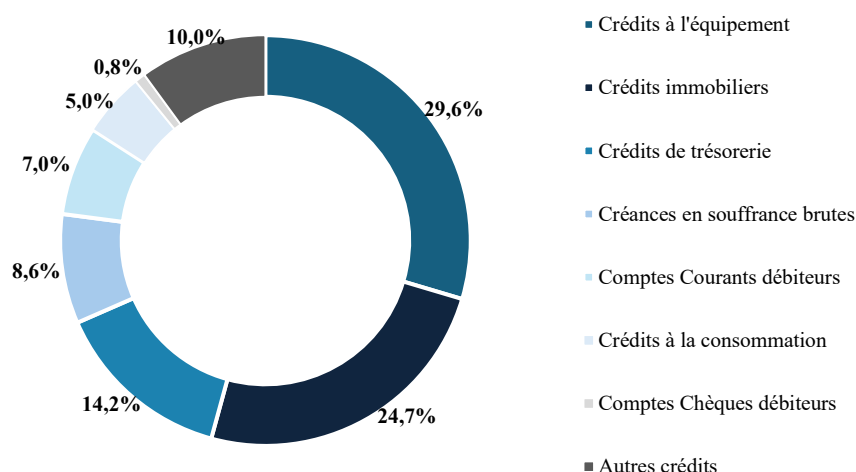
Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,6% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 100 441 MMAD au 31 décembre 2025, en hausse de 3,2% par rapport à fin 2024.

A fin 2024, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire a reculé de 2,5% pour atteindre 1 170 439 MMAD, expliqué essentiellement par la baisse des créances sur la clientèle (-2,8%) représentant 94,0% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par la baisse des :

- Crédits à l'équipement (-11,9%) pour atteindre 272 058 MMAD (24,7% de l'encours) ;
- Autres crédits (-5,2%) pour atteindre 122 812 MMAD (11,2% de l'encours) ;
- Comptes courants débiteurs (-2,2%) pour atteindre 80 684 MMAD (7,3% de l'encours) ;
- Compensé par les Crédits de trésoreries (+4,5%) pour atteindre 179 965 MMAD (16,4% de l'encours).

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,8% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 97 318 MMAD, en hausse de 4,1% par rapport à 2023.

Composition des crédits à la clientèle au 31 décembre 2025



Source : GPBM

Crédits octroyés par les principales banques commerciales

Au terme de l'année 2025, les six premiers établissements bancaires ont concentré près de 76,3% des crédits octroyés par l'ensemble du secteur bancaire (toutes catégories confondues). La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se décline comme suit :

Crédits octroyés par les principales banques

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances brutes sur les sociétés de financement	19 581	29 171	9 821	2 405	4 736	5 207
Créances brutes sur la clientèle	309 154	212 269	155 241	88 170	52 207	59 491
Total Crédits	328 735	241 441	165 063	90 575	56 944	64 699

Source : GPBM

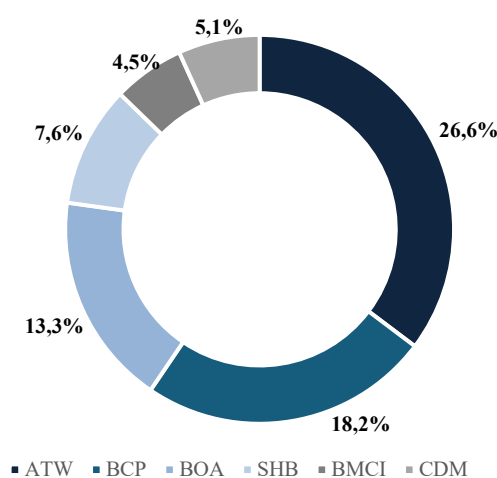
Parts de marché des principales banques par catégorie de créances

En %	ATW	BCP	BOA	SHB	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	25,2%	37,6%	12,6%	3,1%	6,1%	6,7%
Créances sur la clientèle	26,6%	18,2%	13,3%	7,6%	4,5%	5,1%
Total Crédits	26,5%	19,4%	13,3%	7,3%	4,6%	5,2%

Source : GPBM

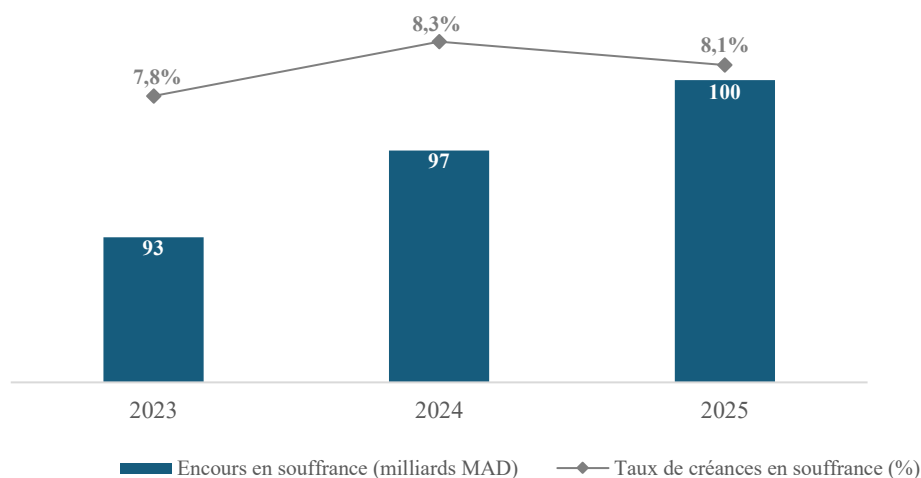
A fin décembre 2025, ATW occupe la première position en matière d'octroi de crédits (toutes catégories confondues) avec un total de 26,5%, suivie de BCP avec 19,4% et de Bank Of Africa avec 13,3%.

Parts de marché des crédits sur la clientèle distribués au 31 décembre 2025



Source : GPBM

Créances en souffrance



Taux de Créances en Souffrance = Créances en Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie

Source : GPBM

Taux de contentieux

En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Créances brutes sur la clientèle	1 131 648	1 099 977	-2,8%	1 164 274	5,8%
Créances en souffrance brutes	93 460	97 318	4,1%	100 441	3,2%
Taux de contentieux *	8,3%	8,8%	0,6 pts	8,6%	-0,2 pts

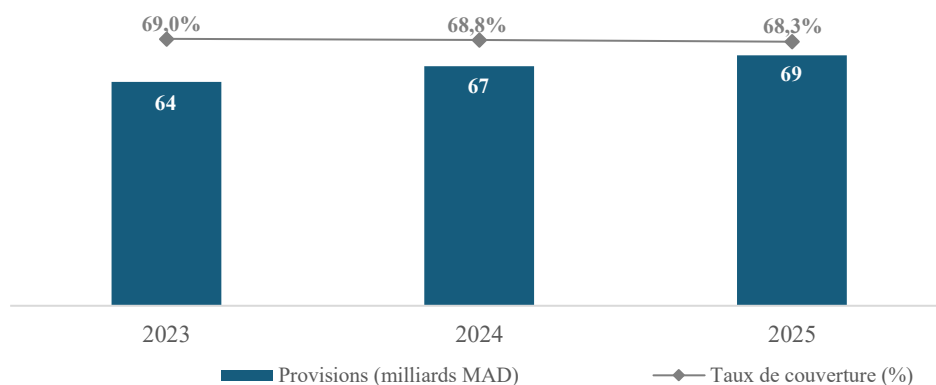
Source : GPBM

(*) : Taux de contentieux = Créances en souffrance brutes / Créances brutes sur la clientèle

Le taux de contentieux du secteur bancaire est un indicateur présentant la part de créances en souffrance par rapport aux créances brutes. Au 31 décembre 2025, ce dernier a diminué de 0,2 points pour atteindre 8,6% contre 8,8% au 31 décembre 2024.

En 2024, le taux de contentieux a augmenté par rapport à 2023, atteignant 8,8% contre 8,3% à la fin de l'exercice 2023.

Provisions et taux de couverture



Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle

Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2025, le total provisions s'élève à 69 MdMAD, enregistrant une augmentation de +2,5% par rapport à fin 2024. Le taux de couverture des créances en souffrance atteint 68,3 % à fin 2025, en ligne avec 2024.

A fin 2024, le total provisions s'élève à 67 MdMAD, enregistrant une augmentation de +3,8% par rapport à fin 2023. Le taux de couverture des créances en souffrance atteint 68,8% à fin 2024, comparé à 69,0% en 2023.

Taux de transformation :

En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,6%	1 373 812	7,6%
Créances brutes sur la clientèle	1 131 648	1 099 977	-2,8%	1 164 274	5,8%
Taux de transformation	97,2%	86,2%	-11,0 pts	84,7%	-1,4 pts

Source : GPBM

Le taux de transformation, représentant le rapport entre les dépôts et les crédits, s'établit à 84,7% au 31 décembre 2025, en baisse de 1,4 pts par rapport à fin 2024.

Au 31 décembre 2024, celui-ci s'est établi à 84,7%, en baisse de 11,0 pts par rapport à 2023.

Évolution des opérations hors bilan

En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Engagements hors bilan donnés	383 060	461 818	20,6%	535 711	16,0%
Engagements de financement donnés	198 760	258 353	30,0%	297 127	15,0%
Engagements de garantie donnés	184 300	203 465	10,4%	238 584	17,3%
Engagements hors bilan reçus	165 824	175 740	6,0%	186 798	6,3%
Engagements de financement reçus	5 711	13 169	>100%	8 651	-34,3%
Engagements de garantie reçus	160 113	162 571	1,5%	178 148	9,6%
Engagements hors bilan en souffrance	4 401	5 169	17,5%	5 399	4,4%
Total Engagements	553 285	642 727	16,2%	727 908	13,3%

Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2025, les engagements hors bilan donnés affichent une hausse de 16,0%, s'établissant à 535 711 MMAD, portée principalement par la croissance des engagements de financement donnés de 15,0% mais aussi par la hausse des engagements de garantie donnés de 17,3%.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 186 798 MMAD au 31 décembre 2025, enregistrant une hausse de 6,3% par rapport à 2024, expliquée principalement par la croissance des engagements de garantie reçus de 9,6% par rapport à décembre 2024.

Les engagements hors bilan en souffrance augmentent quant à eux de 4,4% pour s'établir à 5 399 MMAD à la fin de l'exercice 2025.

Au terme de l'exercice 2024, les engagements hors bilan donnés affichent une forte hausse de 20,6 %, s'établissant à 461 818 MMAD, portée principalement par l'augmentation des engagements de financement donnés de 30% et par la hausse des engagements de garantie donnés de 10,4% par rapport à fin 2023.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 175 740 MMAD au 31 décembre 2024, enregistrant une augmentation de 6% par rapport à 2023, expliquée par la hausse des engagements de financement reçus de +>100%, représentant 2% de l'ensemble des engagements hors bilans reçus, ainsi que

l'augmentation des engagements de garantie reçus de 1,5% par rapport à 2023, représentant 98% de l'ensemble.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 17,5% par rapport à 2023 pour s'établir à 5 169 MMAD.

Engagements hors bilan donnés des principales banques commerciales

Au terme de l'exercice 2025, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain concentrent près de 84,1% des engagements hors bilan donnés par les banques commerciales, comme le montre le tableau suivant :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SHB	BMCI	CDM
Engagements donnés	239 496	89 088	39 848	24 963	42 846	14 310
Part de marché	44,7%	16,6%	7,4%	4,7%	8,0%	2,7%

Source : GPBM

Attijariwafa Bank totalise 44,7% des engagements donnés par les banques commerciales, suivi par BCP avec 16,6% et Bank Of Africa avec 7,4%.

3.2- Secteur de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI)

A. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA BFI

Au milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le transformer en un financement de marché, sous-entendu par émission d'obligations ou bons du Trésor libellés en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement à travers le système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et également sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières, constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national, c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par les trois lois ci-après, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- La loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- La loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois lois apportent des avancées fondamentales permettant la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités considérées potentiellement comme des embryons de banques d'affaires marocaines. CFG Bank et ses filiales, alors dénommée Casablanca Finance Group puis CFG Group, en font partie.

La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits). La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires du secteur de la Banque de Financement et d'Investissement au Maroc sur la période 1993 - 2015, il convient de noter :

- l'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'à travers des entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément délivré par le Ministère des Finances, que sont les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de cet agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- la démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ;
- la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- la création des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds Communs de Placement (FCP), véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;
- la création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, notamment le CDVM, qui est l'actuel AMMC ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Epargne (APE) qui étaient contenues dans la loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) l'introduction des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) l'instauration d'une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par l'adoption du nouveau règlement général de la Bourse des Valeurs Casablanca, élaboré en étroite collaboration avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ainsi que de la loi n°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier. Ce nouveau règlement général représente une avancée majeure dans la modernisation du marché boursier marocain et a été adopté afin de répondre à son évolution.

Ainsi, les nouvelles dispositions du règlement confèrent à la Bourse de Casablanca plus de flexibilité dans la mise en place des outils nécessaires au développement du marché, dont :

- la possibilité d'ajuster les règles relatives à l'admission à la cote des instruments financiers, à leur séjour et à leur radiation ;
- la création d'un marché alternatif (en plus du marché principal existant) dédié aux titres émis par les petites et moyennes entreprises et mise en place de compartiments réservés au sein de chaque marché ;
- la possibilité de cotation des titres émis par les organismes de placement collectif tels que les OPCI et ETF.

B. AUTORITE DE TUTELLE ET DE CONTROLE DE LA BFI

L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

L'AMMC est chargée de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires. A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions des instruments de valeurs mobilières soit établie et diffusée conformément aux textes en vigueur.

Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs. L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché.

L'AMMC vise également à s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de la promotion de la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier.

L'AMMC a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- les sociétés de bourse ;
- les conseillers en investissement financier ;
- les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires-dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;
- les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ;
- certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.

L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.

Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect (i) d'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies et/ou (ii) d'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts, dont avocats, cabinets de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Professionnelle des Conseillers en Investissement Financier (APCIF) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des organisations ayant le statut de Conseiller en Investissement Financier ;
- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 28 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 24.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
- Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les divisions et filiales dédiées des banques universelles marocaines (yc les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de *corporate finance* (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

C. GESTION D'ACTIFS POUR COMPTES DE TIERS

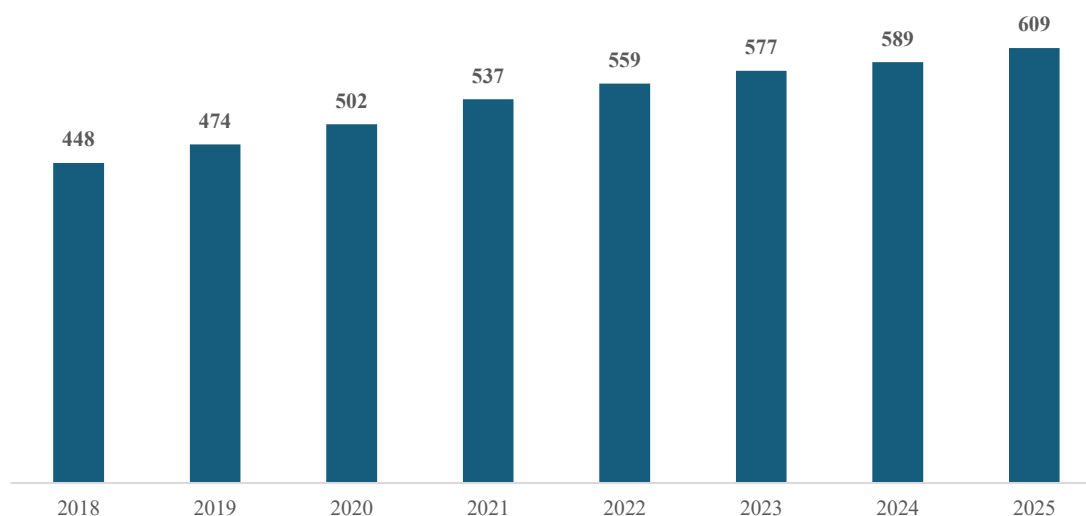
L'activité de gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers est essentiellement fonction des actifs sous gestion, c'est-à-dire du montant total des portefeuilles confiés par des épargnants, individuels ou institutionnels, à des gestionnaires professionnels. Elle est également fonction de l'intensité concurrentielle, laquelle détermine le niveau moyen des commissions de gestion que réalisent les gestionnaires professionnels d'épargne.

Depuis la réforme de 1993, le marché de la gestion d'épargne pour compte de tiers connaît un développement rapide et soutenu, avec des profils de cyclicité variables selon la nature des produits d'épargne gérés.

Globalement, le choix du véhicule juridique introduit par la réforme de 1993, à savoir l'OPCVM, s'impose dans ce marché. Si le marché dispose de statistiques fiables et complètes sur le métier de gestion d'OPCVM, grâce à l'ASFIM et à l'AMMC, il ne dispose en revanche pas d'informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières confiés à un professionnel par le simple biais d'un mandat de gestion. Il est probable cependant que les actifs faisant l'objet d'un mandat soient non significatifs par rapport à ceux gérés au travers d'OPCVM.

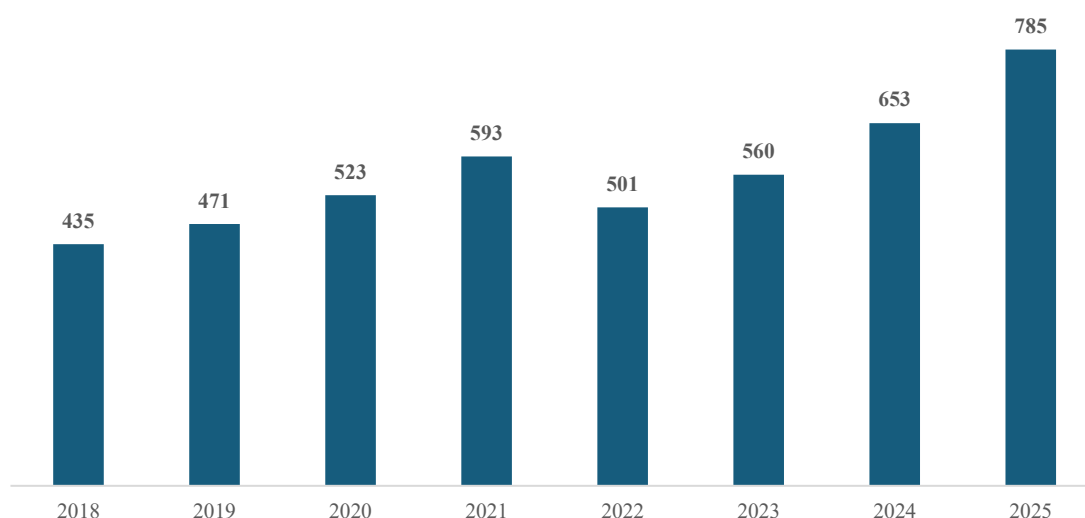
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du nombre d'OPCVM et des actifs gérés sous forme d'OPCVM depuis 2018 :

Evolution du nombre d'OPCVM depuis 2018



Source : AMMC

Evolution des actifs nets des OPCVM depuis 2018 (MMMAD)



Source : AMMC

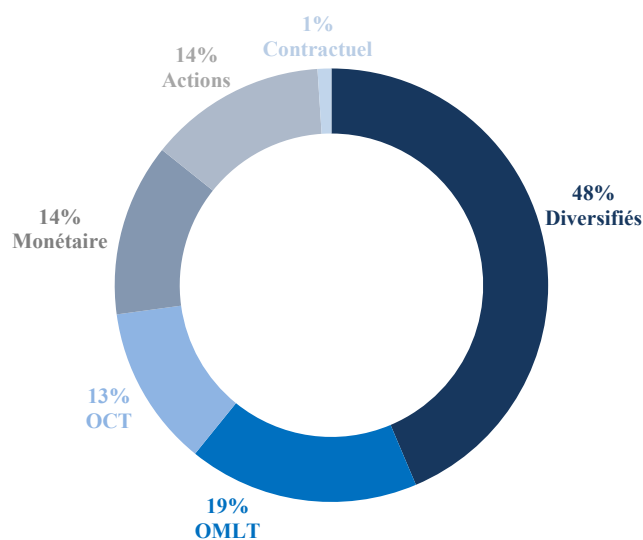
Il est possible de distinguer trois grandes familles de produits :

- les OPCVM investis de façon prépondérante en actions (dits « OPCVM actions ») ainsi que les OPCVM mixtes en actions et en obligations (dits « OPCVM diversifiés ») ;
- les OPCVM investis de façon prépondérante en obligations (dits « OPCVM obligataires ») ;
- Les OPCVM investis en titres du marché monétaire et conçus comme un placement de trésorerie à très court terme (dits « OPCVM monétaires »).

A ces trois grandes familles de produits s'ajoute une dernière famille de produits, les OPCVM contractuels, dont la taille d'actifs sous gestion demeure minime par rapport à l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM au Maroc. Un OPCVM contractuel est un OPCVM dont l'engagement de l'établissement de gestion du fonds commun de placement (FCP) ou de la société d'investissement à capital variable (SICAV), selon le cas, porte contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie en montant investi par le souscripteur. En contrepartie de cette garantie, l'établissement de gestion du FCP ou de la SICAV peut exiger du souscripteur, des engagements portant sur le montant investi et/ou la durée de détention des titres de l'OPCVM par ce dernier.

La répartition des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin décembre 2025 est la suivante :

Repartition des actifs gérés sous forme d'OPCVM au 31/12/2025 :



Source : AMMC

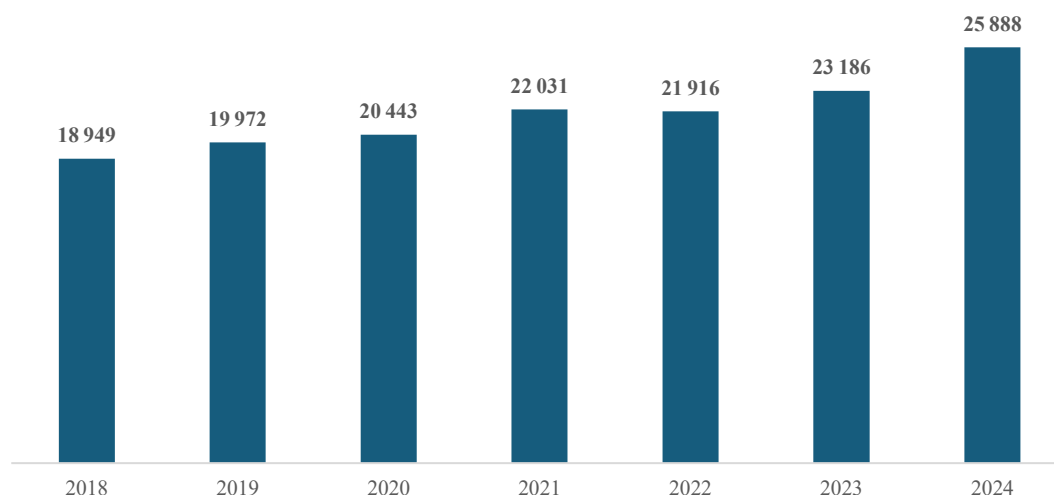
Part de marché 2018-2024³⁶

Société de gestion	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Wafa Gestion	24,7%	25,1%	24,5%	23,8%	23,9%	23,2%	22,6%
Upline Capital Management	13,0%	14,9%	15,4%	16,7%	17,0%	15,9%	14,6%
BMCE Capital Gestion	15,1%	12,8%	13,5%	14,2%	13,5%	12,8%	12,6%
CDG Capital Gestion	16,2%	14,6%	14,4%	12,9%	13,7%	12,0%	10,7%
Valoris Management	7,6%	7,5%	7,7%	7,3%	6,5%	7,1%	7,4%
SOGECAPITAL Gestion	4,8%	4,3%	4,3%	4,2%	5,4%	5,4%	5,1%
RMA Asset Management	4,9%	4,9%	4,5%	4,3%	4,7%	4,2%	3,9%
CFG Gestion	3,9%	3,9%	3,8%	3,9%	4,0%	3,5%	3,5%
Autres Sociétés de gestion	9,7%	12,0%	11,9%	12,7%	11,4%	15,9%	19,7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : AMMC

³⁶ A la date du présent document de référence, les données 2025 relatives à l'évolution des parts de marché des OPCVM ne sont pas disponibles.

Evolution du nombre d'investisseurs OPCVM³⁷



Source : AMMC

Le nombre d'investisseurs OPCVM a évolué sur la période 2018-2024 à un taux de croissance annuel moyen de 5,3%.

D. MARCHES DES CAPITAUX

L'activité marchés des capitaux comprend l'intermédiation et le négoce à la fois sur le marché des actions et sur celui des taux.

E. INTERMEDIATION ET NEGOCE SUR LE MARCHE DES ACTIONS

L'activité d'intermédiation à la Bourse de Casablanca est fonction du développement de la Bourse elle-même, c'est-à-dire du volume des échanges constaté sur ce marché. L'activité est également fonction de l'intensité concurrentielle, c'est-à-dire des taux de commissions d'intermédiation que les sociétés de bourse réalisent.

Sur une longue période, les échanges à la Bourse de Casablanca connaissent un développement rapide, lié à l'évolution des trois facteurs suivants :

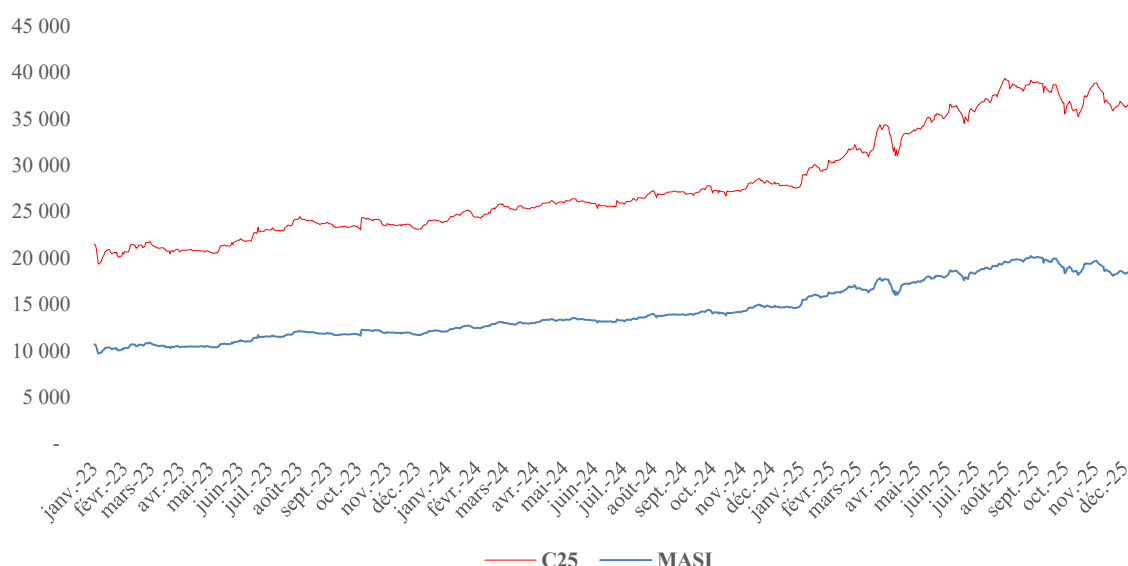
- la croissance des cours, c'est-à-dire des prix des actions ;
- la croissance du nombre de sociétés cotées ;
- l'évolution du flottant des sociétés cotées.

A la suite de la réforme du marché financier marocain de 1993, une phase haussière du cycle est observée, et ce jusqu'à la fin de l'année 1998. Le marché entre ensuite dans une phase baissière jusqu'à fin 2002. Un nouveau cycle haussier débute alors en 2003 et se prolonge jusqu'en 2008, année qui constitue le plus haut du cycle boursier. Depuis 2008, le marché boursier est dans une phase globalement baissière jusqu'en 2016 où la tendance s'inverse et le marché boursier est de nouveau haussier. Depuis le début de la crise du Covid 19, le marché boursier s'est inscrit globalement à nouveau dans une tendance baissière. Toutefois, après la crise sanitaire, le marché a connu une reprise notable. Les indices boursiers ont progressivement retrouvé leurs niveaux d'avant Covid-19, soutenus par la reprise économique et la confiance des investisseurs. Cette dynamique haussière s'est affirmée en 2024, année marquée par des performances boursières significatives, soutenues par l'amélioration des

³⁷ A la date du présent document de référence, les données 2025 relatives à l'évolution du nombre d'investisseurs OPCVM ne sont pas disponibles.

fondamentaux macroéconomiques et le retour progressif des investisseurs. En 2025, la Bourse de Casablanca a poursuivi et amplifié cette trajectoire, s'inscrivant dans une phase haussière d'une ampleur inédite, caractérisée par des niveaux records des indices, une intensification des volumes d'échanges, et un élargissement de la base d'investisseurs, traduisant un regain durable de l'attractivité du marché boursier marocain.

Evolution de l'Indice CFG 25 jusqu'au 31 décembre 2025 :



Source : Bourse de Casablanca et CFG Bank

L'évolution de l'indice CFG25 illustre le comportement typique des marchés des actions : une pente structurelle à long terme haussière, accompagnée d'oscillations cycliques autour de la tendance moyenne.

Pendant l'année 2025, les indices boursiers marocains ont affiché une performance globalement positive, portée par une dynamique favorable du marché actions. L'indice CFG 25 a enregistré une progression significative de +29,7%, passant de 28 129 points début janvier à 36 482 points à fin décembre 2025. Cette évolution haussière s'inscrit dans la même tendance que celle du MASI, qui a progressé de +24,9% pour atteindre 18 846 points, traduisant une bonne tenue du marché global. Le CFG 25 a néanmoins surperformé le MASI, reflétant la meilleure dynamique des grandes capitalisations. Cette performance s'explique par la croissance structurelle de l'activité économique et un environnement macroéconomique relativement favorable, marqué par une inflation maîtrisée et des conditions monétaires accommodantes, soutenant ainsi la confiance des investisseurs tout au long de l'année.

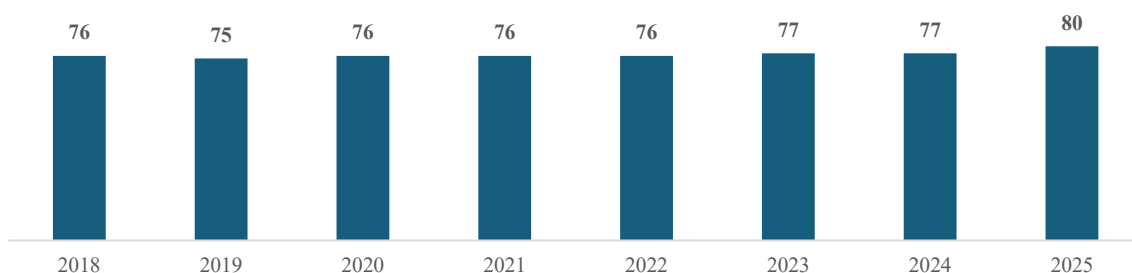
Pendant l'année 2024, l'indice CFG25 a enregistré une performance positive de 15,3% (entre le 02/01/2024 et le 31/12/2024). Cette tendance haussière suit celle du MASI (+21,7% pour atteindre 14 733,19 points), dans la continuité de l'année 2023, et a été portée par la progression de l'activité économique ainsi qu'un environnement macroéconomique propice, notamment la baisse des taux de BAM entamée en 2023 et poursuivie en 2024.

En 2023, l'indice CFG25 a enregistré une performance positive de 11,2% (entre le 06/01/2023 et le 29 décembre 2023). Cette tendance haussière est également observée sur le MASI, reflétant un rebond par rapport à l'année 2022, marquée par des incertitudes liées au contexte international, notamment la pandémie, le conflit russo-ukrainien et les politiques monétaires plus restrictives à l'échelle mondiale.

En 2023, le MASI a enregistré une progression de 12,8%³⁸ atteignant 12 092,88 points, soutenue par un contexte de progression de l'activité économique et de décélération de l'inflation couplés à la décision de Bank Al-Maghrib de ne pas procéder à de nouvelles hausses de son taux directeur. Cette progression devrait se poursuivre dans les années à venir, sauf choc macro-économique externe.

L'introduction à la Bourse de Casablanca de nouvelles sociétés s'ajoute à la hausse des cours pour contribuer à la progression de la valeur totale des sociétés cotées. Le nombre total de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca a évolué comme suit :

Nombre total de sociétés cotées Bourse de Casablanca (2018–2025)



Source : Bourse de Casablanca

A fin 2021, le nombre de sociétés cotées à la BVC est resté stable à 76 sociétés suite à la radiation de Nexans Maroc compensée par l'introduction en Bourse de TGCC S.A.

A fin 2022, le nombre de sociétés cotées est resté stable, suite au retrait de Centrale Danone et Lydec de la Bourse de Casablanca compensé par l'introduction en Bourse de Disty Technologies et d'Akdital.

A fin 2023, le nombre de sociétés cotées à la BVC est passé à 77 sociétés suite à l'introduction en Bourse de CFG Bank.

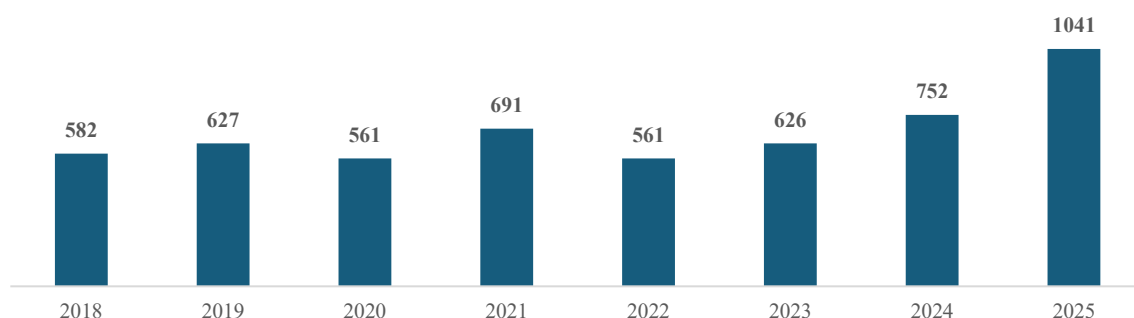
A fin 2024, le nombre de sociétés cotées est resté stable, suite au retrait de TIMAR de la Bourse de Casablanca compensé par l'introduction en Bourse de CMGP.

A fin 2025, le nombre de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca a augmenté pour atteindre 80 sociétés, suite à l'introduction en Bourse de Vicenne, Cash Plus et SGTm au cours de l'année, sans qu'aucun retrait n'ait été enregistré.

La valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, également appelée capitalisation boursière totale du marché, évolue comme suit :

³⁸ Source : Bourse de Casablanca – Résumé annuel 2024

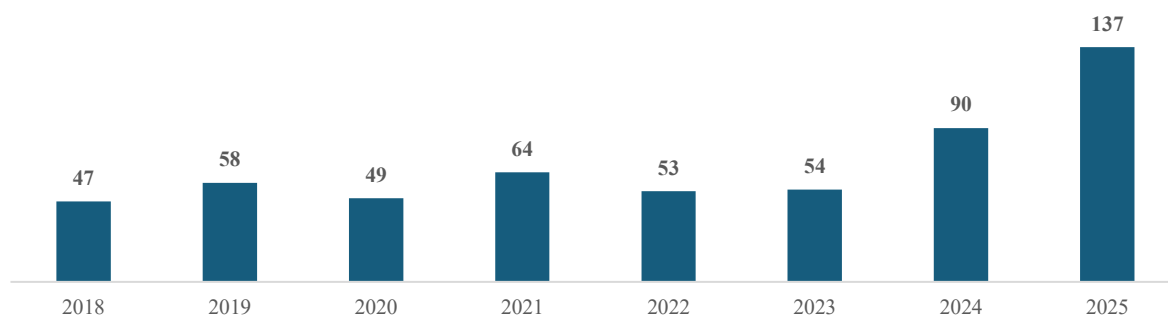
Capitalisation boursière des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca (en MMMAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les volumes de transactions, qui sont la base du revenu réalisé par les intermédiaires professionnels, connaissent une progression parallèle à celle de la valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, mais avec des amplitudes de variation plus fortes au fil du déroulement des cycles. La liquidité du marché, définie par le ratio « volume annuel des transactions/valeur totale des sociétés » évolue de façon similaire aux volumes échangés à la bourse des valeurs de Casablanca, historiquement comprise entre environ 8 % et 12 %, elle a atteint un niveau de plus de 14 % en 2025.

Volume échangé (Marché central & blocs actions) du marché de la Bourse de Casablanca (en MMMAD)

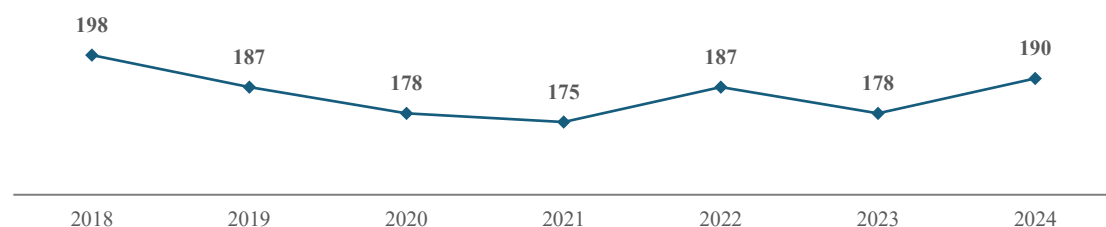


Source : Bourse de Casablanca

Tenue de compte, contrepartie, placement, recherche et analyse

L'activité « marchés des capitaux » comprend également d'autres métiers tels que la tenue de compte, la contrepartie le placement ainsi que l'analyse et la recherche. Ces missions consistent essentiellement en l'organisation, le suivi, le contrôle et l'enregistrement des opérations réalisées sur les marchés financiers (de change, de titres, ...) selon les procédures qualité de l'établissement d'appartenance et les réglementations bancaires et financières.

Evolution de l'effectif total des sociétés de bourse³⁹



Source : AMMC

L'effectif total des SDB est de 178 en 2020, soit une baisse de 4,8% par rapport à 2019.

A fin 2021, l'effectif total des sociétés de bourse s'établit à 175, en légère baisse de 1,7% par rapport à 2020, à la suite de 19 recrutements et 22 départs.

L'année 2022 a connu une rotation des équipes au niveau de la majorité des sociétés de bourse (13), matérialisée par 28 recrutements et 16 départs. Aussi, l'effectif total des sociétés de bourse s'est stabilisé à 187 à fin 2022 contre 175 en 2021, soit une hausse de 6,9%

A fin 2023, l'effectif total des sociétés de bourse s'établit à 178, en baisse de 4,8% par rapport à 2022.

A fin 2024, l'effectif total des sociétés de bourse s'est redressé pour atteindre 190 collaborateurs, enregistrant une hausse de 6,7% par rapport à 2023, traduisant un renforcement des équipes après la contraction observée l'année précédente.

Chiffres clés des sociétés de bourse⁴⁰

En MMAD	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sociétés de bourse	17	17	17	17	16	16	16
Chiffre d'affaires global	188,1	372,2	209,7	262,8	249,0	221,4	498,3
Intermédiation	143,9	284,6	155,3	210,4	192,0	164,2	396,7
Garde des titres	9,5	13,2	14,5	7,9	14,8	9,2	14,4
Conseil en opérations financières	3,6	1,7	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2
Placement de titres	13,4	35,7	9,5	18,1	20,7	14,9	43,5
Gestion de Portefeuille	0,6	0,4	0,6	0,7	0,7	1,1	5,9
Autres	17,0	36,6	29,7	25,6	20,8	31,8	37,6
Résultat net	-8,8	77,7	28,8	64,2	35,8	19,3	186,0

Source : AMMC

A fin 2024, le chiffre d'affaires global réalisé par les sociétés de bourse s'est établi à 498,3 MMAD, enregistrant une hausse significative par rapport à 2023, tandis que le nombre de sociétés de bourse est resté inchangé à 16.

Le chiffre d'affaires global réalisé par les sociétés de bourse s'établit à 221,4 MMAD en 2023, soit une baisse de 11,1% par rapport à fin 2022.

Depuis 2022, le nombre de Sociétés de Bourse est passé à 16 suite au retrait d'agrément de Crédit du

³⁹ A la date du présent document de référence, les données 2025 relatives à l'évolution de l'effectif total des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

⁴⁰ A la date du présent document de référence, les données 2025 relatives aux chiffres clés des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

Maroc Capital (CDMC). Cette décision a été prononcée par l'AMMC en réponse à la demande de l'intervenant.

Intermédiation et négoce sur le marché des taux

L'activité sur ce compartiment des marchés financiers marocains est fonction à la fois des variations des taux d'intérêt, et notamment ceux des bons du Trésor, ainsi que des variations des volumes d'émission primaire. Le marché obligataire marocain, ou marché des produits de taux, est un compartiment en pleine croissance depuis le milieu des années 1990. Le basculement progressif mais soutenu du financement de l'Etat marocain d'un financement historiquement bancaire ou en devises vers un financement par le biais du marché obligataire marocain est la raison principale du développement de ce marché. Les entreprises privées emboîtent le pas au Trésor marocain pour commencer progressivement à émettre également des obligations et autres titres de créance et contribuer ainsi à la croissance de ce marché.

L'évolution du financement du Trésor par le marché obligataire marocain est la suivante :

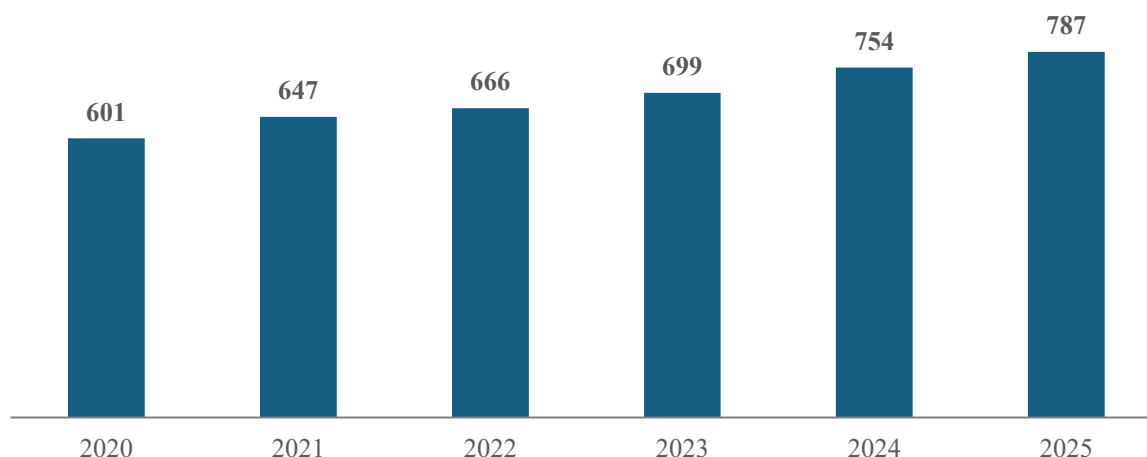
Année	Remboursement de titres anciens du trésor (MMMAD)	Emission de titres nouveaux du trésor (MMMAD)	Financement net du trésor (MMMAD)
2020	109	153	44
2021	99	145	46
2022	110	129	19
2023	222	255	34
2024	118	172	54
2025	196	162	34

Source : Bank Al-Maghrib, Trésorerie Générale du Royaume, Ministère de l'Economie et des Finances

En 2025, le financement net du Trésor par le marché obligataire marocain a diminué pour atteindre 34 MMMAD, traduisant une baisse progressive du recours au marché des titres de créance après la dynamique observée en 2023.

L'encours des bons du Trésor progresse rapidement, passant de 601 MMMAD en 2020 à 787 MMMAD au terme de 2025 :

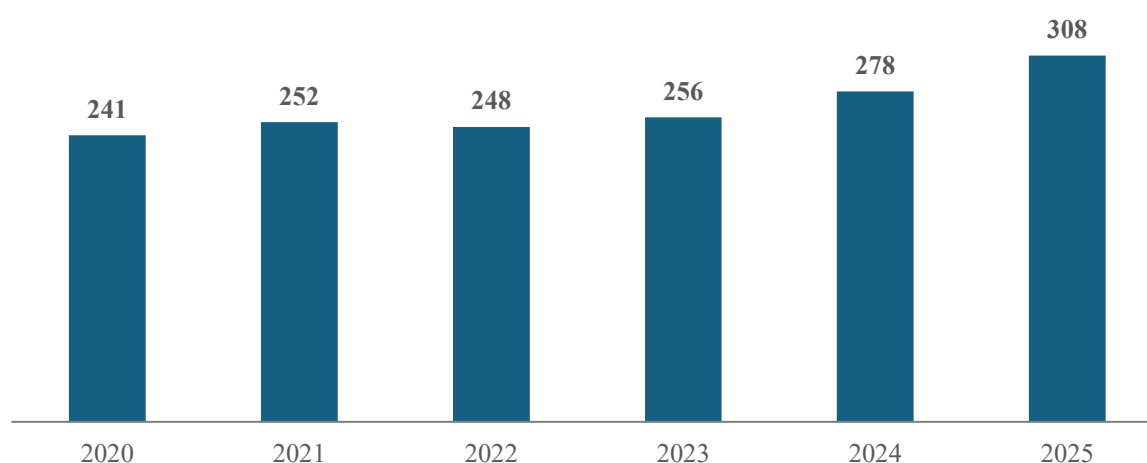
Encours des bons du Trésor (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel sur la stabilité financière 2025

Parallèlement, le compartiment de la dette privée a connu une éclosion rapide sur la période 2020-2025. L'encours⁴¹ s'est maintenu à niveau important et a évolué comme suit :

Encours de titres de dette privée (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2025 BAM

Evolution 2024-2025

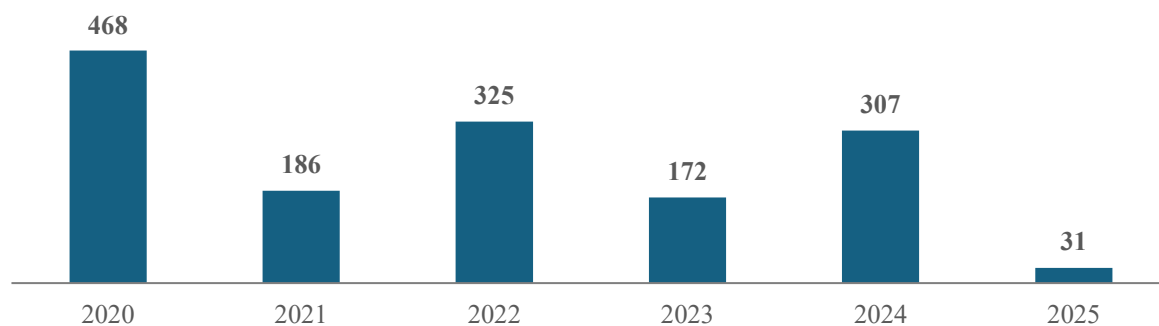
En 2025, les émissions sur le marché de la dette privée se sont élevées à 117,4 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 16,1%, tirée principalement par la hausse des levées des sociétés non financières (+89,0%) pour s'établir à 51,9 milliards. Celles des entreprises publiques sont passées de 20,1 milliards à 31,6 milliards, dont 10,9 milliards sous forme de billets de trésorerie. Les levées des entreprises privées ont augmenté de plus de 100% à 20,4 milliards de dirhams. Concernant les émissions des sociétés financières, elles ont baissé de 11,1% à 65,5 milliards. Les banques ont, hormis un montant de

⁴¹ Inclut l'encours des TCN

11,6 milliards sous forme d'obligations, majoritairement émis sous forme de certificats de dépôts (29,6 MMMAD ; -38,8%). Pour les autres sociétés financières, les levées se sont accrues à 24,3 milliards dont 19,1 milliards sous forme de bons de sociétés de financement.

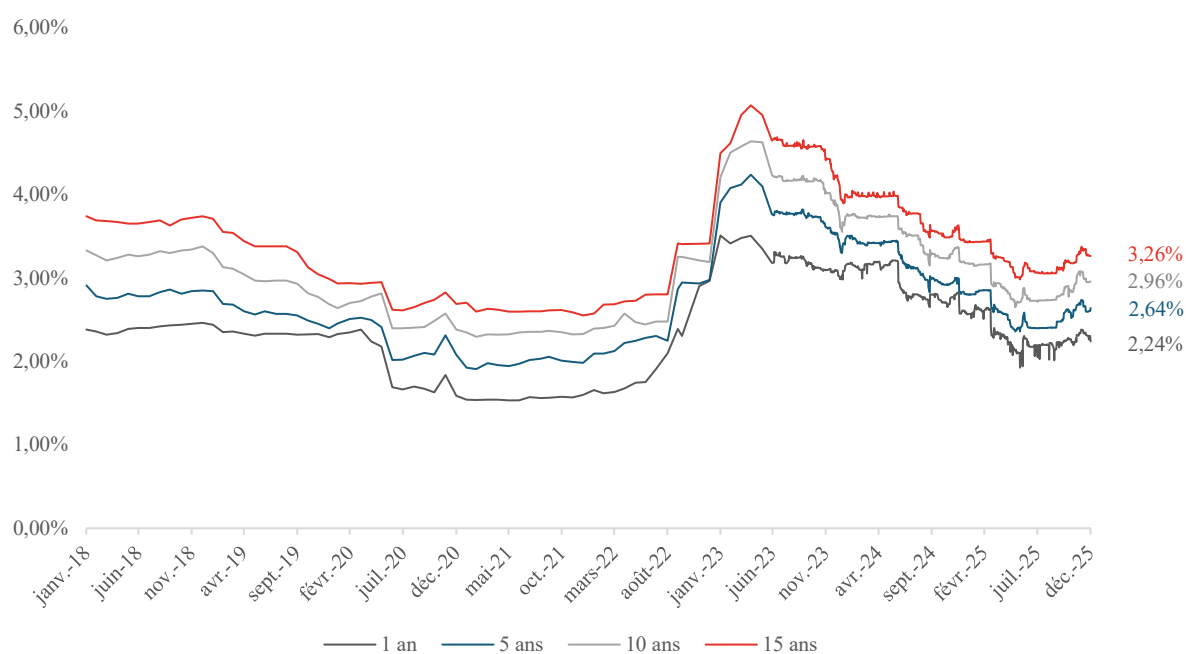
Tenant compte des remboursements, l'encours de la dette privée est ressorti à 308,2 milliards de dirhams, en augmentation de 11% par rapport à 2024. Sa structure par émetteur reste marquée par la prédominance des sociétés financières, qui représentent 56,4% du total, dont 71,7% émis par les banques. La part des sociétés non financières continue de se renforcer, atteignant 43,3% contre 39,3% un an auparavant.

Volume global des obligations (en MMAD) :



Source : Bourse de Casablanca

L'évolution des taux des bons du Trésor depuis 2018 jusqu'au 31 décembre 2025 se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Note : Taux moyen mensuel pondéré relatif au mois où la dernière adjudication a été réalisée pour l'année et la maturité considérée. Si aucune valeur n'est renseignée, cela indique qu'aucune adjudication n'a été réalisée pour l'année et la maturité considérée

F. FINANCE D'ENTREPRISES

L'activité de finance d'entreprises regroupe en son sein un certain nombre de déclinaisons, dont les principales sont les suivantes :

- conseil en ingénierie financière ;
- transactions de fusions et acquisitions ;
- structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières.

Conseil en ingénierie financière

Un certain nombre de grands projets d'investissement au Maroc font appel au service des banques d'affaires pour les conseiller dans la structuration financière desdits projets. Les prestations offertes par les banques d'affaires consistent à concevoir le montage juridico-financier, le découpage du projet en composantes ainsi que les structurations et les véhicules adaptés à chaque composante pour optimiser le coût de financement, le niveau de risque et la rentabilité de chaque composante et pour le projet.

Les banques d'affaires s'assurent également que chaque composante ainsi définie est suffisamment attirante (*bankable*) pour les bailleurs de fonds ou les investisseurs ciblés, selon qu'il s'agisse de financement par endettement ou de financement par fonds propres.

Les projets concernés sont essentiellement des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse d'infrastructures hôtelières, de zones touristiques, de zones industrielles ou encore de grands ouvrages (ports, aéroports, autoroutes, centrales électriques, etc.).

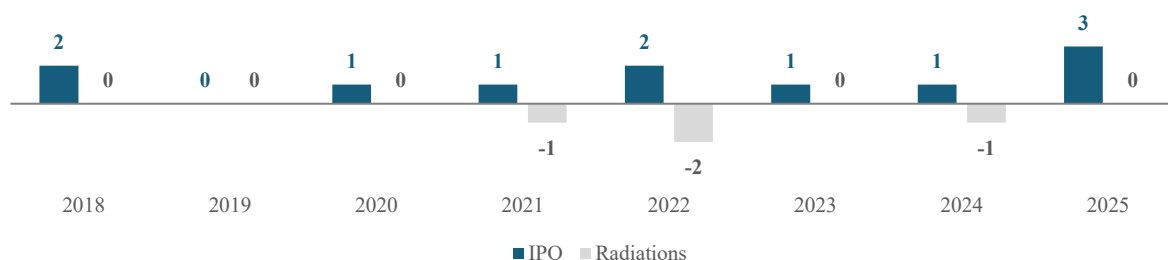
Transactions de fusions & acquisitions

Ce métier, par lequel les banques d'affaires exécutent des mandats visant à acquérir ou à céder les titres ou les actifs d'une entreprise pour le compte de leurs clients, ne dispose pas de statistiques sectorielles. En général, il est pratiqué par les banques d'affaires pour les transactions d'un montant supérieur à une certaine taille, et par les cabinets d'audit ou d'expertise comptable pour les transactions de taille plus réduite.

Structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières

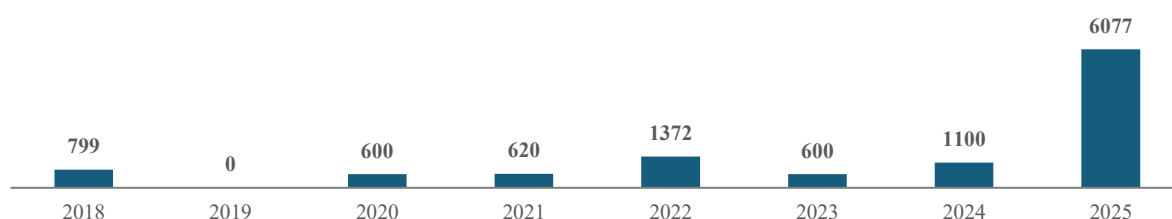
Au côté des opérations de fusions & acquisitions, cette activité est considérée comme le cœur de métier des banques d'affaires puisqu'elle permet le financement d'une entreprise ou d'un véhicule dédié à un projet, en concevant des valeurs mobilières appropriées puis en les plaçant auprès des investisseurs ciblés, pour ensuite remettre les fonds récoltés à l'entreprise émettrice.

Le graphique ci-dessous présente les inscriptions et radiations à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca durant la période 2018 - 2025 :



Source : Bourse de Casablanca

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des montants (en MMAD) placés lors des introductions à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca sur la période 2018 - 2025 :



Source : Bourse de Casablanca

G. CAPITAL INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est une activité financière consistant pour un investisseur à une prise de participation dans le capital de sociétés qui ont besoin de capitaux propres. Le terme de capital-investissement couvre généralement l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse.

Le capital-investissement se décline sous plusieurs formes :

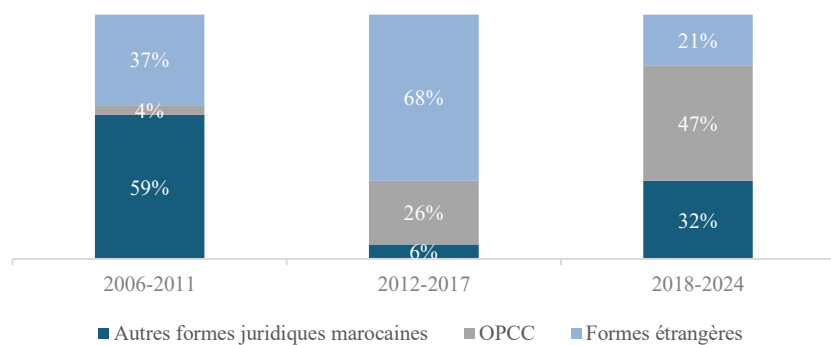
- Le capital-risque pour financer le démarrage de nouvelles entreprises ;
- Le capital-développement pour financer le développement d'entreprises existantes ;
- Le capital-transmission, ou LBO, destiné à accompagner la transmission ou la cession des titres des entreprises ;
- Le capital-retournement pour aider au redressement des entreprises en difficulté.

Au Maroc, le capital investissement existe depuis 1992, notamment suite à la création des fonds d'investissement Moussahama et Asma Invest. Entre 1992 et 2004, 11 fonds sont créés. Ces derniers sont dits « généralistes de première génération ».

Depuis 2005, cette activité connaît une réelle émergence, notamment soutenue par la croissance économique du Royaume en général et le développement de plusieurs secteurs hautement capitalistiques en particulier, tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures. Ainsi, entre 2005 et 2016, le secteur voit apparaître trois nouveaux types de fonds :

- une deuxième génération de fonds généralistes ;
- des fonds dédiés à des secteurs particuliers : immobilier et tourisme, infrastructures et agro-alimentaire ;
- des fonds dits régionaux pour accompagner le développement de certaines régions particulières notamment en y enrichissant le tissu économique.

Caractéristiques des fonds en nombre⁴²



Source : AMIC

Les fonds destinés à l’investissement transrégional optent prioritairement pour les formes juridiques étrangères alors que les fonds locaux privilégient les véhicules marocains (OPCC et SA).

Les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) enregistrent une hausse notable entre 2006 - 2011 et 2018 - 2024, passant de 4 % à 47 % en nombre de fonds créés sur ces périodes.

Caractéristiques des fonds en valeur⁴³



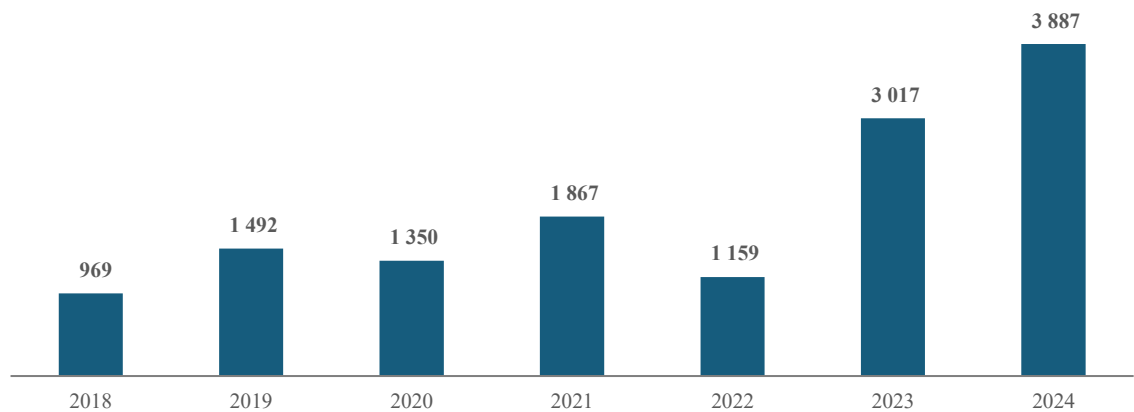
Source : AMIC

Les fonds indépendants ont connu une progression significative entre la deuxième génération (2006-2011) et la quatrième génération (2018-2024), avec une part de marché de 52% pour la période 2018-2024, contre 43% pour la période 2006-2011

⁴² A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l’AMIC 2025 n’est pas disponible

⁴³ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l’AMIC 2025 n’est pas disponible

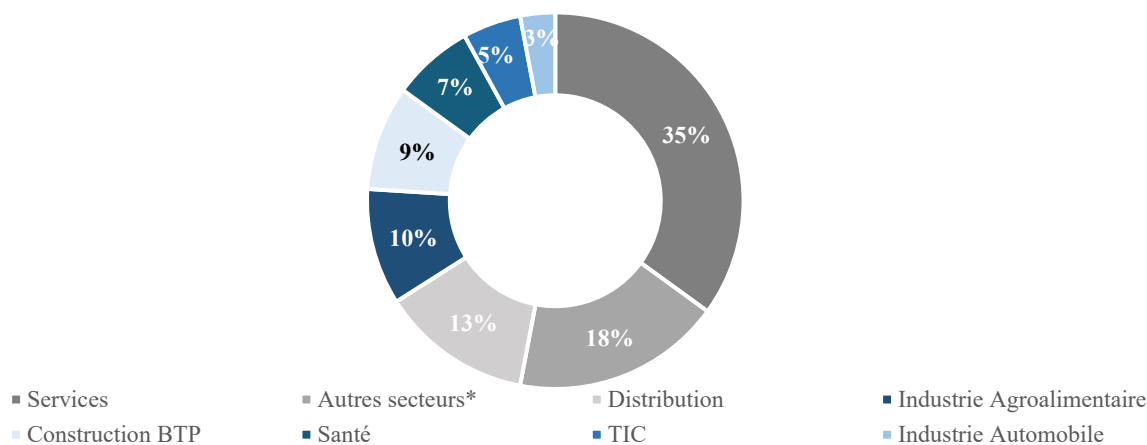
Montants levés par année (en MMAD)⁴⁴



Source : AMIC

Sur la période 2018-2024, les montants levés s’établissent à 13 741 MMAD réparties sur 40 levées entre 2018 et 2024 (dont 7 en 2024), dont 72% qui ont été captés par des fonds transrégionaux.

Secteurs des entreprises investies à fin 2024⁴⁵



*Aéronautique, Education, Emballage, Industrie chimique et autres

Source : AMIC

Les secteurs des services, des autres industries et de la distribution représentent plus de la moitié des investissements réalisés en 2024, avec des parts respectives de 35%, 18% et 13%.

3.3- Activité de CFG Bank

Principaux événements

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2025, affichant un résultat net consolidé de 381 MMAD, et un PNB consolidé de 1 247 MMAD. Cette performance repose sur la bonne dynamique de l’ensemble des métiers de la banque, portée notamment par la croissance de la production de crédits, la

⁴⁴ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l’AMIC 2025 n’est pas disponible

⁴⁵ A la date du présent document de référence, le rapport annuel de l’AMIC 2025 n’est pas disponible

collecte de dépôts et la progression des marchés actions et taux, bénéficiant de l'impact favorable de la baisse du taux directeur.

Fin 2023, CFG Bank a réalisé son introduction en bourse, finalisée avec succès en décembre. Cette opération a attiré l'intérêt de plus de 23 600 souscripteurs, témoignant de l'engouement suscités par la Banque, avec une souscription qui a atteint près de 35 fois l'offre initiale. Réalisée par une augmentation de capital de 600 MMAD, cette entre en bourse vise notamment à renforcer les capacités financières de la banque et à soutenir son développement.

L'année 2023 a été témoin également d'une série d'innovations commerciales et marketing, avec le lancement de solutions adaptées aux besoins des clients :

- Des prêts immobiliers sur mesure, ajusté aux capacités de remboursement évolutives des emprunteurs ;
- Des produits d'épargne dédiés à l'éducation des enfants ;
- La digitalisation du parcours de dotation voyage ;
- La poursuite de l'enrichissement de la plateforme digitale, offrant une expérience utilisateur toujours plus fluide.

CFG Bank a aussi déployé des campagnes marketing mettant en avant l'ouverture de compte 100% à distance, avec la livraison de la carte bancaire à domicile en 24h ou sa fabrication en 15 minutes en agence.

En 2025, la banque a poursuivi son programme d'investissement pour accompagner son expansion, avec des efforts ciblés sur :

- Le renforcement de l'infrastructure IT ;
- L'élargissement du réseau d'agence ;
- L'intensification des actions de communication/

Dans ce cadre CFG Bank a inauguré une nouvelle agence banque privée à Marrakech. La banque a également procédé à deux émissions de dettes subordonnées de 500 MMAD au mois de juin et au mois de décembre pour accompagner la croissance rapide de ses crédits.

D'ici 2026, cinq autres agences ouvriront leurs portes à Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger.

Pour rappel, dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, CFG Bank a développé une solution digitale qui permet d'effectuer, en un clic, le versement, sans frais, des dons des clients en faveur du fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, créé sous les hautes instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. S'agissant de la contribution directe de la banque, celle-ci intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière au fonds 126 pour un montant de 6,4 MDH. La comptabilisation de cette contribution sera étalée sur 5 ans dans les comptes sociaux.

Présentation de CFG Bank et de ses métiers

CFG Bank, banque universelle depuis décembre 2012, a été pionnière dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Elle a été fondée en 1992 par Aymn Alami, Adil Douiri et des institutionnels marocains et étrangers dont la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Paribas et la Royale Marocaine d'Assurances (RMA).

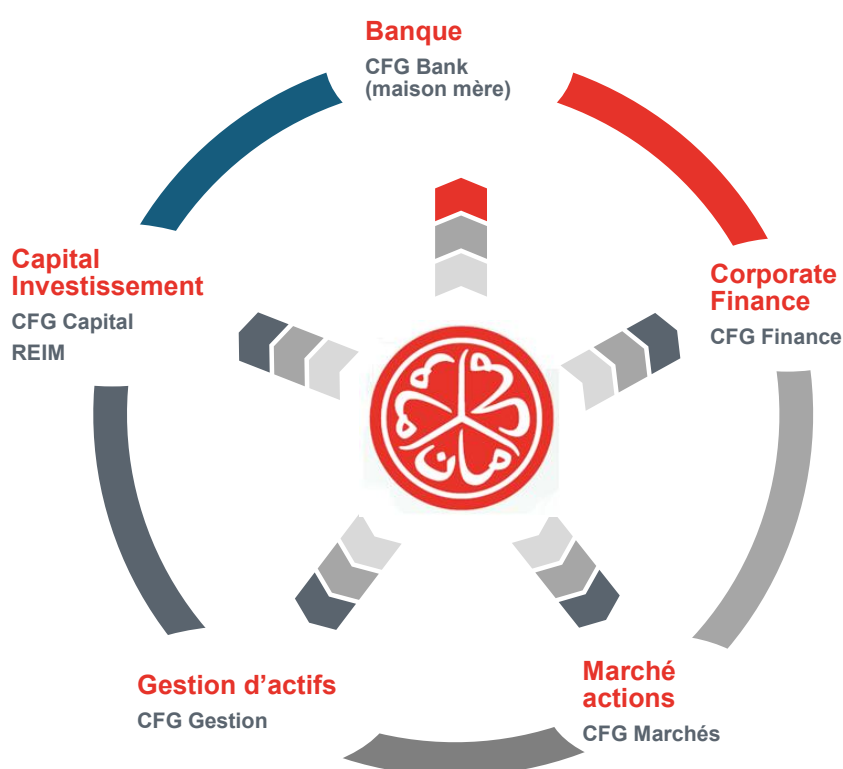
CFG Bank a contribué activement auprès du Gouvernement marocain et de son administration, à la conception de l'architecture et à la construction réglementaire et opérationnelle des marchés des capitaux nationaux, et ce dès 1992.

Elle jouit d'un bon positionnement sur plusieurs segments de marché qui ont construit sa réputation (investisseurs étrangers, retail épargnants, infrastructure, tourisme, industrie, etc.).

Suite à l'obtention de l'agrément de banque par Bank Al-Maghrib en décembre 2012, l'activité banque de détail de CFG Bank a été lancée officiellement en novembre 2015 avec l'ouverture de sa première agence Boulevard Al Massira à Casablanca, ainsi que le changement de sa dénomination sociale et commerciale (de CFG Group à CFG Bank) et de son identité visuelle.

A travers les entités juridiques ou pôles spécialisés qu'elle opère, CFG Bank dispose d'une licence de banque, d'une licence de société de bourse et de plusieurs agréments d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation actuelle des métiers de CFG Bank :



Source : CFG Bank

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

▪ Activité de la banque commerciale

Grâce à son agrément de banque obtenu en 2012, CFG Bank élargit son offre aux produits et services bancaires. En plus des produits historiques d'épargne et d'investissement, CFG Bank offre depuis janvier 2013 les produits et services suivants (liste non-exhaustive) : dépôts (à vue et à terme), crédits (classiques et structurés), moyens de paiement (chèque et carte bancaire) et e-banking (site transactionnel avec accès 24h/24 et 7j/7 et une application mobile à la pointe de la technologie).

L'année 2015 a été, par ailleurs, marquée par le lancement de l'activité banque de détail avec l'ouverture de la première agence sur Boulevard Al Massira à Casablanca.

L'offre en termes d'épargne est notamment constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour (i) du crédit habitat, (ii) du crédit lombard, (iii) du crédit one-shot et (iv) du crédit à la consommation. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing etc.

■ Activités de la banque de financement et d'investissement

CFG Bank, à travers ses filiales spécialisées dans ces métiers, offre des solutions financières de premier plan destinées à deux types de clientèle : entreprises et institutionnels.

Positionnement de CFG Bank

CFG Bank s'articule autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. Cette nouvelle organisation vient étoffer les services offerts depuis la création de la banque en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (gestion d'actifs, intermédiation, *corporate finance* et capital-investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur certains segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (investisseurs étrangers, *retail* épargnants, infrastructure, tourisme, industrie etc.).

CFG Bank capitalise également sur une culture d'entreprise articulée autour de deux gènes qui font son ADN : innovation et expertise. Ces deux gènes sont les piliers de la nouvelle ambition du groupe pour s'adresser à une clientèle plus large à travers le lancement de son offre bancaire.

Nouveau modèle de banque hybride

Le nouveau concept de banque lancé par CFG Bank en novembre 2015 est un modèle à mi-chemin entre une banque purement « internet » et une banque classique de détail. CFG Bank offre ainsi aux clients la possibilité d'accéder à une banque en ligne innovante et exhaustive, tout en bénéficiant d'un accompagnement de conseillers hautement qualifiés pour les différents moments de vie et opérations bancaires, pouvant les accueillir dans un réseau d'agences optimisé et de dernière génération.

Une banque multicanale

Le multicanal est au centre du nouveau modèle bancaire « réinventé ». Il confère au client une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires, à travers notamment un réseau de 104 GABs, offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces. Il est également basé sur un CRM (Customer Relationship Management) assurant la continuité de la relation entre le client et les différents canaux.

Un service premium au profit du plus grand nombre

La nouvelle génération de banquiers experts et formés de CFG Bank assure une relation privilégiée avec les clients dans la durée. Chaque client de CFG Bank dispose ainsi d'un conseiller attitré.

Evolution de l'activité de CFG Bank SA

Evolution de l'encours brut des crédits sur la période analysée

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Crédits de trésorerie	6 834 754	9 639 245	41,0%	12 169 984	26,3%
Crédits d'équipement	-	-	-	-	-
Crédits immobiliers	3 754 841	4 102 192	9,3%	4 865 618	18,6%
Crédits à la consommation	10 591	13 667	29,0%	68 957	>100%
Autres crédits	2 288 323	1 876 309	-18,0%	2 220 442	18,3%
Intérêts courus à percevoir	111 301	175 070	57,3%	171 808	-1,9%
Créances brutes en souffrance	251 072	237 027	-5,6%	273 597	15,4%
Total créances sur la clientèle	13 250 882	16 043 510	21,1%	19 770 405	23,2%
<i>dont crédits relance</i>	<i>9 003</i>	<i>5 672</i>	<i>-37,0%</i>	<i>3 024</i>	<i>-46,7%</i>
<i>dont crédits Oxygène</i>	<i>21 582</i>	<i>11 560</i>	<i>-46,4%</i>	<i>3 297</i>	<i>-71,5%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	640 962	1 130 555	76,4%	1 249 825	10,5%
Prêts de trésorerie	248 107	75 211	-69,7%	214 242	>100%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	2 687	125	-95,3%	-	-100,0%
Total créances sur les étab. de crédits	891 756	1 205 891	35,2%	1 464 067	21,4%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 403 654	1 730 200	23,3%	2 321 340	34,2%

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2025, l'encours des crédits bruts à la clientèle a poursuivi sa progression, enregistrant une hausse de 23,2% par rapport à décembre 2024, pour atteindre 19 770 MMAD. Cette croissance est principalement portée par le développement de l'activité bancaire attribuable notamment aux variations des segments de crédits suivants :

- Crédits de trésorerie (+2 531 MMAD, soit +26,3%) pour s'établir à 12 170 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+763 MMAD, soit +18,6%) pour atteindre 4 866 MMAD ;
- Autres crédits (+344 MMAD, soit +18,3%) pour s'établir à 2 220 MMAD, expliquée principalement par la hausse des valeurs reçues en pension ;

L'encours des créances brutes sur les établissements de crédits a également progressé, affichant une hausse de 21,4% pour s'établir à 1 464 MMAD. Cette évolution est principalement liée à la hausse des « comptes ordinaires débiteurs » de 10,5% pour atteindre 1 250 MMAD, la forte reprise des prêts de trésorerie en hausse de plus de 100% pour s'établir à 214 MMAD, et la baisse des intérêts courus à recevoir, ramenés à un encours nul à fin 2025.

Enfin, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une progression significative de 34,2% pour atteindre 2 321 MMAD à fin 2025, en lien avec le déblocage de nouveaux crédits sur la période.

Au titre de l'année 2024, l'encours des crédits bruts à la clientèle a progressé de 21,1% par rapport à décembre 2023, atteignant ainsi 16 044 MMAD. Cette hausse est principalement portée par le développement de l'activité bancaire attribuable notamment aux variations des segments de crédits suivants :

- Créances d'équipement (+4 499 MMAD) suite à un reclassement des créances de trésorerie à la demande de Bank Al-Maghrib ;

- Crédits immobiliers (+347 MMAD, soit +9,3%) pour atteindre 4 102 MMAD ;
- Autres crédits (-412 MMAD, soit -18,0%) pour s'établir à 1 876 MMAD, principalement expliquée par la baisse des valeurs reçues en pension⁴⁶ à terme à fin 2024 ;

L'encours des créances brutes sur les établissements de crédits a suivi une tendance similaire, affichant une hausse de 35,2% pour s'établir à 1 206 MMAD. Cette évolution est principalement liée à la hausse des « comptes ordinaires débiteurs » qui s'établissent à 1 131 MMAD, soit une hausse de 76,4% par rapport à 2023.

Suite à l'arrêt de distribution des crédits relance et oxygène en 2021, l'encours de ces derniers a baissé respectivement de 46,7% et 71,5% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

A- Evolution de la structure des prêts de CFG Bank sur la période analysée

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure de l'encours des crédits par catégorie sur la période analysée :

En %	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Crédits de trésorerie	51,6%	60,1%	8,5 pts	61,6%	1,5 pts
Crédits d'équipement	0,0%	-	-	-	-
Crédits immobiliers	28,3%	25,6%	-2,7 pts	24,6%	-1,0 pts
Crédits à la consommation	0,1%	0,1%	-0,0 pts	0,3%	0,3 pts
Autres crédits ⁴⁷	17,3%	11,7%	-5,6 pts	11,2%	-0,5 pts
Intérêts courus à percevoir	0,8%	1,1%	0,3 pts	0,9%	-0,2 pts
Créances brutes en souffrance	1,9%	1,5%	-0,4 pts	1,4%	-0,1 pts
Créances sur la clientèle	100%	100%		100%	
Comptes ordinaires débiteurs	71,9%	93,8%	21,9 pts	85,4%	-8,4 pts
Prêts de trésorerie	27,8%	6,2%	-21,6 pts	14,6%	8,4 pts
Valeurs reçues en pension	0,0%	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	0,3%	0,0%	-0,3 pts	0,0%	-0,0 pts
Créances sur les étab. de crédit	100%	100%		100%	

Source : CFG Bank

En 2025, la part des « Crédit de trésorerie » a connu une augmentation de 1,5 pts, au détriment des parts des « Crédits immobiliers » et « Autres Crédits » qui enregistrent respectivement une baisse de 1,0 pts et 0,5 pts par rapport à fin décembre 2024.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 85,4% au terme de l'année 2025.

Au terme de l'année 2024, la part des « Crédits d'équipements » a connu une augmentation de 28,0 pts, au détriment des parts des « Crédits de trésorerie » suite au reclassement de ces derniers, et « Crédits immobiliers » qui enregistrent respectivement une baisse de 19,6 pts et 2,7 pts par rapport à fin décembre 2023.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs et des prêts de trésorerie à hauteur de respectivement 93,8% et 6,2% au terme de l'année 2024.

⁴⁶ Il s'agit des fonds avancés aux OPCVM en contrepartie des titres.

⁴⁷ Il s'agit principalement des valeurs reçues en pension (avec les OPCVM).

B- Répartition des créances brutes sur la clientèle par secteur d'activité

L'évolution des crédits par secteur d'activité se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Secteur public	-	-	-	-	-
<i>En %</i>	-	-	-	-	-
Secteur privé	13 250 882	16 043 510	21,1%	19 770 405	23,2%
<i>En %</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	-	<i>100,0%</i>	-
Entreprises financières	2 401 393	2 914 934	21,4%	3 449 090	18,3%
<i>En %</i>	<i>18,1%</i>	<i>18,2%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>17,4%</i>	<i>-0,7 pts</i>
Entreprises non financières	5 564 730	7 290 674	31,0%	8 880 091	21,8%
<i>En %</i>	<i>42,0%</i>	<i>45,4%</i>	<i>3,4 pts</i>	<i>44,9%</i>	<i>-0,5 pts</i>
Autre clientèle	5 284 759	5 837 902	10,5%	7 441 224	27,5%
<i>En %</i>	<i>39,9%</i>	<i>36,4%</i>	<i>-3,5 pts</i>	<i>37,6%</i>	<i>1,3 pts</i>
Créances sur la clientèle	13 250 882	16 043 510	21,1%	19 770 405	23,2%

Source : CFG Bank

Les créances sur la clientèle sont exclusivement à l'égard du secteur privé.

Au titre de l'année 2025, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 23,2% par rapport à décembre 2024, atteignant ainsi un encours de 19 770 405 KMAD. Cette hausse est portée principalement par l'évolution des créances sur différents acteurs du secteur privé, notamment :

- Les créances sur « les Entreprises financières » ont connu une hausse de 18,3% (+534 MMAD) pour s'établir à 3 449 MMAD, représentant désormais 17,4% du total des créances, contre 18,2% à fin décembre 2024. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des valeurs reçues en pension de la part des OPCVM ;
- Les créances sur « les Entreprises non financières » ont également augmenté de 21,8% (+1 589 MMAD) pour s'établir à 8 880 MMAD, représentant 44,9% du total des créances sur la clientèle ;
- La hausse des créances sur « Autre clientèle » de 27,5% (+1 603 MMAD) pour s'établir à 7 441 MMAD, et représentant 37,6% du total des créances sur la clientèle.

Au terme de l'année 2024, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 21,1% par rapport à décembre 2023, atteignant ainsi un encours de 16 043 510 KMAD. Cette hausse est portée principalement par l'évolution des créances sur différents acteurs du secteur privé, notamment :

- Les créances sur « les Entreprises financières » ont connu une hausse de 21,4% (+514 MMAD) pour s'établir à 2 915 MMAD, représentant désormais 18,2% du total des créances, en ligne avec le niveau observé en 2023. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des valeurs reçues en pension de la part des OPCVM ;
- Les créances sur « les Entreprises non financières » ont également augmenté de 31% (+1 726 MMAD) pour s'établir à 7 291 MMAD, représentant 45,4% du total des créances sur la clientèle ;
- La hausse des créances sur « Autre clientèle » de 10,5% (+553 MMAD) pour s'établir à 5 838 MMAD, et représentant 36,4% du total des créances sur la clientèle.

Evolution des dépôts sur la période analysée

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Comptes à vue créditeurs	6 405 715	8 382 445	30,9%	10 141 597	21,0%
Dépôts à terme	1 225 689	1 097 349	-10,5%	716 758	-34,7%
Comptes d'épargne	858 613	926 724	7,9%	990 608	6,9%
Intérêts courus à payer	11 867	11 457	-3,5%	7 663	-33,1%
Autres comptes créditeurs	95 001	97 836	3,0%	186 256	90,4%
Dépôts de la clientèle	8 596 885	10 515 811	22,3%	12 042 882	14,5%
Valeurs données en pension	4 379 235	2 020 071	-53,9%	3 330 093	64,9%
Emprunts de trésorerie	899 357	677 560	-24,7%	870 000	28,4%
Intérêts courus à payer	13 650	12 042	-11,8%	15 947	32,4%
Dettes envers les étab. de crédit	5 292 243	2 709 673	-48,8%	4 216 040	55,6%

Source : CFG Bank

Au terme de l'année 2025, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 14,5% par rapport à fin décembre 2024 pour s'établir à 12 043 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'effet conjoint des variations suivantes :

- La hausse des « Comptes à vue créditeurs » de 21,0% (+1 759 152 KMAD), pour s'établir à 10 141 597 KMAD, résultant du développement continu de l'activité bancaire et l'expansion du portefeuille client ;
- La hausse des « Comptes d'épargne » de 6,9% (+63 884 KMAD), pour atteindre 990 608 KMAD ;
- La hausse des « autres comptes créditeurs » de 90,4% (+88 420 KMAD), pour atteindre 186 256 KMAD, expliquée par les chèques de banque en circulation ;
- Partiellement compensé par la baisse des « Dépôts à terme » de 34,7% (-380 591 KMAD), pour s'établir à 716 758 KMAD.

Les dettes envers les établissements de crédits se sont élevées à 4 216 040 KMAD à fin décembre 2025, en hausse de 55,6% par rapport à fin décembre 2024. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des valeurs données en pension de 1 310 023 KMAD pour atteindre 3 330 093 KMAD au 31 décembre 2025, couplé à une hausse des emprunts de trésorerie de 192 440 KMAD, atteignant 870 000 KMAD à fin 2025.

Au terme de l'année 2024, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 22,3% par rapport à fin décembre 2023 pour s'établir à 10 516 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'effet conjoint des variations suivantes :

- La hausse des « comptes à vue créditeur » de 30,9% (+1 976 730 KMAD), pour s'établir à 8 382 445 KMAD, résultant du développement continu de l'activité bancaire et l'expansion du portefeuille client ;
- La hausse des « comptes d'épargne » de 7,9% (68 111 KMAD), pour atteindre 858 613 KMAD ;
- Partiellement compensé par la baisse des « dépôts à terme » de 10,5% (-128 340 KMAD), pour s'établir à 1 097 730 KMAD.

Les dettes envers les établissements de crédits se sont élevées à 2 709 673 KMAD à fin décembre 2024, en baisse de 48,8% par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution est principalement attribuable à la baisse des valeurs données en pension de 2 359 164 KMAD pour atteindre 2 020 071 KMAD au 31 décembre 2024, couplé à une baisse des emprunts de trésorerie de 221 797 KMAD, atteignant 677 560

KMAD à fin 2024. La baisse des valeurs données en pension s'explique par la hausse des comptes à vue créditeurs.

L'évolution de la structure des dépôts sur la période 2023 – 2025 est présentée ci-dessous :

En %	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Comptes à vue créditeurs	74,5%	79,7%	5,2 pts	84,2%	4,5 pts
Dépôts à terme	14,3%	10,4%	-3,9 pts	6,0%	-4,5 pts
Comptes d'épargne	10,0%	8,8%	-1,2 pts	8,2%	-0,6 pts
Intérêts courus à payer	0,1%	0,1%	0,0 pts	0,1%	-0,0 pts
Autres comptes créditeurs	1,1%	0,9%	-0,2 pts	1,5%	0,6 pts
Dépôts de la clientèle	100,0%	100,0%		100,0%	
Valeurs données en pension	82,7%	74,6%	-8,1 pts	79,0%	4,4 pts
Emprunts de trésorerie	17,0%	25,0%	8,0 pts	20,6%	-4,4 pts
Intérêts courus à payer	0,3%	0,4%	0,1 pts	0,4%	-0,1 pts
Dettes envers les étab. de crédit	100,0%	100,0%		100,0%	

Source : CFG Bank

La structure des dépôts de la clientèle évolue de manière importante depuis 2023 avec la hausse de la quote-part des dépôts à vue qui passe de 74,5% en 2023 à 84,2% en 2025, en lien notamment avec la croissance du nombre de clients de la Banque.

A- Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité

L'encours des dépôts clientèle par segment de clientèle a évolué comme suit :

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Secteur public	10	10	0,0%	6109	>100%
En %	0,0%	0,0%	-	0,1%	0,1 pts
Secteur privé	8 596 875	10 515 801	22,3%	12 036 773	14,5%
En %	100,0%	100,0%	0,0%	99,9%	-0,1 pts
Entreprises financières	658 448	1 389 789	>100%	2 123 553	52,8%
En %	7,7%	13,2%	5,5 pts	17,6%	4,4 pts
Entreprises non financières	2 880 596	3 091 090	7,3%	2 864 972	-7,3%
En %	33,5%	29,4%	-4,1 pts	23,8%	-5,6 pts
Autre clientèle	5 057 831	6 034 922	19,3%	7 048 248	16,8%
En %	58,8%	57,4%	-1,4 pts	58,5%	1,1 pts
Dépôts de la clientèle	8 596 885	10 515 811	22,3%	12 042 882	14,5%

Source : CFG Bank

Les dettes sur la clientèle sont quasi-exclusivement à l'égard du secteur privé.

Au titre de l'année 2025, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 14,5% par rapport à décembre 2024, atteignant ainsi un total de 12 042 882 KMAD. Cette hausse est attribuée essentiellement à l'évolution des dépôts des différents acteurs du secteur privé, notamment :

- L'augmentation des dépôts des « Entreprises financières » de 52,8% (+733 764 KMAD) pour s'établir à 2 123 553 KMAD, représentant 17,6% du total des dépôts de la clientèle.

- La hausse des dépôts des « Autre clientèle » de 16,8% (+1 013 326 KMAD) pour s'établir à 7 048 248 KMAD, et représentant 58,5% du total des dépôts de la clientèle, contre 57,4% à fin décembre 2024 ;
- Compensée partiellement par la baisse des dépôts des « Entreprises non financières » de 7,3% (-226 118 KMAD) pour s'établir à 2 864 972 KMAD, représentant 23,8% du total des dépôts de la clientèle ;

En 2024, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 22,3% par rapport à décembre 2023, atteignant ainsi un total de 10 515 811 KMAD. Cette augmentation est attribuée essentiellement à l'évolution des dépôts des différents acteurs du secteur privé, notamment :

- La hausse des dépôts des « Autre clientèle », relatifs aux particuliers, de 19,3% (+977 091 KMAD) pour s'établir à 6 034 922 KMAD, et représentant 57,4% du total des dépôts de la clientèle ;
- La hausse des dépôts des « Entreprises financières » de plus de 100% (+731 341 KMAD) pour s'établir à 1 389 789 KMAD, représentant désormais 13,2% du total des dépôts de la clientèle, contre 7,7% à fin décembre 2023 ;
- L'augmentation des dépôts des « Entreprises non financières » de 7,3% (+210 494 KMAD) pour s'établir à 3 091 090 KMAD, représentant 33,5% du total des dépôts de la clientèle.

Parts de marché de CFG Bank

Parts de marché de CFG	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Dépôts de la clientèle	0,70%	0,81%	0,1 pts	0,88%	0,1 pts
Créances Brutes sur la clientèle	1,20%	1,46%	0,3 pts	1,70%	0,2 pts

Source : CFG Bank

Lancée en 2015, l'activité bancaire de CFG Bank est en pleine croissance. En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, elle a enregistré une part de marché de 0,88 % en 2025, en hausse de 0,1 pts par rapport à 2024. Pour ce qui est des créances brutes sur la clientèle, elle affiche une part de marché de 1,70% en 2025, en hausse de 0,2 pts par rapport à fin 2024 expliquée notamment par la hausse de la production de crédits.

Evolution du réseau d'agence

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Agence retail	13	13	14
Agence banque privée	3	3	3
Agence corporate	1	2	1
Total	17	18	18
GAB	93	100	104

Source : CFG Bank

Le réseau d'agences de CFG Bank s'est stabilisé en 2025 avec un total à 18. Parmi elles, une nouvelle agence retail remplaçant celle du quartier Palmiers et une agence dédiée à la clientèle PRO & TPME. Le nombre de GAB a, quant à lui, augmenté de 11,8% sur la période étudiée pour atteindre 104 GAB au 31 décembre 2025.

Evolution des créances en souffrance⁴⁸

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Créances pré-douteuses	11 129	7 958	-28,5%	20 083	>100%
Créances douteuses	18 382	20 464	11,3%	14 976	-26,8%
Créances compromises	221 560	208 605	-5,8%	238 538	14,3%
Total	251 072	237 027	-5,6%	273 597	15,4%

Source : CFG Bank

Au terme de l'année 2025, les créances en souffrance s'établissent à 273 597 KMAD, en hausse de 15,4% par rapport à l'exercice 2024. Les créances compromises atteignent 238 538 KMAD, soit une hausse de +14,3% sur un an, expliquée par le déclassement de nouveaux dossiers en compromis à l'arrêté du 31 décembre 2025.

Les principaux dossiers ayant fait l'objet d'un déclassement en compromis au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

- 2 crédits à terme pour un encours total de 12 724 KMAD ;
- 2 lignes de facilités de caisse totalisant un montant de 26 502 KMAD ;
- 1 dossier Daman oxygène de 14 685 KMAD.

Par ailleurs, les créances douteuses s'élèvent à 14 976 KMAD en 2025 contre 20 464 KMAD en 2024. Cette baisse de -26,8% est expliquée principalement par le déclassement de certains dossiers vers la catégorie des créances compromises à la date d'arrêté :

- 4 crédits à terme totalisant un encours de 8 691 KMAD
- 3 crédits immobiliers totalisant un encours de 6 899 KMAD

Enfin, les créances pré-douteuses ressortent à 20 083 KMAD à fin 2025 contre 7 958 KMAD en 2024, en hausse de +100% principalement liée à l'augmentation des dossiers en souffrance dont les impayés dépassent 90 jours à l'arrêté de décembre 2025.

Les nouveaux dossiers déclassés en pré-douteux au 31 décembre 2025 sont composés essentiellement de 8 crédits immobiliers dont l'encours global s'élève à 16 454 KMAD.

Au terme de l'année 2024, les créances en souffrance s'établissent à 237 027 KMAD, en baisse de 5,6% par rapport à l'exercice 2023. Cette tendance se retrouve également au niveau des créances compromises qui s'établissent à 208 605 KMAD soit une légère baisse de 5,8%, notamment suite au dénouement de certains dossiers.

Concernant les créances douteuses, celles-ci progressent pour s'élever à 20 464 KMAD en 2024, contre 18 382 KMAD en 2023, soit une hausse de 11,3%. Cette augmentation s'explique principalement par le déclassement de nouveaux dossiers en créances douteuses lors de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Enfin, les créances pré-douteuses affichent une nette diminution, s'établissant à 7 958 KMAD en 2024, contre 11 129 KMAD en 2023, soit une baisse de 28,5%. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des dossiers en souffrance dont les impayés dépassent 90 jours, ainsi que par l'aggravation de la classification de certains dossiers, marquée pour la majorité par un passage en créance compromises.

Ainsi, 6 dossiers totalisant un encours de 5 582 KMAD ont connu une aggravation de classification en passant de créances pré-douteuses à créances compromises. Ces derniers se répartissent comme suit :

- 1 dossier dont l'encours s'élève à 133 KMAD, opérant dans le secteur immobilier.

⁴⁸ Les montants présentés sur le tableau englobent l'ensemble des encours des créances en souffrance couverts et non couverts par les garanties. Il est à noter que ces ratios ne comprennent pas l'activité de leasing étant donné que celle-ci n'est pas significative en 2023 et 2024.

- 1 dossier dont l'encours s'élève à 1 442 KMAD, opérant dans le secteur de la restauration.
- 2 dossiers de particuliers dont l'encours s'élève à 3 106 KMAD.
- 2 dossiers dont l'encours s'élève à 901 KMAD, opérant dans les secteurs du commerce et du sport.

Evolution des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Créances sur la clientèle brutes	13 250 882	16 043 510	21,1%	19 770 405	23,2%
<i>Dont encours des créances en souffrance</i>	<i>325 637</i>	<i>313 422</i>	<i>-3,8%</i>	<i>337 082</i>	<i>7,5%</i>
Provisions totales sur les créances en souffrance	130 695	161 546	23,6%	184 148	14,0%
Taux de contentieux⁴⁹	2,46%	2,0%	-0,5 pts	1,70%	-0,2 pts
Taux de couverture⁵⁰	40,1%	51,5%	11,4 pts	54,6%	3,1 pts

Source : CFG Bank

En 2025, le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 54,6%, contre 51,5% en 2024, soit une hausse de +3,1 pts.

Les provisions sur les créances en souffrance ont augmenté de 14,0%, s'élevant ainsi à 184 148 KMAD en 2025, cette variation s'explique principalement par la hausse des créances en souffrance de 7,5%, et la dotation de nouvelles provisions en 2025, notamment :

- Une provision de 9 074 KMAD constatée sur 2 facilités de caisse ;
- Une provision de 8 499 KMAD constatée sur 3 crédits à terme ;
- Une provision de 3 134 KMAD constatée sur 3 dossiers accordés aux immobiliers acquéreurs.

Le taux de contentieux s'établit quant à lui à 1,7% contre 2,0% en 2024. Cette baisse de -0,3 pts est expliquée par la hausse des créances sur la clientèle distribuées au cours de l'exercice 2025.

En 2024, les provisions sur les créances en souffrance ont augmenté de +23,6% s'élevant à 161 546 KMAD contre 130 695 KMAD en 2023 (+30 851 KMAD). Cette évolution s'explique par la constatation de provisions supplémentaires en décembre 2024, expliquées principalement par :

- Une provision de 9 090 KMAD constatée sur un dossier opérant dans le secteur de l'immobilier ;
- Une provision de 7 860 KMAD constatée sur 5 dossiers accordés aux particuliers et professionnels ;
- Une provision de 4 077 KMAD constatée sur certains dossiers d'immobiliers acquéreurs.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 51,5% en 2024, contre 40,1% en 2023, soit une hausse de +11,4 pts expliquée essentiellement par les nouvelles créances déclassées en CES faisant ainsi augmenter la provision constatée selon les modalités de la circulaire 19/G/2002. En ce qui concerne le taux de contentieux, il s'établit à 2,0% en décembre 2024 contre 2,5% en décembre 2023. Cette baisse de 0,5 pts est expliquée par la hausse des créances sur la clientèle distribuées au cours de l'exercice 2024.

⁴⁹ Taux de contentieux = (Encours des créances en souffrance / Créances sur la clientèle brutes)

⁵⁰ Taux de couverture = (Provisions totales sur les créances en souffrance / Créances en souffrance brutes sur la clientèle)

Taux de transformation sur base sociale

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Dépôts de la clientèle	8 596 885	10 515 811	22,3%	12 042 882	14,5%
Créances brutes sur la clientèle	13 250 882	16 043 510	21,1%	19 770 405	23,2%
Taux de transformation	154,1%	152,6%	-1,6 pts	164,20%	11,6 pts

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2025, le taux de transformation s'élève à 164,2%, en hausse 11,6 points par rapport à décembre 2024. Cette dynamique s'explique par la progression des créances brutes sur la clientèle (+23,2 %), supérieure à celle enregistrée par les dépôts de la clientèle (+14,5 %).

Au terme de l'exercice 2024, le taux de transformation s'élève à 152,6% en baisse de 1,6 pts par rapport à décembre 2023. Cette baisse s'explique par la hausse des dépôts de la clientèle (22,3%) qui dépasse légèrement la hausse des créances brutes sur la clientèle (+21,1%).

Evolution des engagements par signature

A- Evolution des engagements par signature donnés

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Engagements par signature en faveur de la clientèle	1 975 524	2 905 428	47,1%	4 825 992	66,1%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-
Engagements donnés par signature	1 975 524	2 905 428	47,1%	4 825 992	66,1%

Source : CFG Bank

Les engagements donnés par signature s'élèvent à 4 825 992 KMAD en 2025, en hausse de 66,1% par rapport à 2024. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

La progression des engagements donnés par signature est corrélée à la hausse des crédits CMT et immobiliers.

Les engagements donnés par signature s'élèvent à 2 905 428 KMAD au terme de l'exercice 2024, en hausse de 47,1% par rapport à 2023. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

A- Evolution des engagements par signature reçus

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Engagements par signature reçus de la clientèle	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-
Engagements reçus par signature	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%

Source : CFG Bank

Les engagements reçus par signature s'élèvent à 6 383 844 KMAD en 2025, en hausse de 32,9% par rapport à 2024. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

Les engagements reçus par signature s'élèvent à 4 801 863 KMAD à fin décembre 2024 et reste relativement stable par rapport à décembre 2023. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

Marché des produits de taux

L'activité relative au marché des produits de taux est incluse au sein de CFG Bank. Elle n'est par conséquent pas filialisée.

Marché primaire

CFG Bank peut intervenir sur le marché primaire des bons du Trésor pour son propre compte ou pour le compte de ses clients, et ce en passant par des banques Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

En général, lorsqu'il s'agit des adjudications des bons du Trésor sur le marché primaire, les clients institutionnels privilégient les IVT pour leurs soumissions contrairement au marché secondaire où CFG Bank reste un acteur de référence.

Il est important de noter que la participation de CFG Bank aux adjudications des bons du Trésor n'affecte en rien ses résultats puisqu'elle ne constitue pas une source de revenus. Ces derniers sont constitués essentiellement d'opérations d'intermédiation sur le marché secondaire et de trading pour compte propre.

Marché secondaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire au cours de la période 2023-2025 :

En MMAD	2023	2024	2025
Volumes des transactions sur le marché secondaire	92 531	106 417	143 484

Source : CFG Bank

Entre 2023 et 2025, les volumes des transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire ont enregistré une hausse, principalement en raison du renforcement des équipes, favorisant une dynamique accrue des transactions dans un contexte de marché favorable.

L'année 2025 a connu une dynamique positive des volumes de transaction de l'ordre de 15 % par rapport à 2024. Cette progression résulte principalement un contexte de marché plus actif porté par les ajustements de la politique monétaire de Bank Al-Maghrib et les mouvements baissiers de la courbe des taux. Dans ce contexte, la banque a tiré parti de cette dynamique en renforçant son activité d'intermédiation sur le marché secondaire.

Elle a, à ce titre, accompagné les besoins de repositionnement des investisseurs institutionnels, tout en veillant à l'optimisation de la gestion de ses propres positions.

Le segment de la dette privée a quant à lui connu un fort essor, amorcé depuis 2007, porté par la popularité des certificats de dépôts et des émissions de dette privée, qui s'est par la suite confirmé par la multiplication des transactions sur les titres de créances négociables et obligations privées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée :

En MMAD	2023	2024	2025
Volumes des transactions sur le segment de la dette privée	29 988	28 371	30 772

Source : CFG Bank

Le volume de transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée est stable entre 2023 et 2025 passant de 30,0 MMAD à 30,1 MMAD, reflétant une résilience de l'activité d'intermédiation sur le marché de la dette privée.

IV- Informations environnementales et sociales

4.1- Politique RSE de CFG Bank

Depuis de nombreuses années, CFG Bank a fait le choix de s'inscrire dans une démarche RSE formalisée en l'intégrant à ses enjeux stratégiques. CFG Bank a mené depuis une démarche collaborative auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...), en s'appuyant sur le socle de valeurs de CFG Bank, à savoir la proximité, la responsabilité, la solidarité, la loyauté et l'utilité. Cette démarche de progrès est portée au plus haut niveau de l'entreprise et se matérialise par les trois enjeux suivants :

- Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent ;
- Viser l'excellence relationnelle et opérationnelles avec les clients et les collaborateurs ;
- Hisser le niveau de confiance vis-à-vis des parties prenantes de la banque.

La RSE a été intégrée dans la stratégie et dans la gouvernance de CFG Bank, dans la mesure où elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien. CFG Bank est donc définitivement engagé dans l'écosystème marocain pour être un opérateur financier solide et responsable au service de ses clients et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de RSE.

Dans le cadre de son engagement à exercer ses activités selon les normes d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme les plus élevées, CFG Bank a mis à jour son code éthique et Déontologique en 2022.

Ce code destiné à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants, est mis en place pour guider les actions et inspirer le comportement de tous. Il récapitule les valeurs et visions de CFG Bank, rappelle les principes directeurs de la banque en termes de respect, de gestion des intérêts, de conformité réglementaire et sécurité financière, mais également de protection de la banque, d'intégrité des marchés, et de concurrence loyale.

Enfin, il explique concrètement sa mise en pratique à travers la prise de décision, le droit d'alerte ainsi que les principaux interlocuteurs à contacter selon les besoins pour information et conseil. Le code s'applique à CFG Bank et ses filiales.

4.2- Responsabilité sociale et environnementale

La création de valeur partagée est un concept mettant en évidence le constat selon lequel les entreprises peuvent créer de la valeur économique en créant de la valeur sociétale. Ce principe consiste à accorder de l'importance autant à la rentabilité financière qu'à son impact social et environnemental. CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes. Le système de valeurs de CFG Bank s'articule autour de 5 axes qui sont la qualité de service pour tous, la simplicité et le gain de temps, la transparence, une relation personnalisée et le multicanal. Ces axes se déclinent en 12 engagements stratégiques :

1. Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers ;
2. Œuvrer pour le développement des territoires ;
3. Etablir une relation durable et de confiance avec les clients ;
4. Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
5. Réduire l'impact environnemental du Groupe ;
6. Accompagner la croissance verte ;
7. Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes ;
8. Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise ;
9. Améliorer le cadre de vie des collaborateurs ;
10. Réaliser des achats responsables ;

11. Promouvoir le bien-être et le développement des communautés ;
12. Renforcer les échanges avec la société civile.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent, pour chacun, d'un conseiller attitré.

Par ailleurs, CFG Bank s'est engagée envers de nombreuses associations et ordres en sponsorisant plusieurs événements.

En somme, la politique CFG Bank conjugue performance et engagement. La Société a la conviction qu'une banque ne peut réussir que si elle affiche des engagements sociaux et environnementaux responsables. Ainsi, CFG Bank a la volonté d'avoir des impacts positifs sur la société en menant des actions essentielles pour l'avenir : développement économique durable, environnement et transition énergétique, inclusion sociale.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank n'a jamais eu et ne fait l'objet d'aucun litige de nature environnemental.

4.3- Politique de gestion des ressources humaines

Politique globale de gestion des ressources humaines

CFG Bank accorde une importance primordiale à son système de gestion des ressources humaines, qui est fondé sur quatre valeurs clés : convivialité, méritocratie, intéressement aux résultats et culture entrepreneuriale. Ainsi, les instruments qui découlent de ces valeurs sont conçus pour attirer les meilleurs collaborateurs sur le marché marocain, les motiver et fidéliser sur le long terme ceux qui adhèrent à la culture de l'entreprise.

Convivialité : CFG Bank favorise la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'entreprise est un lieu idéal où la convivialité peut tout à fait s'exprimer. En effet, CFG Bank est une banque qui met ses salariés au cœur de l'entreprise et leur donne du sens au travail quotidien. C'est un facteur de bien être individuel et d'efficacité collective qui permet le bon vivre ensemble au travail.

Méritocratie : la récompense et la promotion du mérite sont d'abord réalisées par la transparence dans le système de gestion des ressources humaines. Chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'expérience, se voit fixer des objectifs annuels par la personne qui l'encadre et des critères qui permettront de l'évaluer. Ainsi, à la fin de l'année, les entretiens d'évaluation sont systématiquement menés et permettent de juger le niveau de performance de chaque collaborateur. Ces entretiens permettent également d'identifier les futurs leaders de l'entreprise en vue de les inscrire sur un « *fast track* », c'est-à-dire une voie rapide de progression de carrière ;

Intéressement aux résultats : dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. Le deuxième principe se base sur l'existence d'un « dividende salarial » annuel, c'est-à-dire le prélèvement d'une partie du bénéfice du groupe pour les redistribuer à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur fonction, selon leur mérite (notation par leur encadrant). Ainsi, la méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la première valeur de la gestion des ressources humaines de CFG Bank, à savoir la méritocratie.

Culture entrepreneuriale : ce dernier principe est basé sur le partage du capital de l'entreprise, en réservant des actions aux collaborateurs qui, non seulement sont performants, mais que l'entreprise considère qu'ils adhèrent parfaitement à ses valeurs et que leur fidélisation à long terme est importante.

A fin 2025, CFG Bank compte plusieurs centaines de salariés actionnaires, ce qui contribue non seulement à valoriser leur engagement, mais renforce également leur sentiment d'appartenance et leur motivation à long terme.

Recrutement

CFG Bank vise à recruter les meilleurs candidats pour répondre à ses besoins actuels et futurs et à renforcer son image de marque. A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank s'efforce de garantir le respect des principes d'égalité des chances et de traitement ainsi que la conformité aux dispositions réglementaires et à la gestion des risques. La Société veille également au pilotage efficace des recrutements et à la maîtrise des budgets y afférents.

A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank vise à encourager une démarche constructive d'intégration des nouveaux talents alignée sur la stratégie de la Banque. Cette intégration a pour vocation d'inculquer aux nouvelles recrues la culture d'entreprise de CFG Bank.

Rémunération

Dans le but de recruter puis de fidéliser ses meilleurs éléments, CFG Bank propose à ses collaborateurs un système de rémunération attrayant s'alignant avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles. La politique de rémunération s'appuie donc sur des valeurs de justice et sur une transparence vis-à-vis des salariés. Les niveaux de rémunération s'appuient à la fois sur les compétences du collaborateur, l'appréciation de la performance individuelle et la complexité des tâches effectuées. La Banque veille régulièrement à vérifier la compétitivité de ses packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la loyauté de ses collaborateurs.

Politique de formation

Au vu des objectifs stratégiques et de la spécificité des métiers du groupe, la formation de ses collaborateurs constitue une priorité et un facteur clé de succès. Sur la période 2023 - 2025, le budget alloué à la formation et le nombre de bénéficiaires ont évolué de la manière suivante :

En KMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Budget formation	690	1 558	>100%	1 688	8,3%
Nombre de bénéficiaires	147	157	6,8%	162	3,2%

La politique de formation vise à accroître les compétences et l'expertise des employés du groupe grâce à des actions de formations externes mais également internes.

En ce qui concerne la formation interne, le Groupe s'appuie sur les compétences de ses employés les plus expérimentés pour former ses jeunes collaborateurs à l'excellence. L'expertise acquise par ses cadres dirigeants et les manuels de procédures internes constituent un capital de savoir-faire qui permet d'assurer une formation continue et structurée au quotidien. Cette approche facilite également la diffusion d'un état d'esprit et d'une culture de « partage des connaissances », en phase avec les valeurs du groupe.

En 2025, le budget de formation s'est élevé à 1 688 KMAD, en hausse de 8,3% par rapport à 2024 et le nombre de bénéficiaires est passé de 157 à 162 sur la même période. L'augmentation du budget de formation en 2025 s'explique par principalement par la croissance des effectifs en 2025.

Le Groupe s’appuie sur une politique de formation qui permet à la fois de renforcer les acquis de ses collaborateurs, de les former selon les spécificités du groupe et de développer de nouvelles compétences afin de faire face à une concurrence importante et expérimentée.

Mesures prises pour l’égalité homme/femme

L’engagement social CFG Bank auprès de ses collaborateurs constitue l’une des préoccupations majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de formation et une gestion des carrières plus active pour mieux accompagner le développement de la Banque.

Par ailleurs, la parité homme/femme est indicateur suivi par la Banque pour la mise en place d’une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l’entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

Structure et répartition des effectifs du groupe CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l’évolution de l’effectif de CFG Bank sur la période 2023- 2025

	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Effectif	440	509	16%	548	7,7%
Dont Hommes	42%	44%	2 pts	46%	2 pts
Dont Femmes	58%	56%	-2 pts	54%	-2 pts

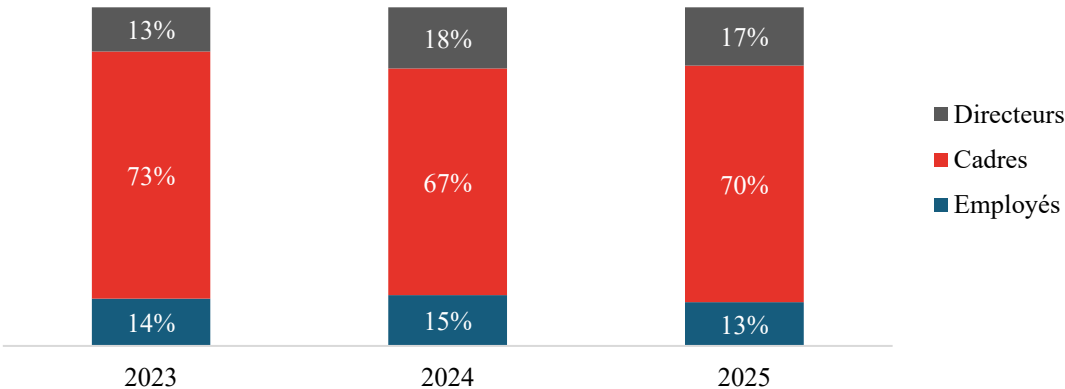
Source : CFG Bank

En 2025, l’effectif global du groupe CFG Bank est de 548, soit une hausse de 7,7% par rapport à 2024. Cette évolution s’explique principalement par une dynamique de recrutement soutenue, le nombre d’embauches ayant dépassé celui des départs sur l’exercice.

En 2024, l’effectif global du groupe CFG Bank est de 509, soit une hausse de 16% par rapport à 2023. Cette évolution s’explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

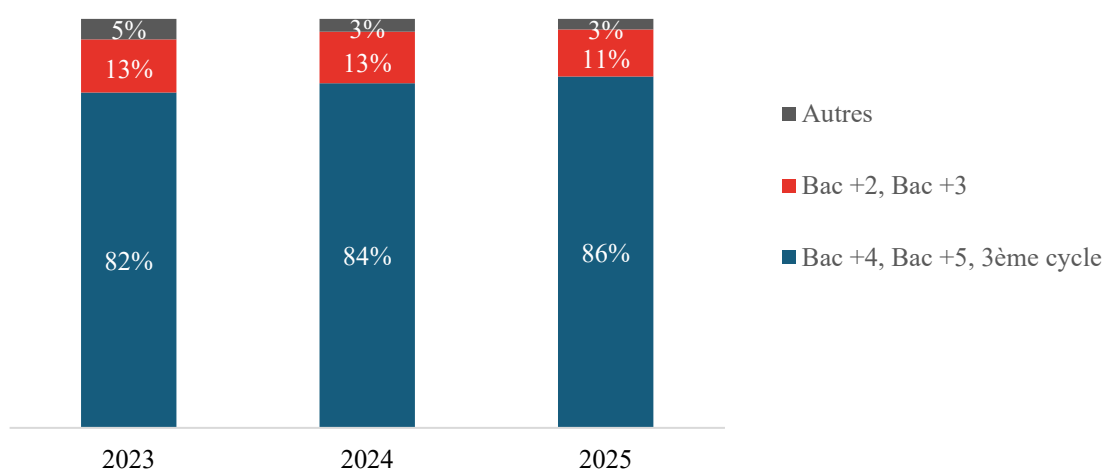
La répartition des effectifs du groupe sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Répartition des effectifs par catégorie



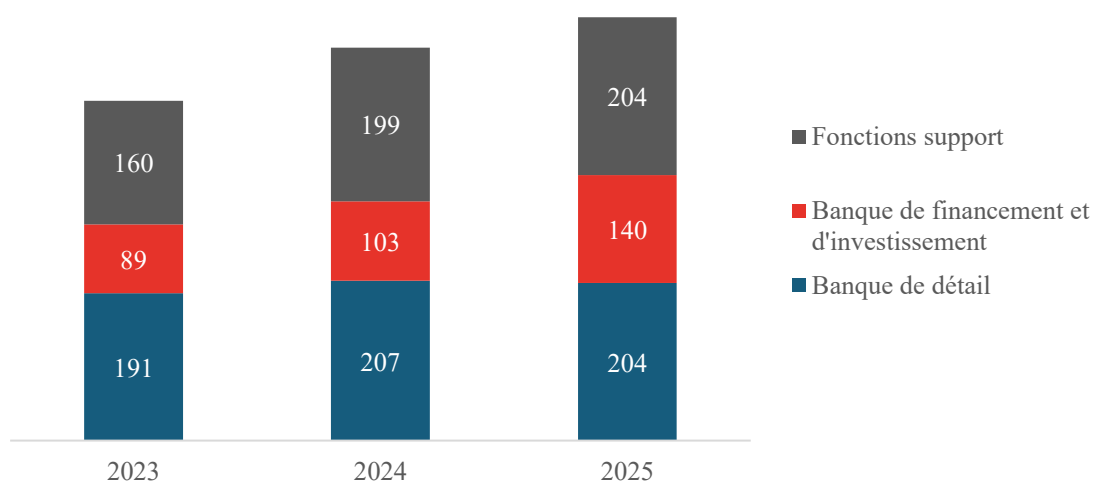
Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par niveau de formation



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par branche d'activité⁵¹



Source : CFG Bank

⁵¹ A noter que la majorité des fonctions supports sont rattachées à CFG Bank, hors l'équipe développement IT qui est rattachée à CFG IT et quelques collaborateurs qui sont rattachés aux filiales directement.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des effectifs de CFG Bank et de ses filiales se présente comme suit :

	2023	2024	2025
CFG Bank	353	405	426
CFG Marchés	16	17	16
CFG Gestion	25	25	24
CFG Finance	8	11	11
CFG Capital	3	3	4
CFG Assurances	4	4	4
CFG IT	10	18	30
Reim Partners	21	26	33
Total	440	509	548

Source : CFG Bank

Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines du Groupe CFG Bank en 2024 et en 2025 se présentent comme suit :

	2023	2024	2025
Nombre de représentants du personnel	15	14	13
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	12	17	20
Nombre de licenciements / autres types de départs*	0	1	20
<i>Dont directeurs</i>	0	0	1
<i>Dont cadres</i>	0	0	15
<i>Dont employés</i>	0	1	4
Nombre de démissions	56	59	71
<i>Dont directeurs</i>	1	1	2
<i>Dont cadres</i>	48	55	63
<i>Dont employés</i>	7	3	6
Nombre de recrutements	105	128	130
<i>Dont directeurs</i>	4	5	4
<i>Dont cadres</i>	89	107	113
<i>Dont employés</i>	12	16	13
Taux de turnover⁵²	21,4%	21,3%	21,4%
Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	0	1

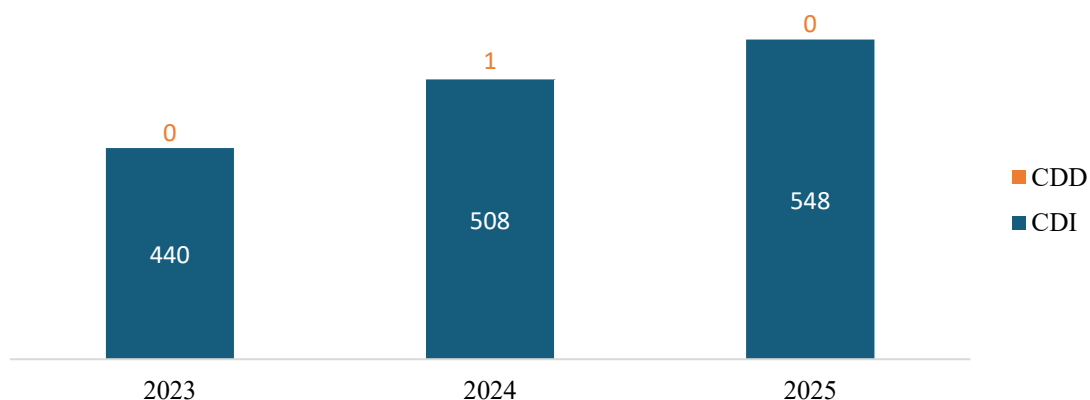
Source : CFG Bank

(*) Les autres types de départs correspondent notamment à des fins de périodes d'essai.

Conformément au code du travail, les élections des délégués du personnel se sont tenues le 7 novembre 2023 pour toutes les sociétés éligibles (dont l'effectif est supérieur ou égal à 10), à savoir : CFG Bank, CFG Marchés, CFG Gestion et CFG IT, portant ainsi le nombre des représentants du personnel à 13 au 31 décembre 2025.

⁵² $[(\text{Nombre de départs sur l'année } N + \text{nombre d'arrivées sur l'année } N) / 2] / \text{Effectif au 1er janvier de l'année } N$

Répartition des effectifs par nature de contrat de travail



Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par ancienneté

	2023	2024	2025
Moins de 1 an	97	110	101
1 à 3 ans	108	144	174
3 à 5 ans	67	72	83
5 à 10 ans	106	126	120
Plus de 10 ans	62	57	70
Total	440	509	548

Source : CFG Bank

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2023	2024	2025
20-25	42	57	35
26-30	170	196	177
31-35	90	102	155
36-40	68	72	66
41-45	28	40	61
46-50	12	12	20
51+	30	30	34
Total	440	509	548

Source : CFG Bank

Intéressement du personnel au capital

Depuis sa création, CFG Bank favorise la cooptation d'un certain nombre de collaborateurs clés, en tant que salariés actionnaires.

Le statut de banque universelle indépendante et une gestion des ressources humaines à la pointe constituent des éléments d'attraction forts pour les cadres expérimentés à l'échelle nationale et

internationale au sein des plus grandes entreprises mondiales. Un atout particulier de CFG Bank est de pouvoir offrir aux plus méritants de ses cadres l'accès à son capital et un statut d'actionnaire salarié.

Par ailleurs, les montants bruts d'intéressement au résultat distribués à l'ensemble des collaborateurs (primes et bonus) au titre des trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Intéressement au résultat	38,3	48,5	26,7%	68,9	42%

Source : CFG Bank

A noter qu'un programme de stock-options (Options de Souscription d'Actions, OSA) a été adopté par le conseil d'administration réuni en date du 1^{er} juillet 2020 en faveur des membres bénéficiaires⁵³ d'un montant maximal de 57 MMAD, et dont les modalités d'émission et caractéristiques se présentent comme suit :

Forme des OSA, cessibilité, attribution : les OSA sont créées sous la forme nominative et seront attribuées à titre gratuit. Les droits résultant des OSA sont non transmissibles et incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée en personne par le bénéficiaire concerné. Les OSA seront attribuées par le CA à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales telles que définies par l'article 143 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Période et conditions d'exercice des OSA : l'échéance des OSA sera fixée par le CA, et ce dans la limite de 3 ans à compter de l'assemblée générale ayant décidé ou autorisé l'augmentation de capital réservée aux titulaires des OSA. Lesdites OSA pourront être exercées en une ou plusieurs tranches dans les proportions et aux époques que le CA fixera, sous réserve que (i) le titulaire de l'OSA aura conservé la qualité de salarié ou de mandataire de la Société ou de ses filiales, (ii) tout bénéficiaire dont les fonctions de salarié ou de mandataire social de la Société ou de ses filiales par elles prendraient fin, pour quelque raison que ce soit, sera tenu de restituer à la Société, sans aucune contrepartie, les options non exercées.

Proportion et prix de souscription : chaque OSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une action de catégorie « B » (actuellement dénommées action de catégorie « A »), à un prix par action de 360 MAD, soit une décote de 10% par rapport à la valorisation de l'action de la Société qui s'élève à la date du conseil d'administration à 399,71 MAD. Les actions nouvelles issues de l'exercice des OSA seront à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou compensation de créance lors de l'exercice des OSA.

Date de jouissance et droits attachés aux actions résultants de l'exercice des OSA : les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites ; elles auront droit, au titre de l'exercice social ouvert à cette date et au titre des exercices sociaux ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être distribué aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur le compte de cet exercice.

Le CA réuni en date du 1er juillet 2020 a adopté un programme de stock-options en faveur des membres du Comex⁵⁴ élargi d'un montant maximal de 57 MMAD.

Le CA réuni le 06 décembre 2022 a constaté la souscription définitive de 21 bénéficiaires d'OSA à la première tranche de l'augmentation de capital qui leur a été réservée d'un montant total de 31,3 MMAD.

⁵³ Certains salariés du ComCo élargi ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales. Le ComCo élargi inclut les membres du ComCo ainsi que d'autres responsables et directeurs de la banque en charge des différents métiers

⁵⁴ Le Comex a changé de dénomination et s'appelle désormais ComCo.

Le nombre d'OSA non exercé après la première tranche s'élevait à 63 101.

Le CA réuni le 22 mars 2023 a décidé de ne pas attribuer de nouvelles OSA et d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital pour un montant maximal de 22,7 MMAD.

Le CA réuni le 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive de 17 bénéficiaires d'OSA à la seconde tranche de l'augmentation de capital ainsi que la clôture définitive du programme de stock-options réservée à certains des collaborateurs du Groupe CFG.

V- Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1- Stratégie d'investissement

Depuis le lancement de la transformation en tant que banque commerciale, la stratégie d'investissement de CFG Bank a porté sur 3 axes majeurs : (i) les systèmes d'information et l'innovation au service de ses clients, (ii) le développement de son réseau d'agences et (iii) le développement de son capital humain.

Sur la période allant de décembre 2023 à décembre 2025, les principaux investissements ont ainsi porté sur :

- Le développement des systèmes d'information ainsi que l'application mobile, en plus de l'amélioration de produits et services à destination de la clientèle et développement de l'entrée en relation digitale, entre autres ;
- L'installation de nouveaux GABs portant leur nombre total à 104 à fin 2025 ;
- La construction du futur siège et l'acquisition du matériel d'exploitation, comprenant notamment les PC, les serveurs et divers aménagements.

Il est à noter que les principaux investissements sont réalisés par la banque (i.e. ouverture d'agence, mise en place d'un outil SI etc.). Les autres filiales, au regard de leur activité, ne nécessitent pas d'importants investissements.

Il convient également de noter que les travaux de construction du nouveau siège ont été finalisés fin 2025 pour un montant de 340 MMAD.

L'évolution des investissements réalisés par CFG Bank SA entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23-24	31/12/2025	Var 24-25
Immobilisations incorporelles	64 150	112 708	75,7%	103 325	-8,3%
Immobilisations en recherche et développement	29 627	21 128	-28,7%	7 173	-66,0%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	34 523	91 581	>100%	96 152	5,0%
Immobilisations corporelles	204 036	71 367	65,0%	275 740	>100%
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-
Mobiliers et matériels d'exploitation	23 291	32 838	41,0%	20 622	-37,2%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	180 745	38 529	-78,7%	255 118	>100%
Immobilisations financières	900	48 471	>100%	30 402	-37,3%
Total	269 086	232 546	-13,6%	409 467	76,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

A fin décembre 2025, le montant des investissements s'élève à 409 467 KMAD et porte principalement sur :

- Les immobilisations incorporelles pour 103 25 KMAD portant sur les investissements en logiciels informatiques et les développements informatiques ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 255 118 KMAD au titre notamment des investissements relatifs à la construction du futur siège et de l'ouverture de nouvelles agences ;
- Le mobilier et matériel d'exploitation pour 20 622 KMAD dont principalement le matériel informatique ;
- Les immobilisations financières pour 30 402 KMAD en lien avec l'augmentation du capital de CFG Marchés.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin décembre 2024, le montant des investissements s'élève à 232 546 KMAD et porte principalement sur :

- Les immobilisations incorporelles pour 112 708 KMAD portant sur les investissements en logiciels informatiques et les développements informatiques ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 38 529 KMAD au titre notamment des investissements relatifs à la construction du futur siège et de l'ouverture de deux nouvelles agences ;
- Le mobilier et matériel d'exploitation pour 32 838 KMAD dont principalement l'aménagement des deux agences ouvertes en 2024 ;
- Les immobilisations financières pour 48 471 KMAD en lien avec les reprises de provisions sur les titres de participation de CFG Finance (+25 885 KMAD) et Mutandis Automobile (+17 811 KMAD).

Politique de partenariat

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...).

Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

Dans le cadre de ce partenariat, Salafin verse trimestriellement à CFG Bank des commissions basées sur un taux fixé par les parties (CFG Bank et Salafin) et calculées en fonction de la catégorie des clients.

5.2- Moyens techniques et informatiques

Le Groupe s'engage depuis 2008 dans une profonde refonte des systèmes d'information, avec l'objectif de doter toutes ses entités des systèmes les plus performants et les plus innovants, dans le but d'asseoir et de supporter le développement du groupe sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière.

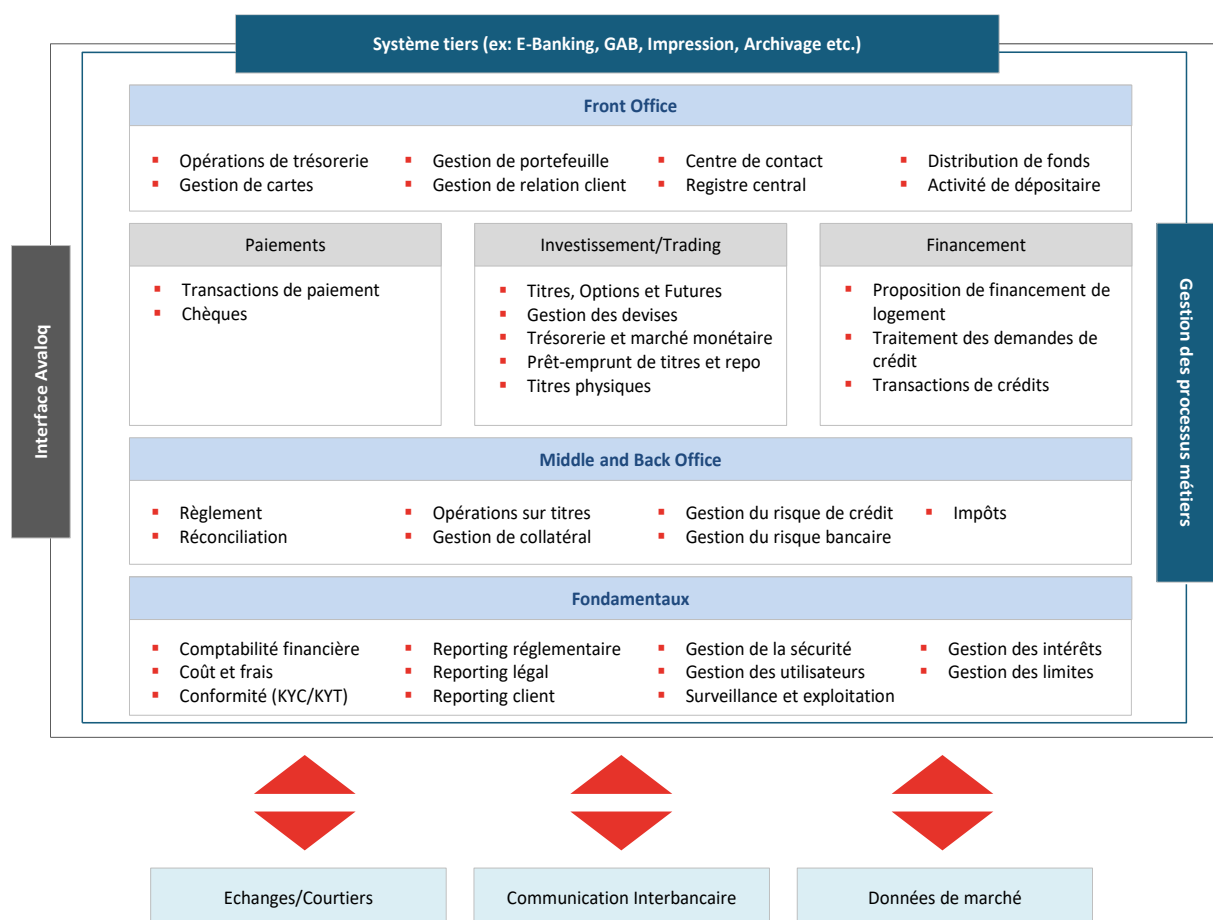
A cet égard, à l'issue d'un processus de sélection strict et rigoureux, effectué en 2010 avec le support d'un cabinet reconnu dans le conseil en systèmes d'information, CFG Bank a opté pour une solution informatique d'envergure, utilisée par de nombreux grands établissements bancaires. Cette solution s'impose actuellement comme la référence en matière de système bancaire intégré, avec une technologie très avancée, une couverture fonctionnelle optimale pour les différentes entités de CFG Bank et une forte capacité d'évolution.

Ce système est un produit *front to back office* (y.c la partie comptable) intégré, homogène éprouvé et compatible avec tous les processus bancaires et toutes les catégories d'actifs.

Ainsi, ce système vient remplacer les systèmes informatiques en les intégrant au sein d'une plateforme bancaire universelle dotée d'une structure modulaire qui couvre quasiment toutes les fonctionnalités et tous les processus bancaires.

C'est une solution bancaire entièrement intégrée, qui offre le meilleur en termes de fonctionnalités, non seulement au regard de la diversité des produits bancaires avec lesquels elle est compatible, mais également de la valeur ajoutée qu'elle apporte. L'architecture ouverte et moderne de ce système permet d'adapter la solution aux besoins du Groupe tout en garantissant une modélisation efficace des processus métiers. Lancé en 2010, ce système a été mis en service le 3 décembre 2012.

Le schéma ci-dessous présente les fonctionnalités de ce système :



Source : CFG Bank

CFG Bank dispose par ailleurs de cinq types de réseaux hautement sécurisés :

- Un réseau LAN (*Local Area Network*) principal, au sein de son siège, commun à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la mise en place de VLAN (*Virtual Local Area Network*) pour le cloisonnement inter entités ;
- Un réseau LAN dédié à la sauvegarde des systèmes et des données ;
- Un réseau WAN (*Wide Area Network*) reliant les sites distants (principalement les agences) avec le siège ;
- Un réseau internet permettant l'accès au site en ligne. Ce réseau internet est totalement dissocié du réseau internet disponible pour les besoins du Groupe (messagerie, ...) ;
- Un réseau WAN permettant de relier le réseau de CFG Bank aux différents systèmes de la

place (Bourse de Casablanca, Maroclear, Bank Al-Maghrib, etc.) au moyen d'infrastructures télécoms sécurisées.

Compte tenu de la criticité des réseaux dans le fonctionnement des systèmes de CFG Bank, une politique de redondance des infrastructures est mise en place.

5.3- Politique Qualité

Pour accompagner sa réorganisation et le développement de ses activités, CFG Bank a créé en avril 2012 l'entité « Organisation & Qualité » qui a la charge de formaliser et mettre à jour régulièrement les procédures de l'ensemble des entités du Groupe, et ce en totale conformité avec les contraintes réglementaires et légales en vigueur. Dans le cadre de sa mission, cette entité veille à l'optimisation des processus de l'organisation et leur homogénéisation, et s'assure en permanence que la qualité du service offert à la clientèle est conforme aux meilleurs standards et en amélioration continue.

5.4- Réseau de distribution

	2023	2024	2025
Agences retail	13	13	14
Agences banque privée	3	3	3
Agences corporate	1	2	1
GAB	93	100	104

Source : CFG Bank

Dans une optique d'améliorer l'expérience client, et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences dernière génération ouvertes jusqu'à 19h.

5.5- Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles d'un établissement puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de Continuité de l'Activité de CFG Bank a été implémenté et reste à exécuter. Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et à mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci est notamment composé :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un plan de repli utilisateurs : le site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un plan de continuité organisationnelle ;
- d'un plan de gestion de crise et de communication ;
- d'un plan de tests des dispositifs PCA ;
- d'un plan d'hébergement et repeuplements externes ;
- d'un plan de retour à la normale ;
- d'un plan de Maintien en Condition Opérationnelle.

Partie IV Situation financière consolidée de l’Emetteur

I- Informations financières consolidées entre 2023 et 2025

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2023 et 2025

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Produit net bancaire	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%
Résultat brut d'exploitation	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%
Résultat d'exploitation	198 825	347 035	74,5%	587 594	69,3%
Résultat avant impôts	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%
Résultat net	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%
Résultat net part du groupe (RNPG)	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés du Groupe sur la période 2023-2025 fait ressortir les éléments suivants :

A la fin 2025, le résultat net part du groupe atteint 370 445 KMAD, en progression de 108 625 KMAD par rapport à 2024 (+41,5%). Cette évolution s'explique essentiellement par la forte croissance du produit net bancaire, en hausse de 32,5% (+305 821 KMAD), ainsi que par l'amélioration marquée du résultat brut d'exploitation, qui progresse de 63,2% (+245 141 KMAD).

A la fin 2024, le résultat net part du groupe s'élève à 261 820 KMAD, enregistrant une hausse significative de 95 794 KMAD par rapport à 2023 (+57,7%). Cette évolution est principalement expliquée par l'amélioration du produit net bancaire de 43,2% (+284 014 KMAD), ainsi que du résultat brut d'exploitation de 73,5% (+164 422 KMAD).

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2023 et 2025 :

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23/24	31/12/2025	Var 24/25
Prêts et créances envers la clientèle	14 251 253	17 394 296	22,1%	21 781 999	25,2%
Dettes envers la clientèle	8 647 054	10 573 682	22,3%	12 013 809	13,6%
Total bilan	22 134 222	24 901 619	12,5%	30 415 567	22,1%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés du Groupe sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

A fin 2025, le total bilan du Groupe s'établit à 30 415 567 KMAD, enregistrant une hausse de 22,1% (+5 513 948 KMAD) par rapport à fin 2024. Les prêts et créances envers la clientèle affichent une augmentation notable de 25,2% (+4 387 703 KMAD), atteignant ainsi 21 781 999 KMAD en 2025. Parallèlement, les dettes envers la clientèle augmentent de 13,6% (+1 440 127 KMAD), pour s'établir à 12 013 809 KMAD en 2025.

Au terme de l'exercice 2024, le total bilan du Groupe s'établit à 24 901 619 KMAD, en hausse de 12,5% (+2 767 397 KMAD) par rapport à fin 2023. Les prêts et créances envers la clientèle affichent une augmentation de 22,1% (+3 143 043 KMAD), atteignant ainsi 17 394 296 KMAD en 2024. Parallèlement, les dettes envers la clientèle augmentent de 22,3% (+1 926 628 KMAD), pour s'établir à 10 573 682 KMAD en 2024.

II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de CFG Bank

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 3.275.397 dont un bénéfice net de KMAD 314.225.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : • l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2025, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 19.595 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 176. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : • étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

BDO S.A.

Moutai CHAOUKI

Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.067.703, compte tenu d'un bénéfice net de KMAD 134.887.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissement de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification

- l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2024, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 15.890 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 153. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.048.481, compte tenu d'un bénéfice net de KMAD 104.712.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :	- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories

- l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2023, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 13.251 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 126,1. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et

mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de CFG Bank

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.087.129 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 381.362.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédits s'élève à MMAD 22.018; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 236. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principes hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR

Associé

BDO.S.A.

Moutai CHAOUKI

Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.840.062 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 278.166.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;

- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 17.584 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 190. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.688.165 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 177.568.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;

- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 14.400 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 149. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
El Mustapha SAMOUH
Associé

III- Présentation des comptes consolidés

3.1- Principaux faits marquants relatifs à la période 2023-2025

CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en conformité avec le référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2025, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation des droits d'utilisation d'un montant de 17 678 KMAD. Les dettes locatives de CFG Bank s'élèvent à 19 811 KMAD en décembre 2025. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 267 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

Au 31 décembre 2025, l'impôt sur la cohésion sociale n'a pas eu impact sur les comptes consolidés de la Société.

3.2- Evolution du périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation sur la période 2023-2025.

Filiale	31/12/2023			31/12/2024			Capital social	31/12/2025		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode		% contrôle	% intérêt	Méthode
CFG Bank	100%	100%	EC	100%	100%	EC	700 159 200	100%	100%	EC
CFG Finance	100%	100%	IG	100%	100%	IG	10 000 000	100%	100%	IG
CFG Capital	100%	100%	IG	100%	100%	IG	41 000 000	100%	100%	IG
REIM Partners	60,00%	60,00%	IG	60,00%	60,00%	IG	1 051 600	60,00%	60,00%	IG
CFG Marchés	100%	100%	IG	100%	100%	IG	35 000 000	100%	100%	IG
CFG Assurances	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100 000	100%	100%	IG
CFG Gestion	100%	100%	IG	100%	100%	IG	5 000 000	100%	100%	IG
CFG Gestion Privé	100%	100%	IG	100%	100%	IG	1 000 000	100%	100%	IG
CFG Associés	99,34%	99,34%	IG	99,34%	99,34%	IG	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	100%	100%	IG	100%	100%	IG	5 010 000	100%	100%	IG
T Capital Gestion	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG	300 000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	71,70%	71,70%	IG	71,70%	71,70%	IG	106 000 000	71,70%	71,70%	IG

Source : CFG Bank

3.3- Analyse du compte de résultat

En KMAD	2023	2024	Var. 23-24	2025	Var. 24-25
Intérêts et produits assimilés	574 933	835 708	45,4%	1 016 990	21,7%
Intérêts et charges assimilées	-310 201	-462 613	49,1%	-485 045	4,8%
Marge d'intérêt (1)	264 732	373 095	40,9%	531 945	42,6%
Commissions (produits)	340 539	524 814	54,1%	700 734	33,5%
Commissions (charges)	-78 103	-123 900	58,6%	-171 547	38,5%
Marge sur commissions (2)	262 436	400 914	52,8%	529 187	32,0%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	75 770	102 983	35,9%	81 230	-21,1%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	54 456	64 416	18,3%	104 867	62,8%
Produit net bancaire (5)	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%
<i>Banque de détail</i>	<i>442 984</i>	<i>623 607</i>	<i>40,8%</i>	<i>830 451</i>	<i>33,2%</i>
<i>Banque de financement et d'investissement</i>	<i>214 410</i>	<i>317 801</i>	<i>48,2%</i>	<i>416 778</i>	<i>31,1%</i>
Charges générales d'exploitation (6)	-377 578	-487 608	29,1%	-513 422	5,3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	-56 132	-65 694	17,0%	-100 560	53,1%
Résultat Brut d'exploitation (8)	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%
Coût du risque (9)	-24 859	-41 071	65,2%	-45 653	11,2%
Résultat d'exploitation (10)	198 825	347 035	74,5%	587 594	69,3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 575	-5 770	26,1%	-26 796	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%
Impôts sur les résultats (13)	-16 682	-63 099	>100%	-179 436	>100%
Résultat net d'impôts des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net (14)	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%
Intérêts minoritaires (15)	11 542	16 346	41,6%	10 917	-33,2%
Résultat net part du groupe (16)	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%

Source : CFG Bank

3.3.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	2023	2024	Var. 23-24	2025	Var. 24-25
Marge d'intérêt (1)	264 732	373 095	40,9%	531 945	42,6%
Marge sur commissions (2)	262 436	400 914	52,8%	529 187	32,0%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	75 770	102 983	35,9%	81 230	-21,1%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	54 456	64 416	18,3%	104 867	62,8%
Produit net bancaire (5)	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%

Source : CFG Bank

Marge d'intérêt (1)

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	2023			2024			2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	469 649	-58 905	410 744	677 065	-76 424	600 641	818 409	-75 908	742 501
Comptes et prêts/emprunts	406 927	-52 070	354 857	601 373	-54 972	546 401	715 916	-42 515	673 401
Opérations de pensions	7 235	-6 835	400	4 951	-21 452	-16 501	5 037	-33 393	-28 356
Opérations de location financement	55 487	-	55 487	70 741	-	70 741	97 456	-	97 456
Opérations interbancaires	18 829	-95 554	-76 725	40 152	-131 723	-91 571	39 636	-133 981	-94 345
Comptes et prêts/emprunts	9 562	-33 071	-23 509	11 291	-35 917	-24 626	9 551	-28 275	-18 724
Opérations de pensions	9 267	-62 483	-53 216	28 861	-95 806	-66 945	30 085	-105 706	-75 621
Opérations sur titre	86 455	-155 742	-69 287	118 491	-254 466	-135 975	158 945	-275 156	-116 211
Emprunts émis par le Groupe	-	-155 344	-155 344	-	-254 106	-254 106	-	-274 773	-274 773
Actifs financiers disponibles à la vente	86 455	-398	86 057	118 491	-360	118 131	158 945	-383	158 562
Total produits et charges d'intérêts	574 933	-310 201	264 732	835 708	-462 613	373 095	1 016 990	-485 045	531 945
Marge d'intérêt (en % du PNB)	40,3%			39,6%			42,7%		

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 158 850 KMAD (+42,6%) en 2025 par rapport à 2024 en lien avec :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 141 860 KMAD (+23,6%) atteignant 742 501 KMAD en 2025 contre 600 641 KMAD en 2024. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance de l'encours de crédits (+25,2%) ;
- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres de 19 764 KMAD (+14,5%) principalement portée par la hausse des produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (+40 431 KMAD), partiellement compensée par la baisse de la marge d'intérêt sur les emprunts émis par le groupe (-20 667 KMAD) ;
- Compensée partiellement par la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires de 2 774 KMAD (-3,0%) portée par la baisse de la marge d'intérêts sur les opérations de pensions de 13,0% en s'affichant à -75 621 KMAD en 2025 contre -66 945 KMAD en 2024.

La marge d'intérêt contribue à hauteur de 42,7% au PNB 2025, soit une légère augmentation par rapport

à l'exercice précédent.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 108 363 KMAD (+40,9%) en 2024 par rapport à 2023 en lien avec :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 189 897 KMAD (+46,2%) atteignant 600 641 KMAD en 2024 contre 410 744 KMAD en 2023. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance de l'encours de crédits (+22,1%) ;
- Compensée par (i) la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires de 14 846 KMAD (-19,3%) principalement portée par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension, en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank et (ii) la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres de 66 688 KMAD (-96,2%) portée par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 63,6% en s'affichant à 254 106 KMAD en 2024 contre 155 344 KMAD en 2023 en lien avec la hausse de l'encours des certificats de dépôt émis.

La marge d'intérêt contribue à hauteur de 40% au PNB 2024, soit au même niveau que l'exercice précédent.

La norme IFRS 16 a eu un impact négatif sur la marge d'intérêt en 2024 et 2025 respectivement de 1 263 KMAD et 1 282 KMAD.

La ventilation de la marge d'intérêt par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Banque de détail	264 478	372 929	41,0%	531 118	42,4%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>99,9%</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>99,8%</i>	<i>-0,1 pts</i>
Banque de financement et d'investissement	254	166	-34,6%	827	>100%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1 pts</i>
Marge sur intérêt	264 732	373 095	41%	531 945	43%

Source : CFG Bank

Sur la période 2023-2025, la banque de détail capte près de 100% de la marge d'intérêt du groupe.

Marge sur commissions (2)

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	340 539	-78 103	262 436	524 814	-123 900	400 914	700 734	-171 547	529 187
Banque de détail	90 678	-40 983	49 695	156 901	-54 064	102 837	190 383	-67 537	122 846
% des produits net de commission	26,6%	52,5%	18,9%	29,9%	43,6%	25,7%	27,2%	39,4%	23,2%
Banque de financement et d'investissement	249 861	-37 120	212 741	367 913	-69 836	298 077	510 351	-104 010	406 341
% des produits net de commission	73,4%	47,5%	81,1%	70,1%	56,4%	74,3%	72,8%	60,6%	76,8%
Total produits nets de commissions	340 539	-78 103	262 436	524 814	-123 900	400 914	700 734	-171 547	529 187
Marge sur commissions (en % du PNB)	42,6%			39,9%			42,4%		

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, la marge sur commissions s'établit à 529 187 KMAD, contre 400 914 KMAD en 2024, soit une hausse de 128 273 KMAD (+32,0%), expliquée par :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 20 009 KMAD (+19,5%) en 2025 pour s'établir à 122 846 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- Combinée à la hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 108 264 KMAD (+36,3%) en 2025 s'établissant à 406 341 KMAD. Cette évolution est attribuable à la bonne performance des métiers de gestion d'actifs, de l'intermédiation boursière et corporate finance.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, la marge sur commissions s'établit à 400 914 KMAD, contre 262 436 KMAD en 2023, soit une hausse de 138 478 KMAD (52,8%), expliquée par :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 53 142 KMAD (>100%) en 2024 pour s'établir à 102 837 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- Combinée à la hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 85 336 KMAD (+40,1%) en 2024 s'établissant à 298 077 KMAD. Cette évolution est attribuable aux bonnes performances enregistrées par REIM Partners (114 640 KMAD en 2024 contre 87 557 KMAD en 2023), par les activités de « CFG Marchés » (69 204 KMAD en 2024 contre 28 095 KMAD en 2023), et aussi par l'augmentation des commissions des activités de « CFG Gestion » (94 028 KMAD en 2024 contre 70 021 KMAD en 2023).

La ventilation de la marge sur commissions par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025
Banque de détail	49 695	102 837	122 846

% de la marge sur commission	18,9%	25,7%	23,2%
Banque de financement et d'investissement	212 741	298 077	406 341
% de la marge sur commission	81,1%	74,3%	76,8%
Marge sur commissions	262 436	400 914	529 187

Source : CFG Bank

La contribution de la banque de financement et d'investissement à la marge sur commissions s'élève à 76,8% en 2025, contre 74,3% en 2024 en lien avec la hausse des activités de la banque de financement (+36,3%), plus importante que celle de la banque de détail (+19,5%).

Résultat des activités de marché (3)

En KMAD	2023	2024	Var. 23-24	2025	Var. 24-25
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	75 770	102 983	36%	81 230	-21%
Gains ou pertes nets sur actifs / passifs de transaction	75 633	103 497	37%	81 636	-21%
Gains ou pertes nets sur autres actifs / passifs à la juste valeur par résultat	137	-514	<-100%	-406	-21%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	-	-	-
Résultat de marché	75 770	102 983	36%	81 230	-21%
Résultat de marché (en % du PNB)	11,5%	10,9%	-0,6 pts	6,5%	-4,4 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le résultat des activités de marché s'établit à 81 230 KMAD contre 102 983 KMAD en 2024, en baisse de 21 753 KMAD. Cette baisse est expliquée par la baisse de l'activité obligataire, partiellement compensée par la hausse des activités de marché notamment l'activité « Trading Actions », expliquée essentiellement par la baisse des taux en 2025 qui a poussé à la hausse le marché actions.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le résultat des activités de marché s'est établi à 102 983 KMAD contre 75 770 KMAD en 2023 en hausse de 27 213 KMAD. Cette hausse est expliquée essentiellement par le redressement des activités de marché notamment l'activité « Trading Actions » et l'activité « OPCVM », expliquée essentiellement par la baisse des taux en 2024 qui a poussé à la hausse le marché actions. Ce redressement vient après l'effet négatif de la hausse de la courbe des taux en 2023.

Produits nets des autres activités (4)

En KMAD	2023	2024	Var. 23-24	2025	Var. 24-25
Produits des autres activités	58 056	64 416	11,0%	105 739	64,2%

Charges des autres activités	-3 600	-	-100,0%	-872	-
Produits nets des autres activités	54 456	64 416	18,3%	104 867	62,8%
Produits nets des autres activités (en % du PNB)	8,3%	9,8%	1,5 pts	8,4%	-1,4 pts

Source : CFG Bank

Le résultat des autres activités se compose principalement du résultat des activités de change ainsi que celui relatif aux opérations exceptionnelles.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

A fin décembre 2025, le résultat des autres activités s'établit à 104 867 KMAD contre 64 416 KMAD à fin décembre 2024, en hausse de 40 451 KMAD (+62,8%). Cette augmentation s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité change dans la continuité de la bonne performance en 2024 grâce notamment à :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail et l'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2025.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin décembre 2024, le résultat des autres activités s'établit à 64 416 KMAD contre 54 456 KMAD à fin décembre 2023, en hausse de 9 960 KMAD (+18,3%). Cette augmentation s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité change dans la continuité de la bonne performance en 2023 grâce notamment à :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail et l'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2024.

3.3.2- EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

L'évolution de la répartition du PNB par activité sur la période décembre 2023 à décembre 2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var.23-24	2025	Var.24-25
Banque de détail ⁵⁵	442 984	623 607	40,8%	830 451	33,2%
% du PNB du groupe	67,4%	66,2%	-1,1 pts	66,6%	0,3 pts
Marchés des capitaux	28 351	69 400	144,8%	127 138	83,2%
% du PNB du groupe	4,3%	7,4%	3,1 pts	10,2%	2,8 pts
Gestions d'actifs	71 363	95 363	33,6%	132 690	39,1%
% du PNB du groupe	10,9%	10,1%	-0,7 pts	10,6%	0,5 pts
Autres ⁵⁶	114 696	153 038	33,4%	156 950	2,6%
% du PNB du groupe	17,4%	16,3%	-1,2 pts	12,6%	-3,7 pts
Banque de financement et d'investissement ⁵⁷	214 410	317 801	48,2%	416 778	31,1%

⁵⁵ Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

⁵⁶ Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity » et de gestion (REIM Partners)

⁵⁷ Inclut les contributions des activités « marchés des capitaux », « gestion d'actifs » et « Autres »

<i>% du PNB du groupe</i>	<i>32,6%</i>	<i>33,8%</i>	<i>1,1 pts</i>	<i>33,4%</i>	<i>-0,3 pts</i>
Produit Net Bancaire	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Le PNB consolidé s'établit à 1 247 229 KMAD en 2025, affichant une progression de 305 821 KMAD (+32,5%) par rapport à 2024. Cette amélioration est portée par la croissance des activités de la banque de détail (+33,2%), combinée à l'évolution marquée de la banque de financement et d'investissement (+31,1%).

La contribution de CFG Bank SA au produit net bancaire consolidé reste globalement stable entre 2024 et 2025, passant de 65,9% en 2024 à 66,2% en 2025, tirée par la croissance de l'encours de crédits et dépôts et la hausse des commissions. En parallèle, la contribution de CFG Marchés a enregistré une progression sur la période, passant de 7,4% en 2024 à 10,2% en 2025.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Le PNB consolidé s'établit à 941 408 KMAD en 2024 et affiche une progression de 43,2% par rapport à 2023. Cette hausse du PNB est tirée à la fois par la forte croissance des activités de la banque de détail (+40,8%), ainsi que par l'évolution favorable de la banque de financement et d'investissement (+48,2%).

La contribution de CFG Bank SA au PNB consolidé est restée relativement constante entre 2023 et 2024 en passant de 66,7% à 65,9%. En revanche, la contribution de CFG Marchés a augmenté au cours de cette période, passant de 4,3% en 2023 à 7,4% en 2023 dans un contexte de marché plus dynamique porté par plusieurs opérations sur le marché primaire ainsi que des volumes alimentés essentiellement par les résultats positifs des sociétés cotés.

Analyse du PNB par Pôle :

Banque de détail

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 830 451 KMAD en 2025 et affiche une hausse de 206 844 KMAD (+33,2%) par rapport à 2024. Cette progression est liée à la croissance de l'encours de crédits (+4 387 MMAD, soit +25,2% par rapport à 2024) et de dépôts (+1 440 KMAD, soit +13,6% par rapport à 2024), et la hausse des commissions.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 623 607 KMAD au 31 décembre 2024 et affiche une progression de 40,8% (+180 623 KMAD) par rapport à 2023. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits (+3 184 MMAD, soit +21,1% par rapport à 2023).

Banque de financement et d'investissement

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

L'activité « gestion d'actifs » enregistre un PNB de 132 690 KMAD en 2025, en hausse de 39,1% par rapport à 2024. Cette évolution est principalement liée à la hausse des actifs diversifiés (+31,0%) et obligataires (+8,0%), ainsi que par un effet hausse de la valorisation des actifs.

L'activité d'intermédiation boursière a réalisé un PNB de 127 138 KMAD en 2025 contre 69 400 KMAD en 2024, en hausse de 83,2% expliquée la hausse du volume de CFG Marchés de 99,0% sur le marché central favorisée par une dynamique générale positive du marché boursier, renforcée par plusieurs opérations sur le marché primaire.

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement affichent une augmentation du PNB de 3 912 KMAD (+2,6%) passant de 153 038 KMAD en 2024 à 156 950 KMAD en 2025, portée par la hausse de l'activité de CFG Finance (+20 180 KMAD) partiellement compensée par le recul du PNB de REIM Partners (-16 292 KMAD), en raison de la baisse des commissions variables de gestion, ainsi que la diminution des commissions de structuration et levées de fonds ponctuelles liées à des opérations effectuées en 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

L'activité « gestion d'actifs » enregistre un PNB de 95 363 KMAD en 2024, en hausse de 33,6% par rapport à 2023. Cette évolution est principalement liée à la hausse des actifs diversifiés et monétaires qui ont progressés de 32,3% sur la période.

L'activité d'intermédiation boursière a réalisé un PNB de 69 400 KMAD en 2024 contre 28 351 KMAD en 2023, en hausse de plus de 100% expliquée par la hausse du volume de CFG Marchés de 82,1% sur le marché central favorisée par une dynamique générale positive du marché boursier, renforcée par plusieurs opérations sur le marché primaire. A noter que CFG Marchés a maintenu ses parts de marché stable par rapport à 2023.

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement affichent une augmentation du PNB de 38 342 KMAD (+33,4%) passant de 114 696 KMAD en 2023 à 153 038 KMAD en 2024, portée principalement par les bonnes performances réalisées par REIM Partners (+26 948 KMAD) et l'activité « Corporate Finance » (+12 034 KMAD).

La contribution des filiales au PNB sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var.23-24	2025	Var.24-25
CFG Bank	438 183	620 340	41,6%	825 725	33,1%
CFG Gestion	70 261	94 000	33,8%	130 279	38,6%
CFG Marchés	28 351	69 400	>100%	127 138	83,2%
REIM Partners	87 826	114 810	30,7%	98 518	-14,2%
CFG Finance	16 708	28 742	72,0%	48 922	70,2%
CFG Capital	10 162	9 486	-6,7%	9 510	0,3%
CFG Assurances	4 968	4 111	-17,3%	4 903	19,3%
CFG Gestion Privée	1 102	1 363	23,7%	2 411	76,9%
CFG Associés	96	-	-100%	-	-
T Capital Gestion	-	-	-	-	-
CFG IT	-203	-485	>100%	-17	-96,5%
Villa Roosevelt	-60	-359	>100%	-160	-55,4%
TOTAL	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2025, CFG Bank maintient sa position en tant que principal contributeur au PNB du Groupe, représentant 66,2% du PNB total. Elle est suivie par CFG Gestion avec une part de 10,4%, enregistrant une hausse de 0,5 pts par rapport à 2024. Pour CFG Marchés, sa contribution s'élève à 10,2% en 2025, comparée à 7,4% en 2024, marquant ainsi une hausse de 2,8 pts.

Au titre de l'année 2024, CFG Bank maintient sa position en tant que principal contributeur au PNB du Groupe, représentant 65,9% du PNB total. Elle est suivie par REIM Partners avec une part de 12,2%, enregistrant une baisse de 1,2 pts par rapport à 2023. Pour CFG Gestion, sa contribution s'élève à 10,0% en 2024, comparée à 10,7% en 2023, marquant ainsi une baisse de 0,7 pts.

3.3.3- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Charges générales d'exploitation⁵⁸

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Charges de personnel	245 036	314 379	28,3%	349 557	11,2%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>64,9%</i>	<i>64,5%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>68,08%</i>	<i>3,6 pts</i>
Impôts et taxes	5 932	8 700	46,7%	11 315	30,1%
Charges externes	117 503	155 933	32,7%	144 550	-7,3%
Autres charges générales d'exploitation	9 107	8 596	-5,6%	8 000	-6,9%
Charges générales d'exploitation (6)	377 578	487 608	29,1%	513 422	5,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les charges générales d'exploitation s'établissent à 513 422 KMAD contre 487 608 KMAD en 2024, en hausse de 25 814 KMAD (+5,3%) résultant notamment de l'augmentation (i) des charges de personnel de 35 178 KMAD (+11,2%) en raison du recrutement de nouveaux collaborateurs et des augmentations de salaire, (ii) la baisse des charges externes de 11 383 KMAD (+7,3%) notamment les charges de Marketing, consultations et études et (iii) l'augmentation des impôts et taxes de 2 615 KMAD portée principalement par la hausse des taxes locales.

La hausse des charges générales d'exploitation (CGE) consolidées est principalement portée par CFG Bank SA qui contribue à hauteur de 75,3% aux CGE 2025.

L'impact de l'IFRS 16 sur les charges générales d'exploitation en 2025 était de 15 062 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les charges générales d'exploitation s'établissent à 487 608 KMAD contre 377 578 KMAD en 2023, en hausse de 110 030 KMAD (+29,1%) résultant notamment de l'augmentation (i) des charges de personnel de 69 343 KMAD (+28,3%) en raison du recrutement de nouveaux collaborateurs et des augmentations de salaire et primes d'intéressement, (ii) l'augmentation des charges externes de 38 430 KMAD (+32,7%) notamment les charges de Marketing, maintenance, consultations et études et (iii) l'augmentation des impôts et taxes de 2 768 KMAD portée principalement par la taxe professionnelle et les taxes locaux.

⁵⁸ L'annulation des loyers pour « location simple » est présentée sous cette rubrique conformément à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 relative aux « contrats de location » à partir du 1er janvier 2019.

La hausse des charges générales d'exploitation (CGE) consolidées est principalement portée par CFG Bank SA qui contribue à hauteur de 73,5% aux CGE 2024. S'agissant de REIM Partners, sa contribution au CGE s'établit à 11,5% à fin 2024 comparé à 11,6% à fin 2023.

L'impact de l'IFRS 16 sur les charges générales d'exploitation en 2024 était de 604 KMAD.

La ventilation des charges générales d'exploitation par pôle d'activité sur la période 2023-2025 est présentée comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Banque de détail	240 815	341 040	41,6%	386 712	13,4%
% des charges générales d'exploitation	63,8%	69,9%	6,2 pts	75,3%	5,4 pts
Banque de financement et d'investissement	136 763	146 568	7,2%	126 710	-13,5%
% des charges générales d'exploitation	36,2%	30,1%	-6,2 pts	24,7%	-5,4 pts
Charges générales d'exploitation	377 578	487 608	29,1%	513 422	5,3%

Source : CFG Bank

En 2025, la contribution de la banque de détail aux charges générales d'exploitation a progressé de 5,4 points pour s'établir à 75,3%.

Quant à la banque de financement et d'investissement, celle-ci contribue à hauteur de 24,7% des charges générales d'exploitation, en baisse de 5,4 points par rapport à 2024.

En 2024, la contribution de la banque de détail aux charges générales d'exploitation a progressé de 6,2 points pour s'établir à 69,9%. Quant à la banque de financement et d'investissement, celle-ci contribue à hauteur de 30,1% des charges générales d'exploitation, en baisse de 6,2 points par rapport à 2023.

3.3.4- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations⁵⁹

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	56 132	65 694	17,0%	100 560	53,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Les dotations aux amortissements évoluent de +53,1% pour se situer à 100 560 KMAD en 2025, contre 65 694 KMAD en 2024. Cette hausse est expliquée par l'amortissement des systèmes d'information ainsi que par la constatation d'une provision de 30 000 KMAD liée au déménagement progressif vers le nouveau siège.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Les dotations aux amortissements évoluent de +17,0% pour se situer à 65 694 KMAD en 2024, contre 56 132 KMAD en 2023. Cette hausse est expliquée par l'amortissement des systèmes d'information ainsi que des nouvelles agences ouvertes en 2024.

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
---------	------	------	------------	------	------------

⁵⁹ La dotation aux amortissements du droit d'utilisation "location simple" est présentée dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations » suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « contrats de location » au 1er janvier 2019.

Charges générales d'exploitation et amortissements (6+7)	433 710	553 302	27,6%	613 982	11,0%
PNB (5)	657 394	941 408	43,2%	1 247 229	32,5%
Coefficient d'exploitation (6+7)/(5)	66,0%	58,8%	-7,2 pts	49,2%	-9,6 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au titre de l'exercice 2025, le coefficient d'exploitation s'améliore de 9,6 points passant de 58,8% en 2024 à 49,2% en 2025. Cette amélioration témoigne d'une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et aux amortissements.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 7,2 points pour s'établir à 58,8% en 2024, contre 66,0% en 2023 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et aux amortissements.

3.3.5- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat Brut d'exploitation (8)	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%
Coût du risque (9)	24 859	41 071	65,2%	45 653	11,2%
Résultat d'exploitation (10)	198 825	347 035	74,5%	587 594	69,3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 575	-5 770	-26,1%	-26 796	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%

Source : CFG Bank

Résultat brut d'exploitation (8)

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

A fin décembre 2025, le résultat brut d'exploitation affiche une nette amélioration de 245 141 KMAD (+63,2%) pour s'établir à 633 247 KMAD, contre 388 106 KMAD en 2024. Cette amélioration est principalement attribuable à une hausse du PNB (+305 821 KMAD ; +32,5%), qui surpasse celle des charges générales d'exploitation (+25 814 KMAD ; +5,3%) et des dotations aux amortissements (+34 866 KMAD ; +53,1%) au cours de l'exercice 2025, grâce à une bonne maîtrise des charges.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin décembre 2024, le résultat brut d'exploitation affiche une nette amélioration de 164 422 KMAD (+73,5%) pour s'établir ainsi à 388 106 KMAD, contre 223 684 KMAD en 2023. Cette amélioration est principalement attribuable à une hausse du PNB (+43,2%), qui surpasse celle des charges générales d'exploitation (+29,1%) et des dotations aux amortissements (+17,0%) au cours de l'exercice 2024, grâce à une bonne maîtrise des charges.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat brut d'exploitation par pôle sur la période 2023-2025 :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Banque de détail	147509	218365	48,0%	392 867	79,9%

Banque de financement et d'investissement	76175	169741	>100%	240 380	41,6%
Résultat brut d'exploitation	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%

Source : CFG Bank

En 2025, la banque de détail est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 392 867 KMAD (soit 62,0% du RBE), en hausse de 174 502 KMAD (+79,9%) par rapport à 2024. Parallèlement, le RBE de la banque de financement et d'investissement a augmenté de 41,6% pour s'établir à 240 380 KMAD, soit 38,0% du RBE du Groupe en 2025.

CFG Bank SA est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation consolidé en 2025, avec une contribution de 61%, suivi par CFG Marchés et par CFG Gestion avec une contribution respective de 12,4% et de 11,7%.

En 2024, la banque de détail est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 218 365 KMAD (soit 56,3% du RBE), en hausse de 70 856 KMAD (soit 48,0%) par rapport à 2023. En parallèle, la contribution de la banque de financement et d'investissement est en forte hausse de plus de 100% pour représenter 43,7% en 2024. Cette performance s'explique par la bonne tenue des marchés actions et taux, ainsi que par la croissance soutenue des métiers de gestion d'actifs.

CFG Bank SA est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation consolidé en 2024, avec une contribution de 53,7%, suivi par REIM Partners et par CFG Gestion avec une contribution respective de 15,1% et de 11,9%.

La contribution des filiales au RBE sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
CFG Bank	135 448	208 278	53,8%	386 097	85,4%
CFG Marchés	7 226	40 436	>100%	78 688	94,6%
CFG Gestion	19 694	46 125	>100%	74 404	61,3%
CFG Finance	2 916	21 579	>100%	44 092	>100%
REIM Partners	43 459	58 566	34,8%	40 660	-30,6%
CFG IT	10 000	8 587	-14,1%	4 529	-47,3%
CFG Assurances	2 203	2 045	-7,2%	2 619	28,1%
CFG Capital	1 795	1 690	-5,8%	1 445	-14,5%
CFG Gestion Privée	1 087	1 347	23,9%	1 093	-18,9%
CFG Associés	95	-1	<-100%	-1	0,0%
T Capital Gestion	-2	-2	0,0%	-2	0,0%
Villa Roosevelt	-237	-544	<-100%	-377	-30,7%
Total	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2025, CFG Bank SA est le principal contributeur au RBE consolidé du Groupe, avec une part de 61,0%, enregistrant une hausse de 7,3 points par rapport à sa part de 53,7% en 2024. Cette hausse est attribuable à la croissance de l'encours de crédits et de dépôts, et la hausse des commissions. De même CFG Marchés enregistre une hausse de 2 points de sa contribution au RBE, passant de 10,4% en 2024 à 12,4% en 2025. REIM Partners, quant à elle, enregistre la plus forte baisse de sa contribution (-8,7 pts), en lien avec (i) la baisse des commissions de gestion et (ii) la hausse de ses charges d'exploitations, notamment de la masse salariale et compensée partiellement par la baisse des achats consommés.

Au titre de l'année 2024, CFG Bank SA est le principal contributeur au RBE consolidé du Groupe, avec une part de 53,7 %, enregistrant une baisse de 6,9 points par rapport à sa part de 60,6 % en 2023. Cette baisse est attribuable aux bonnes performances des autres filiales, en l'occurrence CFG Marchés et CFG Finance qui enregistrent toutes les deux une croissance de leur contribution au RBE supérieur à 100% tirée respectivement par une hausse des actifs diversifiés et monétaires et du marché des capitaux avec plusieurs opérations de marchés réalisés sur l'exercice 2024 (Cf. la section « 2.2 Présentation des principales filiales de CFG Bank »).

Coût du risque (9)

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24-25
Dotations aux provisions	27 610	41 815	51,40%	49 489	18,35%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	27 610	41 815	51,40%	49 489	18,35%
Autres provisions pour risque et charges	-	-	-	-	-
Reprises de provisions	3 077	880	-71,40%	3 971	>100%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 077	880	-71,40%	3 971	>100%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Variation des provisions	326	136	-58,30%	135	-0,74%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	338	152	-55,00%	135	-11,18%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-	-	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-12	-16	33,30%	-	-100,00%
Coût du risque	24 859	41 071	65,2%	45 653	11,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Le coût du risque augmente de 11,2% pour s'établir à 45 653 KMAD en 2025, contre 41 071 KMAD en 2024. Cette hausse s'explique par :

- ✓ La hausse de 18,35% des dotations aux provisions en 2025. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'évolution de l'activité. En effet, les créances sur la clientèle ont progressé de 23,2% entre les deux exercices. Par ailleurs, cette hausse est également liée à l'augmentation des provisions constatées sur les prêts des créances classées en Bucket 3 suite au déclassement de certains dossiers vers la catégorie des créances en souffrance ;
- ✓ La hausse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (+3 091 KMAD) compte tenu de l'amélioration de la situation de certaines créances dont le scénario de régularisation est estimé plus favorable au 31 décembre 2025.

Les dotations aux provisions nettes des reprises se chiffrent ainsi à 45 653 KMAD en 2025 dont :

- ✓ Une dotation de 12 227 KMAD relative aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ Une reprise de 2 686 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
- ✓ Une dotation de 36 112 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 135 KMAD en 2025 contre 152 KMAD en 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Le coût du risque augmente de 65,2% pour s'établir à 41 071 KMAD en 2024, contre 24 859 KMAD en 2023. Cette hausse s'explique par :

- ✓ La hausse de 51,4% des dotations aux provisions en 2024, en lien avec l'augmentation des provisions constatées sur les prêts des créances classées en Bucket 1 et en Bucket 2 renforçant la prudence dans le provisionnement ;
- ✓ La baisse des reprises de provisions pour dépréciations des prêts et créances (-2 197 KMAD par rapport à 2023) est expliquée par la diminution des récupérations sur créances provisionnées au cours de l'année 2024.

Les dotations aux provisions nettes de reprises se chiffrent ainsi à 41 071KMAD en 2024 dont :

- ✓ Une dotation de 17 899 KMAD relative aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ Une dotation de 888 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
- ✓ Une dotation de 22 284 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 152 KMAD en 2024 contre 338 KMAD en 2023.

Il est à noter que le coût du risque est porté à hauteur de 100% par CFG Bank SA sur les trois derniers exercices.

Coût du risque par Bucket (en MMAD)

En KMAD	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Provisions nettes pour dépréciation des prêts et créances	-9 656	3 422	-18 309	-17 899	-888	-22 148	-12 227	2 686	-35 977
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	0	0	-338	0	0	-152	0	0	-1350
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0	22	0	0	16	0	0	0
Coût du risque	-9 656	3 422	-18 625	-17 899	-888	-22 284	-12 227	2 686	-36 112

Source : CFG Bank

Le coût du risque s'élève à 45 653 KMAD en 2025, soit une hausse de 11,2% par rapport à 2024 (41 071 KMAD). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la provision constatée en Bucket 3, en lien avec déclassement de 15 crédits immobiliers dans cette catégorie en 2025.

Il est à noter que, depuis le 31 décembre 2021, CFG Bank applique un provisionnement supplémentaire « Overlay » qui prend en compte les risques futurs de manière globale par secteur d'activité.

En 2025, les projections relatives au calcul du coût du risque demeurent inchangées, et la même méthodologie de calcul, conforme aux normes IFRS est maintenue.

Dotations nettes des reprises par Bucket (en KMAD)

31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3

Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	18 218	928	22 004	10 829	-2 790	36 001
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	9 690	-3 171	18 309	18 218	928	22 004	10 829	-2 790	36 001
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	-34	-251	-	-320	-40	-	1 399	104	-

Source : CFG Bank

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 1 » s'établissent à 10 829 KMAD en 2025 contre 18 218 KMAD en 2024, soit une baisse de 40,6%. Cette évolution est expliquée par la hausse constatée sur les crédits distribués au cours de l'année 2025.

En 2025, le Groupe enregistre une reprise nette relative au « Bucket 2 » de -2 790 KMAD, contre une dotation nette de 928 KMAD en 2024. Cette variation s'explique par la baisse des encours du « Bucket 2 » en 2025 (-23,6%).

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 3 » s'élèvent à 36 001 KMAD en 2025 contre 22 004 KMAD en 2024, soit une hausse de 63,6%. Ces dotations se composent essentiellement de dotations faisant suite au déclassement de 15 crédits immobiliers représentant un encours global de 29 MMAD (dont 16,5 MMAD en pré-douteux).

Résultat d'exploitation (10)

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat Brut d'exploitation (8)	223 684	388 106	73,5%	633 247	63,2%
Coût du risque (9)	-24 859	-41 071	65,2%	-45 653	11,2%
Résultat d'exploitation (10)	198 825	347 035	74,5%	587 594	69,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le résultat d'exploitation a enregistré une nette hausse de 240 559 KMAD (+69,3%) pour s'établir à 587 594 KMAD, contre 347 035 KMAD en 2024. Cette progression s'explique principalement par une amélioration du PNB de 305 821 KMAD (+32,5%), associée à (i) une augmentation des charges générales d'exploitation de 25 814 KMAD (+5,3%) et une augmentation des dotations aux amortissements de 34 866 KMAD (+53,1%), et (ii) une augmentation du coût du risque de 4 582 KMAD (+11,2%) par rapport à 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le résultat d'exploitation a enregistré une nette hausse de 148 210 KMAD (+74,5%) pour s'établir à 347 035 KMAD, contre 198 825 KMAD en 2023. Cette progression s'explique principalement par une amélioration du PNB de 284 014 KMAD (+43,2%), associée à (i) une augmentation des charges générales d'exploitation de 110 030 KMAD (+29,1%) et des dotations aux amortissements de 9 562 KMAD (+17,0%), et (ii) une hausse du coût du risque de 16 212 KMAD (65,2%) par rapport à 2023.

Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 575	-5 770	26,1%	-26 796	>100%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à -26 796 KMAD contre -5 770 KMAD en 2024, marquant ainsi une hausse de plus de 100%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la Cotisation à la Solidarité Sociale suite à la hausse du résultat en lien avec la croissance de l'activité.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à -5 770 KMAD contre -4 575 KMAD en 2023, marquant ainsi une hausse de 26,1%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la Cotisation à la Solidarité Sociale suite à la hausse du résultat en lien avec la croissance de l'activité.

Résultat avant impôts (12)

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat d'exploitation (10)	198 825	347 035	74,5%	587 594	69,3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-4 575	-5 770	26,1%	-26 796	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts (12)	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le résultat avant impôt affiche une nette hausse de 219 533 KMAD (+64,3%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 560 798 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le résultat avant impôt affiche une nette hausse de 147 015 KMAD (+75,7%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 341 265 KMAD.

3.3.6- RESULTAT NET CONSOLIDE

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat avant impôt (12)	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%
Impôt sur les résultats (13)	-16 682	-63 099	>100%	-179 436	>100%
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé (14)	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le résultat net consolidé s'améliore de 103 196 KMAD (+37,1%) pour s'établir à 381 362 KMAD, contre 278 166 KMAD en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du produit net bancaire de 305 821 KMAD (+32,5 %), portée notamment par l'amélioration de la marge d'intérêt de 158 850 KMAD (+42,6 %) et de la marge sur commissions de 128 273 KMAD (+32,0 %), et partiellement compensée par l'augmentation des charges générales d'exploitation de 25 814 KMAD

(+5,3 %), des dotations aux amortissements et aux dépréciations de 34 866 KMAD (+53,1 %) ainsi que du coût du risque de 4 582 KMAD (+11,2 %).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le résultat net consolidé s'améliore de 100 598 KMAD (+56,7%) pour s'établir à 278 166 KMAD, contre 177 568 KMAD en 2023.

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En KMAD	2023	2024	Var.23-24	2025	Var. 23-24
Résultat net consolidé	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%
Fonds propres	1 688 165	1 840 062	9,0%	2 087 129	13,4%
Total bilan	22 134 222	24 901 619	12,5%	30 415 567	22,1%
Return on Equity (ROE)	13,9%	15,8%	+1,9 pts	19,4%	+3,7 pts
Return on Assets (ROA)	0,9%	1,2%	+0,3 pts	1,4%	+0,2 pts

Source : CFG Bank

ROE = Résultat net consolidé / Moyenne (Fonds propres N, N-1)

ROA = Résultat net consolidé / Moyenne (Total bilan N, N-1)

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

L'exercice 2025 se caractérise par une hausse du total bilan de 22,1 % (+5 513 948 KMAD) pour atteindre 30 415 567 KMAD, en raison de l'augmentation des dépôts et des crédits clientèle. Les fonds propres ont également enregistré une amélioration de 13,4 % (+247 067 KMAD), s'établissant ainsi à 2 087 129 KMAD. Par ailleurs, le résultat net consolidé a enregistré une progression de 37,1 % (+103 196 KMAD) pour atteindre 381 362 KMAD. Ainsi, le ROE du Groupe a connu une hausse de 3,7 points pour s'établir à 19,4 % en 2025. Quant au ROA, il affiche également une hausse de 0,2 points pour s'établir à 1,4 %.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

L'exercice 2024 se caractérise par une hausse du total bilan de 12,5 % (+2 767 397 KMAD) pour atteindre 24 901 619 KMAD, en raison de l'augmentation des dépôts et des crédits clientèle. Les fonds propres ont également enregistré une amélioration de 9,0 % (+151 897 KMAD), s'établissant ainsi à 1 840 062 KMAD. Par ailleurs, le résultat net consolidé a enregistré une progression de 56,7 % (+100 598 KMAD) pour atteindre 278 166 KMAD. Ainsi, le ROE du Groupe a connu une hausse de 1,9 points pour s'établir à 15,8 % en 2024. Quant au ROA, il affiche également une hausse de 0,3 point pour s'établir à 1,2 %.

Taux moyen d'imposition

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat avant impôts (12)	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%
Impôts sur les résultats (13)	-16 682	-63 099	<-100%	-179 436	<-100%
Taux d'imposition (%)	9%	18%	9,9 pts	32%	13,5 pts

Source : CFG Bank

Le taux moyen d'imposition est passé de 18% en 2024 à 32% en 2025, suite à la hausse du résultat des métiers de la banque d'affaires, ainsi que la hausse progressive du taux d'imposition des établissements de crédit.

Répartition du résultat net consolidé entre part du groupe CFG et part des minoritaires

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Résultat net (14)	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%
Résultat net part du groupe	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%
Résultat net part minoritaires	11 542	16 346	41,6%	10 917	-33,2%

Source : CFG Bank

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part du résultat net des filiales qui ne sont pas détenues à 100% par CFG Bank et qui reviennent aux autres actionnaires de ces filiales. Les filiales concernées sont les suivantes :

- REIM Partners détenue à 60,0% par CFG Bank ;
- CFG Associés détenue à 99,3% par CFG Bank ;
- T Capital Gestion détenue à 51,0% par CFG Bank ;
- Villa Roosevelt détenue à 71,7% par CFG Bank.

Le résultat net part minoritaires s'élève à 10 917 KMAD en 2025 contre 16 346 KMAD en 2024.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au RNPG des différents pôles d'activité de CFG Bank, au titre de la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Banque de détail	126 713	153 570	21,20%	210 418	37,0%
Banque de financement et d'investissement	39 313	108 251	>100%	160 028	47,8%
RNPG	166 026	261 820	57,70%	370 445	41,49%

Source : CFG Bank

En 2025, le RNPG de la banque de détail s'élève à 210 418 KMAD, contre 153 570 KMAD en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 56 848 KMAD (+37%), résultant de la forte augmentation de l'activité de la banque de détail (+33,2 % du PNB).

En revanche, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 160 028 KMAD, enregistrant une hausse de 47,8 % par rapport à 2024.

Il est à noter que la contribution de CFG Bank SA au RNPG s'établit à 825 725 KMAD en 2025, représentant ainsi 66,2 % du RNPG global.

En 2024, le RNPG de la banque de détail s'élève à 153 570 KMAD contre 126 713 KMAD en 2023, soit une hausse de 26 856 KMAD (+21,2%), en lien essentiellement avec la progression de l'activité bancaire (+40,8% du PNB).

Quant au RNPG de la banque de financement et d'investissement, il s'établit à 108 251 KMAD, enregistrant une hausse de 68 938 KMAD (plus de 100%), résultant de la forte progression de l'activité (+48,2% du PNB).

Il est à noter que la contribution de CFG Bank SA au RNPG s'établit à 146 453 KMAD en 2024, représentant ainsi 55,9 % du RNPG global.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

À fin 2025, le résultat net part du groupe s'établit à 370 445 KMAD, en progression de 108 625 KMAD, soit +41,5% par rapport à 2024. Cette performance reflète principalement l'amélioration marquée du

résultat d'exploitation, qui passe de 347 035 KMAD à 587 594 KMAD, portée par la dynamique favorable du produit net bancaire (Cf. section « 3.3.2 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE »), ainsi que par une gestion rigoureuse des charges.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin 2024, le résultat net part du groupe affiche une hausse de 95 794 KMAD (+57,7%) pour s'établir à 261 820 KMAD, contre 166 0226 KMAD en 2023. Cette évolution est principalement liée à la progression significative du résultat d'exploitation passant de 198 825 KMAD en 2023 à 347 035 KMAD en 2024 en lien avec la hausse significative du PNB (Cf. la partie « 3.3.2 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ») et à la bonne maîtrise des charges.

La contribution des filiales au RNPG sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
CFG Bank	115 598	146 453	26,7%	204 192	39,4%
CFG Marchés	5 097	30 172	>100%	58 659	94,4%
CFG Gestion	12 881	33 477	>100%	55 035	64,4%
CFG Finance	1 408	17 518	>100%	33 575	91,7%
REIM Partners	17 418	24 754	42,1%	16 543	-33,2%
CFG IT	9 633	6 033	-37,4%	4 522	-25,0%
CFG Assurances	1 569	1 480	-5,7%	1 980	33,8%
CFG Gestion Privée	780	992	27,2%	826	-16,7%
CFG Associés	85	-4	<-100%	-4	-0,7%
T Capital Gestion	-3	-3	0,0%	-5	53,0%
Villa Roosevelt	-172	-392	>100%	-272	-30,5%
CFG Capital	1 732	1 340	-22,6%	-4 606	<-100%
TOTAL	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%

Source : CFG Bank

La contribution de CFG Bank SA au RNPG a nettement diminué sur la période 2023-2025, passant de 69,6% en 2023 à 55,1% en 2025. Cette baisse est notamment due à la nette progression du résultat net de la banque de financement et d'investissement.

Cette dynamique s'accompagne d'une évolution du mix des contributions, avec CFG Gestion passant de 7,8% en 2023 à 14,9% en 2025, REIM Partners de 10,5% en 2023 à 4,5% en 2025, principalement suite à la baisse de son PNB, et CFG Finance passant de 0,8% en 2023 à 9,1% en 2025. Cette évolution est due à la forte croissance des activités de banque de financement et d'investissement, notamment en 2025, plus significative que la banque de détail, à l'exception de CFG Capital, qui enregistre une contribution négative liée à la constatation d'une provision pour une créance de 6 MMAD.

3.4- Analyse du bilan

ACTIF

En KMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	405 210	741 328	82,9%	652 824	-11,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 472 376	2 637 597	-24,0%	3 322 815	26,0%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 472 376	2 637 597	-24,0%	3 322 815	26,0%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 096	36 521	-13,2%	43 542	19,2%
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-	-	-
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	42 096	36 521	-13,2%	43 542	19,2%
Titres au coût amorti	677 026	715 965	5,8%	720 750	0,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	690 614	793 419	14,9%	1 017 235	28,2%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	14 251 253	17 394 296	22,1%	21 781 999	25,2%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	188 452	193 329	2,6%	207 980	7,6%
Actifs d'impôt différé	154 344	158 689	2,8%	111 919	-29,5%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 095 272	916 434	-16,3%	928 605	1,3%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	758 428	807 847	6,5%	1 024 063	26,8%
Immobilisations incorporelles	275 009	382 052	38,9%	479 693	25,6%
Ecarts d'acquisition	124 142	124 142	0,0%	124 142	0,0%
Total Actif	22 134 222	24 901 619	12,5%	30 415 567	22,1%

Source : CFG Bank

PASSIF

En KMAD	2023	2024	Var 23-24	2025	Var 24-25
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 312 223	2 726 868	-48,7%	4 236 149	55,3%
Dettes envers la clientèle	8 647 054	10 573 682	22,3%	12 013 809	13,6%
Titres de créance émis	4 825 859	8 180 733	69,5%	8 833 107	8,0%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	71 120	163 884	>100%	202 323	23,5%
Passifs d'impôt différé	63 739	85 699	34,5%	106 083	23,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 121 886	926 654	-17,4%	1 510 935	63,1%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	2 375	2 375	0,0%	15 375	>100%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	401 801	401 662	0,0%	1 410 657	>100%
Capitaux propres	1 688 165	1 840 062	9,0%	2 087 129	13,4%
Capitaux propres part du groupe	1 665 864	1 812 918	8,8%	2 065 576	13,9%
Capital et réserves liées	1 333 469	1 338 704	0,4%	1 345 448	0,5%
Réserves consolidées	291 293	340 291	16,8%	478 953	40,7%
Gains ou pertes latents ou différés	-124 924	-127 897	2,4%	-129 271	1,1%
Résultat net	177 568	278 166	56,7%	381 362	37,1%
Résultat net-part du Groupe	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%
Intérêts minoritaires (résultat + réserves)	22 301	27 144	21,7%	21 553	-20,6%
Total Passif	22 134 222	24 901 619	12,5%	30 415 567	22,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le total bilan consolidé s'élève à 30 415 567 KMAD contre 24 901 619 KMAD en 2024, en hausse de 5 513 948 (+22,1%). Cette augmentation est expliquée par :

- La hausse des prêts et créances sur la clientèle de 25,2% (+4 387 703 KMAD) pour s'établir à 21 781 999 KMAD ;
- La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de 28,2% (+223 816 KMAD) pour s'établir à 1 017 235 KMAD ;
- L'accroissement des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 26% (+685 218 KMAD) pour s'établir à 3 322 815 KMAD ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles de 26,8% (+216 216 KMAD) pour s'établir à 1 024 063 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le total bilan consolidé s'élève à 24 901 619 KMAD contre 22 134 222 KMAD en 2023, en hausse de 2 767 397 KMAD (+12,5%). Cette augmentation est expliquée par :

- La hausse des prêts et créances sur la clientèle de 22,1% (+3 143 043 KMAD) pour s'établir à 17 394 296 KMAD ;
- La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de 14,9% (+102 805 KMAD) pour s'établir à 793 419 KMAD ;
- Partiellement compensée par la baisse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de - 24,0% (-834 779 KMAD) pour s'établir à 2 637 597 KMAD.

3.4.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	405 210	741 328	82,9%	652 824	-11,9%

Source : CFG Bank

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les valeurs en caisse s'établissent à 652 824 KMAD, soit une baisse de 11,9% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la baisse des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les valeurs en caisse s'établissent à 741 328 KMAD, soit une hausse de 82,9% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la hausse des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En KMAD (comptes consolidés)	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 472 376	2 637 597	-13,0%	3 322 815	26,0%
<i>Dont effets publics et valeurs assimilées</i>	2 803 538	1 998 006	-27,4%	2 881 351	44,2%
<i>Dont Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	259 235	269 811	>100%	183 516	-32,0%
<i>Dont actions et autres titres à revenu variable</i>	409 603	369 780	74,2%	257 948	-30,2%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 472 376	2 637 597	-13,0%	3 322 815	26,0%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

A fin 2025, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 3 322 815 KMAD, enregistrant une hausse de 26% (+685 218 KMAD) par rapport à 2024. Cette augmentation est essentiellement expliquée par (i) l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées de 883 345 KMAD (+44,2%) et (ii) compensée par la baisse des obligations et autres titres à revenu fixe de 86 295 (-32%) et des actions et autres titres à revenu variable de 111 832 KMAD (-30,2%).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 637 597 KMAD, enregistrant une baisse de 24,0% (-834 779 KMAD) par rapport à 2023. Cette augmentation est essentiellement expliquée par (i) la baisse des effets publics et valeurs assimilées de 805 532 KMAD (-28,7%) et (ii) celle des actions et autres titres à revenu variable de 39 823 KMAD (-9,7%).

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	42 096	36 521	-13,2%	43 542	19,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 096	36 521	-13,2%	43 542	19,2%

Source : CFG Bank

La ventilation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – brut	241 541	219 349	-9,2%	235 329	7,3%
<i>Dont actions et titres à revenu variable</i>	241 541	219 349	-9,2%	235 329	7,3%
<i>Dont titres de participation non consolidés</i>	-	-	-	-	-
Provisions	199 445	182 828	-8,3%	191 787	4,9%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – net	42 096	36 521	-13,2%	43 542	19,2%

<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	-124 924	-127 897	2,4%	-129 271	1,1%
---	----------	----------	------	----------	------

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 7 021 KMAD (+19,2%) par rapport à 2024 et s'élèvent à 43 542 KMAD. Cette hausse s'explique par l'augmentation des actions et titres à revenu variable (+7,3%).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de – 5 575 KMAD (-13,2%) par rapport à 2023 et s'élèvent à 36 521 KMAD. Cette évolution s'explique par la baisse des actions et titres à revenu variable (-9,2%).

Titres au coût amorti

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Titres au coût amorti	677 026	715 965	5,8%	720 750	0,7%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Les titres d'investissement au coût amorti ont connu une légère hausse de 0,7%, passant ainsi de 715 965 KMAD en 2024 à 720 750 KMAD en 2025.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Les titres d'investissement au coût amorti ont connu une hausse de 5,8%, passant ainsi de 677 026 KMAD en 2023 à 715 965 KMAD en 2024. Cette évolution est principalement due à l'acquisition d'un nouvel EuroBond en 2024.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Comptes et prêts	690 614	793 419	14,9%	1 017 235	28,2%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Total prêts et créance – avant dépréciation	690 614	793 419	14,9%	1 017 235	28,2%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	690 614	793 419	14,9%	1 017 235	28,2%
En % du total bilan	3,1%	3,2%	0,1 pts	3,3%	0,2 pts

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 1 017 235 KMAD à fin 2025, en hausse de 223 816 KMAD (+28,2%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des avoirs en banques, qui est liée à l'amélioration des liquidités de CFG Bank dans les comptes des autres établissements de crédit.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 793 419 KMAD à fin 2024, en hausse de 102 805 KMAD (+14,9%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des avoirs en banques.

Prêts et créances sur la clientèle

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Comptes ordinaires débiteurs	1 108 496	2 462 932	>100%	4 173 927	69,5%
Prêts consentis à la clientèle	9 856 850	11 832 032	20,0%	13 300 697	12,4%
Opérations de pensions	2 184 852	1 679 853	-23,1%	2 192 023	30,5%
Opérations de location financement	1 250 280	1 609 494	28,7%	2 350 910	46,1%
Total prêts et créances avant dépréciation	14 400 478	17 584 311	22,1%	22 017 557	25,2%
<i>Dont créances saines</i>	14 099 866	17 295 920	22,7%	21 705 516	25,5%
<i>Dont créances en souffrance</i>	300 612	288 391	-4,1%	312 041	8,2%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-149 225	-190 015	27,3%	-235 558	24,0%
Total prêts et créances nets de dépréciation	14 251 253	17 394 296	22,1%	21 781 999	25,2%
En % du total bilan	64,4%	69,9%	5,5 pts	71,6%	1,8 pts

Source : CFG Bank

L'évolution de la part des prêts et créances nets dans le total bilan sur la période analysée s'explique par le développement rapide de l'activité de la banque de détail de CFG Bank lié notamment à l'augmentation du nombre de clients et à la croissance continue des crédits accordés.

Le tableau ci-dessous présente la structure des prêts et créances brutes sur la clientèle sur la période analysée :

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Crédit immobilier	3 731 217	4 116 934	10,3%	4 891 244	18,8%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>25,90%</i>	<i>23,40%</i>	<i>-2,5 pts</i>	<i>22,22%</i>	<i>-1,2 pts</i>
Crédit de trésorerie	751 429	2 641 630	>100%	4 978 502	88,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>5,20%</i>	<i>15,00%</i>	<i>9,8 pts</i>	<i>22,61%</i>	<i>7,6 pts</i>
Crédit d'équipement	4 956 227	4 601 275	-7,2%	3 033 559	-34,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>34,40%</i>	<i>26,20%</i>	<i>-8,2 pts</i>	<i>13,78%</i>	<i>-12,4 pts</i>
Leasing	1 250 280	1 609 494	28,7%	2 350 910	46,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>8,70%</i>	<i>9,20%</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>10,68%</i>	<i>1,5 pts</i>
Lombard et découverts	1 108 496	2 462 932	>100%	4 173 927	69,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>7,70%</i>	<i>14,00%</i>	<i>6,3 pts</i>	<i>18,96%</i>	<i>5,0 pts</i>
Valeurs reçues en pension de la clientèle	2 184 852	1 679 853	-23,1%	2 192 023	30,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>15,20%</i>	<i>9,60%</i>	<i>-5,6 pts</i>	<i>9,96%</i>	<i>0,4 pts</i>
Avances sur TCN	1 085	5 314	>100%	5 850	10,1%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances en souffrance sur la clientèle	300 612	253 161	-15,8%	292 481	15,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>2,10%</i>	<i>1,40%</i>	<i>-0,7 pts</i>	<i>1,33%</i>	<i>-0,1 pts</i>
Prêts de trésorerie à terme	103 405	195 732	89,3%	23 631	-87,9%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,70%</i>	<i>1,10%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>0,11%</i>	<i>-1,0 pts</i>
Crédit à la consommation	10 647	13 618	27,9%	69 741	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,32%</i>	<i>0,2 pts</i>
Créances en instance sur moyen de paiement	2 228	4 368	96,1%	5 689	30,2%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances sur la clientèle brutes	14 400 478	17 584 311	22,1%	22 017 557	25,2%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au titre de l'exercice 2025, l'encours total des crédits s'est établi à 22 017 557 KMAD, en progression de 25,2% (+4 433 246 KMAD) par rapport à l'exercice précédent. Cette forte amélioration s'explique par les éléments suivants :

- ✓ les crédits immobiliers progressent de 18,8% (+774 310 KMAD) pour s'établir à 4 891 244 KMAD à fin 2025 ;
- ✓ les crédits de trésorerie progressent de 88,5% (+2 336 872 KMAD) pour s'établir à 4 978 502 KMAD à fin 2025 ;
- ✓ Les crédits d'équipement reculent de 34,1% (-1 567 716 KMAD) pour s'établir à 3 033 559 KMAD en 2025 suite à des remboursements importants de crédits dans cette catégorie ;
- ✓ les opérations de crédit-bail (leasing) progressent de 46,1% (+741 416 KMAD) pour s'établir à 2 350 910 KMAD à fin 2025 suite à la forte progression des volumes de crédits accordés en 2025 ;
- ✓ les lombards et découverts progressent de 69,5% (+1 710 995 KMAD) pour s'établir à 4 173 927 KMAD à fin 2025 ;
- ✓ les valeurs reçues en pension de la clientèle progressent de 30,5% (+512 170 KMAD) pour s'établir à 2 192 023 KMAD à fin 2025 ;

- ✓ les créances en souffrance évoluent de 15,5% pour s'établir à 292 481 KMAD à fin 2025 (Cf. « Evolution des créances en souffrance » dans la partie « Evolution de l'activité de CFG Bank SA »).

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 235 558 KMAD en 2025 contre 190 015 KMAD en 2024, soit une hausse de 24,0%. Cette évolution est expliquée par un provisionnement plus important sur (i) les créances saines (Bucket 1), lié à la croissance des encours de crédit en 2025 (+25,2%) et (ii) les créances en souffrance (Bucket 3), expliqué principalement par le déclassement de 5 nouveaux dossiers dans la catégorie de défaut.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au titre de l'exercice 2024, l'encours total des crédits bruts s'est établi à 17 584 311 KMAD, en progression de 22,1% (+3 183 942 KMAD) par rapport à décembre 2023. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- ✓ Les crédits immobiliers s'apprécient de 9,4% (+350 487 KMAD) pour s'établir à 4 081 704 KMAD à fin 2024 ;
- ✓ Les crédits de trésorerie baissent de -27,9% (-209 8015 KMAD) pour s'établir à 541 614 KMAD en 2024 ;
- ✓ Les crédits d'équipement s'apprécient de 35,2% (+1 745 064 KMAD) pour s'établir à 6 701 291 KMAD en 2024 ;
- ✓ Les lombards et découverts progressent de plus de 100% (+1 354 436 KMAD) pour s'établir à 2 532 899 KMAD à fin 2024. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des facilités de caisse et des avances sur nantissement ;
- ✓ Les opérations de crédit-bail (leasing) progressent de 28,7% (+359 214 KMAD) pour s'établir à 1 609 494 KMAD à fin 2024.
- ✓ Les créances en souffrance sur la clientèle baissent de -4,1% (-12 221 KMAD) pour s'établir à 288 391 KMAD à fin 2024.

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 190 015 KMAD en 2024 contre 149 225 KMAD en 2023, soit une hausse de 27,3%. Cette évolution est expliquée par un provisionnement plus important sur les créances saines (Bucket 1) et les créances en souffrance (Bucket 3).

Le tableau suivant présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité :

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Banque de détail	14 251 253	17 394 296	22,1%	21 781 999	25,2%
Banque de financement et d'investissement	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	14 251 253	17 394 296	22,1%	21 781 999	25,2%

Source : CFG Bank

La banque de détail contribue à hauteur de 100% des prêts et créances sur la clientèle sur la période analysée.

Encours brut par Bucket (en KMAD)

	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers au coût amorti	13 991 334	108 532	300 612	17 123 826	172 094	288 391	21 574 064	131 451	312 041

Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	13 991 334	108 532	300 612	17 123 826	172 094	288 391	21 574 064	131 451	312 041
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	1 965 020	7 305	-	3 420 094	6 745	-	5 611 603	7 687	-

Source : CFG Bank

En 2025, les prêts et créances sur la clientèle relative au « Bucket 1 » s'établissent à 21 574 MMAD contre 17 123 MMAD en 2024, soit une hausse de 26% en corrélation avec la hausse des créances sur la clientèle à l'arrêté du 31 décembre 2025.

En 2025, les prêts et créances sur la clientèle issue des « Bucket 2 » ont baissé de 23,6% par rapport à 2024. La baisse de l'encours du Bucket 2 s'explique par le dénouement de certains dossiers (Cf. Evolution des créances en souffrance)

Sur la même période, les prêts et créances sur la clientèle « Bucket 3 » ont augmenté de 8,2% suite au déclassement des dossiers suivants :

- Deux crédits à terme totalisant un encours de 12 724 KMAD ;
- Deux lignes de facilités de caisse totalisant un encours de 26 502 KMAD ;
- Un dossier Daman oxygène de 14 685 KMAD.

Provisions par Bucket (en KMAD)

	31/12/2023			31/12/2024			31/12/2025		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers au coût amorti	78 405	9 926	56 357	96 623	10 854	78 361	107 452	8 064	114 362
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	78 405	9 926	56 357	96 623	10 854	78 361	107 452	8 064	114 362
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements hors bilan	4 429	107	-	4 109	67	-	5 508	171	-

Source : CFG Bank

Les provisions au 31 décembre 2025 s'établissent à 235 558 KMAD, contre 190 015 KMAD au 31 décembre 2024, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 45 544 KMAD expliqué comme suit :

- ✓ L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- ✓ Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 3 (Cf. Evolution des créances en souffrance).

Les provisions au 31 décembre 2024 s'établissent à 190 015 KMAD, contre 149 225 KMAD au 31 décembre 2023, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 40 790 KMAD expliqué comme suit :

- ✓ L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- ✓ Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 2 : déclassement de nouveaux dossiers en dossiers en défaut (Cf. Evolution des créances en souffrance).
- ✓ Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 3 (Cf. Evolution des créances en souffrance).

Analyse des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var.24-25
Créances sur la clientèle brutes	14 400 478	17 584 311	22,1%	22 017 557	25,2%
Créances sur la clientèle nettes	14 251 253	17 394 297	22,1%	21 743 638	25,0%
Coût du risque	24 859	41 071	65,2%	45 653	11,2%
Encours total par bucket	14 400 478	17 584 311	22,1%	22 017 557	25,2%
<i>Dont encours bucket 1</i>	<i>13 991 334</i>	<i>17 123 826</i>	<i>22,4%</i>	<i>21 574 064</i>	<i>26,0%</i>
<i>Dont encours bucket 2</i>	<i>108 532</i>	<i>172 094</i>	<i>58,6%</i>	<i>131 451</i>	<i>-23,6%</i>
<i>Dont encours bucket 3</i>	<i>300 612</i>	<i>288 391</i>	<i>-4,1%</i>	<i>312 041</i>	<i>8,2%</i>
Provisions totales par bucket	144 688	185 838	28,4%	229 879	23,7%
<i>Dont provisions bucket 1</i>	<i>78 405</i>	<i>96 623</i>	<i>23,2%</i>	<i>107 452</i>	<i>11,2%</i>
<i>Dont provisions bucket 2</i>	<i>9 926</i>	<i>10 854</i>	<i>9,3%</i>	<i>8 064</i>	<i>-25,7%</i>
<i>Dont provisions bucket 3</i>	<i>56 357</i>	<i>78 361</i>	<i>39,0%</i>	<i>114 362</i>	<i>45,9%</i>
Encours bucket 3 annuel recouvré	4 608	58 661	>100%	64 502	10,0%
Taux de couverture bucket 1	0,6%	0,6%	0,0 pts	0,5%	-0,1 pts
Taux de couverture bucket 2	9,1%	6,3%	-2,8 pts	6,1%	-0,2 pts
Taux de couverture bucket 3	18,7%	27,2%	8,4 pts	36,6%	9,5 pts
Taux de contentieux	2,1%	1,6%	-0,4 pts	1,4%	-0,2 pts
Ratio du coût du risque	0,2%	0,3%	0,0 pts	0,2%	0,0 pts
Taux de recouvrement des créances classées en bucket 3	2,5%	19,5%	17,0 pts	22,4%	2,9 pts

Source : CFG Bank

En 2025, le taux de couverture des encours du « Bucket 3 » s'établit à 36,6%, contre 27,2% en 2024, soit une hausse de 9,5 points expliquée essentiellement par les nouvelles créances déclassées en CES faisant ainsi augmenter la provision constatée.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « Bucket 2 » s'élève à 6,1% en 2025, contre 6,3% en 2024, soit une baisse de 0,2 points expliquée principalement par la diminution des provisions de -25,7% à l'arrêté du 31 décembre 2025, en raison de la baisse des encours du bucket 2 (-23,6%)

Le taux de couverture des encours « Bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,5% en 2025, globalement stable par rapport à 2024.

Le taux de contentieux s'élève à 1,4% en 2025, en baisse de 0,2 points par rapport à l'année 2024. Cette évolution s'explique par la croissance significative des encours de crédits distribués à la clientèle (+25,2%), atténuant l'effet de hausse modérée des encours du Bucket 3.

Le coût du risque ressort à 0,23% en 2025 en baisse de -0,03 pts par rapport à 2024 (0,26%). Cette évolution s'explique par l'augmentation des encours de crédits entre 2024 et 2025.

Enfin, le taux de recouvrement des créances classées en Bucket 3 s'établit à 22,4%, contre 19,5% en 2024, soit une hausse de +2,9 pts. Cette progression est liée à l'augmentation des montants recouverts qui atteignent 64 502 KMAD contre 58 661 KMAD en 2024, soit une hausse de +10%.

En 2024, le taux de couverture des encours du « Bucket 3 » s'établit à 27,2%, contre 18,7% en 2023, soit une hausse de 8,4 points expliquée essentiellement par les nouvelles créances déclassées en CES faisant ainsi augmenter la provision constatée.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « Bucket 2 » s'élève à 6,3% en 2024, contre 9,1% en 2023, soit une baisse de 2,8 points expliquée principalement par la hausse de l'encours classé en Bucket 2 à l'arrêté du 31 décembre 2024.

L'encours total des créances sensibles déclassées en CES à l'arrêté du 31 décembre 2024, s'élève à 12 936 MMAD.

Le taux de couverture des encours « Bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,6% en 2024, au même niveau qu'en 2023.

Le taux de contentieux s'élève à 1,6% en 2024, en baisse de 0,4 points par rapport à l'année 2023.

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,3% en 2024, en hausse de 0,1% par rapport à 2023.

En 2024, le taux de recouvrement des créances classées en « Bucket 3 » s'établit à 19,5%, contre 2,5%, en 2023, soit une hausse de 17,0 pts expliquée par le remboursement d'un dossier opérant dans le secteur de l'hôtellerie.

Actifs d'impôt exigible

L'évolution des actifs d'impôt exigible sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/5
Actifs d'impôt exigible	188 452	193 329	2,6%	207 980	7,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, l'actif d'impôt exigible s'élève à 207 980 KMAD contre 193 329 KMAD l'exercice précédent, en hausse de 14 651 KMAD (+7,6%).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, l'actif d'impôt exigible s'élève à 193 329 KMAD contre 188 452 KMAD l'exercice précédent, en hausse de 4 877 KMAD (+2,6%).

Actifs d'impôt différé

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/5
Actif d'impôt différé	154 344	158 689	2,8%	111 919	-29,5%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, l'actif d'impôt différé s'établit à 111 919 KMAD, en baisse de 46 770 KMAD (-29,5%) par rapport à 2024, en lien avec l'impôt différé sur les déficits fiscaux.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, l'actif d'impôt différé s'établit à 158 689 KMAD, en hausse de 4 345 KMAD (+2,8%) par rapport à 2023, en lien avec la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS relatifs notamment aux retraitements de déficits fiscaux.

Comptes de régularisation et autres actifs.

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Opérations diverses sur titres	763 330	329 883	-56,8%	641 107	94,3%
Débiteurs divers	103 649	225 102	>100%	208 019	-7,6%
Avances en CCA	-	-	-	-	-
Valeurs et emplois divers	135 871	135 871	0,0%	-	-100,0%

Comptes de régul. actif	92 422	225 578	>100%	79 479	-64,8%
Compte de régul. et autres actifs	1 095 272	916 434	-16,3%	928 605	1,3%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de 1,3%, en passant de 916 434 KMAD en 2024 à 928 605 KMAD en 2025. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des opérations diverses sur titres de +94,3%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3) ;
- La hausse des débiteurs divers de +52,8% (+343 890 KMAD)
- partiellement compensée par (i) la baisse des comptes de régularisation – actif de 64,8%, et (ii) la baisse des valeurs et emplois divers (<-100%).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le poste « comptes de régularisation et autres actifs », est en baisse de 16,3% par rapport à 2023, s'élevant ainsi à 916 434 KMAD, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) et (ii) des comptes de régularisation actif (>+100%), expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente débiteurs.

Immobilisations

En KMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23/24	31/12/2025	Var 24/25
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable		Valeur nette comptable	
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	275 009	382 052	38,9%	479 693	25,6%
Immobilisations incorporelles	275 009	382 052	38,9%	479 693	25,6%
Immobilisations corporelles	758 428	807 847	6,5%	1 024 063	26,8%
Terrains et constructions	286 781	282 423	-1,5%	278 768	-1,3%
Mobiliers et matériels d'exploitation	181 507	192 897	6,3%	199 004	3,2%
Biens donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	284 997	316 905	11,2%	528 613	66,8%
Droit d'utilisation	5 143	15 622	>100%	17 678	13,2%
Total immobilisations	1 033 437	1 189 899	15,1%	1 503 756	26,4%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, le total des immobilisations s'élève à 1 503 756 KMAD, en hausse de 313 857 KMAD (+26,4%) par rapport à 2024. Cette progression est expliquée par :

- La hausse des immobilisations corporelles de 216 216 KMAD (+26,8%) due à (i) l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » de 211 708 KMAD (+66,8%) en lien notamment avec la construction du nouveau siège et (ii) l'accroissement du poste « mobiliers et matériels d'exploitation » de 6 107 KMAD (+3,2%).

- La hausse des immobilisations incorporelles de 97 641 KMAD (+25,6%) résultant notamment des investissements réalisés en système d'information.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, le total des immobilisations s'élève à 1 189 899 KMAD, en hausse de 156 462 KMAD (+15,1%) par rapport à 2023. Cette progression est expliquée par :

- la hausse des immobilisations corporelles (+6,5%) due à l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » de 31 908 KMAD (+11,2%) en lien notamment avec l'ouverture de deux nouvelles agences en 2024 ainsi que la construction du nouveau siège ;
- la hausse des immobilisations incorporelles de 107 043 KMAD (+38,9%) résultant notamment des investissements réalisés en système d'information.

L'évolution du poste « droit d'utilisation » entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En kMAD	31/12/2023	31/12/2024	Var 23/24	31/12/2025	Var 24/25
Immobilier			-		-
Valeur brute	62 207	86 051	38,3%	102 326	18,9%
Amortissements & dépréciations	-57 064	-70 429	23,4%	-84 648	20,2%
Valeur nette	5 143	15 622	>100%	17 678	13,2%
Mobilier					
Valeur brute	-	-	-	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-	-
Total droit d'utilisation	5 143	15 622	>100%	17 678	13,2%

Source : CFG Bank

Écarts d'acquisition

En KMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/5
Écarts d'acquisition	124 142	124 142	0,0%	124 142	0,0%

Source : CFG Bank

Ce poste demeure stable sur la période analysée et s'établit à 124 142 KMAD.

3.4.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Emprunts	912 207	689 198	-24,4%	884 996	28,4%
Comptes à vue	7 045	-	-100,0%	-	-
Opérations de pension	4 380 334	2 020 188	-53,9%	3 331 342	64,9%
Dettes locatives	12 637	17 482	38,3%	19 811	13,3%
Total dettes envers les établissements de crédit	5 312 223	2 726 868	-48,7%	4 236 149	55,3%
En % du total bilan	24,0%	11,0%	-13,0 pts	13,9%	3,0 pts
Part de CFG Bank SA (en %)	99,6%	99,4%	-0,2 pts	99,5%	0,2 pts

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan s'élève à 13,9% à fin 2025.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 4 236 149 KMAD, enregistrant une augmentation de 55,3% par rapport à 2024. Cette évolution découle principalement de :

- la hausse des opérations de pension (+64,9%) portant le total à 3 331 342 KMAD ;
- la hausse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (+28,4%) atteignant 884 996 KMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 2 726 868 KMAD, enregistrant une baisse de 48,5% par rapport à 2023. Cette évolution découle principalement de :

- la baisse des opérations de pension (-53,9%) portant le total à 2 020 188 KMAD ;
- la baisse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (-24%) atteignant 689 198 KMAD.

Dettes envers la clientèle

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Dépôts à terme	1 237 554	1 108 802	-10,4%	724 416	-34,7%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>14,3%</i>	<i>10,5%</i>	<i>-3,83 pts</i>	<i>6,0%</i>	<i>-4,46 pts</i>
Comptes ordinaires créditeurs	6 455 891	8 378 025	29,8%	9 976 181	19,1%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>74,7%</i>	<i>79,2%</i>	<i>4,57 pts</i>	<i>83,0%</i>	<i>3,80 pts</i>
Comptes d'épargne	858 614	926 729	7,9%	990 613	6,9%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>9,9%</i>	<i>8,8%</i>	<i>-1,17 pts</i>	<i>8,2%</i>	<i>-0,52 pts</i>
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00 pts</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,00 pts</i>
Autres comptes créditeurs	94 995	160 126	68,6%	322 599	>100%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,42 pts</i>	<i>2,7%</i>	<i>1,17 pts</i>
Total dettes envers la clientèle	8 647 054	10 573 682	22,3%	12 013 809	13,6%
En % du total bilan	39,1%	42,5%	3,4 pts	39,5%	-3,0 pts

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 39,5% à fin 2025, en baisse de 3 points par rapport à 2024.

Les dettes envers la clientèle sont portées à hauteur de 100% par CFG Bank SA.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, l'encours des dettes envers la clientèle s'établit à 12 013 809 KMAD, marquant une hausse de 1 440 127 KMAD (+13,6%) par rapport à 2024. Cette progression est liée à :

- La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 1 598 156 KMAD (+19,1%) atteignant ainsi 9 976 181 KMAD et celle des comptes d'épargne de 63 884 KMAD (+6,9%) s'établissant à 990 613 KMAD, en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- La hausse des autres comptes créditeurs de 162 473 KMAD (+100%) pour un total de 322 599 KMAD ;

- Compensée par la baisse des dépôts à terme de 384 386 KMAD (-34,7%) pour s'établir à 724 416 KMAD. Cette évolution s'explique notamment par l'arrivée à l'échéance de certains DAT.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, l'encours des dettes envers la clientèle s'établit à 10 573 682 KMAD, marquant une hausse de 1 926 628 KMAD (+22,3%) par rapport à 2023. Cette progression est liée à :

- La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 1 922 134 KMAD (+29,8%) atteignant ainsi 8 378 025 KMAD et celle des comptes d'épargne de 68 115 KMAD (+7,9%) s'établissant à 926 729 KMAD, en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- La hausse des autres comptes créditeurs de 65 131 KMAD (68,6%) pour un total de 160 126 KMAD, expliquée par la hausse des comptes à vue de la clientèle ;
- Compensée par la baisse des dépôts à terme de 128 752 (-10,4%) pour s'établir à 1 237 554 KMAD.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD (comptes consolidés)	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Dépôts rémunérés	2 096 168	2 035 531	-2,9%	1 715 029	-15,7%
Dépôts non rémunérés	6 550 886	8 538 151	30,3%	10 298 780	20,6%
Total dettes envers la clientèle	8 647 054	10 573 682	22,3%	12 013 809	13,6%

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 1 715 029 KMAD en 2025, en baisse de 15,7% par rapport à 2024. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 10 298 780 KMAD en 2025, soit une augmentation de 20,6% par rapport à 2024. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par l'acquisition des nouveaux clients.

Taux de transformation sur base consolidée :

En KMAD	2023	2024	Var. 24/25	2025	Var. 24/25
Dépôts de la clientèle	8 647 054	10 573 682	22,3%	12 013 809	13,6%
Créances brutes sur la clientèle	14 400 478	17 584 311	22,1%	22 017 557	25,2%
Taux de transformation	166,5%	166,3%	-0,2 pts	183,3%	17,0 pts

Source : CFG Bank

(*) Taux de transformation = Créances brutes sur la clientèle / Dépôts de la clientèle

Au terme de l'exercice 2025, le taux de transformation s'élève à 183,3%, enregistrant une hausse de 17,0 points par rapport à 2024 en raison d'une hausse relative des créances brutes sur la clientèle plus importante que celle des dépôts de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2024, le taux de transformation s'élève à 166,3% et reste relativement stable par rapport au 31 décembre 2023.

Pour rappel, le taux de transformation sectoriel se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 23/24	2025	Var 24/25
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,6%	1 373 812	7,6%

Créances brutes sur la clientèle	1 131 648	1 099 977	-2,8%	1 164 274	5,8%
Taux de transformation	97,2%	86,2%	-11,0 pts	84,7%	-1,4 pts

Source : GPBM

Titres de créances émis

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Titres de créance émis	4 825 859	8 180 733	69,5%	8 833 107	8,0%

Source : CFG Bank

La composition des titres de créances émis sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2023	Augment.	Diminution	31/12/2024	Augment.	Diminution	31/12/2025
Titres de créances négociables	4 774 300	7 414 500	4 139 500	8 049 300	9 232 800	8 572 500	8 709 600
Intérêts courus non échus	51 559	131 433	51 559	131 433	123 507	131 433	123 507
Titres de créances émis	4 825 859	7 545 933	4 191 059	8 180 733	9 356 307	8 703 933	8 833 107

Source : CFG Bank

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts.

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au terme de l'exercice 2025, l'encours des titres de créances émis s'élève à 8 833 107 KMAD, en hausse de 8% par rapport à 2024, expliquée par le niveau plus important des nouvelles émissions de l'exercice (9 232 800 KMAD) comparé aux titres de créances arrivés à échéance (8 572 500 KMAD).

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des titres de créances émis s'élève à 8 180 733 KMAD, en hausse de 69,5% par rapport à 2023, expliquée par le niveau plus important des nouvelles émissions de l'exercice (7 414 500 KMAD) comparé aux titres de créances arrivés à échéance (4 139 500 KMAD).

Passifs d'impôt exigible

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Passifs d'impôt exigible	71 120	163 884	>100%	202 323	23,5%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les passifs d'impôt exigibles s'établissent à 202 323 KMAD, en hausse de 38 439 KMAD (+23,5%) par rapport à 2024, Cette hausse est liée essentiellement à la hausse de l'impôt sur les bénéfices.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les passifs d'impôt exigibles s'établissent à 161 884 KMAD, en hausse de 92 764 KMAD (>100%) par rapport à 2023, en raison de la hausse des taxes métiers et de l'impôt sur les bénéfices.

Passifs d'impôt différé

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24-25
Passifs d'impôt différé	63 739	85 699	34,5%	106 083	23,8%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les passifs d'impôt différé s'établissent à 106 083 KMAD, en hausse de 20 384 KMAD (+23,8%) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par l'impôt différé sur les retraitements IFRS relatifs notamment aux retraitements des plus-values latentes et des crédit-baux.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les passifs d'impôt différé s'établissent à 85 699 KMAD, en hausse de 21 960 KMAD (+34,5%) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par l'impôt différé sur les retraitements IFRS relatifs notamment aux retraitements des plus-values latentes et des crédit-baux.

Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Opérations diverses sur titres	819 602	302 829	-63,1%	654 949	>100%
Créditeurs divers	114 450	310 007	>100%	324 870	4,8%
Comptes de régul. passif	187 834	313 818	67,1%	531 116	69,2%
Compte de régul. et autres passifs	1 121 886	926 654	-17,4%	1 510 935	63,1%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au terme de l'exercice 2025, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en hausse de 63,1% par rapport à 2024, s'élevant ainsi à 1 510 935 KMAD, Correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) et (ii) des comptes de régularisation passif (+100%), expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente créditeurs.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au terme de l'exercice 2024, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en baisse de 17,4% par rapport à 2023, s'élevant ainsi à 926 654 KMAD, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) et (ii) des comptes de régularisation passif (+100%), expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente créditeurs.

Provisions

En KMAD	2023	2024	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	2025
---------	------	------	------------------------	-----------	--------------------	------------------------	-------------------	------

Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 375	2 375	-	13 000	-	-	-	15 375
Produits nets des autres activités	2 375	2 375	-	13 000	-	-	-	15 375

Source : CFG Bank

En 2025, les provisions augmentent de 13 000 KMAD et s'établissent à 15 375 KMAD, les dotations de l'exercice se composent majoritairement de provisions pour risques et charges, et de litiges sur des créances client, notamment au niveau de Villa Roosevelt sur l'exercice 2025.

Capitaux propres

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Capitaux propres	1 688 165	1 840 062	9,0%	2 087 129	13,4%
Capitaux propres part du groupe	1 665 864	1 812 918	8,8%	2 065 576	13,9%
Capital et réserves liées	1 333 469	1 338 704	0,4%	1 345 448	0,5%
Réserves consolidées	291 293	340 291	16,8%	478 953	40,7%
Gains ou pertes latents ou différés	-124 924	-127 897	2,4%	-129 271	1,1%
Résultat de l'exercice	166 026	261 820	57,7%	370 445	41,5%
Intérêts minoritaires	22 301	27 144	21,7%	21 553	-20,6%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 087 129 KMAD, marquant une hausse de 247 067 KMAD (+13,4%) par rapport à 2024. Cette évolution des capitaux propres est notamment due à la réalisation d'un résultat net positif de 381 362 KMAD dont 370 445 KMAD de résultat net part du Groupe.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 840 062 KMAD, marquant une hausse de 151 897 KMAD (+9,0%) par rapport à 2023. Cette évolution des capitaux propres est notamment due à la réalisation d'un résultat net bénéficiaire de 278 166 KMAD dont 261 820 KMAD de résultat net part du Groupe.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres sur la période 2023-2025

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de CFG Bank sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24-25
Banque de détail	1 792 914	1 860 817	3,8%	2 019 895	8,5%
Banque de financement et d'investissement	-104 749	-20 755	-80,2%	67 234	>100%
Capitaux propres	1 688 165	1 840 062	9,0%	2 087 129	13,4%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'établit à 2 019 895 KMAD en 2025, contre 1 860 817 KMAD en 2024, en hausse de 159 078 KMAD (+8,5%) en raison de la croissance de son résultat net. La banque de financement et d'investissement enregistre également une contribution positive de 67 234 KMAD en 2025, affichant une hausse de plus de 100% par rapport à 2024, sous l'effet de l'amélioration des performances enregistrées au niveau des activités de marchés de capitaux (CFG Marchés), de la gestion d'actifs (REIM Partners et CFG Capital) ainsi que du conseil financier (CFG Finance) au titre de l'exercice 2025.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'établit à 1 860 817 KMAD en 2024, contre 1 792 914 KMAD en 2023, en hausse de 67 903 KMAD (+3,8%) en raison l'amélioration de son résultat net. En revanche, la banque de financement et d'investissement enregistre une contribution négative de – 20 755 KMAD en 2024, affichant une hausse de 80,2% par rapport à 2023, en raison de l'amélioration de la performance des activités de marchés de capitaux (CFG Marchés) et de la gestion d'actifs (REIM Partners et CFG Gestion) ainsi que le conseil financier (CFG Finance) en 2024.

AGREGATS PRUDENTIELS⁶⁰

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Fonds propres consolidés (MMAD)	1662	1 881	3 014
Actifs pondérés sur base consolidé (MMAD)	10123	12 888	16 154
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	16,40%	14,60%	18,66%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	13,70%	12,42%	10,74%
CET1 sur base consolidée (%)	12,50%	11,49%	9,99%
LCR sur base consolidée (en %)	143,70%	145,82%	203,90%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	6,10%	6,10%	5,20%

Source : CFG Bank

Bank Al-Maghrib a accordé à CFG Bank l'application d'un traitement prudentiel spécifique dans le cadre du calcul des ratios prudentiels à savoir :

- ✓ L'exclusion de l'exposition sur les filiales Villa Roosevelt et CFG IT du coefficient maximum de division des risques sur base sociale ;
- ✓ L'étalement des déductions sur les immobilisations incorporelles et les impacts des flux futurs de dépréciation relatifs à la norme IFRS 9 sur une période de 5 ans.

CFG Bank a obtenu cette dérogation pour lui permettre d'augmenter le niveau de ses fonds propres de façon à soutenir l'activité de la Banque, d'être conforme aux ratios prudentiels, étant donné la période d'investissement importante dans laquelle se situe la Banque.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans

⁶⁰ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Pour rappel, CFG Bank disposait en 2017 d'une dérogation de Bank Al-Maghrib lui permettant de retenir les fonds propres consolidés comme référence pour le respect des exigences réglementaires.

Analyse décembre 2024 à décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

A fin décembre 2025, les fonds propres réglementaires de CFG Bank s'établissent à 3 014 MMAD contre 1 881 MMAD en 2024. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 18,7% sur base consolidée, en amélioration de 4,1 points par rapport à 2024.

Cette amélioration au niveau des ratios réglementaires est expliquée par l'émission en 2025 de deux émissions subordonnées d'un montant global de 1MMDH ainsi que par l'amélioration du résultat net annuel.

Le ratio LCR s'élève quant à lui à 203,9% au 31 décembre 2025 contre 145,8% en 2024, soit une amélioration significative de +58 points. Cette progression est liée à une hausse des actifs liquides de haute qualité conjuguée à une maîtrise des sorties nettes de trésorerie.

Analyse décembre 2023 à décembre 2024

Au 31 décembre 2024, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

A fin décembre 2024, les fonds propres réglementaires de CFG Bank s'établissent à 1 881 MMAD contre 1 662 MMAD en 2023. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 14,6% sur base consolidée, en régression de 1,8 points par rapport à 2023.

Cette baisse au niveau des ratios réglementaires est expliquée par l'augmentation des actifs pondérés sur base consolidée (+ 2 765 MMAD) en raison de la croissance annuelle des crédits sur la période.

Le ratio LCR s'élève quant à lui à 145,8% au 31 décembre 2024 contre 143,7% en 2023, cette stabilité est expliquée par les niveaux d'actifs liquides de haute qualité qui sont restés similaire entre les deux arrêts.

Tableau de variation des capitaux propres

En KMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2023	700 159	633 310	10 524	446 796	-124 924	1 665 866	22 301	1 688 165
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2024	700 159	633 310	10 524	446 796	-124 924	1 665 866	22 301	1 688 165
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	5 235	-	-115 526	-	-110 291	-11 616	-121 907
Résultat de l'exercice	-	-	-	261 820	-	261 820	16 346	278 166
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-2 973	-2 973	-	-2 973
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-2 973	-2 973	-	-2 973
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-1 502	-	-1 502	113	-1 389
Capitaux propres au 31 décembre 2024	700 159	638 545	10 524	591 589	-127 897	1 812 920	27 144	1 840 062
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2025	700 159	638 545	10 524	591 589	-127 897	1 812 920	27 144	1 840 062
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-115 526	-	-115 526	-16 614	-132 140
Résultat de l'exercice	-	-	-	370 445	-	370 445	10 917	381 362
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-1 374	-1 374	-	-1 374
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-

Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-1 374	-1 374	-	-1 374
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers reclassements	-	6 744	-10 524	3 780	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-888	-	-888	107	-781
Capitaux propres au 31 décembre 2025	700 159	645 289	-	849 400	-129 271	2 065 577	21 553	2 087 129

Source : CFG Bank

A fin décembre 2025, les capitaux propres s'établissent à 2 087 129 KMAD, en hausse de 247 067 KMAD (+13,4%) par rapport à 2024 qui s'explique par le résultat enregistré en 2025 (+381 362 KMAD), partiellement compensé par la distribution de dividendes en 2025 au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 115 526 KMAD.

3.5- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2023	2024	Var. 23-24	2025	Var. 24-25
Résultat avant impôts	194 250	341 265	75,7%	560 798	64,3%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	55 852	62 870	12,6%	70 558	12,2%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	0	-	0	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-27 524	-15 548	-43,5%	8 420	>100%
Dotations nettes aux provisions	24 533	40 935	66,9%	45 507	11,2%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	0	-	0	-
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-11 836	21 913	<-100%	3 792	-82,7%
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	0	-	0	-
Autres mouvements	-8 210	-12 870	56,8%	4 532	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	32 815	97 300	>100%	132 809	36,5%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 341 962	-2 401 825	<-100%	1 477 077	>100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 862 965	-1 257 314	-74,1%	-2 994 298	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 025 033	4 200 090	>100%	18 448	-99,6%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-16 387	72 149	<-100%	572 652	>100%
Impôts versés	-24 513	-45 484	85,6%	-122 282	>100%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-536 870	567 616	<-100%	-1 048 403	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-309 805	1 006 181	<-100%	-354 796	<-100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 800	277	<-100%	-15 329	<-100%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-271 964	-217 785	-19,9%	-398 252	82,9%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-273 764	-217 508	-20,5%	-413 581	90,1%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	642 370	-127 142	<-100%	-132 140	3,9%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	5 672	-39 078	<-100%	1 004 210	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	648 042	-166 220	<-100%	872 070	>100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	64 473	622 453	>100%	103 693	-83,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	773 428	837 901	8,3%	1 460 354	74,3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	593 633	405 210	-31,7%	741 328	82,9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	179 795	432 691	>100%	719 026	66,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	837 901	1 460 354	74,3%	1 564 047	7,1%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	405 210	741 328	82,9%	652 824	-11,9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 691	719 026	66,2%	911 223	26,7%
Variation de la trésorerie nette	64 473	622 453	>100%	103 693	-83,3%

Source : CFG Bank

3.5.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au terme de l'exercice 2025, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à -354 796 KMAD, en baisse de 1 360 977 KMAD (<-100%) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle de -1 736 984 KMAD (<-100%) en 2025 due à une augmentation des crédits plus importante que celle des dépôts ;
- La baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers de 4 181 642 KMAD (-99,6%) à fin 2025, expliquée par la stagnation des CD émis ;
- Partiellement compensée par la progression des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés de 3 878 902 KMAD (>100%) à fin 2025, expliquée par des opérations de pension.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au terme de l'exercice 2024, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 1 006 181 KMAD, en hausse de 1 315 986 KMAD (>100%) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- La progression des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers de 2 175 057 KMAD (>+100%) à fin 2024, expliquée par l'investissement en bons de trésor ;
- La hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle de 3 605 651 KMAD (74,1%) en 2024 due à la hausse des crédits et des certificats de dépôt émis ;
- La hausse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers de 88 536 KMAD (>100%) à fin 2024 ;
- Partiellement compensée par la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés de -4 743 787 KMAD (<-100%) à fin 2024, expliquée par la baisse des valeurs données en pensions.

3.5.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au terme de l'année 2025, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -413 581 KMAD à fin 2025 contre -217 508 KMAD à fin 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de 180 467 KMAD (+82,9%) en lien notamment avec les travaux de construction du nouveau siège et aux développements informatiques.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au terme de l'année 2024, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -217 508 KMAD contre -273 764 KMAD à fin 2023. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de 54 179 KMAD (-19,9%). Les investissements d'immobilisation corporelles et incorporelles sont notamment liés (i) à l'ouverture de deux nouvelles agences en 2024, (ii) aux travaux de construction du nouveau siège et (iii) aux développements informatiques.

3.5.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

En 2025, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 872 070 KMAD comparativement à -166 220 KMAD en 2024, marquant une hausse de 1 038 290 KMAD (>100%).

Cette augmentation est principalement attribuable à deux émissions de dette subordonnée, pour un montant total 1 MMMAD.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

En 2024, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 166 220 KMAD comparativement à 648 042 KMAD en 2023, marquant une baisse de 814 262 KMAD (<-100%). Cee flux est principalement attribuable à la distribution des dividendes en 2024 au titre de l'exercice 2023 (115 526 KMAD). Il est à noter que le flux 2023 a été fortement impacté par l'augmentation de capital réalisé lors de l'introduction en bourse (cf. ci-dessous).

3.5.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

A fin 2025, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank s'établit à 103 693 KMAD contre 622 453 KMAD à fin 2024, en conséquence de :

- La hausse des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (>+100%) dont le montant s'élève à 872 070 KMAD en 2025 contre -166 220 KMAD en 2024 ;
- La baisse des flux nets liés aux activités d'investissement (90,1%) qui s'élèvent à -413 581 KMAD en 2025 contre -217 508 KMAD en 2024 ;
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (<-100%) qui s'élèvent à -354 796 KMAD en 2025 contre 1 006 181 KMAD en 2024.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

A fin décembre 2024, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank est de 622 453 KMAD, contre 64 473 KMAD au terme de l'exercice 2023. Cette évolution est essentiellement due à :

- La forte hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (>100%) dont le montant s'élève à 1 006 181 KMAD en 2024, contre -309 805 KMAD en 2023 ;
- Partiellement compensée par (i) la baisse des flux nets liés aux activités d'investissement (-20,5%) dont le montant s'élève à -217 508 KMAD en 2024 contre -273 764 KMAD en 2023 et (ii) la baisse des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (<-100%) dont le montant s'élève à -166 220 KMAD en 2024 contre 648 042 KMAD en 2023 ;

Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	na	-	na
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 916 733	2 864 293	49,4%	4 452 383	55,4%
Engagements de financement donnés	1 916 733	2 864 293	49,4%	4 452 383	55,4%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	na	-	na
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	na	-	na
Engagements de financement reçus	-	-	na	-	na

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 4 452 383 KMAD, contre 2 864 293 KMAD en 2024, affichant une hausse de 1 588 090 KMAD (+55,4%), en corrélation avec la croissance de l'activité bancaire du Groupe.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au titre de l'exercice 2024, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 2 864 293 KMAD, contre 1 916 733 KMAD en 2023, affichant une hausse de 947 560 KMAD (49,4%), en corrélation avec la croissance de l'activité bancaire du Groupe.

Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	Var. 23/24	2025	Var. 24/25
Engagements de garanties donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-	na	-	na
Engagements de garanties donnés en faveur de la clientèle	58 792	41 135	-30,0%	373 609	>100%
Engagements de garanties donnés	58 792	41 135	-30,0%	373 609	>100%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	na	-	na
Engagements de garantie reçus de la clientèle	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%
Engagements de garantie reçus	4 796 560	4 801 863	0,1%	6 383 844	32,9%

Source : CFG Bank

Revue analytique décembre 2024 à décembre 2025

Au titre de l'exercice 2025, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 373 609 KMAD, contre 41 135 KMAD à fin 2024, en hausse de 332 474 KMAD (+>100%) suite l'augmentation des cautions de marchés public.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont élevés à 6 383 844 KMAD en 2025 soit une hausse de 1 581 981 KMAD (+32,9%) par rapport à l'exercice précédent, due à l'augmentation des crédits à la clientèle.

Revue analytique décembre 2023 à décembre 2024

Au titre de l'exercice 2024, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle s'établissent à 41 135 KMAD, contre 58 792 KMAD à fin 2023, en baisse de 17 656 KMAD (-30,0%) en raison principalement de la diminution des cautions simples qui passent de 47 942 KMAD à fin décembre 2023 à 37 847 KMAD à fin décembre 2024, soit une baisse de 10 095 KMAD.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont élevés à 4 801 863 KMAD en 2024 et reste relativement stable par rapport à fin décembre 2023.

3.6 - Analyse des principaux indicateurs trimestriels du T1 2026

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période T1 2025-T1 2026 se présente comme suit :

En MMAD	T1 2025	T1 2026	Var. T1 25-T1 26
PNB consolidé	303	311	3%

Source : CFG Bank

Le PNB consolidé ressort à 311 MMAD au 31 mars 2026, contre 303 MMAD à la même période en 2025, soit une hausse de 3%.

Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 273 MMAD, en hausse de +22% :

- ✓ La marge d'intérêt s'établit à 155 MMAD (+33%), essentiellement tirée par la hausse des encours.
- ✓ Les commissions atteignent 118 MMAD (+9%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs.

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 37 MMAD (-53%), impacté par des marchés actions et obligations défavorables au 1^{er} trimestre 2026, et un niveau de PNB exceptionnel au 1^{er} trimestre 2025.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés sur la période T1 2025-T1 2026 se présente comme suit :

En MMAD	T1 2025	T1 2026	Var. T1 25-T1 26
Crédits clientèle (hors pension)	16 040	19 170	+20%
Dépôts de la clientèle (y compris les CD)	18 193	20 030	+10%

Source : CFG Bank

L'encours de crédits s'établit à 19,2 milliards de MAD au 31 mars 2026, et enregistre une croissance de 20% sur 12 mois, soit une production nette de 3,1 milliards de MAD, tirée essentiellement par les segments « Entreprises » et « Banque Privée ».

Les dépôts de la clientèle ont cru de 10% en 12 mois, soit une collecte nette de 1,8 milliards de MAD, pour s'établir à fin mars 2026 à 20 milliards de MAD. Les dépôts non rémunérés se maintiennent à près de 50% de l'ensemble des dépôts, malgré la croissance rapide des crédits.

Partie V Perspectives

PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Selon les dernières projections de la Banque mondiale, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,4% pour 2026 et 4,4% pour 2027, portée par la hausse de la demande intérieure et la poursuite des réformes structurelles. À moyen terme, la croissance pourrait être davantage soutenue par les investissements dans les infrastructures, la modernisation du secteur agricole et la montée en puissance des industries stratégiques, notamment l'automobile et les énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'inflation devrait continuer de se modérer, après le pic enregistré en 2022. Bank Al-Maghrib prévoit une inflation moyenne de 0,8% en 2026 et 1,4% en 2027, sous l'effet d'une stabilisation des prix des matières premières et d'une politique monétaire prudente. La guerre au Moyen Orient, qui a débuté le 28 février 2026, augmente significativement le niveau d'incertitude et va tester la résilience de l'économie globale à travers notamment la hausse des prix de l'énergie. Les conséquences à long terme dépendront fortement de la durée des affrontements, de leur portée, et de leur intensité.

Le Maroc bénéficie également de fondamentaux extérieurs solides, avec une demande soutenue pour ses exportations, notamment dans les secteurs du phosphate, de l'automobile et de l'aéronautique. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) demeurent dynamiques, attirés par les projets industriels et les réformes en cours visant à améliorer le climat des affaires.

RAPPEL DES EVENEMENTS RECENTS DE CFG BANK

CFG Bank a finalisé son opération d'introduction en bourse en décembre 2023 avec succès. Plus de 23.600 souscripteurs ont participé à l'opération qui a été souscrite près de 35 fois. L'introduction en bourse a été structurée par une augmentation de capital, pour un montant total de 600 MMAD, par émission d'actions nouvelles au prix de souscription de 110 MAD. Cette augmentation de capital a pour principaux objectifs de :

- ✓ Renforcer les fonds propres de la Banque pour accompagner la croissance rapide de son bilan ;
- ✓ Accroître sa notoriété et sa proximité auprès de ses partenaires et au grand public ;
- ✓ Ouvrir son capital aux salariés et aux clients pour les associer à la croissance future de la Banque ;
- ✓ Abaisser le coût du capital de la Banque.

Les exercices 2024 et 2025 ont été témoins d'une série d'innovations chez CFG Bank en matière d'offres commerciales et de campagnes marketing. La banque a lancé des produits financiers sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques de ses segments cibles de clients.

Le programme d'investissement 2026 (hors siège) prévoit une enveloppe de (i) 30 MMAD pour les investissements IT et (ii) 68 MMAD pour l'ouverture essentiellement de 5 nouvelles agences (Casablanca, Marrakech, Rabat et Tanger).

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A l'occasion de la publication des résultats annuels au titre de l'exercice 2025, CFG Bank a présenté une guidance pour l'exercice 2026. Celle-ci est toujours d'actualité à la date d'enregistrement du présent document de référence.

En 2026, sauf choc macro-économique externe, CFG Bank poursuivra son développement dans ses segments de clients prioritaires, autour de ses deux grands métiers de banque d'affaires et de banque commerciale. Ainsi la guidance 2026 est basée uniquement sur des hypothèses endogènes et ne tiennent pas compte des facteurs externes qui échappent à l'influence de CFG Bank. Les hypothèses retenues

pour l'établissement de la guidance 2026 s'inscrivent dans la continuité de la dynamique de croissance des dernières années, que ce soit en termes de production de crédit, d'acquisition clients ou de développement des métiers de la banque d'affaires. Cette guidance, revue au T1 2026, fait ainsi ressortir les indicateurs suivants en normes IFRS :

- ✓ Le PNB en 2026 devrait augmenter de plus de 5% ;
- ✓ Le PNB récurrent en 2026 devrait progresser de plus de 25% ;
- ✓ Le RNPG en 2026 devrait croître de plus de 15%.

Les perspectives sur les années à venir prévoient la poursuite du développement du business modèle de CFG Bank, autour de l'innovation technologique et de la qualité de service, avec également des objectifs ambitieux en termes de conquête de nouveaux clients et de distribution de crédits et de dépôts. Le multicanal reste ainsi au centre de la stratégie de croissance de CFG Bank avec des perspectives qui se résument selon 3 axes :

- Le renforcement du réseau bancaire à travers l'ouverture de nouvelles agences avec l'ouverture de 6 agences entre fin 2026 et 2028, actuellement en travaux, ainsi que le renforcement du nombre de GABs intelligents, afin de conférer aux clients une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires ;
- La poursuite du développement des segments actuels que ce soit en termes d'acquisition clients ou de distribution de crédits ;
- L'élargissement de l'offre de produits et services dans les segments actuels, avec un accent spécifique sur la digitalisation croissante des services et des opérations.

CFG Bank tient également à consolider ses métiers historiques de banque d'affaires, avec des objectifs de croissance et de maintien des parts de marché, notamment pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation, ainsi que de développement de l'activité de gestion d'actifs alternatifs suite à l'acquisition de REIM Partners en 2021.

Partie VI Faits exceptionnels

Impact du contexte international

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le contexte géo-politique international est marqué par de fortes tensions au Moyen Orient en lien avec le conflit Etats Unis – Iran. Les affrontements, ainsi que la fermeture du détroit d'Hormuz ont fortement impacté le prix de l'énergie à l'échelle internationale. Ces conditions pourront avoir un impact significatif sur l'inflation et la croissance mondiale.

En 2025, l'économie mondiale a été marquée par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la prolongation de la guerre en Ukraine et l'intensification du conflit au Moyen-Orient, qui ont maintenu une volatilité élevée sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Ces facteurs ont pesé sur la croissance mondiale, ralentissant les échanges commerciaux et l'investissement direct étranger.

Malgré ces défis, le Maroc a affiché une croissance de 4,1% au T4 2025, portée par la résilience des secteurs non agricoles et une demande intérieure dynamique. Le tourisme a atteint un niveau record, contribuant positivement à la balance des paiements. L'inflation a été maîtrisée à 0,8%, le taux de chômage est passé de 13,3% à 13%, mais reste cependant particulièrement élevé chez les jeunes, les diplômés et les femmes, ainsi que dans les secteurs agricoles.

Impact de la Politique Monétaire

En réponse aux avancées dans la maîtrise de l'inflation et à la nécessité de stimuler l'investissement, Bank Al-Maghrib a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire en 2025. Une baisse de 25 points de base a été opérée en mars 2025, ramenant le taux à 2,25 %. Par la suite, Bank Al-Maghrib a maintenu ce taux inchangé lors de ses réunions trimestrielles suivantes sur l'année 2025, le jugeant adapté à l'évolution de l'inflation et aux perspectives macroéconomiques.

Cette inflexion vise à accompagner la croissance économique en facilitant le crédit aux entreprises et aux ménages, tout en maintenant la stabilité des prix dans un contexte de normalisation progressive de l'inflation.

Sur le plan budgétaire, le gouvernement a poursuivi ses efforts de consolidation fiscale tout en maintenant des mesures de soutien ciblées, notamment à travers des subventions aux produits de base et un accompagnement des secteurs les plus exposés aux fluctuations internationales. L'État a également renforcé son programme d'investissement public, en mettant l'accent sur les infrastructures, les énergies renouvelables et l'eau.

Partie VII Litiges et affaires contentieuses

Dans le cadre du paiement de la Taxe de Services Communaux relative à un bien donné en leasing, un redressement, d'un montant de 6 MMAD, a été adressé par la Trésorerie Générale du Royaume. CFG Bank a formalisé en novembre 2023 une contestation de la base de calcul retenue auprès de la Perception Beausite et son instruction est en cours.

A la date d'enregistrement du présent document de référence relatif à l'exercice 2025, CFG Bank ne fait l'objet d'aucun autre litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Partie VIII Facteurs de risques

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la Banque ;
- **Direction de la gestion globale des risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la direction des risques, de la direction générale et de la cellule crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit. Trois comités de crédit sont tenus par semaine.
- **Le comité mensuel de suivi des impayés, de la Watchlist et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée, il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, et éventuellement de la direction juridique. Le responsable métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.
- **Le comité semestriel de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.
- **Le comité d'audit et des risques.**

Politique et procédures d'octroi de crédit

L'offre de crédits CFG Bank a été affinée et adaptée sur les trois dernières années. Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux ;
- Les crédits à la consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité de crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, etc.
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche « simulation crédit », grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne etc. ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank Al-Maghrib/GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la Banque, comme la direction des risques et éventuellement la cellule crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers retail. Une évaluation de risque crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

Les crédits à la consommation non conventionnés ou supérieurs à 150 KMAD sont gérés par Salafin. Par ailleurs, tous les crédits conventionnés inférieurs à 150 KMAD sont gérés et traités sur le logiciel Avaloq au niveau de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation

Les demandes de crédit sont soumises au comité crédit et un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit par type de crédit, en fonction du montant sollicité a été mis en place au cours de l'année 2018. Aujourd'hui, l'ensemble des demandes de crédit hors crédits à la consommation sont soumises au comité crédit et sont cités ci-dessous :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et crédits moyen terme (CMT) destinés aux entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des de la direction des risques. Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche « simulation crédit » qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en

place par la Banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc.

Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par la direction des risques afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation conforme aux exigences Bâle II pour les entreprises.

Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse risque entreprise et retail déjà mises en place.

Un SNI basé sur la probabilité de défaut est finalisé pour les entreprises et en cours d'implémentation pour la clientèle de détail avec l'aide d'un prestataire externe.

Suivi des garanties

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'assurance-crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La Banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, c'est-à-dire une forte dégradation de la situation financière, une liquidation de la société dont les titres sont nantis, une expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, entre autres.

Un dispositif transitoire (Watchlist / Weaklist) a été mis en place en attendant l'entrée en vigueur de la circulaire 19/G. Ce dispositif est basé sur les critères détaillés de la 19/G.

Watchlist

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité crédit les prochaines années, la direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme⁶¹ de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al-Maghrib :

⁶¹ Le projet de réforme porte sur la classification et le provisionnement des créances pour intégrer le traitement des créances sensibles. Il répond à un double objectif : (i) assurer un apport homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassement, restructuration, etc.).

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

La direction des risques en informe ensuite la direction générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watchlist ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Le montant de provisionnement des créances classées en Watchlist à fin décembre 2025 s'élève à 19,6 MMAD.

Ce montant comprend les provisions constatées sur les encours des contreparties en Watchlist niveau 1 (provision de 10%) et la Watchlist de niveau 2 (provision de 2,5%).

Dans le cadre du renforcement des outils de surveillance du risque de crédit et compte tenu de l'évolution du portefeuille crédit, une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée. L'ensemble des critères du projet de la circulaire 19/G est étudié en addition des critères internes qui visent à étudier le comportement des clients (comité mensuel des impayés).

Après classification des contreparties, les provisions constatées sont les suivantes :

- Watchlist de niveau 1 : représente le risque le plus élevé provisionné à 10% (à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al-Maghrib) ;
- Watchlist de niveau 2 : représente un risque moins élevé provisionné à 2,5% (décision du conseil d'administration) ;
- Weaklist : contreparties méritant l'attention de l'équipe commerciale et la gestion globale des risques. La liste est suivie en interne et provisionnée à 0%.

Weaklist

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du risque crédit, la direction des risques a mis en place une Weaklist interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Basée sur des critères plus stricts que ceux qui définissent les créances sensibles, elle permet un suivi rapproché de certaines créances qui, sans être classées dans les créances sensibles, méritent l'attention des commerciaux et de la gestion globale des risques ;
- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

Créances en souffrance

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la direction des risques, qui en informe mensuellement la direction générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de suivi des impayés, Watchlist et Weaklist et semestriellement le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme.

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002.

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées.

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers.

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement à l'amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire. Le processus recouvrement est actuellement opérationnel sur le système. Sa mise en place est effective depuis le second semestre de 2020.

Dispositif de limites internes et stress test

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. La limite validée par le Conseil d'Administration est déterminée comme suit : taux de sinistralité * la valeur du portefeuille crédit diminuée des provisions constatées $\leq 20\%$ * les fonds propres comptables. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal, c'est-à-dire un plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée annuellement par le Conseil d'Administration.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles envoyée à la direction générale ;
- Les PV des comités mensuels de suivi des impayés ;
- Les comités semestriels de provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;
- Les analyses risques entreprises et retail effectuées en amont de l'octroi de crédits entreprises et TPE ;
- Des analyses risques ponctuelles lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un reporting trimestriel élaboré par la direction des risques et destiné à la direction générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - ✓ Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
 - ✓ Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
 - ✓ Les recommandations de la direction des risques et rappel des guidelines.
- Un reporting mensuel élaboré par la direction des Risques et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - ✓ Evolution des comptes gelés et des comptes dormants ;
 - ✓ Matrice de passage schématisant l'évolution du nombre des impayés par contrat ;
 - ✓ Evolution des dossiers en impayé : en nombre et en encours répartis par catégorie de clientèle ;
 - ✓ Evolution du taux de sinistralité par catégorie de crédit ;
 - ✓ Evolution de la situation des dépassements / des débits forcés inférieurs et supérieurs à 50 KDH.
- Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de crédit lors du conseil/comité des risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

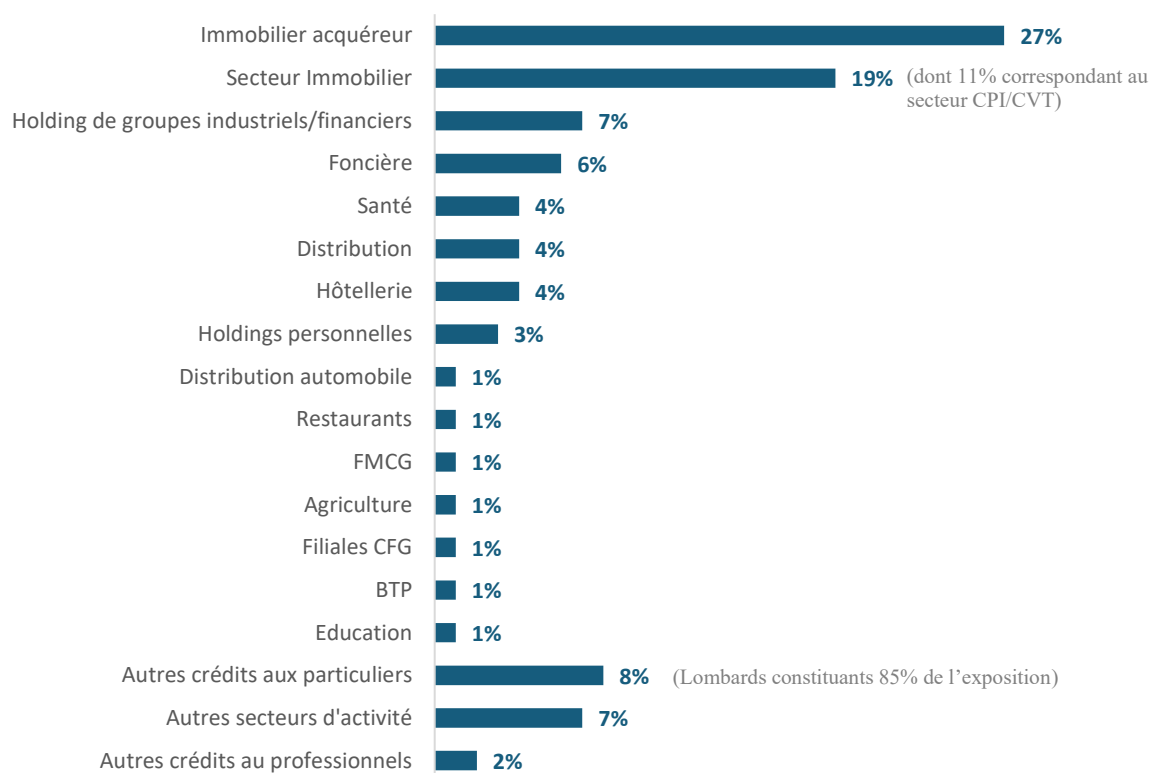
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la Banque par secteur d'activité

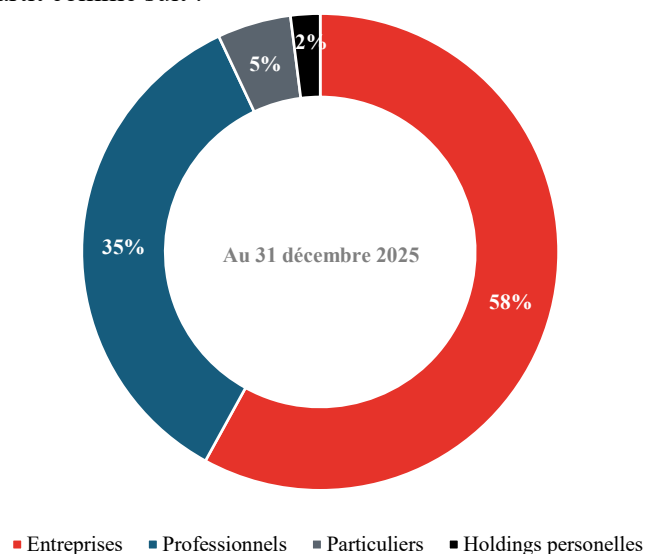
A fin décembre 2025, la ventilation de l'exposition de la Banque aux différents secteurs économiques se présente comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2025 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition géographique

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat.

A fin décembre 2025, le portefeuille enregistre une diversification sectorielle satisfaisante et une bonne répartition par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Système de limites

- Une limite de concentration est fixée par la Banque en ce qui concerne les crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.
- Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la Banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.
- Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit.
- En ce qui concerne les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.
- Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité de change.
- Ces limites sont revues et validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 de Bank Al-Maghrib relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires. Ce coefficient, qui ne doit pas dépasser 20%, est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction

Le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la direction générale ainsi qu'aux directions métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
- Les recommandations de la direction des risques et les guidelines.

En outre, la direction générale et les directions métiers sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de concentration lors du conseil/comité trimestriel des risques.

La concentration des risques sur un même groupe d'intérêt, à fin décembre 2025, se présente comme suit :

En KMAD	Montant global des risques ⁶²	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres Sur base individuelle
---------	--	---

⁶² Risque brut avant ARC (Atténuation du Risque Crédit)

		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
Groupe d'intérêt 1	2 442 873	1 646 811,71	790 300,51	5 760,42
Groupe d'intérêt 2	454 656	454 538,75	-	117,57
Groupe d'intérêt 3	452 406	452 397,70	-	8,30
Groupe d'intérêt 4	493 118	487 118,27	6 000,00	-
Groupe d'intérêt 5	432 317	432 267,12	50,00	-
Groupe d'intérêt 6	1 353 618	1 248 757,64	104 814,10	46,27
Groupe d'intérêt 7	348 171	348 171,09	-	0,10
Groupe d'intérêt 8	341 862	197 728,46	144 133,05	-
Groupe d'intérêt 9	327 143	215 743,15	111 400,00	-
Groupe d'intérêt 10	445 628	336 389,41	109 221,20	17,84

Source : CFG Bank

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de CFG Bank, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la Banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque et a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques de la Banque est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la Banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de marché

Dans le but d'accompagner la croissance de la Banque et d'assurer un suivi des risques efficace, CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque marché en 2016, à travers notamment la rationalisation de la mesure du *value at risk* (VaR) pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la Banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Pour accompagner le développement de l'activité de change démarrée en 2017, de nouvelles limites liées à cette activité ont été instaurées. Ce dispositif a été renforcé courant 2018 en vue d'assurer le suivi des limites de position et de contreparties.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la direction générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risques de marché :

- Des limites en position par activité :
 - ✓ Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie. D'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;
 - ✓ Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
 - ✓ Quant à l'activité taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;
 - ✓ Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité de change ; une limite de position de change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;
- Des limites de contreparties :
 - ✓ Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et pourrait se matérialiser par la défaillance de la contrepartie emprunteuse ;
 - ✓ Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
 - ✓ Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
 - ✓ En ce qui concerne l'activité de change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.
- Des limites de pertes maximales par activité :
 - ✓ La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe ;
 - ✓ Le choc appliqué pour l'activité taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
 - ✓ Sur le portefeuille actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
 - ✓ Pour l'activité de change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du Conseil d'Administration aux risques marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité (i.e. un plafond d'engagement par activité) qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque : les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la *VaR*, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (*stop VaR*, *stop loss*) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la direction générale et le risk management, puis validé par le Conseil d'Administration. Les limites sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la direction générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al-Maghrib, la Banque a également développé des scénarios de stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles taux et actions qui ont été suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un nouveau reporting quotidien « risques marché » a été conçu par la direction des risques et appliqué aujourd'hui par le middle office de la salle des marchés.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque aux risques de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

Risque de baisse de l'activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique

CFG Bank peut être confrontée à un risque de baisse de son activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique.

Dans un premier temps, CFG Bank doit faire face aux risques de taux et de change qui trouvent respectivement leurs origines dans l'évolution des taux d'intérêts sur le marché et dans les différentes activités de la Banque (participations, crédits en devises...).

Ces deux risques peuvent, en cas de fluctuations non favorables des taux d'intérêts ou du dirham, se traduire par des pertes au niveau des différentes positions de la Banque, une variation négative des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou encore une réduction de sa marge prévisionnelle.

Aussi, CFG Bank, en cas de bouleversements structurels, peut subir un risque de liquidité, autrement dit être dans l'incapacité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volumes et de taux. Les marges prévisionnelles, en raison de l'important besoin de refinancement nécessaire, peuvent donc diminuer.

Ensuite, CFG Bank est également confrontée au risque pays, qui englobe plusieurs dimensions dont l'économie, la politique ou encore l'environnement.

En effet, du point de vue économique, un ralentissement de l'activité du secteur de l'immobilier, dont l'interdépendance avec le secteur bancaire est forte, peut avoir des répercussions négatives sur les

opérations engagées par CFG Bank et sur les marges prévisionnelles de son activité de prêt. Aussi, le ralentissement de l'activité économique marocaine dans son ensemble peut influencer les clients qui peuvent avoir tendance à adopter un comportement méfiant se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Enfin, d'un point de vue politique et réglementaire, de nouvelles dispositions concernant le secteur bancaire peuvent impacter de façon significative l'activité de CFG Bank. A titre d'exemple, le ratio de solvabilité contraint les banques à avoir un certain niveau de fonds propres, ce qui limite le volume de prêts octroyés et donc, par effet de ricochet, les marges qui pourraient en découler.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour un établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al-Maghrib, des flux entrants/sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière.

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le Conseil d'Administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La direction des risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la direction générale et validée par le Conseil d'Administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank Al-Maghrib, i.e. le LCR et les *stress tests* mensuels de liquidité.

La gestion globale des risques (GGR) est chargée des reportings réglementaires (LCR, stress test) et du suivi régulier du risque liquidité. Des simulations ainsi que des projections sont effectuées en amont et dans le cas de scénarios de stress afin de prévoir toute situation délicate de liquidité. La GGR participe aux Conseils d'Administration en apportant l'ensemble des résultats ainsi que les analyses effectuées dans le cadre de la diminution du risque de liquidité et la prévention de toute situation de catastrophe. La gestion globale des risques effectuée également, lors du Conseil d'Administration/comité trimestriel des risques, une analyse ALM du bilan, et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la salle des marchés ainsi qu'à la direction générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'investissement, des CMT Entreprise, des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financements), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la Banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit des :

- financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité d'un établissement à lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
- financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois. A ce titre, afin de diversifier ses sources de financement, la Banque a mis en place un programme d'émission de certificats de dépôt ;
- financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- financement via le recours aux avances 7 jours, accordées par Bank Al-Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé ;
- pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde de la Banque auprès de Bank Al-Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédits, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retraits clientèle, décaissements de crédits, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. Trois tranches de maturité peuvent être distinguées :

- Court terme : ≤ 1 an,
- Moyen terme :] 1 an - 5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons, et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la Banque : le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est le ratio de liquidité court terme Bâle III :

$$\frac{\text{Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent}}{\text{Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité}} > 100\%$$

A fin décembre 2025, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire sur base consolidée :

Date	LCR
31/12/2023	144%
31/12/2024	146%
31/12/2025	204%

Source: CFG Bank

- **Le NSFR (Net Stable Funding Ratio)**, qui est le ratio structurel de liquidité à long terme :

Montant de financement stable disponible (ressources)

$\geq 100\%$

Montant de financement stable exigé (emplois)

Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)

Dans le cadre de l'ILAAP, la banque évalue l'adéquation de son profil de liquidité aux besoins liés à son activité en tenant compte des exigences réglementaires, des spécificités internes ainsi que les divers scénarii de tension.

Le processus s'appuie essentiellement sur les éléments suivants :

- **Cadre de gouvernance** : assurant un suivi régulier à travers le comité ALM et bilan
- **Définition des limites** : des limites internes sont définies et suivies régulièrement en harmonie avec les seuils réglementaires
- **Stress tests de liquidité** : des stress tests sont élaborés dans le cadre de l'ILAAP afin d'évaluer la capacité de la banque à faire face à des scénarios de tensions sévère
- **Projection prudentielle** : réalisée à horizon de 12 mois, intégrant des hypothèses de stress, permettant d'anticiper les besoins de refinancement
- **Reporting réglementaire** : les résultats obtenus font l'objet d'un reporting consolidé dans le cadre de l'ILAAP.

Stress tests minimaux

CFG Bank réalise tous les mois les *stress tests* minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al-Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes *stand-by* de liquidité.

Les résultats des *stress tests* de liquidité effectués au cours de l'année 2025 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes *stand-by* de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de direction

La direction des risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la direction générale et de la salle de marché. Ce reporting comporte :

- Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
- Le résultat des *stress tests* ;
- L'analyse de ces résultats ;
- Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
- Les recommandations de la direction des risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

La gestion des risques opérationnels au sein de CFG BANK s'articule autour de 4 principes de gestion :

1. Définition et suivi du profil de risque :

- La définition du profil de risque consiste à identifier les risques opérationnels inhérents aux activités de la Banque et de mesurer leur probabilité de survenance ainsi que leur impact.

- Le suivi du profil de risque fait partie intégrante de l'activité de la banque, Il permet de :

- Donner aux instances de gouvernance une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la Banque ;
- Servir perpétuellement les objectifs de pilotage de l'activité de la Banque ;
- Orienter la prise de décision pour la Direction Générale quant à l'attribution des ressources humaines et financières.

2. Une couverture optimale des risques à travers un dispositif de contrôle :

- Un dispositif de maîtrise des risques repose des contrôles qui permettent d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

- Toutefois, ces contrôles s'inscrivent dans une démarche organisée qui tient compte de l'évolution du profil de risque au sein de la Banque à travers :

- Un manuel de procédures formalisé couvrant l'ensemble des activités métiers de la Banque ;
- De nouvelles procédures opérationnelles sont rédigées au fur et à mesure du développement des nouveaux produits ;
- Des contrôles immédiats et systématiques réalisés par les opérationnels qu'ils soient dans le front office, et le back office ou les fonctions support de CFG BANK. Ils sont effectués de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'ils sont intégrés dans les processus informatiques.
- Un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés l'ensemble des risques opérationnels identifiés liés aux différents processus métier ;
- Un système d'information intégré Front to Back to 'accounting' qui dispose d'un circuit de validation de « 4 eyes ».

3. Mobilisation des collaborateurs de CFG BANK autour d'une vision risque :

- La gestion des risques opérationnels concerne l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques.

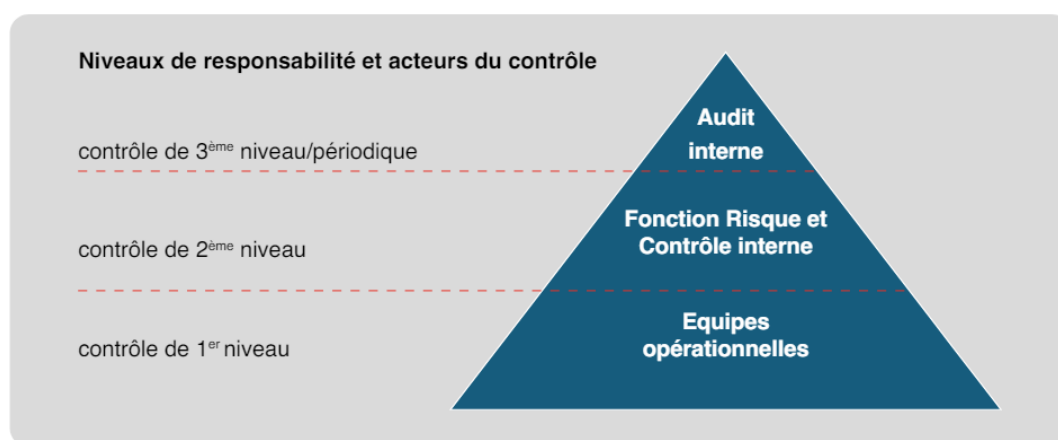
- La Direction Générale ainsi que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles doivent être investis dans la gestion des risques opérationnels dans le cadre de l'examen régulier du profil de risque

de la Banque et la prise des décisions structurantes permettant de le maintenir dans le cadre d'une couverture satisfaisante.

- Les collaborateurs et les managers de proximité doivent être impliqués quotidiennement dans la gestion des risques opérationnels en prêtant une attention particulière aux causes pouvant être à l'origine des risques ainsi qu'aux situations de risques avérés.

-Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

-Pour l'ensemble des activités de la Banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et de contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



Source : CFG Bank

CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information *front to back* qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la Banque ;
- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- la participation de la fonction risque et conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire et d'identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

L'établissement a poursuivi en 2023, sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la Banque, en particulier pour les processus risqués ;
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
 - ✓ l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - ✓ l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - ✓ l'identification des risques majeurs ;
 - ✓ les plans d'action de maîtrise des risques.

- la mise en place d'une base incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
- la mise en place d'un système de reporting permettant la remontée de l'information à la direction générale et au Conseil d'Administration ;
- le suivi de l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
- l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- l'identification des risques majeurs ;
- les plans d'actions de maîtrise des risques.

Par Ailleurs, CFG Bank a mis en place au cours de l'année 2021 une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

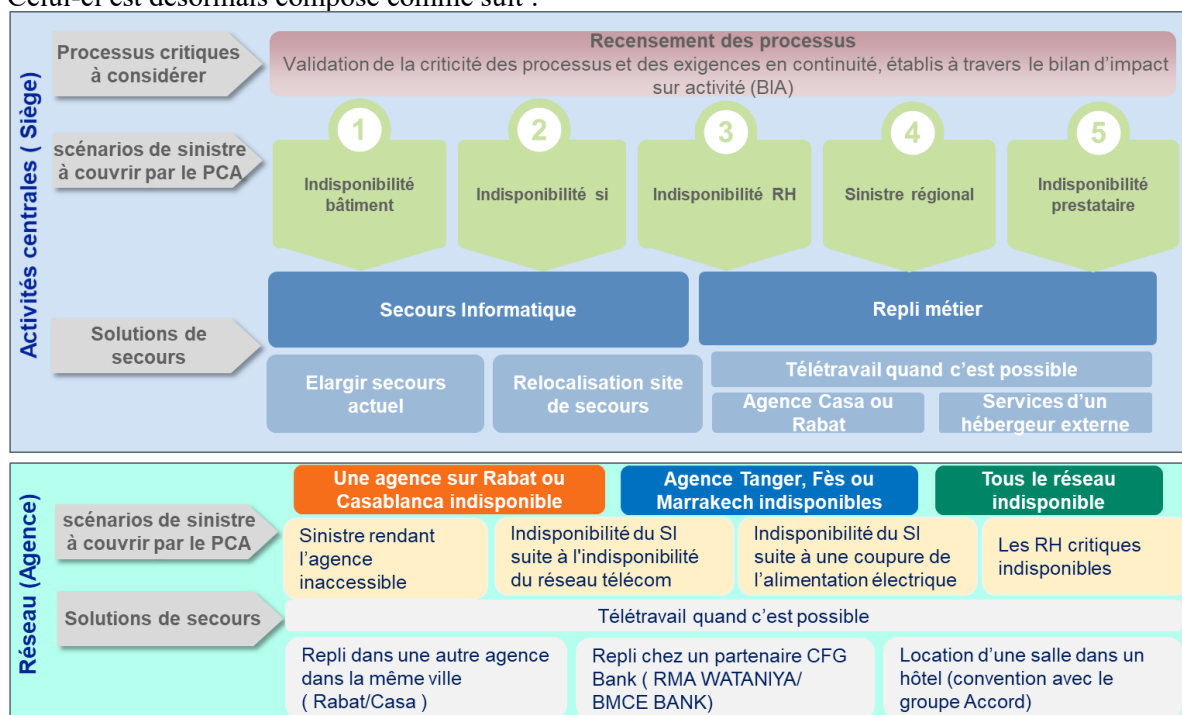
La fréquence de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels est annuelle.

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la Banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de continuité de l'activité de CFG Bank couvre la disponibilité globale de l'activité métier et informatique de CFG BANK tenant compte des besoins en continuité et des types de sinistres à couvrir. Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

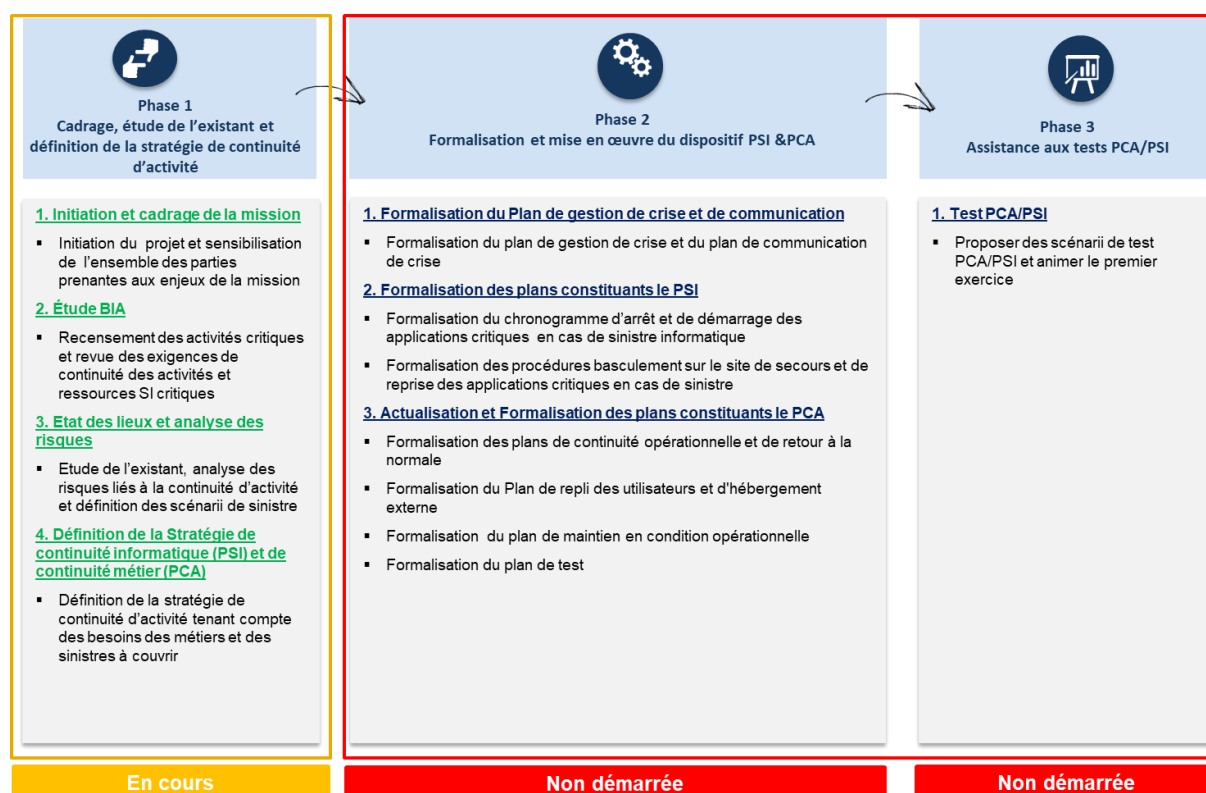
Celui-ci est désormais composé comme suit :



Source : CFG Bank

Etapes du plan de continuité d'activité de CFG Bank :

Le projet prévoit 3 étapes décrites ci-dessous :



Actifs pondérés et ratios de solvabilité

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les exigences de fonds propres et actifs pondérés à fin décembre 2025 se déclinent comme suit :

Risques au 31/12/2025	Exposition Actifs Pondérés (en KMAD)	Exigences en Fonds propres (en KMAD)
Risque de crédit	13 172 315,56	1 053 785,24
Risque de marché	1 134 452,88	90 756,23
Risque opérationnel	1 271 152,70	101 692,22

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2025, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. A fin décembre 2025, ils s'établissent à 2 989 MMAD sur base individuelle et 3 014 MMAD sur base consolidée. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 19,18% sur base individuelle et à 18,66% sur base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs prudentiels de CFG Bank :

	2023	2024	2025
Fonds propres consolidés (MMAD)	1662	1 881	3 014
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	16,4%	14,60%	18,66%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	13,7%	12,42%	10,74%
Ratio CET1 sur base consolidée (%)	12,5%	11,49%	9,99%
LCR sur base sociale (%)	143,7%	145,82%	203,9%
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	1 617	1 757,52	2 988,5
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	16,8%	14,58%	19,18%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	13,5%	11,91%	10,50%
Ratio CET1 sur base individuelle (%)	12,3%	10,91%	9,73%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	6,1%	6,10%	5,20%
Ratio de levier sur base sociale (%)	5,9%	5,50%	5,00%

Source : CFG Bank

L'estimation des ratios prudentiels sociaux et consolidés à horizon 18 mois tient compte d'opérations éventuelles de renforcement des fonds propres réglementaires et d'optimisation des risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels sociaux au 31 décembre 2025 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	2025	S1 2026	2026	S1 2027
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	1 516	1 564	1 816	1 867
Fonds propres de catégorie 1 (2)	1 636	1 684	1 936	1 987
Fonds propres de catégorie 2 (3)	1 352	1 355	1 358	1 350
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	2 989	3 039	3 295	3 337
Risques pondérés (5)	15 579	16 824	18 086	19 533
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	9,7%	9,3%	10,0%	9,6%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	10,5%	10,0%	10,7%	10,2%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	19,2%	18,1%	18,2%	17,1%

Source : CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels consolidés au 31 décembre 2025 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	2025	S1 2026	S2 2026	S1 2027
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	1 614	1 684	1 982	2 048
Fonds propres de catégorie 1 (2)	1 734	1 804	2 102	2 155
Fonds propres de catégorie 2 (3)	1 280	1 280	1 279	1 267
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	3 014	3 084	3 381	3 422
Risques pondérés (5)	16 154	17 315	18 610	19 890
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	10,0%	9,7%	10,7%	10,3%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	10,7%	10,4%	11,3%	10,8%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	18,7%	17,8%	18,2%	17,2%

Source : CFG Bank

6. RISQUE LIE AUX ACTIVITES EXTERNALISEES

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...). Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

7. RISQUE LIE AUX NOUVEAUX PRODUITS

Les nouveaux produits sont systématiquement validés dans le cadre du comité de validation des nouveaux produits, mis en place en 2016. Parmi les participants figurent la fonction risque, la fonction conformité, fonction juridique et la direction financière. La fonction risque a la charge d'identifier les risques inhérents aux nouveaux processus et aux nouveaux produits/activités de la Banque.

Les procédures sont définies et formalisées pour les nouveaux produits et les points de contrôle sont identifiés par la direction organisation.

La cellule conformité identifie le risque de non-conformité, volet pris en charge par le contrôle permanent et la conformité.

8. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du traitement des dossiers d'investissement qui lui sont soumis, CFG Bank s'attèle à l'analyse, l'appréciation et la couverture des impacts environnementaux, entre autres, en évaluant les risques financiers qui peuvent en découler.

La cartographie des risques sera par conséquent élargie par l'aspect environnemental.

La Banque veille également au respect des normes environnementales nationales aussi bien à l'octroi des crédits qu'à l'étape de suivi des engagements.

Partie IX Annexes

I- Statuts

Exercice	Lien de consultation
2023	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2024/01/CFG-Bank-_20231218-_-Statuts-Post-iPO.pdf

Source : CFG Bank

II- Rapport financier annuel

Exercice	Lien de consultation
2025	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2026/04/CFG-RFA-2025_2026042399.pdf
2024	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_Bank_RFA_2024.pdf
2023	https://www.cfgbank.com/cfg/CFG_RFA_2023_Final.pdf

Source : CFG Bank

III- Communiqués de presse

CP	Lien de consultation
Résultats financiers	
2023, 2024 et 2025	https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-et-moi/communication-financiere/

Source : CFG Bank

IV- Indicateurs trimestriels

CP	Lien de consultation
Résultats financiers	
T1 2025	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2025/05/COMMUNICATION-FINANCIERE-T1-2025-L25xH36cm.pdf
T1 2026	https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2026/05/COM-Finacie%CC%80re-T1-2026.pdf

Source : CFG Bank